« Radio-Télévision »/« Heures locales »



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14940 – 7 F

– DIMANCHE 7 – LUNDI 8 FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La Bosnie vue de Washington

LES Balkans ont trop souvent, dans le passé, jeté la discorde parmi les grandes puissances, fût-ce au prix du malheur de l'Europe. Cette loi fatale se vérifierait-elle une nouvelle fois aujourd'hui ? En confirmant vendredi 5 février son hostilité au plan de paix qui porte le nom de MM. Cyrus Vance et David Owen – coprésidents de la conférence sur l'ex-Yougoslavie – M. Bill Clinton s'est nettement démarqué de ses alliés occidentaux, notamment français et britanniques, favorables au scénario mis au point à Genève.

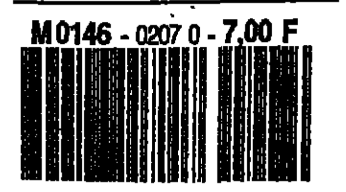
Le nouveau président américain semble aimer prendre le temps de la réflexion avant d'agir, qualité après tout fort légitime chez un homme d'Etat. En bonne logique, il souhaite donc, avant d'engager plus avant son pays, étudier plus longuement le problème yougoslave, l'un des plus complexes qu'il ait reçus en héritage. Mais il est d'ores et déjà une certitude : M. Clinton a tempéré l'ardeur manifestée pendant sa campagne électorale. N'avait-il pas évoqué alors la possibilité de bombarder des « objectifs » serbes ? Depuis, il a commencé d'ouvrir les dossiers, de déplier les cartes et sans doute d'écouter attentivement les vives réticences des chefs du Pentagone envers toute intervention armée dans l'ancien pays de Tito.

CE refus d'envisager – du moins pour l'instant – une aventure militaire, ce souci de privilégier une approche diplomatique et humanitaire ne conduisent pas M. Clinton à avaliser n'importe quelle solution en Bosnie-Herzégovine. Il reproche au plan Vance-Owen de faire la part trop belle à l'agresseur serbe, en entérinant la majorité de ses conquêtes territoriales, rançon d'une campagne de terreur menée au nom de l'inacceptable « purification ethnique ». Il juge insuffisantes les garanties qu'il présente sur le maintien d'une paix durable à laquelle il s'efforce en outre d'associer la Russie, traditionnellement encline à soutenir les Serbes.

CES griefs, pour justifiés qu'ils soient, ne peuvent tenir lieu de politique. Le plan Vance-Owen, malgré ses limites – propres à tout compromis – a au moins le mérite de donner à court terme une chance à la paix, à condition, bien sûr, que tous les belligérants consentent enfin à l'approuver. En le rejetant, du moins dans sa forme actuelle, M. Clinton apporte de l'eau au moulin de deux des camps en présence, hostiles au projet de division du pays en dix provinces autonomes : les Musulmans, qui espèrent reconquérir par les armes une partie du terrain perdu ; les Serbes de Bosnie, qui n'ont pas renoncé à rattacher leur République « autoproclamée » à la nouvelle Yougoslavie.

Soucieux de « sauver » leur plan, MM. Vance et Owen semblent prêts à l'amender pour tenir compte de certaines critiques de Washington. Mais le président américain ne pourra faire longtemps l'économie d'une vraie stratégie envers l'ex-Yougoslavie. Sauf à voir entamer son crédit, à ruiner des mois de laborieuses négociations et à laisser la guerre s'intensifier à nouveau.

Lire nos informations page 4



Alors que Mme Dufoix est mise en cause pour un détournement d'argent public

Les magistrats de la Haute Cour renvoient au Parlement l'affaire du sang contaminé

La commission d'instruction de la Haute Cour de justice a constaté, vendredi 5 février, la prescription des délits retenus par le Parlement dans l'affaire du sang contaminé contre Mme Georgina Dufoix et MM. Laurent Fabius et Edmond Hervé. Les trois anciens ministres ne pourront répondre de leurs actes que si les parlementaires votent une nouvelle mise en accusation sur le fondement de l'homicide involontaire. De son côté, M. Van Ruymbeke a estimé que seule la Haute Cour pouvait être chargée du dossier du scanner de Nîmes en raison de l'implication de Mme Dufoix, ministre au moment des faits. Le même jour, M. Poivre d'Arvor, présentateur vedette de TF 1, a été inculpé dans l'affaire Botton, tandis que M. François Léotard obtenait un non-lieu dans l'affaire de Port-Fréjus.



Lire également

La vengeance aux deux visages

par Jean-Marie Colombani

Comment ne pas, dans le déferlement politico-judiciaire qui efface et tient lieu de campagne électorale, céder à la tentation de dire : halte au feu ! Comment ne pas ressentir une véritable sensation d'asphyxie quand la vie du pays tend à se réduire à une chronique judiciaire ! Non qu'il faille demander aux juges de ne plus dire le droit, au contraire. Mais parce que, au-delà de la concomitance qui fait que la prescription en faveur de MM. Fabius et Léotard le dispute, dans les gros titres du jour, à l'inculpation du journaliste vedette de TF 1 et au souhait de mise en accusation de Mme Dufoix devant la Haute Cour du juge Van Ruymbeke, se pose un problème de société, comme on dit, qui va bien au-delà de l'échéance politique du moment. Au cœur du malaise français, il y a aujourd'hui une aspiration à la vengeance, comme s'il fallait ressusciter le temps des purges, pour solde de tout compte du déficit moral d'un pouvoir. Vengeance du peuple, dont la volonté de sanction politique se renforce de sondage en sondage ; vengeance des juges, qui font porter au pouvoir un chapeau trop grand pour lui.

On peut, bien sûr, s'arrêter à l'évènement lui-même et imputer aux socialistes une légéreté – dans la rédaction de l'acte d'accusation des anciens ministres pour l'affaire du sang contaminé qui conduit à la prescription – qu'ils vont de nouveau devoir payer cher, comme s'ils avaient besoin de cela.

Lire la suite page 6

HEURES LOCALES

L'âge de raison de la décentralisation

L'évolution des structures locales, au cours des dernières années, a favorisé les excès de pouvoir des élus, note un rapport préparatoire au XIe Plan

Avec les pages « Cités » (Albertville : les cinq anneaux de la nostalgie), « Régions » et « Ile-de-France », le dossier, les informations pratiques.

Lire pages 19 à 26

La mémoire du goulag

Les anciens prisonniers politiques, aujourd'hui marginalisés, témoignent de leurs combats et de leurs espoirs

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Même le temps était triste, en cet automne moscovite. Le 30 octobre dernier, moins de deux cents personnes, frileusement groupées dans le cimetière de Vagankov, assistaient à la pose de la première pierre d'un monument à la mémoire des victimes de la répression stalinienne. De vieilles personnes pour la plupart, qui tentaient maladroitement de protéger de la pluie la lumière vacillante de la bougie qu'elles tenaient à la main.

Une voiture luxueuse est arrivée, éclaboussant tout sur son passage. Un officiel, impeccable dans son manteau gris, en est descendu pour prononcer une vague allocution, où il fut question de *« compréhension mutuelle »* entre les anciens prisonniers et les anciens responsables. Il est reparti, laissant les victimes à leurs souvenirs. Une par une, les bougies se sont éteintes.

Comme s'est éteint l'espoir, fugace, que les anciens prisonniers politiques, parce qu'ils représentent la conscience et l'honneur d'un peuple, pourraient jouer un rôle dans la Russie d'aujourd'hui. A Prague, Varsovie, Sofia ou Budapest, les principaux dirigeants, de Vaclav Havel à Jelio Jelev en passant par Lech Walesa, n'ont-ils pas tous eu maille à partir avec les dictateurs communistes ?

Ici, sur les mille députés du Congrès de la Fédération de Russie, quatre seulement font partie de Mémorial, l'association qui défend les victimes de la répression. On raconte qu'en décembre 1989, le jour de l'enterrement de Sakharov, Mikhaïl Gorbatchev demanda à Elena Bonner, la veuve de l'académicien, ce que les autorités pourraient faire pour lui rendre hommage : lui ériger une statue ? donner son nom à une rue de la capitale ? *« Reconnaissez officiellement Mémorial »* fut la seule réponse d'Elena Bonner. Si, aujourd'hui, Mémorial est victime d'une scission et qu'une autre association a vu le jour, elle reste la vraie mémoire du goulag.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 4

Un entretien avec le premier ministre libanais

M. Rafic Hariri se donne notamment pour mission de rétablir la confiance entre « musulmans et chrétiens », entre « l'Etat et les citoyens ».

Lire l'entretien avec LUCIEN GEORGE page 5

La visite du pape en Ouganda

Jean-Paul II prêche la « réconciliation » et le respect des droits de l'homme.

Lire l'article de MARIE-CLAUDE DECAMPS page 3

La crise au Zaïre

Ignorant les appels des Occidentaux, le président Mobutu exige de nouveau le changement du gouvernement.

Lire page 18

Le Festival du film à Delhi

Chaque jour, 70 millions d'Indiens vont au cinéma.

Lire l'article d'YVES THORAVAL page 13

Le sommaire complet se trouve page 18

Mankiewicz, l'intellectuel

Le réalisateur de « la Comtesse aux pieds nus » s'est éteint près de New-York

Scénariste, producteur, réalisateur, Joseph Mankiewicz, l'un des auteurs les plus cultivés de l'histoire du cinéma américain, est mort le 5 février à l'hôpital de Northern-Westchester, près de Bedford (Etat de New-York). Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Un style, une personnalité, une grande sensibilité artistique, un tempérament littéraire qui l'amena à écrire presque tous ses films, une liberté conquise au sein du système hollywoodien, puis un retrait orgueilleux loin de Los Angeles alors qu'il n'était pas encore un vétéran. Joseph L. Mankiewicz a occupé dans le cinéma américain une place très à part. Il reçut beaucoup d'honneurs, il connut pas mal de déboires, en particulier avec cette *Cléopâtre* qu'il considérait comme *« un absurde et délirant cauchemar »*. Il fut un auteur volontiers porté vers les portraits de femmes et qui dirigea les plus grandes actrices : Gene Tierney, Bette Davis, Ava Gardner, Jean Simmons, Katharine Hepburn, Elizabeth Taylor. Un auteur dont les comédies et les drames furent autant de réflexions sur les jeux de la vérité et du mensonge, sur les apparences d'une réalité humaine difficile à cerner. Il aimait le théâtre et donna à certains de ses films une dramaturgie et des dialogues moteurs de l'action comme au théâtre ; mais c'est bien une œuvre de cinéaste qu'il a laissée.

Joseph L. Mankiewicz naît le 11 février 1909 à Wilkes-Barre, en Pennsylvanie. Fils d'un émigré berlinois, universitaire réputé, il fait de brillantes études à l'université Columbia (licence de lettres et de langues vivantes).

JACQUES SICLIER

Lire la suite page 13

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde ». « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du Monde. Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP. Paris RP 301 MON 01

Le Monde
Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

La guerre fait demi-tour à Stalingrad

par Bernard Féron

LA mi-temps commença avec le semestre le plus long de la seconde guerre mondiale, celui qui va de la fin de juin 1942 aux tout premiers jours de février 1943. Jusqu'alors tout, ou presque tout, semblait réussir à Hitler. Il avait avalé l'un après l'autre des adversaires désunis, mal armés. Il avait fait main basse sur l'Europe continentale à l'exception d'une portion congrue de la Russie en deçà de l'Oural, et de quelques neutres, les uns hostiles, d'autres plutôt favorables à « l'ordre nouveau ». Encore un petit effort et le vieux monde portera pendant *« mille ans au moins »* les couleurs brunes du nazisme. Les thuriféraires du III[e] Reich ne savaient pas encore qu'à l'entrée de l'hiver 1942-1943, la victoire changerait de camp.

Certes, dès le moment de la grande débacle, de Gaulle avait prévu et annoncé le retournement de situation. Le conflit, disaient les rares hommes d'Etat demeurés lucides, deviendra mondial, et le rapport des forces se renversera. Fort heureusement, la Grande-Bretagne n'avait pas subi l'invasion pendant les quelques jours où la Wehrmacht avait une chance de lui assener le coup de grâce. Encore fallait-il qu'elle tînt bon sous les terribles bombardements de la Luftwaffe, que l'URSS basculât du côté allié et que, sortie de l'isolationnisme, l'Amérique constituât le plus formidable arsenal dont pouvait alors disposer une coalition. Ces conditions préliminaires étaient enfin remplies. Terrassée par une attaque que son grand chef n'attendait pas, l'armée rouge s'était ressaisie aux abords de Moscou : en contenant, puis en éloignant, l'ennemi qui s'était juré de prendre la capitale avant l'hiver 1941-1942, elle avait montré que l'époque des guerres éclair était révolue.

Britanniques et Soviétiques se retrouvèrent donc côte à côte, mais leurs relations n'étaient pas très confiantes. Churchill en eut confirmation lorsqu'il se rendit à Moscou, le 14 avril 1942. Staline se plaignit amèrement de supporter seul le poids de la guerre terrestre, et de ne pas recevoir des alliés tout l'équipement dont il avait besoin. Ne lui avait-on pas promis, inconsidérément, que le deuxième front serait ouvert rapidement en Europe ? Churchill eut la mission difficile de lui annoncer que les militaires ne disposeraient pas avant 1943 des moyens nécessaires pour mener à bien une telle opération.

Autre question : l'acheminement du matériel par la route maritime du Nord, la seule alors ouverte mais terriblement dangereuse (un convoi britannique y avait perdu 80 % de ses navires). L'amirauté ne voulait évidemment pas gaspiller ses ressources. S'ensuivit alors un dialogue de sourds entre les deux hommes d'Etat. Staline dit que les Britanniques épargnaient les machines et les hommes tandis que les Soviétiques démunis mouraient par centaines de milliers. Churchill fit remarquer que les convois seraient plus en sécurité si les techniciens et les aviateurs anglais avaient enfin l'autorisation d'installer des bases dans le Nord soviétique. Il développa sans doute cet argument qu'il présenta en ces termes, à son retour de Moscou, à la Chambre des communes (8 septembre) : *« La guerre sur mer commande tout le reste. Si nous la perdions, le reste ne servirait à rien. »* On peut dire aussi qu'en dépit des difficultés l'aide de la Grande-Bretagne et du Commonwealth ne fut pas négligeable. Pour l'année 1941, elle s'établit à 705 avions, 481 chars, 2 373 véhicules. Pour 1942, 1 960 avions, 2 705 chars, 22 000 véhicules.

BALTERMANS

Soldats russes dans les rues de Stalingrad.

La grande visée stratégique des Allemands

Le premier ministre britannique put quand même donner un sujet de satisfaction à Moscou en annonçant le prochain débarquement (8 novembre) en Afrique du Nord. Il y avait d'autres bonnes nouvelles : les Britanniques, battus à Tobrouk en juin, étaient sur le point de prendre leur revanche à El Alamein en octobre avec Montgomery, en attendant que celui-ci fasse sa jonction en janvier avec Leclerc. Quant au débarquement en Europe, la tentative de Dieppe (le 19 août coïncidait comme par hasard avec le voyage de Churchill en URSS) montrait qu'il fallait encore beaucoup travailler pour réussir. C'est ce que disait le premier ministre dans son discours du 8 septembre aux Communes : *« L'engagement de Dieppe a été une rencontre rapide et brutale. C'est une de ces opérations de choc dont la répétition va se poursuivre. C'était un préliminaire indispensable à des opérations de grand style. »*

Et, pendant ce temps, Hitler lance sur le front russe la grande offensive qui, croit-il, va lui assurer la victoire totale. La bataille pour Stalingrad a commencé le 17 juillet dans la boucle du Don. Après avoir franchi ce fleuve, les Allemands doivent parvenir à cette ville, et être en mesure d'interdire tout trafic russe sur la Volga. Pourquoi Stalingrad devient-elle l'objectif prioritaire ? Certes il y a un motif psychologique. La Wehrmacht a échoué devant Moscou, et ne peut investir Léningrad. Quel coup d'éclat si elle saisit la « ville de Staline » !

Il y a aussi une grande visée stratégique. Si les Allemands ont piétiné devant les deux capitales, c'est en partie parce qu'ils ont manqué de pétrole. Donc il leur faut s'emparer des ressources du Caucase. C'est aussi parce que Moscou est protégée par des environs boisés. Donc, plutôt que de l'attaquer de front, il faut l'encercler par l'arrière. La prise de Stalingrad donne la maîtrise de l'échiquier. Le commandement allemand fait même de cette ville le centre d'une stratégie planétaire. Il s'agit tout simplement, après avoir enlevé le Caucase, de déferler sur le Proche-Orient, de prendre le contrôle des puits pétroliers de cette région, d'obliger au passage la Turquie à se lier aux puissances de l'Axe et de faire la jonction entre les armées du front russe et celles de Rommel en Afrique.

Les premières opérations se déroulent conformément au plan. La Wehrmacht s'installe au Kouban, précieux grenier à blé, atteint le Caucase du Nord, pendant que la VI[e] armée du général von Paulus avance sur Stalingrad. Une fois encore, les Soviétiques paraissent surclassés. Les avions allemands peuvent faire jusqu'à trois mille sorties par jour, les soviétiques trois cents seulement. L'attaquant dispose de nombreux chars, l'attaqué en a peu : il ne peut compter que sur l'artillerie installée de l'autre côté de la Volga. Des généraux décontenancés ne savent que faire. Des soldats déboussolés ne savent où aller. Finalement, ordre a été donné aux forces de l'Axe de prendre possession de la ville le 25 août. Elles ont déjà franchi la Volga au nord et formé un saillant profond de 8 kilomètres. Le 23 août, six cents bombardiers tuent quarante mille personnes à Stalingrad. Quelques jours plus tard, les Allemands franchissent la Volga au sud. Ils sont dans les faubourgs. A la mi-octobre, on peut penser que l'affaire est réglée. Les Russes n'ont plus que trois petites têtes de pont.

Des combats « d'une férocité sans précédent »

Comment la déroute d'octobre fut-elle transformée en éclatante victoire ? Quels furent les artisans de ce renversement de fortune ? La contre-offensive fut conçue à l'état-major, sous le contrôle de Staline, par Joukov et Vassilevski, ce dernier étant plus particulièrement chargé de s'assurer des possibilités de mise en œuvre du plan. L'exécution fut confiée aux commandants de fronts (dans la terminologie soviétique, un front correspond à un groupe d'armées). Des armées avaient été hâtivement reconstituées sous la direction de Tchouikov, avec les rescapés des batailles précédentes. Depuis septembre, on se disputait la colline de Mamaï, le point culminant où Tchouikov avait installé un précaire poste d'observation et de commandement. Assaillants et assaillis se battaient avec acharnement pour prendre ou garder un mètre de terrain... Selon un officier allemand, ces combats étaient *« d'une cruauté et d'une férocité sans précédent »*.

La grande contre-offensive commença le 19 novembre. Il y avait trois « fronts » russes : ceux de Rossovski (front du Don), de Vatoutine, et d'Eremenko (front de Stalingrad proprement dit). Selon l'histoire officielle soviétique de la guerre, ces trois fronts groupaient 1 050 000 hommes. Ils disposaient désormais de 900 chars (contre 700 à l'ennemi), de 13 000 canons (contre 10 000) et de 1 000 avions (contre 1 200). D'assiégeant, le général allemand von Paulus devenait assiégé dans le « chaudron de Stalingrad ».

A quoi tient cette transformation ? Le matériel avait été enfin acheminé dans des conditions inimaginables, la nuit, par la seule voie ferrée, constamment bombardée le jour, et par la Volga. Les usines évacuées de l'autre côté de l'Oural travaillaient enfin à plein rendement, mais on n'avait pas le temps de constituer des réserves : les chars allaient directement de la fabrique au front. En attendant d'utiliser ce matériel, il fallait le camoufler sur un terrain qui n'offrait pas d'abri naturel. Dans les semaines qui précédèrent la contre-offensive, le commandement soviétique sut pourtant cacher à l'ennemi l'importance des préparatifs et bénéficier ainsi d'un effet de surprise.

Il faut dire que le gros de l'effort se porta au moment opportun sur les ailes tenues par les Roumains ou les Italiens, beaucoup moins motivés que les Allemands, ce qui accéléra la décomposition du dispositif.

Il faut dire aussi que l'offensive d'été avait coûté cher à la Wehrmacht. Les réserves en vivres et en munitions des troupes enfermées dans le « chaudron » s'épuisaient. Le chef de l'armée, von Paulus, croyait encore aux promesses de Goering qui lui garantissait l'envoi de 500 tonnes par jour. Le flux quotidien ne dépassa pas 100 tonnes et fut de plus en plus réduit.

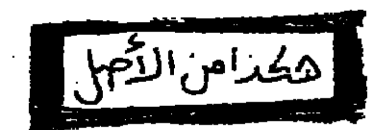
« Décidés à lutter jusqu'à la mort »

Pendant ce temps, le moral des troupes soviétiques grimpait en dépit de la dureté des combats et de l'importance des pertes. Le 6 novembre, les défenseurs de la cité adressaient à Staline leur célèbre serment : *« Nous sommes décidés à lutter jusqu'à la mort. Devant Stalingrad, nous défendrons notre patrie... Ici se décide pour le peuple soviétique la question d'être libre ou de ne pas l'être... Nous jurons de ne jamais ternir la gloire des armes russes... Sous ton commandement, nos pères ont gagné la bataille de Tsaritsyne. Sous ton commandement, nous gagnerons la bataille de Stalingrad. »*

Les Allemands essayèrent bien de briser l'encerclement en envoyant, le 12 décembre, une colonne blindée, sous le commandement de von Manstein. Le premier jour, la colonne avança de 40 kilomètres. Elle franchit la Myckkova et alla jusqu'à 38 kilomètres du « chaudron », mais fut repoussée par Malinovski, alors commandant d'une armée. Pendant quelques jours, von Paulus avait eu la possibilité de sortir du piège en rejoignant la colonne blindée... Obéissant aux ordres de Hitler, il refusa de quitter la place et laissa passer l'occasion de sauver sa troupe.

Il y avait encore dans la ville et ses faubourgs 195 000 Allemands dont 27 généraux. Paulus rejeta, le 8 janvier, un ultimatum soviétique lui demandant de capituler pour éviter des sacrifices inutiles. Le 17, il rejeta une nouvelle offre de reddition, malgré l'avis de plusieurs de ses généraux. Le 31, il était promu maréchal (Hitler croyait qu'un maréchal ne se rend jamais), mais au même moment il finit par céder. Du sous-sol de l'Univermag qui lui servait de QG, il fit savoir qu'il était à bout de forces. Un simple lieutenant, Piotr Mikhaïlovitch Eltchenko, posté avec ses hommes de l'autre côté de la rue, vint s'assurer des intentions du grand vaincu. Celui-ci refusa d'abord de négocier avec un officier de rang si modeste, mais il n'avait plus le choix. Il fut ensuite conduit, prisonnier, auprès de généraux soviétiques de son niveau. Il y eut encore des combats jusqu'au 2 février. Quand fut achevée cette bataille, les Allemands durent faire revenir aussi vite que possible leurs troupes envoyées au Caucase. C'est à Stalingrad que la seconde guerre mondiale a fait demi-tour, le 2 février 1943.

La ville martyre est entrée dans l'Histoire et la légende. Son nom fleurit sur d'innombrables plaques de rues dans le monde. Un nom qui a fait problème dix-neuf ans plus tard lorsque Khrouchtchev dénonça publiquement devant le XXII[e] congrès du PC les crimes de Staline. Il fut alors décidé de retirer du mausolée le corps de l'ancien dictateur, et aussi, ce qui était le plus difficile, de débaptiser « sa » ville. La glorieuse Stalingrad devint Volgograd (on n'alla pas toutefois jusqu'à parler de la « bataille de Volgograd »). La presse du monde entier fit ses manchettes avec cette taille nouvelle. A Moscou, l'information fut brièvement présentée dans un entrefilet que la *Pravda* publia en page 2 sous ce titre admirable : *« A propos d'une ville sur la Volga »*.



ÉTATS-UNIS : les quinze premiers jours de M. Clinton à la présidence

Gouverner au centre

WASHINGTON

de notre correspondant

Les premiers accrocs d'une première quinzaine à la Maison Blanche ont parfois occulté la direction prise par la nouvelle administration démocrate dans le domaine économique et social. Comme promis durant la campagne, le président Bill Clinton gouverne au centre.

La polémique sur la lutte contre les discriminations dont les homosexuels sont victimes dans l'armée a pu brouiller les cartes, donner l'impression d'un grand débat de société lancé par un président appartenant à la génération des «baby-boomers», celle de l'après-guerre. Aussi vite retombée qu'elle avait fait la «une», cette polémique paraît plus avoir passionné la presse que l'opinion. La Maison Blanche s'est empressée de reporter à six mois une affaire mal gérée et la présidence a mis en avant l'essentiel du programme Clinton : les dossiers économiques et sociaux.

ON DOIT VOIR QUE C'EST MOI QUI CONDUIS !

OUI, CHÉRI... LA PROCHAINE À GAUCHE !

PANCHO

Le président a enregistré vendredi 5 février un premier succès législatif avec le vote par le Sénat, après un passage confortable à la Chambre des représentants, d'une loi sur le congé parental et médical. Deux fois repoussé par le président George Bush, ce texte accorde douze semaines de congé non payé, à l'occasion d'une naissance ou d'une maladie grave, à tous les salariés d'une entreprise de plus de cinquante personnes. C'est une réforme très populaire dans la classe moyenne – en principe la «base» électorale de M. Clinton – et qui concerne plus de la moitié des salariés américains.

Soucieux de satisfaire un des piliers traditionnels du parti, les syndicats, M. Clinton a entrepris de démanteler une partie de l'héritage de douze années de présidence républicaine dans ce domaine. Il a annulé deux réglementations qui déplaisaient fortement à des syndicats qui ne regroupent plus que 16 % des salariés américains. M. Clinton a abrogé un décret limitant la possibilité pour les syndicats de collecter parmi leurs adhérents des fonds à des fins politiques. Il a aussi annulé une réglementation restreignant le pouvoir des syndicats au sein des entreprises travaillant pour des marchés publics.

Le poids d'Hillary Rodham Clinton

Il envisage, enfin, de revenir sur ce qui fut un des temps forts, en tout cas un des épisodes très symboliques de l'ère Reagan : l'interdiction faite à toutes les administrations d'embaucher un seul des contrôleurs aériens qui, contrairement à la loi, s'étaient mis en grève en 1981 et furent licenciés par le président Ronald Reagan.

Au chapitre «société», outre la bataille sur les homosexuels, le président Clinton a entamé son mandat en abrogeant, là encore, un autre partie de l'héritage républicain : les différentes réglementations limitant l'accès à l'avortement dans les cliniques et centres de soins familiaux publics.

Parallèlement, il confiait à sa femme, Hillary, la tâche de coordonner les efforts en cours dans différents départements ministériels pour réformer un système de santé passablement malade : coûts de la médecine privée et publique en hausse constante, cependant que près de quarante millions d'Américains ne disposent pas de la moindre assurance médicale.

Cette délégation de pouvoir – de la part du président à son épouse – représentait un geste sans précédent, et pour le coup très «baby-boomer» ou «démocrate de la nouvelle génération». A en croire les sondages et les commentaires de la presse, c'est une initiative qui est, pour l'heure, fort bien acceptée par l'opinion. Hillary Rodham Clinton – elle tient à la mention de son nom de jeune fille devant celui de son mari – s'est rendue, jeudi, au Congrès pour débattre, avec les chefs de la majorité et de l'opposition, du dossier dont elle a la charge.

Démarche exceptionnelle de la part d'une femme de président, qui lui a valu la «une» et ce commentaire du *New York Times* : *«Volontaire non payée, sans fonction gouvernementale officielle, Mme Clinton est, néanmoins, en passe d'émerger comme un des plus importants conseillers de la Maison Blanche en politique intérieure»*. A peine si quelques téméraires caricaturistes ont osé lui reprocher d'avoir interdit à qui que ce soit de fumer à la Maison Blanche... Si cet ensemble de premières initiatives correspond au profil attendu d'un président démocrate, M. Clinton pourrait, en revanche, être plus conservateur en matière économique et budgétaire.

Servi par une conjoncture plus brillante que prévu, il prépare pour le 17 février un plan qui devra tout à la fois assurer que la reprise ne s'essouffle pas et entamer le déficit budgétaire. M. Clinton s'avance prudemment. A un «paquet» de relance de quelque 30 milliards de dollars (investissements publics et incitations fiscales à l'investissement privé), doit correspondre un train de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes de l'Etat : coupes dans le budget de la défense; imposition des pensions de sécurité sociale des personnes âgées au revenu confortable; enfin, peut-être, taxe sur la consommation d'énergie.

Cela veut dire autant de batailles en perspective avec certains des plus puissants groupes de pression du pays : le Pentagone, les associations représentant le troisième âge et les syndicats de camionneurs (dans l'hypothèse d'une taxation des carburants). L'équipe Clinton s'y prépare avec une politique de communication qui lui a très bien réussi durant la campagne : passer par-dessus les intermédiaires traditionnels – en gros, la presse – pour s'adresser directement au pays lors d'émissions télévisées taillées sur mesure.

Sur une grande chaîne, le président doit répondre mercredi prochain, en direct, aux questions que les Américains voudront bien lui poser... juste avant une prestation du chanteur Michael Jackson; le 20 février, M. Clinton répondra, cette fois, durant 90 minutes et toujours en direct, aux questions des enfants. Dans un cas comme dans l'autre, le président évite les questions de la presse. C'est une stratégie très reaganienne, qui explique sans doute que M. Clinton a souvent une «cote» plus basse dans la presse que dans l'opinion, ce dont il paraît fort bien s'accommoder.

ALAIN FRACHON

Maison Blanche cherche juriste respectant la loi...

WASHINGTON

de notre correspondant

Maison Blanche cherche désespérément juriste de haut niveau, si possible démocrate, de préférence femme mais, surtout, surtout, respectant la loi, pour poste d'attorney général (ministre de la justice); durée du poste, en principe quatre ans.

Le président Bill Clinton n'a décidément pas de chance avec son offre d'emploi. Après qu'une première candidate, Mme Zoë Baird, eut été obligée de se récuser pour avoir violé la loi en employant un couple d'immigrés clandestins, une deuxième juriste pressentie pour ce poste, Mme Kimba Wood, vient de faire de même. La raison invoquée est à peu près identique : le juge Wood (quarante-neuf ans), présidente d'une cour fédérale à New-York, avait employé comme garde d'enfant une immigrante en situation irrégulière. A vrai dire, elle l'avait fait dans des conditions qui, à l'époque (1980-1987), n'étaient pas totalement contraires à la lettre d'une législation extrêmement complexe.

Mais, cette fois, M. Clinton et l'intéressée n'ont pas voulu prendre de risques. Ils ont décidé d'arrêter la procédure de sélection à ce stade, avant que Mme Wood ait à subir, comme Mme Baird, l'examen de passage de sa candidature devant le Sénat. Prudent, le président Clinton étudiait, parallèlement, deux autres candidatures : celle d'un avocat de Washington, M. Charles Ruff, et celle d'un ancien gouverneur de Virginie, M. Gerald Baliles. Reste à connaître le statut de leur personnel de maison.

Al. Fr.

Dynamique de groupe pour les collaborateurs du président

M. Bill Clinton a eu recours aux services de deux psychologues lorsqu'il a réuni ses principaux collaborateurs, y compris les membres de son cabinet, le week-end dernier dans la résidence présidentielle de Camp David isolée dans les montagnes du Maryland, a révélé vendredi 5 février le *Washington Post*. Les participants étaient invités à raconter une anecdote tirée de leur vie personnelle afin que les uns et les autres se connaissent mieux.

M. Clinton a lui-même expliqué comment, lorsqu'il avait cinq ou six ans, il avait subi les quolibets de ses camarades en raison de son embonpoint. Cet exercice aurait dû rester confidentiel, mais plusieurs des invités ont trahi la consigne.

Les relations entre Washington et Ottawa

M. Clinton et M. Mulroney ont surtout parlé d'économie lors de leur première rencontre

Le président Clinton et le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, se sont rencontrés, pour la première fois, vendredi 5 février à Washington. M. Mulroney est le premier chef de gouvernement étranger reçu à la Maison Blanche depuis l'entrée en fonctions du président.

Les deux hommes ont surtout parlé d'économie et principalement de l'accord de libre-échange en Amérique du Nord (NAFTA), signé le 7 octobre 1992, à San-Antonio, au Texas, par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, qui prévoit la suppression des barrières douanières entre les trois pays, au cours des quinze prochaines années.

L'arrivée à la Maison Blanche du démocrate Bill Clinton, dont le soutien à des échanges réellement libres est parfois mis en doute, a soulevé des inquiétudes à Ottawa comme à Mexico. M. Clinton ne demande pas une renégociation de l'accord, mais a prévenu que le traité n'entrerait en application qu'après une série de négociations sur l'environnement, la protection des salariés et les exportations du Mexique vers ses deux partenaires d'Amérique du Nord. Au terme de trois heures d'entretiens, le premier ministre canadien s'est cependant déclaré *«vraiment rassuré par la position du président américain»*. *(AFP, UPI.)*

□ **Le président Clinton envisage des mesures «plus énergiques» contre Haïti.** – Les Etats-Unis s'engageront dans une *«voie plus énergique»* pour restaurer la démocratie en Haïti en cas d'échec des efforts diplomatiques, a déclaré le président Clinton, vendredi 5 février, au cours d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre canadien Brian Mulroney. Estimant que les droits de l'homme devront *«être respectés et, pour une période transitoire, protégés»* à Haïti, le chef de la Maison Blanche s'est également déclaré *«déçu»* de voir l'actuel premier ministre haïtien Marc Bazin refuser l'envoi dans son pays de *«quelques observateurs de pays tiers»*, contrairement à ses engagements. Le président haïtien déchu Jean-Bertrand Aristide avait, plus tôt, été reçu par le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **PÉROU : une soixantaine de morts en vingt-quatre heures.** – Au moins soixante personnes ont trouvé la mort vendredi 5 février, lors d'attentats attribués à la guérilla maoïste du Sentier lumineux, selon la police. L'organisation maoïste est engagée depuis treize ans dans une lutte armée qui a fait plus de 26 000 victimes. Dans un rapport publié jeudi à Lima, un institut indépendant estime que le Sentier lumineux n'a pas été anéanti par l'arrestation de son chef historique, Abimael Guzman, en septembre dernier. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **PANAMA : un mouvement de guérilla revendique l'enlèvement des trois missionnaires américains.** – Un mouvement de guérilla panaméen inconnu, l'Avant-Garde patriotique du 20 décembre (VPT 20), se réclamant de l'ancien président Omar Torrijos, a revendiqué l'enlèvement, le 31 janvier, de trois missionnaires américains dans l'est du Panama, dans un document parvenu à l'AFP vendredi 5 février. Le VPT 20 accuse les missionnaires de l'ordre Nouvelle tribu David Mancken, Richard Tenenoff et Marc Rich, d'être *«des agents de la CIA»* et précise que tous trois se trouvent en territoire colombien, gardés par l'organisation de guérilla Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC). – *(AFP.)*

□ **COLOMBIE : prolongation de l'état d'urgence.** – Le président colombien Cesar Gaviria a annoncé, vendredi 5 février, une prolongation de 90 jours de l'état d'urgence décrété le 8 novembre, ainsi que des mesures destinées à encourager les citoyens à collaborer avec la justice. Les délinquants qui fourniront des informations conduisant à l'arrestation des responsables du trafic de drogue et des chefs de la guérilla bénéficieront d'une remise de leur peine de prison pouvant aller jusqu'à l'amnistie. Ils seront par ailleurs incarcérés dans des établissements militaires, afin de bénéficier d'une meilleure protection contre d'éventuelles représailles. La prime offerte pour la capture du chef du cartel de Medellin toujours en fuite a été portée à 7 millions de dollars, après la récente recrudescence d'attentats meurtriers qu'il aurait commandités. – *(AFP, UPI.)*

□ **ALGÉRIE : ouverture du procès de l'ancien chef d'état-major.** – Prévu à huis-clos, le procès du général Mustapha Belloucif, ancien chef d'état-major de l'armée algérienne, devait s'ouvrir, samedi 6 février, devant le tribunal militaire de Blida. Considéré comme l'homme de confiance de l'ancien président Chadli Bendjedid, le général Belloucif est notamment accusé d'avoir détourné une somme de près de 38 millions de francs (en devises) et de 2,5 millions de dinars (625 000 francs) prélevés sur les fonds de l'Etat. – *(AFP.)*

□ **MAROC : quatre partis se retirent de la commission électorale.** – Pour protester contre le *«climat politique tendu»* et des manquements dans la préparation des élections législatives prévues pour le 30 avril, quatre partis d'opposition formant le «bloc démocratique», ont décidé de suspendre leur participation à la commission nationale chargée de superviser le scrutin, a-t-on appris vendredi 5 février à Rabat de source bien informée. Il s'agit de l'Union socialiste des forces populaires (*le Monde* du 3 février), de l'Istiqlal, du Parti du progrès et du socialisme et de l'Organisation pour l'action démocratique et populaire. – *(AFP.)*

□ **RECTIFICATIF.** – Dans l'article consacré à M. Robert Denard, l'ancien mercenaire de retour en France (*le Monde* du 2 février), c'est par erreur qu'a été évoquée une *«attaque»* du palais présidentiel, aux Comores, par les opposants au régime, le 26 novembre 1989. Aucune manifestation politique n'avait précédé l'assassinat du président Ahmed Abdallah, commis dans des circonstances encore mystérieuses et dans lequel ne sont impliquées, à ce jour, que les personnes présentes sur les lieux – dont M. Denard, alors patron de la garde présidentielle.

Le voyage du pape

Jean-Paul II plaide la «réconciliation» en Ouganda

Après une première escale au Bénin, le pape est arrivé, vendredi 5 février, en Ouganda, où il a prôné la «réconciliation» nationale et le respect des droits de l'homme. L'Ouganda, ancienne colonie britannique de l'Afrique de l'Est, reste marqué par les séquelles des dictatures et des guerres civiles.

KAMPALA

de notre envoyée spéciale

«Réconciliation» : tel est le message que Jean-Paul II, à peine débarqué à l'aéroport d'Entebbé, est venu apporter à l'Ouganda, un pays encore convalescent, marqué par les séquelles du régime d'Idi Amin Dada et celles d'une guerre civile – désastres qui, à eux deux, ont fait près de 800 000 morts. Et, même si le pays reste sur les listes rouges d'Amnesty International, notamment dans les zones de guérilla où la chasse aux insurgés est une excuse souvent invoquée, le pays progresse vers la démocratie, en dépit du marasme économique et des crispations sporadiques du pouvoir en place. Nouvelle Constitution et élections sont au programme, pour l'année prochaine au plus tard, en principe.

Aussi, au président Yoweri Museveni, ex-guérillero arrivé au pouvoir en 1986, le pape a rappelé que *«en cette période cruciale de reconstruction, non seulement sur le plan économique, mais aussi pour ce qui constitue la fibre même de la nation»*, personne ne peut ignorer que *«les Ougandais doivent chercher à se réconcilier et travailler ensemble, au sein d'une société dans laquelle le respect de la personne humaine et de ses droits doit être la règle pour tous»*.

Réconciliation nationale donc, qui s'est déjà amorcée avec le retour de certains des 500 000 Asiatiques et Indiens jadis chassés par Idi Amin. Dans cet effort, les chrétiens (60 % de la population), et surtout les catholiques (40 %), ont un rôle primordial à jouer. L'engagement «social» de l'Église, particulièrement active et «intégrée» en Ouganda, face au sida ou aux problèmes des réfugiés, doit être un des thèmes majeurs de la visite papale.

Le péché de l'esclavage

Réconciliation, aussi, avec la communauté internationale, à l'heure où s'estompent les vieux calculs dont l'Ouganda, de par sa position-clé en Afrique, a été souvent l'objet. Comme pour répondre aux interrogations du chef de l'Etat, qui avait lancé, un jour, cette boutade célèbre : *«Pour régler les problèmes de l'Afrique, il faudrait que les étrangers ne s'occupent plus de nous pendant au moins trente ans»*, le pape a évoqué *«une nouvelle solidarité»* à créer. *«L'Afrique*, a dit Jean-Paul II, *doit trouver la place qui lui revient en propre. Chacune de ses nations a droit à une aide désintéressée, pour assurer sa propre indépendance.»* Est-ce un vain espoir, s'est interrogé le pape, de *«penser que cette visite, à sa façon, servira à rendre plus consciente l'opinion politique des pays développés, de leur responsabilité envers l'Afrique»* ?

Réconciliation enfin avec le passé, ce passé d'esclavage, auquel, durant ses précédents voyages (au Sénégal, l'année dernière, comme à Saint-Domingue, cet hiver), le pape a déjà fait allusion. Le problème lui tient à cœur. Aussi n'est-ce pas un hasard si, à Cotonou (Bénin), au moment de s'envoler vers l'ancien royaume de «Bouganda» – dont les princes réduisaient en esclavage les tribus voisines, pour acheter des fusils aux blancs, – il a tenu à mentionner ce mémorial de la mauvaise conscience occidentale que sera la conférence internationale, prévue prochainement au Bénin sous l'égide de l'OUA et de l'UNESCO, sur le thème «La route des esclaves». Le pape a déclaré que l'esclavage est *«un drame (...) qui ne cesse de hanter la mémoire de l'Afrique»* et fut *«un péché de l'homme contre l'homme, un péché de l'homme contre Dieu»*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

AFRIQUE DU SUD

M. De Klerk a présenté son projet de Charte des libertés fondamentales

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Comme il l'avait annoncé à l'ouverture de la session parlementaire (*le Monde* du 2 février), le président Frederik De Klerk a rendu public, vendredi 5 février, au Cap, son projet de Charte des libertés fondamentales, destinée à *«protéger le citoyen contre l'arbitraire»* des pouvoirs législatifs ou exécutifs. Le gouvernement a aussi saisi l'Assemblée d'un projet de loi sur l'égalité des femmes, visant à réprimer le harcèlement sexuel et à interdire toute discrimination – notamment en matière d'emploi – fondée sur la sexe, le statut matrimonial ou la grossesse.

La Charte ne figurera pas au menu des travaux parlementaires. Les propositions gouvernementales qui la constituent devront d'abord être amendées ou enrichies, lors des prochaines négociations constitutionnelles entre les différents partis. Tel qu'il est, le projet de Charte apparaît d'abord comme une critique du système juridique antérieur. *«Notre histoire*, reconnaissent les rédacteurs du texte, *montre qu'un système constitutionnel qui accorde de larges pouvoirs au Parlement ne constitue pas, en soi, une garantie pour la protection des droits fondamentaux. (...) Tant que le système n'est pas fondamentalement réformé, il n'y a aucune garantie qu'il n'en sera pas de même dans l'avenir.»*

Forts de ce constat, les initiateurs du projet ont élaboré un catalogue détaillé des droits et libertés propres à garantir le citoyen contre d'éventuels empiétements du futur pouvoir : égalité devant la loi sans considération de race, de langue, de sexe, de religion, d'origine ethnique ou sociale; liberté d'association, de parole, de manifestation et de culte; droit à la propriété; droit de grève; droit au travail et à une rémunération décente; droit à parler sa langue maternelle et à vivre sa culture d'origine, etc.

En présentant ce texte, le gouvernement n'a pas manqué de souligner qu'il était la preuve de sa volonté de changement, en même temps que la garantie de son aptitude à le conduire. Cet empressement gouvernemental n'est sans doute pas exempt d'arrière-pensées. Alors que se rapprochent les échéances électorales, le gouvernement a d'abord voulu rassurer une clientèle blanche, soucieuse de garantir des droits si longtemps refusés à d'autres, et faire bonne figure devant la communauté internationale.

GEORGES MARION

Estimant nécessaire une collaboration avec la Russie

M. Bill Clinton confirme ses « réticences » sur le plan de paix en Bosnie

M. Bill Clinton a confirmé publiquement, vendredi 5 février, les réserves américaines sur le plan de paix soumis par les médiateurs internationaux aux belligérants de Bosnie-Herzégovine et a souhaité parvenir à mettre au point un plan plus acceptable avec l'aide de la Russie.

« J'applaudis l'effort entrepris... [Mais] *les Etats-Unis ont pour l'instant des réticences à imposer aux belligérants un accord avec lequel ils ne sont pas d'accord »*, a dit le président américain à propos du plan mis au point par MM. Cyrus Vance (pour l'ONU) et David Owen (pour la CEE). Ce plan prévoit le redécoupage de la Bosnie-Herzégovine en dix provinces autonomes – trois à dominante serbe, trois à dominante croate, trois à majorité musulmane et une province de Sarajevo – placées sous le contrôle souple d'un pouvoir central.

Le président Clinton s'est exprimé pour la première fois aussi nettement sur ce projet au cours d'une conférence de presse donnée aux côtés du premier ministre canadien Brian Mulroney. Ce dernier a déclaré que le Canada souhaitait *« une participation plus importante des Etats-Unis mais aussi du président* [russe] *Boris Eltsine »* à la recherche de la paix en Bosnie. M. Clinton a, pour sa part, estimé que le plan de MM. Vance et Owen pourrait léser les Musulmans de Bosnie, qui ont perdu des territoires au profit des Serbes et sont victimes de la politique de « purification ethnique ». Il a insisté sur la nécessité d'une collaboration avec la Russie. *« S'il doit y avoir une solution diplomatique et politique à long terme, nous avons vraiment besoin de la participation du président Eltsine et du soutien de la Russie »*, a-t-il dit.

Le chef de la diplomatie bosniaque, M. Haris Silajdzic (un Musulman) s'est quant à lui de nouveau élevé contre ce projet. *« Ce que nous ne pouvons accepter c'est la partition ethnique de notre pays et l'abolition de notre gouvernement. Non seulement le plan Vance-Owen n'est pas une promesse de paix. mais il contient les germes de nouvelles violences »*, a-t-il affirmé devant une commission du Congrès américain. Au siège des Nations unies à New-York, les Serbes de Bosnie ont apparemment durci à leur tour leur position vis-à-vis du redécoupage de la République. *« Ils* [les Serbes] *ont de sérieux problèmes à propos du redécoupage, qu'ils n'avaient pas exprimé ouvertement à Genève »*, a déclaré un diplomate informé des entretiens des médiateurs avec M. Radovan Karadzic, le chef de la communauté serbe de Bosnie. Le premier ministre de Bosnie, M. Mile Akmadzic (un Croate), a, de son côté, déclaré : *« Nous négocions depuis un an et nul n'est besoin d'un nouveau plan. Des acteurs comme les Etats-Unis devraient jouer un rôle plus important »*. Seuls, les Croates de Bosnie ont, jusqu'à présent, accepté l'ensemble du plan de MM. Vance et Owen.

Les deux médiateurs ont immédiatement réagi aux déclarations de M. Clinton pour les déplorer. *« J'espère que M. Clinton va l'étudier davantage. Je crois que quand il l'aura fait, il se rendra compte que c'est le meilleur plan que l'on ait proposé »*, a déclaré M. Vance en quittant le siège des Nations unies après trois heures d'entretiens, qu'il a qualifiés d' *« utiles »*, avec le ministre bosniaque des affaires étrangères.

Lord Owen a, de son côté, déploré que les Etats-Unis ne soutiennent pas le plan et les a invités à jouer un rôle plus actif dans le règlement de cette crise. *« Les Etats-Unis ne peuvent pas à la fois bloquer le seul plan de paix existant et déclarer qu'il est inapplicable et qu'ils ne participeront à aucune force de maintien de la paix de l'ONU »*, a-t-il dit dans un entretien à la BBC.

« Nous avons souligné auprès des Etats-Unis que ce plan avait été approuvé par le conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et qu'il était appuyé par la Fédération russe ainsi que par la Chine au Conseil de sécurité de l'ONU. Washington doit vivre dans la communauté internationale », a ajouté lord Owen.

Ce dernier ainsi que M. Vance devaient poursuivre leurs contacts avec toutes les parties pendant le week-end, au cours de réunions séparées, tandis que la Grande-Bretagne a rappelé, quelques heures seulement avant les déclarations du président Clinton, qu'elle soutenait *« totalement et sans réserve »* le plan des deux médiateurs. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Nouvel exode de Musulmans de l'est de la Bosnie, selon le HCR.** – Entre 3 000 et 5 000 personnes, pour la plupart des Musulmans, sont arrivées ces derniers jours à Tuzla (nord-est de la Bosnie), après avoir fui les zones de Zvornik et Kamenica (est) contrôlées par les Serbes, a indiqué, vendredi 5 février, à l'AFP, M. Peter Kessler, porte-parole à Zagreb du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. *« La plupart des réfugiés ont parcouru à pied les 40 km les séparant de Tuzla et certains d'entre eux sont morts de faim et de froid en cours de route »*, a précisé M. Kessler. Un convoi du HCR chargé de 300 tonnes d'aide humanitaire devait quitter samedi Belgrade pour Tuzla. – *(AFP.)*

ARMÉNIE

Cent mille personnes manifestent à Erevan contre la pénurie

Près de cent mille personnes, selon les estimations de la police locale, ont manifesté, vendredi 5 février, dans le centre d'Erevan, exprimant leur exaspération face à la situation d'asphyxie du pays, voire leur colère contre le président Levon Ter-Petrossian, dont le départ fut réclamé.

C'était la plus importante manifestation d'opposition depuis l'indépendance de ce pays, qui affronte le gel en étant pratiquement privé d'énergie, de gaz, de transports, de téléphone ou de journaux.

A Erevan, on coupe les arbres pour se chauffer, on abat les meutes de chiens errants affamés et les boulangeries manquent de farine comme de combustible.

Des partis d'opposition, notamment l'Union pour l'indépendance nationale, ont réclamé vendredi des élections anticipées, alors que le président mène des consulations pour former un nouveau gouvernement.

Il avait limogé mardi son premier ministre Khosrow Harroutiounian, après une volte-face de cet ancien apparatchik sur la manière de sortir le pays du marasme.

Mais la crise étant due avant tout au blocus subi en raison de la guerre avec l'Azerbaïdjan, comme des conflits interethniques en Géorgie – pour lesquels aucune solution n'est en vue, – les dirigeants de l'opposition, qui critiquent en général la « modération » du pouvoir arménien face à Bakou, ne doivent guère être tentés par une entrée au cabinet, dans l'hypothèse où le président se déciderait à la leur proposer.

En Azerbaïdjan, les rivalités politiques internes ont aussi entraîné, la semaine dernière, la démission du premier ministre Rakhim Gousseinov, ancien apparatchik qui dénonçait l'emprise totale du président sur les ministres. Aucune date n'est fixée à Bakou pour des élections législatives dont la tenue était envisagée pour février.

S. Sh.

□ **Échec des négociations entre experts hongrois et slovaques sur le barrage de Gabcikovo.** – Des experts hongrois et slovaques réunis à Budapest ne sont pas parvenus à un accord sur le régime de la répartition des eaux du barrage controversé de Gabcikovo-Nagymaros, a-t-on indiqué vendredi 5 février. – *(AFP.)*

□ **OUZBEKISTAN : nouveau procès contre l'opposition.** – Une militante du mouvement d'opposition Birlik, suspendu par la Cour suprême, l'écrivain Vassilia Inoiatova, doit être jugée à partir du lundi 8 février à Tachkent pour avoir *« insulté le chef de l'Etat »*, dans une « Lettre au président » publiée par l'organe de Birlik édité à Moscou. La peine encourue est de six ans de prison. – *(AFP.)*

La mémoire du goulag

Suite de la première page

Dans son minuscule local, quelques bénévoles viennent en aide à ceux, très souvent des gens âgés, qui tentent d'obtenir des renseignements sur tel ou tel membre de leur famille disparu il y a longtemps. Arseni Roginsky, quarante-sept ans, se veut avant tout historien : *« Tous les historiens professionnels, membres du Parti communiste, ont totalement falsifié les faits. Toutes les recherches ont été censurées. »*

Alors, pratiquement tout seul, il tente, grâce aux archives qu'il peut consulter ou aux témoignages personnels, de reconstituer une « autre » histoire. *« Ce qui est frappant, c'est la permanence d'une certaine résistance populaire contre le régime. Ici une grève dans une entreprise, là une distribution de tracts. Savez-vous que, durant les dernières années du règne de Staline, plus de 20 000 tracts opposés au dictateur ont été distribués ? La flamme, la toute petite flamme, a été maintenue. »*

Mourir tranquille

« Non, je n'ai pas envie de vous voir. Comprenez-moi : je veux mourir tranquille ! » Il n'est pas facile de rencontrer des rescapés des camps staliniens, dont une centaine de milliers sont encore en vie dans toute l'ex-URSS. La plupart, en effet, semblent avoir décidé, dès leur retour de captivité, de se taire une fois pour toutes. Et les changements politiques en cours en Russie n'ont pas modifié leur état d'esprit. Comme le dit, avec une ironie grinçante, une dissidente des dernières années. *« Eux, les prisonniers envoyés en camp sous Staline, ne savaient pas, dans l'immense majorité des cas, pourquoi ils subissaient ce sort. Nous, oui ! »*

Ces anciens, lorsqu'ils acceptent de parler, racontent effectivement presque tous la même histoire. Où l'absurde le dispute au tragique. *« C'était en 1951. J'avais vingt-trois ans »*, raconte ainsi Artem Feldman, qui tire inlassablement sur sa cigarette dans son bureau de la mairie de Moscou. *« Etudiant à l'Institut économique de Moscou, j'ai été arrêté à cause d'une anecdote que j'aurais racontée à un de mes amis. Pourtant, j'étais parfaitement loyal au régime ! »*

Accusé de propagande antisoviétique et d'intentions terroristes, il échappe à la peine de mort et écope de vingt-cinq ans de camp. Envoyé au Kazakhstan, dans un « goulag des steppes » où 15 % des prisonniers mouraient chaque année, il se lie d'amitié avec un juif autrichien qui, pour fuir le nazisme, se retrouve en Pologne pour finir, après encore bien des vicissitudes, condamné, avec toute sa famille, à quinze ans de travaux forcés par les Russes. *« Il a été libéré avant moi, mais n'a pas eu le droit de quitter la région. Bien plus tard, ses descendants m'ont demandé de tenter de retrouver sa trace. Je n'ai pas réussi »*, raconte Artem Feldman, la voix cassée.

Un litre de lait comme indemnisation

Libéré, et même « réhabilité » en 1956, Artem Feldman connaît alors les affres de tous ceux qui sont passés par les camps : *« J'étais devenu un citoyen de seconde zone. Je ne pouvais pas sortir du pays. Je savais que ma carrière était définitivement terminée, qu'il n'était pas question de me servir de mes connaissances économiques. Alors, je suis devenu technicien, car, dans ce secteur, c'était moins « idéologisé ». J'avais peur chaque fois que je devais changer de travail. »* Certes, il a été « indemnisé » : *« Nous avons reçu deux mois de salaire en 1956, mais, comme il y avait eu des réformes monétaires entre-temps, cela équivalait à un litre de lait ! »*

Depuis 1985 et l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir, des mesures, timides, ont commencé d'être prises en faveur des anciens prisonniers politiques, comme par exemple des réductions dans les services publics ou la création d'un réseau spécial de magasins. *« Quand on pense,* s'exclame Artem Feldman, *que le goulag a participé pour près de 50 % à la production industrielle du pays, il y aurait peut-être eu moyen de récupérer quelque chose ! »*

Non contents de ne jamais avoir été vraiment indemnisés matériellement, les anciens prisonniers sont, souvent, en butte aux récriminations de leurs compatriotes. *« Souvent, dans les magasins créés spécialement pour nous, mais aussi pour les anciens combattants ou même les gens du KGB,* raconte Artem, *nous nous faisons insulter par des gens qui nous disent :* « Mais où étiez-vous pendant que nous faisions la guerre ? ». *Il n'est pas facile non plus d'apprendre qu'un ancien général du KGB s'occupe désormais des victimes de la répression »*, soupire l'ancien prisonnier, dont la conclusion se passe de tout commentaire : *« La question sera bien résolue un jour, lorsque nous serons tous morts ! »*

« Nous ne sommes pas des victimes »

« Nous ne sommes pas des victimes, nous sommes les personnages de l'histoire actuelle encore en action. » Tatiana Velinakova, impressionnante de douce détermination, fait partie de la deuxième vague des prisonniers politiques, de ceux « qui savaient pourquoi ». En 1971, elle entre dans le groupe d'initiative pour un mouvement des droits de l'homme créé au printemps 1969 par quinze personnes, dont la moitié seront arrêtées dès l'été suivant. Le 30 octobre 1979, jour que les dissidents avaient choisi pour rendre hommage à tous les prisonniers politiques, elle participe à une réunion chez Andreï Sakharov.

Arrêtée le lendemain, elle passe onze mois à la prison de Lefortovo, puis trois ans dans un camp pour femmes en Mordovie et, enfin, quatre années et demie d'exil en Kirghizie. Du premier au dernier jour, Tatiana Velinakova a toujours refusé de signer aucun document. *« Au printemps 1987, le procureur est venu me voir en me disant qu'un processus de libération était en cours mais qu'il fallait que je demande moi-même ma libération. Je n'ai rien voulu savoir et je lui ai répété que je n'avais jamais enfreint aucune loi et qu'il n'y avait donc aucune raison pour que je fasse amende honorable. J'ai eu raison, car certains ont signé de telles demandes en s'engageant à ne plus rien faire contre la loi. Eh bien, après, ils ont été présentés comme ayant transgressé la Constitution ! »*

Si elle attend toujours l'indemnisation matérielle promise – elle a déjà obtenu la jouissance d'un appartement, – Tatiana Velinakova a recommencé à travailler comme professeur de mathématiques. *« Il y a un certain respect pour les anciens prisonniers politiques,* estime-t-elle. *Ainsi, le jour de la mort de Sakharov, la directrice de l'école m'a spontanément proposé de parler aux enfants. Ils ont été très attentifs, et cela m'a beaucoup émue de voir ces enfants de dix ans me témoigner comme une sorte de reconnaissance. »* Elle insiste aussi beaucoup sur le réseau, *« de plusieurs centaines de personnes »*, qui, dans les temps difficiles, luttait pour les droits de l'homme. Si elle a un seul regret, c'est peut-être de n'avoir pas été assez prudente.

Faut-il juger ceux qui l'ont mise en prison ? *« Nous n'avons jamais lutté contre les hommes,* dit-elle en souriant, *mais contre la machine totalitaire. »* Continue-t-elle à militer ? *« Dès que je suis sortie de prison, j'ai réfléchi et ai conclu que, désormais, nous aurions besoin d'un combat politique avec d'autres personnes pour le mener, pour préparer des élections par exemple. Nous, notre combat était d'abord moral. »* Dernière question : peut-on imaginer un retour du totalitarisme ? *« Je ne crois pas. D'ailleurs, le chaos actuel a quelque chose de positif, il prouve que la machine a été cassée. »*

« Tu es en prison pour nous tous ! »

Petit-fils d'un écrivain mort en 1968, qui avait tenté de fonder un mouvement démocratique dans les années 60, Alexis Smirnov, quarante-deux ans, sage dans son costume croisé, est exclu, en 1968, de son institut de recherches pour avoir fréquenté des *« personnes pas loyales »*. Il finit son service militaire dans un hôpital psychiatrique et, en 1979, lutte pour la défense des droits de l'homme dans le groupe entourant Sakharov.

Il est arrêté le 10 décembre 1982 et conduit à la sinistre Lubianka. Lui non plus ne dira rien, ne signera aucun papier, en dépit d'un interrogatoire de plus de six heures. De même, il continuera son opposition passive lors des neuf mois qu'il passera dans la prison de Lefortovo. *« J'ai quand même réussi à faire sortir un mémorandum de ma cellule ! »*, raconte-t-il aujourd'hui, encore amusé du bon tour qu'il a joué au KGB.

Inculpé de « propagande antisoviétique », il est condamné à six ans de camp et quatre ans d'exil. Dans le train qui l'emmène à Perm, où étaient les camps à la plus sinistre réputation, les prisonniers de droit commun lui offrent du thé, lui serrent la main : *« Tu es en prison pour nous tous ! » « Quand ils m'ont emmené, les gens étaient indignés,* raconte Alexis. *Le camp a été ma vraie université, il y avait des gens de différentes nationalités, et là, j'ai commencé à me demander ce que cela voulait dire d'être russe par rapport aux habitants des autres Républiques de l'URSS. Les nationalistes russes prisonniers commencèrent à me traiter comme un ennemi parce que j'avais des bonnes relations avec des Lituaniens ou des juifs. »* Le plus dur, pour lui comme pour les autres, était de ne pas succomber aux provocations incessantes du KGB : les coups, l'humiliation des familles. *« Ils obligeaient la mère d'un de mes amis à se rendre chaque jour à une polyclinique de Moscou pour des contrôles antivénériens. Elle avait soixante-dix ans et en est morte. »* A cette époque, se souvient Alexis, le procureur de la région n'était autre qu'un certain Stepankov, aujourd'hui procureur général de Russie et, à ce titre, chargé de l'accusation des putschistes d'août 1991.

« Les victimes, c'est eux »

« En 1986, poursuit Alexis, *nous avons appris que Gorbatchev, dans une interview au* Monde, *avait déclaré qu'il n'y avait plus de prisonniers politiques en URSS. Aussitôt, nous avons pensé que les gens du KGB prendraient cette déclaration comme un ordre de nous faire disparaître. Jamais nous n'avons eu aussi peur. D'ailleurs, il y a eu beaucoup de disparus à ce moment. »* Après avoir été reconduit à la prison de Moscou, où il refuse toujours de signer un quelconque papier, il est libéré au printemps.

Aujourd'hui, Alexis continue à militer, pour les objecteurs de conscience emprisonnés, contre *« le nationalisme et le chauvinisme russes, le principal danger actuel »*, ou pour tenter de faire respecter la démocratie dans certains pays d'Asie centrale. En août 1991, avec des amis, il organise un couloir humain pour permettre aux putschistes de sortir sans être pris à partie par les manifestants. *« Les derniers temps de mon séjour en prison,* explique-t-il, *un officier du KGB m'a dit :* « Lorsque vous serez au pouvoir, nous nous retrouverons tous pendus à des réverbères. » *Il n'avait pas compris que jamais nous ne pourrions faire cela. »*

Reconnaissant que de nombreux anciens prisonniers politiques *« se sentent un peu seuls aujourd'hui »* et qu'après plusieurs années dans les camps *« ils ont eu l'impression de revenir dans un autre pays »*, Alexis conclut : *« Nous ne dirons jamais que nous sommes des victimes. Non, nous sommes les vainqueurs du combat que nous avons menés. Les victimes, ce sont eux, ceux qui ont organisé la répression. Moi, je n'ai pas honte de regarder mon fils dans les yeux ! »* Il y a certains jours où l'air de Moscou paraît un peu plus léger que d'habitude.

JOSÉ-ALAIN FRALON

ESPAGNE : le scandale KIO

Des disquettes informatiques ont été volées au ministère de l'économie

MADRID

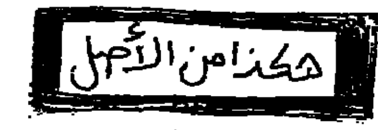
de notre correspondant

L'affaire du KIO (Kuwait Investment Office), le scandale de la volatilisation des investissements du Koweït en Espagne, tourne au rocambolesque. Le ministre de l'économie et des finances, M. Carlos Solchaga, a annoncé, vendredi 5 février, que dix-huit disquettes sur les activités du KIO en Espagne, entre 1988 et 1993, avaient été volées, la veille, dans un bureau du ministère à Madrid. Ces disquettes se trouvaient dans le tiroir non fermé à clef d'un bureau ouvert au public.

M. Solchaga a estimé qu'il s'agissait de documents *« ennuyeux et sans intérêt »* dont une copie se trouvait dans les ordinateurs centraux du ministère. De l'avis du ministre, ce vol ne peut avoir que deux motifs : soit vouloir démontrer que le gouvernement veut cacher des informations sur KIO, soit tirer un bénéfice économique de ce larcin. La seconde hypothèse paraît, selon lui, la plus probable. M. Solchaga a cependant averti les médias qu'il s'agissait de matériel volé et que si l'un d'entre eux l'achetait *« l'Etat prendrait des mesures »*.

M. Javier de la Rosa, l'homme d'affaires catalan et ancien homme de confiance du KIO, n'est pas inquiet non plus. Il pense également que le voleur veut vendre ces disquettes à la presse. M. de la Rosa, soupçonné d'avoir détourné plus de cent milliards de pesetas (4,8 milliards de francs), fait l'objet d'une plainte qui a été rejetée, le 26 janvier, au motif qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes des délits reprochés. Les responsables koweïtiens ont fait appel de cette décision estimant qu'elle constituait *« un exemple d'anthologie d'ignorance juridique »*.

M. B.-R.



PROCHE-ORIENT

Malgré l'autorisation de retour accordée à 101 d'entre eux

Les Palestiniens expulsés «jurent» de refuser d'être dissociés

Les quelque 400 Palestiniens expulsés par Israël au Liban ont fait publiquement serment, vendredi 5 février, de refuser l'accord américano-israélien prévoyant le rapatriement d'une centaine d'entre eux (*le Monde* du 3 février). *«Je m'engage devant Dieu à respecter la décision collective, et si mon nom figure parmi les 101, à ne retourner qu'avec tous mes frères. Je ne reviendrai pas sur ce serment»*, ont-ils juré devant les journalistes.

Les exilés ont ensuite refusé de recevoir un émissaire porteur de la liste de 101 personnes transmise par Israël au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *«Au retour de chaque expulsé, une décision sera prise concernant son interrogatoire, son arrestation ou d'autres mesures à prendre»*, avait indiqué le chef d'état-major, le général Ehud Barak. Trentecinq des personnes autorisées à revenir sont originaires du territoire de Gaza et le reste de Cisjordanie.

Selon le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Amr Moussa, l'Egypte et les Etats-Unis s'emploient à obtenir de l'Etat juif le retour de tous les expulsés *«d'ici quelques semaines»*. *«Les négociations, pourparlers et contacts continuent entre nous et eux* [Israël et les Etats-Unis] *pour que ce problème soit réglé le plus rapidement possible»*, a déclaré M. Moussa.

Par ailleurs, cinq Palestiniens ont été tués vendredi et vingt-six autres blessés par balles lors de heurts avec l'armée israélienne dans la bande de Gaza. – *(AFP, Reuter.*

Un entretien avec le premier ministre libanais, M. Hariri

«Je veux bâtir la confiance entre l'Etat et les citoyens d'une part les musulmans et les chrétiens, de l'autre»

Le premier ministre libanais, M. Rafic Hariri, n'appartient pas à la classe politique traditionnelle de son pays. Considérant son succès personnel dans les affaires, les Libanais ont fondé de grands espoirs dans ses capacités pour une relance de l'économie. Mais M. Hariri ne veut pas seulement s'occuper «de travaux publics»... Il souligne qu'il entend «bâtir la confiance entre l'Etat et les citoyens d'une part, les musulmans et les chrétiens, de l'autre», *ajoutant qu'il a la ferme intention de rétablir* «un gouvernement central fort».

BEYROUTH

de notre correspondant

«Est-il vrai, comme le dit la rumeur, que vous êtes découragé par la déliquescence des services de l'Etat?

– Je suis aujourd'hui plus que jamais déterminé à aller de l'avant. Le fond du problème est que tout est à refaire : l'électricité, les télécommunications, l'aéroport, le port et, finalement, toute l'infrastructure du pays, toute son administration publique.

– Comment allez-vous traiter le problème?

– En rompant avec les méthodes du passé. Je ne refuse pas *a priori* qu'un fonctionnaire, s'il est qualifié et honnête, ait des relations avec des hommes politiques; il en est ainsi partout dans le monde. Mais aucun politique ne m'imposera un fonctionnaire incompétent ou véreux. Impossible au Liban? Vous verrez que je ferai ce que je dis.

– Les personnes honnêtes et qualifiées auxquelles vous faites allusion accepteront-elles de travailler dans la fonction publique?

– On a parfois de bonnes surprises! Nous avions, dans des encarts publicitaires, dans les journaux français notamment, demandé aux Libanais de postuler pour travailler dans l'administration publique de leur pays. Les réponses ont dépassé mes espoirs. Une centaine d'offres de services me sont parvenues de l'étranger, émanant de jeunes compatriotes hautement compétents, diplômés des plus grandes universités, occupant des postes remarquables leur assurant des revenus confortables dans les pays où ils sont installés et qu'ils devront sacrifier pour rentrer au pays. Tous m'ont écrit pour me dire : *«Nous sommes prêts à travailler avec vous.»* Je peux vous montrer leurs lettres.

– Votre projet politique primordial n'était-il pas une réconciliation nationale?

– J'y travaille continuellement et je rencontre tous les protagonistes, surtout dans le camp chrétien. J'ai réussi à ouvrir la porte du dialogue; des gens qui ne se parlaient pas nous paraissent faire preuve de bonne volonté. Mais l'entente après dix-sept années de guerre est une affaire compliquée. La discrétion s'impose et il ne faut pas précipiter les choses. Je veux bâtir la confiance entre l'Etat et les citoyens d'une part, entre les musulmans et les chrétiens de l'autre.

– Vous êtes un des principaux artisans de l'accord de Taëf sur la fin de la guerre. On dit qu'il est mal appliqué.

– Il y a encore, en effet, quelques points importants en suspens. L'abolition du confessionnalisme en est un, et nous sommes à cet égard dans une phase intermédiaire. Certains changements fondamentaux sont déjà intervenus, notamment la répartition à égalité *[entre chrétiens et musulmans]* des sièges parlementaires. Je viens d'en réaliser un autre en permutant les portefeuilles ministériels entre les communautés. Il en est de même pour les postes de la première catégorie de l'administration publique. Pour tous les autres, le confessionnalisme est supprimé et seul sera pris en compte un équilibre global. Il faudrait encore opérer un développement économique équilibré entre les régions pour compléter la déconfessionnalisation. Les Libanais décideront ensuite de l'avenir du confessionnalisme politique dans leur pays.



– Autre point capital de l'accord de Taëf : le retrait syrien, au moins partiel, n'est-il pas resté lettre morte?

– C'est vrai. Mais le vide qu'entraînerait aujourd'hui un redéploiement syrien poserait des problèmes de sécurité, notamment dans les régions où s'effectuent des retours de personnes déplacées; car l'armée et les forces de sécurité intérieure, bien que réunifiées, demeurent sous-équipées. Malgré nos demandes, aucun pays ami ne nous a, en effet, octroyé d'aide ou de crédits significatifs.

«Donnez-moi au moins six à huit mois»

– Pensez-vous que l'affaire des Palestiniens expulsés risque de bloquer les négociations de paix israélo-arabes? Beyrouth y participera-t-il?

– Si les pourparlers reprennent sans que cette affaire ait été réglée, ils n'en seront que plus difficiles. Nous ne ferons pas cavalier seul. Il y aura certainement une position arabe commune. En tout état de cause, la fermeté du Liban dans cette affaire sera notre style de gouvernement.

– Le marché demeure très déprimé, ce qui a dissipé l'illusion que l'arrivée de Rafic Hariri au pouvoir aurait sur l'économie l'effet d'une baguette magique.

– Je ne suis au pouvoir que depuis trois mois. Une entreprise en difficulté a besoin de bien plus de temps pour être remise sur pied; que dire alors d'un pays paralysé depuis dix-sept ans? Donnez-moi au moins six à huit mois. Cela étant, les choses commencent à s'améliorer.

– Mais les investisseurs arabes ne s'intéressent qu'à l'immobilier, pas aux investissements productifs.

– C'est que les lois libanaises devraient être plus incitatives pour les investisseurs, notamment en matière d'impôts. Il vaut mieux abaisser ceux-ci et les percevoir. Il en est de même pour les formalités administratives.

– Attendez-vous des aides pour reconstruire le Liban?

– Nous attendons des pays industrialisés des crédits à long terme et des protocoles financiers en vertu desquels ils nous fourniraient des biens d'équipement et qui nous donneraient accès à des taux bonifiés. Les Arabes du Golfe sont, à l'évidence, les principaux détenteurs de fonds privés susceptibles d'être investis au Liban. Certes, ils ne s'intéressent encore qu'à l'immobilier, mais c'est là un début.

– Qu'attendez-vous de la France?

– Je suis convaincu que la France est notre partenaire européen naturel et que nos liens aux plans économique et culturel doivent se resserrer. Le Liban a tourné la page de la guerre et il est dans la phase de reconstruction. La France peut y jouer un rôle prépondérant. J'ai essayé d'assainir nos relations, de régler le contentieux financier et de jeter les bases d'une nouvelle coopération bilatérale.»

Propos recueillis par
LUCIEN GEORGE

□ **IRAN : Téhéran dément des accusations turques.** – Le ministère iranien des affaires étrangères a rejeté, vendredi 5 février, les accusations d'Ankara impliquant l'Iran dans des actions terroristes en Turquie (*le Monde* du 6 février). Dans une déclaration rapportée par l'agence IRNA, un porte-parole du ministère a regretté que *«certains responsables turcs essaient d'attribuer leurs problèmes internes aux pays voisins»*. *«L'Iran espère que les relations entre Téhéran et Ankara suivront leur cours normal»*, a ajouté le porte-parole. – *(AFP.)*

L'ONU renforce son dispositif à la frontière irako-koweïtienne

En vertu de la résolution 806, adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé, vendredi 5 février, le renforcement de la Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK), avec l'envoi d'environ mille hommes supplémentaires pour surveiller la frontière entre les deux pays.

Ces soldats seront, cette fois, armés et s'ajouteront aux 500 hommes déjà sur place. Le Conseil a décidé d'*«élargir le mandat»* de la MONUIK, pour lui permettre de riposter en cas de nouvelles incursions irakiennes dans la zone démilitarisée, comme cela s'était produit en janvier dernier. Le texte a été voté dans le cadre du chapitre VII de la Charte de l'ONU, qui autorise le recours à la force. – *(AFP.)*

ASIE

LOIN DES CAPITALES

Weihai, du souvenir britannique au «rêve» sud-coréen

WEIHAI
(Shandong, Chine orientale)

de notre envoyé spécial

Officiellement, M. Koh est venu acheter du charbon chinois. C'est le prétexte qu'il invoquera, à l'arrivée du *Golden-Bridge*, le ferry qui vient d'Inchon, auprès de l'immigration pour obtenir un visa en débarquant à Weihai, un des rares points d'entrée en Chine où l'on puisse arriver sans recommandation préalable.

«Mais je suis aussi en mission spéciale», confie-t-il. Mission personnelle, mais liée à l'un des ultimes braseros de la guerre froide : tenter de rétablir le contact avec les membres de sa famille qui se trouvent encore en Corée du Nord. Il le confiera à quelque émissaire chinois d'origine coréenne vivant en Mandchourie, autorisé à visiter pour affaires le royaume ermite du maréchal Kim Il-sung. *«Cette mission, j'y tiens, surtout pour mon père. La famille est divisée depuis exactement l'âge que j'ai. La guerre a tué un de mes frères aînés et une sœur.»*

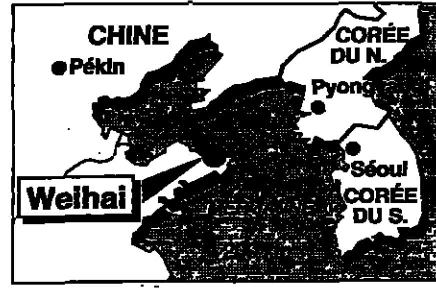
«La guerre reste dans tous les esprits, assure un autre passager du *Golden-Bridge, nous n'oublierons pas»*. La Chine non plus, qui jeta un million de «volontaires» pour «venir au secours» du Nord. L'Histoire fourmille d'exemples d'interventions militaires chinoises dans ce royaume tributaire et stratégique. La première remonte au VIIe siècle. L'avant-dernière provoqua la guerre sino-japonaise de 1894-1895, catastrophique pour l'empire du Milieu.

Beaucoup de conversations roulent sur ce sujet pendant les vingt-quatre heures de loisirs forcés qu'offre le trajet en mer aux hommes d'affaires sud-coréens partis à la conquête du marché chinois. Elles témoignent du malaise créé par la rapidité avec laquelle a été scellée la normalisation diplomatique entre Séoul et Pékin en 1992.

«Je crains que le gouvernement (de Séoul) *n'ait donné satisfaction à Pékin sans contrepartie dans les relations avec le Nord»*, s'inquiète M. Woo Chul-koo, directeur, au sein de l'université Yeungnam, du plus ancien des nombreux centres d'études sur *«la réunification»* de la péninsule. *«La Corée risque, une nouvelle fois, de se retrouver coincée entre les deux grands voisins que l'Histoire lui a donnés, la Chine et le Japon.»*

Pourtant, la normalisation donne à la Corée du Sud un créneau diplomatique important pour tenter d'ouvrir enfin la porte du Nord. Pour les affaires, elle apporte une garantie attendue depuis que les premiers échanges sino-sud-coréens se sont mis en place. Désormais, un cadre politique existe pour l'investissement, venu profiter de la main-d'œuvre bon marché qu'offre la Chine.

Le petit monde du *Golden-Bridge* donne ainsi la vision colorée d'une colonie de fourmis capitalistes lancées à l'assaut de la citadelle chinoise par son port le plus proche de la Corée. La ligne maritime a été créée



en septembre 1990, *«dès que Pékin a révisé sa politique envers la Corée du Sud»* en 1988, dit-on à Weihai. On s'y félicite des premiers résultats : pas moins de 8 000 hommes d'affaires sud-coréens sont déjà venus fureter en quête de contrats.

Comme un décor de cinéma

Le pavillon panaméen du bateau, affrété auprès d'une compagnie japonaise par une société à capitaux mixtes sino-coréenne, ne parvient même plus à apparaître incongru dans le brassement d'affaires, alors que la seule Chine avec laquelle Panama entretienne des relations diplomatiques est celle... de Taïwan. Fin 1992, Weihai avait déjà engrangé 42 millions de dollars venus de Corée du Sud pour fonder des sociétés mixtes d'industrie légère et de textile.

L'avenir inquiète quand même. *«Que va-t-il se passer après Deng Xiaoping? Le chaos? La Chine est trop grande, il faudrait la ramener à des proportions gérables»*, dit l'un, que n'impressionnent guère les coups de chapeau adressés *«au modèle sud-coréen»* par les dirigeants de Pékin. Quand les vents ne le retardent pas, l'étrange bateau sorti des brumes de la guerre froide accoste dans la lumière matinale. Il déverse à quai ses légions de pionniers de l'économie de marché, ainsi que celles de Chinois, jeunes pour la plupart, venus visiter ce pays que la propagande de Pékin vomissait autrefois comme un tremplin de *«l'impérialisme»*.

Peu d'entre eux se souviennent que régnèrent ici, jadis, d'autres *«impérialistes»* : les Anglais. La ville s'appelait Weihaiwei. Elle aurait pu être le Hongkong de la Chine du Nord. Le traité qui, en 1898, avait donné aux Britanniques pour quatre-vingt-dix-neuf ans les terres entourant le caillou méridional, leur avait également attribué cet ancien fort construit sous les Ming pour résister aux tentatives d'invasion japonaises.

Parmi les gouverneurs britanniques figura Reginald Johnson, l'ancien précepteur de Pu Yi, le dernier empereur de Chine. Son palais est aujourd'hui une résidence militaire, inaccessible au «vulgum». Les Britanniques se désintéressèrent de Weihai, rendu au gouvernement nationaliste de Tchiang Kaï-chek en 1930.

Seules demeurent quelques résidences de fière allure, murs de pierre, tour de guet ou pergola à colonnes. Les autorités vont les rénover, pour le tourisme. L'obélisque qui commémore la rétrocession n'attire guère le regard. Il est vrai que c'est une copie, l'original ayant été détruit pendant la Révolution culturelle. De même que la quasi-totalité des temples taoïstes et bouddhistes des environs.

Entre ses souvenirs britanniques et japonais, Weihai est redevenue une petite bourgade, sans autre prétention que de profiter du dernier tournant de la politique pékinoise. Mais il lui reste un petit quelque chose qui la distingue : l'urbanisme. Un style unique imposé à toutes les constructions, toit rouge vaguement chinois et façade blanche, qui lui donne un cachet rare dans le misérable paysage urbain du continent. Illuminé en vert, le soir sur sa colline, le palais du gouvernement local ressemble à un décor de cinéma.

Des hommes d'affaires singapouriens et sud-coréens veulent construire un *«centre de divertissements»* sur ce site enchanteur. On n'exclut pas qu'il puisse comporter un jour quelque chose qui ressemble à des jeux d'argent. L'hebdomadaire américain *Newsweek* signalait bien, récemment, le passage à Las Vegas d'une délégation chinoise venue s'informer des possibilités de financement d'un projet de casino à l'intérieur de la Cité interdite de Pékin. C'est dire si Weihai peut, aujourd'hui, rêver.

FRANCIS DERON

A TRAVERS LE MONDE

INDONÉSIE

L'armée achète 42 navires de guerre à l'Allemagne

L'Indonésie est en train d'acheter à l'Allemagne près du tiers de la flotte de l'ancienne RDA, annonce le quotidien *International Herald Tribune* dans son édition du 5 février. Le contrat porterait sur trente-neuf frégates, navires de débarquement et chasseurs de mines, ainsi que sur trois sous-marins en construction. La démarche de Djakarta est perçue comme une réponse à la menace d'une domination par Pékin du sud de la mer de Chine, en raison de la récente montée en puissance de la marine chinoise. Le régime communiste revendique, en particulier, la souveraineté sur l'archipel des Spratleys, apparemment riche en pétrole off shore, que réclament également cinq autres pays de la région, dont l'Indonésie.

TOGO

La moitié de la population aurait fui Lomé

Quelque 200 000 résidents de Lomé – soit le tiers des habitants de la capitale – se sont réfugiés au Ghana, ont indiqué, vendredi 5 février, les autorités de la ville d'Aflao, qui jouxte Lomé, à la frontière entre les deux pays. L'exode a commencé après que des militaires eurent déclenché, le 30 janvier, des fusillades et des pillages faisant au moins cinq morts à Lomé. Cinq jours plus tôt, la police de la capitale avait ouvert le feu lors d'une manifestation de l'opposition, faisant 16 morts.

Outre le Ghana, les Loméens terrorisés se sont dirigés vers le Bénin où, vendredi, 70 000 d'entre eux avaient cherché refuge. Des milliers d'autres ont trouvé asile en province. Au total, ce serait près de 300 000 personnes – la moitié de la population de la capitale – qui auraient fui la ville en six jours. – *(AFP.)*

□ **Rectificatif.** – Dans un article consacré aux réactions à la décision israélienne de rapatrier une partie des Palestiniens expulsés et intitulé : «Les Etats-Unis s'estiment sortis d'un mauvais pas» (*le Monde* du mercredi 3 février), nous avons écrit que le Maroc était actuellement le seul pays arabe membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Le chargé d'affaires de Djibouti aux Nations unies, M. Abdallah Dorani, nous fait remarquer que son pays, qui siège aujourd'hui au Conseil, fait également partie du groupe arabe (Djibouti est membre de la Ligue arabe).

POLITIQUE

Le dossier du sang contaminé

La commission d'instruction de la Haute Cour déclare éteinte l'action publique

La perspective d'un procès des trois anciens ministres socialistes devant la Haute Cour de justice s'est brutalement estompée, vendredi 5 février. Au terme de son arrêt, la commission d'instruction de la Haute Cour conclut, en effet, que l'action publique est éteinte dans l'affaire du sang contaminé contre M. Laurent Fabius, ancien premier ministre, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, sur le fondement du chef d'inculpation de non-assistance à personnes en danger.

Pour arriver à la conclusion que la prescription, qui permet dans notre droit pénal d' «oublier» les délits après un délai de trois ans, bénéficie aux trois anciens ministres, la commission d'instruction énonce plusieurs arguments juridiques :

1) en premier lieu, elle souligne que la Haute Cour *«est une juridiction pénale de nature constitutionnelle, obéissant à des règles de saisine, de compétence et de fonctionnement exorbitantes du droit commun»*. Ce simple rappel de la Constitution et de l'ordonnance de 1959 portant loi organique de la Haute Cour n'est pas que de pure forme. De fait, seule la Haute Cour est susceptible de juger un ministre, lequel, écrivent les magistrats, *«ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées»* alors que les poursuites contre les autres citoyens sont exercées par le procureur de la République;

2) la commission d'instruction, présidée par M. Louis Gondre, conseiller à la Cour de cassation, en déduit formellement que l'instruction qui a visé les docteurs Michel Garretta, Jean-Pierre Allain, Robert Netter et le professeur Roux, ainsi que le procès qui a suivi, durant l'été 1992, *«n'ont pu interrompre la prescription à l'égard des ministres»*. Selon la commission, le premier acte de poursuite à l'encontre des trois anciens ministres auquel elle puisse se référer n'est intervenu que le 17 novembre 1992 sous la forme d'une proposition de résolution de mise en accusation déclarée recevable par le Sénat;

3) les magistrats relèvent à cet égard que les faits reprochés à M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé n'étaient pas *«occultes»* puisque *«les mesures à prendre* [en matière de lutte contre le sida] *ont fait l'objet d'un comité interministériel du 9 mai 1985 et d'une déclaration de M. Laurent Fabius à l'Assemblée nationale le 19 juin 1985, publiée au* Journal officiel, *en réponse à la question d'un parlementaire»*;

4) la commission d'instruction considère du coup que la prescription triennale a commencé à courir *«au plus tard à compter du dernier jour auquel les ministres avaient l'obligation d'intervenir, c'est-à-dire du 20 mars 1986»*, date à laquelle ils quittaient le pouvoir. La prescription *«était donc acquise»* concernant des faits de non-assistance à personnes en danger lorsque le Sénat s'est saisi de l'affaire du sang contaminé en 1992;

5) dans l'un de leurs derniers attendus, les magistrats indiquent *«que la prescription de l'action publique constitue une exception péremptoire et d'ordre public qui doit être relevée d'office par le juge et à laquelle la personne qui en bénéficie ne peut renoncer»*. Ils précisent que la loi leur enjoint de renoncer à toute instruction sous peine de *«commettre une forfaiture»*.

Une nouvelle procédure ?

La commission d'instruction prend en effet le soin d'affirmer que son seul but est d'appliquer la loi, rien que la loi. Il lui revenait, dit-elle en préambule, comme toute juridiction d'instruction, d'examiner *«la régularité de sa saisine»*. En l'occurrence, cet examen met un point final au premier acte d'un feuilleton politico-judiciaire commencé le 20 décembre 1992 lors du vote par les deux Assemblées de la mise en accusation des trois anciens ministres pour non-assistance à personnes en danger.

Les cinq magistrats prennent garde, en revanche, de ne pas fermer définitivement la voie à une nouvelle procédure qui serait instruite par leur commission. Au beau milieu de leur arrêt, ils notent que la mort de transfusés victimes de la contamination du sang par le virus du sida est *«toujours d'actualité»* et constitue davantage le délit d'homicide involontaire que celui de non-assistance à personnes en danger.

Plus loin, la commission d'instruction va jusqu'à souligner que les documents réunis par elle font état de décès *«intervenus depuis temps non prescrit»*. Les chefs d'inculpation d'homicide et blessures involontaires offrent de fait la particularité de ne pouvoir être appliqués que lorsque des blessures sont manifestes. Voilà précisément le cas de certains séropositifs contaminés en 1985 dont le sida s'est déclaré depuis moins de trois ans...

Forts de ce constat, les cinq magistrats ordonnent la communication de leur dossier au procureur général de la Haute Cour, M. Pierre Truche, pour que ce dernier saisisse le président du Sénat ou de l'Assemblée nationale. L'article 25 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice prévoit dans ces conditions que les deux Assemblées peuvent alors, dans un délai de dix jours, adopter *«une motion étendant la mise en accusation»*.

Ainsi la balle est-elle désormais dans le camp du Parlement. M. Truche devrait du reste saisir sans tarder M. René Monory, président du Sénat, qui avait transmis au parquet général de la Haute Cour, le 20 décembre 1992, la résolution de mise en accusation des deux Assemblées. Mais M. François Mitterrand estimera-t-il utile de convoquer le Parlement en session extraordinaire pour qu'il débatte d'une nouvelle motion ? Et sinon, le délai de dix jours prévu par la loi court-il «naturellement» à partir de l'ouverture de la prochaine session, le 2 avril ?

Ni appel ni pourvoi

En attendant que ces questions politique et juridique trouvent leurs réponses, les avocats de M. Fabius, qui avaient longuement plaidé le 22 janvier en faveur de la non-prescription conformément au souhait de leur client, ont fait part de leur déception. *«Si le droit est de mettre en œuvre l'équité, il aurait dû nous donner raison»*, nous a déclaré Me Jean-Michel Darrois. Mes Arnaud Lyon-Caen et Bernard de Bigault du Grandrut estiment que l'arrêt *«risque de créer une inégalité des citoyens devant la loi pénale»*. Mes Gérard Welzer et Patrick Maisonneuve, conseils de M. Hervé, se contentent de leur côté de *«prendre acte»* de la décision de la commission en rappelant qu'ils s'en étaient remis depuis le début à la sagesse des juges. *«L'argument juridique est imparable mais M. Hervé ne sera pas soulagé car il a toujours voulu s'expliquer sur le fond»*, ont-ils indiqué. La défense de Mme Dufoix, qui avait opté pour une attitude similaire, n'était pas présente au château de Versailles pour entendre la lecture de l'arrêt de la commission d'instruction.

Les porte-parole des hémophiles n'ont pas tardé en revanche à critiquer sévèrement une décision que M. Edmond-Luc Henry a qualifiée de *«déni de justice»*. Une réaction partagée par Mme Joëlle Bouchet, auteur d'un récent *J'accuse médecins et politiques*, et son fils Ludovic, dix-sept ans, hémophile contaminé par le virus du sida, dont l'avocat, Me Max Lecoq, avait déposé symboliquement une constitution de partie civile auprès de la commission d'instruction de la Haute Cour. Sans espoir réel puisque la loi exclut précisément toute constitution de partie civile auprès de la commission d'instruction et que ses arrêts ne peuvent être frappés d'un appel ou d'un pourvoi en cassation.

L. G.

Seul le président de la République...

L'affaire du sang contaminé est donc, à nouveau, sur le bureau du Parlement, et donc, avant que celui-ci ne se réunisse de plein droit le 2 avril, sur celui du président de la République. L'ordonnance de 1959, fixant la procédure de la Haute Cour, est, en effet, fort imprécise. Elle accorde bien aux magistrats de la commission d'instruction la possibilité, sous certaines conditions, de proposer aux députés et aux sénateurs un élargissement de l'acte d'accusation initial, mais elle ne donne que dix jours aux parlementaires pour se prononcer, et cela sans préciser ce qui se passe lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat ne siègent pas.

Que le Parlement puisse être convoqué en session extraordinaire sur injonction de la justice paraît en contradiction avec la Constitution. Celle-ci, en ses articles 29 et 30 indique que *«hors les cas dans lesquels le Parlement se réunit de plein droit* [application de l'article 16, poursuite de la discussion d'une motion de censure], *les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République»*, mais de telles sessions ne peuvent avoir lieu qu'à *«la demande du premier ministre ou de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale, sur un ordre du jour déterminé»*.

Si les socialistes ne veulent pas laisser la majorité issue des élections législatives de mars prochain régler cette affaire en votant une nouvelle mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé, ils ont donc la possibilité de prendre une initiative. Celle-ci peut venir soit du premier ministre, mais ce serait une interférence du pouvoir exécutif dans une affaire concernant le législatif et le judiciaire, soit des députés du PS, s'ils trouvent des alliés pour qu'une demande de session extraordinaire soit signée par la majorité des membres de l'Assemblée nationale.

Le PS avait déjà envisagé cette possibilité, lorsque, à la fin du mois de décembre, il avait redouté que la session ordinaire ne s'achève avant que le Sénat n'ait le temps d'approuver la mise en accusation des trois anciens ministres votée au Palais-Bourbon. En tout état de cause, la décision finale d'accélérer la procédure devra être signée par le président de la République.

L'oubli judiciaire

La prescription, c'est l'oubli. C'est aussi parfois la constatation d'un oubli dans les poursuites qui n'ont pas été réalisées dans le délai imparti par la loi. Inexistante dans plusieurs droits étrangers, elle bénéficie en France d'un certain culte. Notre droit en cette matière résulte d'un mélange entre les morales religieuses et certains principes philosophiques.

Même les manuels de droit avancent des raisons sociales ou humaines pour justifier la prescription, et le professeur Jean Pradel (1) cite notamment *«l'idée de négligence de la société perdant son droit de punir pour ne pas l'avoir exercé à temps»* ou encore la notion plus convaincante selon laquelle *«avec le temps, le risque d'erreur judiciaire s'accentue puisque les preuves s'effacent»*.

La nature de l'infraction va donc influer sur le délai de la prescription. Elle est de dix ans pour les crimes, de trois ans pour les délits, d'un an pour les contraventions, de quelques mois pour certaines infractions spéciales comme celles prévues par le régime électoral et de trois mois en matière de diffamation.

La théorie veut qu'elle commence le jour où l'infraction a été commise, mais, dans certains cas, la fixation d'une date peut être difficile, car il existe notamment des délits qui se poursuivent dans le temps, comme le recel.

Une autre difficulté dans l'appréciation de la date à partir de laquelle aucune poursuite n'est possible est constituée par les actes juridiques qui provoquent l'interruption de la prescription. Ainsi, une nouvelle plainte aura cet effet, mais d'autres décisions moins spectaculaires, comme un simple rapport de police, peuvent conduire un délinquant vers les tribunaux, alors qu'il se croyait enfin protégé par la course du temps. Il s'agit là d'un domaine complexe, et la constatation de la prescription pourra dépendre de nombreux facteurs.

L'oubli ne touche pas que le domaine pénal, mais aussi au civil, où il n'est acquis qu'au bout de trente ans. Cependant, il existe en droit français des actes comportant des prescriptions spéciales : les insoumis et les déserteurs ne peuvent en bénéficier qu'après avoir atteint l'âge de cinquante ans, et la désertion à bande armée ou devant l'ennemi est imprescriptible.

Enfin, la loi du 26 décembre 1964 a décidé que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles *«par leur nature»*.

MAURICE PEYROT

(1) Jean Pradel, *Procédure pénale*, Editions Cujas.

Dérèglement moral

par Laurent Greilsamer

LES magistrats de la commission d'instruction de la Haute Cour viennent de renvoyer aux députés et sénateurs leur copie accompagnée d'un zéro pointé. La mise en accusation du Parlement visant les trois anciens ministres socialistes dans l'affaire du sang contaminé ne tient pas, affirment-ils dans une démonstration juridique imparable : les faits visés sont prescrits.

Cette erreur du Parlement, qui devient faute politique, accable aujourd'hui les socialistes qui s'étaient réservé le droit de rédiger la résolution de mise en accusation de Mme Georgina Dufoix et de MM. Laurent Fabius et Edmond Hervé, au mois de décembre, pour éviter le chef d'inculpation d'homicide involontaire jugé infamant. Les avertissements n'avaient pourtant pas manqué. M. Jacques Toubon lui-même, député (RPR) de Paris, avait solennellement attiré l'attention des socialistes sur ce piège juridique de la prescription. Ses «chers collègues» avaient alors préféré le siffler, criant à la *«démagogie»*, et scander : *«Pons ! Pasqua !»*

Ainsi le Parti socialiste accrédite-t-il aujourd'hui, à ses dépens, l'idée que les élus de la République échappent toujours à la justice. Ainsi les trois anciens ministres – désormais hors d'atteinte si le Parlement ne vote pas une nouvelle motion les visant – verront-ils peut-être leurs proches collaborateurs rendre des comptes à des juges quand eux-mêmes en sont quittes. Ainsi M. Fabius va-t-il être condamné à réclamer sur tous les tons que députés et sénateurs en reviennent à la résolution de mise en accusation proposée par le Sénat, et qui avait été dénoncée, par ses amis, comme attentatoire à sa dignité.

Ce désastre politique, qui se greffe sur un drame national dont les victimes et l'opinion demandent précisément justice, ne pouvait faire plus mal à une opinion publique désabusée par le délitement des règles morales. L'arrêt rendu vendredi au château de Versailles, au-delà d'une prescription annoncée, signe en réalité, à sa manière, un constat de déliquescence.

Les réactions politiques...

□ **M. Pasqua, président du groupe RPR du Sénat :** *«Il s'est passé ce qui était prévisible. La décision de la commission d'instruction rend la procédure parlementaire caduque. Il reste à engager une autre procédure et revenir au texte initial du Sénat, qui prévoit l'incrimination d'homicide involontaire pour MM. Laurent Fabius, Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix. C'est le seul moyen pour ouvrir une information judiciaire.»*

□ **M. Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale :** *«La décision de la commission, si elle peut s'appuyer sur des éléments juridiques, choque profondément les hémophiles, les transfusés et l'opinion publique, qui peuvent y voir une justice à plusieurs vitesses. Il est nécessaire que l'Assemblée nationale et le Sénat se réunissent de nouveau pour une modification de l'imputation, de telle sorte que les faits ne puissent pas être déclarés prescrits et que les ministres concernés puissent s'expliquer devant la Haute Cour. Les députés et sénateurs communistes sont disponibles pour une telle réunion le plus rapidement possible.»*

□ **M. Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale :** *«La question est posée au Parti socialiste, auteur des termes de la saisine de la Haute Cour : accepte-t-il ou non, pour éviter l'amertume des victimes et répondre au souci des ministres de s'expliquer devant la justice, une requalification des faits incriminés ? A lui de se déterminer. La décision de la commission apporte par prescription la preuve de la totale inadéquation de la procédure de la Haute Cour. En confiant au Parlement, c'est-à-dire au pouvoir politique, le soin de déterminer les chefs d'inculpation, cette procédure risque d'engendrer la confusion et d'empêcher la recherche de la vérité.»*

□ **M. Le Pen, président du Front national :** *«La classe politique, qui s'était déjà fait remarquer en votant l'amnistie des faits relatifs aux détournements de fonds, rackets et faits de concussion, continue dans cette voie. Elle démontre ainsi qu'elle constitue une minorité privilégiée, différente des citoyens. Cela est complètement inacceptable dans une République dont la devise comporte le mot égalité. L'opinion sera frustrée dans son aspiration à une justice égale pour tous.»*

□ **M. Fabius, premier secrétaire du PS :** le cabinet du premier secrétaire du Parti socialiste a fait savoir, vendredi 5 février, que M. Laurent Fabius *«fera connaître sa position dans les quarante-huit heures»*. *«M. Fabius*, précise le communiqué, *vient de prendre connaissance de la décision de la commission d'instruction, dont il examine attentivement le contenu. Ce qu'il souhaite, c'est que la vérité et la justice se manifestent clairement.»*

... et celles des victimes

□ **M. Edmond-Luc Henry : «Un déni de justice».** – Le porte-parole de l'Association française des hémophiles, M. Edmond-Luc Henry, accuse le Parti socialiste d'avoir *«organisé un déni de justice»* dans l'affaire du sang contaminé. *«Le Parti socialiste, au mois de décembre, a tout fait pour que l'on évite d'instruire cette affaire, pour qu'on évite de dire la vérité*, a-t-il déclaré. *Il savait qu'en votant cette motion avec le chef d'inculpation de non-assistance à personne en danger, eh bien il y avait prescription.»*

M. Henry a précisé d'autre part : *«Je vais donner instruction à mon avocate de porter plainte, non plus contre les ministres puisqu'on ne peut pas les atteindre, mais contre leurs collaborateurs qui eux aussi étaient au courant.»*

□ **L'Association des polytransfusés : «Une affaire étouffée».** – L'Association des polytransfusés déclare *«avoir honte»* de la décision rendue par la commission d'instruction de la Haute Cour. *«Depuis le début de ce drame, tout a été mis en œuvre pour que l'affaire du sang contaminé soit étouffée»*, affirme-t-elle. L'association indique espérer que les électeurs sauront sanctionner *«ceux qui ont pris des décisions criminelles en soulignant qu'ils étaient responsables et non-coupables»*.

La vengeance aux deux visages

Suite de la première page

Mais on peut aussi, paradoxalement, s'inquiéter pour l'avenir de l'Etat de droit en France. Car, si l'on comprend bien, il s'agit au bout de la route d'obtenir que M. Fabius passe en Haute Cour. Pourquoi ? Tous les politiques vous le diront : pour donner satisfaction à l'opinion. Laquelle a besoin d'un coupable, qui expie ; d'un châtiment plutôt que d'un jugement. Edgar Morin a dit, dans ces colonnes, à quel point il eût mieux valu *«chercher l'irresponsable»*, (*le Monde* du 9 novembre), c'est-à-dire mettre en cause, pour le corriger, un système de décision publique, le lien entre une technostructure et l'échelon ploitique, plutôt que de désigner à toute force un coupable à la vindicte populaire. Aujourd'hui, les plus hauts magistrats du pays disent : il y a prescription. Le politique répond : ça ne va pas, cherchons un autre motif d'inculpation. A ce stade, pourquoi ne pas faire comme pour Louis XVI : un vrai-faux procès, avec une mise en accusation choisie pour que l'on soit sûr du résultat. Mais alors, cessons de parler d'Etat de droit. Car la prescription n'est impossible, faut-il le rappeler, que pour les crimes contre l'humanité ; c'est une notion qui ne vient pas d'une grâce divine, mais qui fait bel et bien partie de l'Etat de droit.

Hier, le roi symbolisait un régime de privilèges, que le pays voulait condamner ; aujourd'hui, M. Fabius pourrait bien répondre aux critères modernes du bouc émissaire (n'est-il pas l'héritier de la couronne ?) à qui l'on ferait tout payer. Tout, c'est-à-dire les fruits amers, tellement en contradiction avec la sociologie de l'électorat de la gauche, de cette décennie de l'*«argent fou»*, selon l'expression d'Alain Minc, celle des années du pouvoir socialiste, en même temps que les carences d'un système de décision qui ont rendu possible l'affaire du sang contaminé.

L'ère du juridisme actif

Dans le même temps, l'appétit de revanche de l'esprit public paraît relayé par une véritable fronde, au sens historique du terme, celle des juges. Là encore, on pourrait s'arrêter aux péripéties qui conduisent tel juge (Thierry Jean-Pierre), dont le militantisme n'est plus à démontrer, à exhumer le cadavre d'un homme d'affaires lié au pouvoir pour atteindre le premier ministre, *via* la vie privée de celui-ci, à quelques semaines du scrutin législatif. Ou bien relever la subtilité du non-lieu en faveur de François Léotard, qui devrait avoir pour effet d'entretenir la flamme judiciaire, dans les semaines qui viennent, contre un homme qui, postulant ouvertement au poste de premier ministre, est une des rares cartes politiques du chef de l'Etat.

Mieux vaut pourtant – une fois constaté que le juge moderne communique, bien plus qu'il ne dit le droit – tenter de discerner ce que peut apporter le déplacement des enjeux de la société vers la sphère judiciaire. Hier, le poste «chaud» d'un gouvernement était celui de l'intérieur ; aujourd'hui, c'est celui de garde des sceaux. Mais hier, on étouffait les affaires ; aujourd'hui, la justice s'en saisit, ce que nul ne saurait considérer autrement que comme un progrès.

Nos sociétés entrent dans l'ère du juridisme actif : l'on en mesure peut-être les effets pervers aux Etats-Unis, mais la France en est encore au stade de la découverte. Il va de soi qu'une justice à qui la société demande tant de choses, confie tant de charges qui rendent incertaines, en effet, les frontières entre affaires publiques et privées, cette justice-là se cherche, se trouve en position délicate. C'est au moment où les juges prennent une telle place, sans commune mesure avec celle qui était la leur, que la société les déclasse, dans l'ordre du protocole, dans celui du statut social comme dans le niveau de vie. La République leur demande plus, et leur offre moins. Au-delà, la question qui est posée est celle de l'ajustement – que personne n'a encore théorisé – des trois pouvoirs constitutifs de la démocratie d'opinion qui est la nôtre : le politique, le judiciaire et le médiatique.

Dans ces conditions, la justice a beau jeu, face à des politiques qui lui demandent de faire leur propre travail, celui de la moralisation, de rendre des décisions qui n'en sont pas, comme pour leur renvoyer la balle. Mais, à ce rythme, qui voudra encore exercer... le métier politique ?

JEAN-MARIE COLOMBANI

l'action publiq

ctions politiques...

POLITIQUE

Après le non-lieu partiel rendu dans l'affaire de Port-Fréjus

La chambre d'accusation demande au parquet général de Lyon de requérir contre M. Léotard pour « corruption passive et ingérence »

Commentant le non-lieu partiel rendu, vendredi matin 5 février, en sa faveur dans l'affaire de Port-Fréjus, M. François Léotard a affirmé : *« La justice me donne raison. »* Son principal adversaire, M. René Espanol, a estimé, au contraire, que l'ancien ministre *« est loin d'être blanchi »*.

Il appartient maintenant au parquet général de Lyon d'examiner la demande de supplément d'information formulée par la chambre d'accusation de la cour d'appel, qui relève contre le gérant d'une entreprise locale, M. Roger Ghis, et contre M. Léotard l'existence d'*« indices précis, concordants et sérieux »* qui justifieraient l'inculpation du premier pour *« corruption active »* et du second pour *« corruption passive et ingérence »*.

LYON

de notre bureau régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon fonde sa demande d'un supplément d'information sur une partie des conclusions de son analyse des travaux réalisés par M. Léotard dans sa propriété de Sainte-Croix, à Fréjus, acquise en 1986. Elle exprime notamment la conviction qu'il conviendrait de prononcer une inculpation de *« corruption active »* contre le gérant de la société SEDEG, M. Roger Ghis, dont l'entreprise fait partie de celles qui ont consenti à leur maire de *« surprenants abandons de créances »*, selon l'arrêt rendu vendredi 5 février, alors qu'elles étaient par ailleurs *« attributaires de marchés publics »* et que *« les époux Léotard ont réalisé ou fait réaliser sur leur propriété, entre 1979 et 1990, pour 1 621 467 F de travaux pour lesquels des factures n'ont pu être produites qu'à hauteur de 890 277 F tant par l'inculpé que par les entrepreneurs entendus »*.

La chambre d'accusation précise que *« la SARL SEDEG-GHIS, qui a abandonné une créance de 250 000 F sur François Léotard depuis 1986, a obtenu, sur appel d'offres restreint, deux marchés relatifs d'une part à la réalisation d'un mur et d'une clôture entourant en pratique la propriété de François Léotard, d'autre part à l'aménagement d'un parc autour de cette propriété sur un terrain dont les éléments du dossier ne permettent pas d'établir s'il appartient à la commune ou à la SARL Fidemos constituée par Henri Meyer »*. Elle indique que *« le Trésor public a payé, les 14 octobre et 31 décembre 1986, à une époque prescrite, un total de 475 194,62 F pour ce que Roger Ghis appelle* « le mur de clôture de la villa de M. Léotard pris en charge par la ville de Fréjus ». Elle relève un autre décompte de travaux *« d'aménagement du parc de Sainte-Croix (édification d'une murette et d'un grillage, débroussaillage et nivellement d'un terrain) d'un montant de 331 003.15 F »* établi *« à l'attention de la ville de Fréjus »*, *« payé le 15 octobre 1987 »*, une date *« comprise dans la période non prescrite »*. Mais ce deuxième décompte *« n'est pas accompagné de bordereaux de paiement du Trésor public »* et M. Ghis *« n'a pas pu expliquer pourquoi cette deuxième facture n'était pas datée ni pourquoi la police n'avait pu trouver trace de ce marché correspondant dans ses archives. »*

« Un abandon de créance de 250 000 F »

La chambre d'accusation souligne que *« la synthèse de ces éléments crée contre M. François Léotard, en l'état, des indices sérieux d'avoir, d'une part, sollicité et obtenu de Roger Ghis un abandon de créance de 250 000 F pour faire obtenir à la société SEDEG le marché de la clôture et de l'aménagement du « parc public » de Sainte-Croix, d'autre part pris ou reçu des intérêts dans la réalisation aux frais de la collectivité d'un mur et d'une clôture destinés à assurer la sécurité de sa propriété ou la tranquillité de ses occupants »*.

Elle conclut qu'*« il existe dès lors contre Roger Ghis des indices précis et concordants d'avoir commis les délits de corruption active en corrélation avec la corruption passive de François Léotard et de complicité d'ingérence »*.

Un supplément d'information lui paraissant ainsi *« nécessaire sur ce point »* la chambre d'accusation présidée par M. Henri Blondet prononce un *« non-lieu partiel »* et, en application du code de procédure pénale, elle ordonne la communication de la procédure au procureur général pour qu'il prenne de nouvelles réquisitions. Elle souhaite mener de nouvelles investigations à la mairie de Fréjus, et, comme elle n'était pas saisie de ces faits nouveaux, elle souhaite *« l'inculpation supplétive de François Léotard du chef d'ingérence »* et celle de M. Ghis *« des chefs de corruption active et de complicité d'ingérence »* pour *« poursuivre l'information sur ces délits connexes. »*

ROBERT MARMOZ

Une absolution singulière

par Alain Rollat

IL y a des arrêts de non-lieu assassins. M. Bernard Tapie l'avait appris à ses dépens, en décembre, quand Mme Edith Boizette, le juge d'instruction chargé d'instruire son contentieux privé avec M. Robert Tranchant, député RPR des Hauts-de-Seine, s'était résignée à ne pas le poursuivre en assortissant son ordonnance de non-lieu d'un commentaire d'autant plus éloquent qu'il était lapidaire : *« Attendu que l'ordre public, économique et commercial n'a pas été troublé par ce litige, où seule la morale de la vie des affaires a été négligée et malmenée... »*

Voilà M. François Léotard confronté à son tour au paradoxe de cette singulière forme d'absolution qui voue au purgatoire celui qu'elle est supposée soulager.

Loin d'être *« total »*, comme son avocat, Me Jean-Marc Varaut, s'empressait de le faire croire, vendredi matin, à Lyon, en se précipitant pour répandre le premier la « bonne nouvelle » afin de créer un effet médiatique en faveur de son client, le non-lieu rendu est *« partiel »*. Loin de le blanchir complètement, comme M. Léotard l'affirmait lui-même quelques instants plus tard, à Fréjus, au cours d'une déclaration mise en scène, l'exposé des motifs sur lesquels la chambre d'accusation se fonde pour réclamer au parquet général un supplément d'information en vue de prononcer contre l'ancien ministre une nouvelle inculpation constitue un réquisitoire accablant pour un homme politique aspirant aux plus éminents mandats électifs.

Cela n'a pas empêché M. Tapie de récupérer son portefeuille ministériel. Cela n'empêchera sans doute pas M. Léotard de revenir au gouvernement.

Mais le destin est décidément fort malicieux avec le président d'honneur du Parti républicain qui se disait victime d'une cabale politique : la charge accusatrice qui accompagne le non-lieu dont il bénéficie est telle que son salut judiciaire, laissé à la discrétion du procureur général de Lyon, ne dépend aujourd'hui que de la clémence politique de ceux-là mêmes qu'il mettait hier en accusation en jurant de s'en *« venger »*...

« La justice me donne raison »

FRÉJUS

de notre correspondant régional

M. François Léotard affectionne les symboles. Il avait choisi de faire une déclaration à la presse non pas dans un lieu anonyme, mais dans la cour de l'Evêché de la mairie de Fréjus sonorisée pour la circonstance. Les micros avaient été installés devant un bas-relief comportant une phrase écrite par le général de Gaulle sur le livre d'or de la commune après la catastrophe de Malpasset. Trois simples mots, suivis du paraphe du chef de l'Etat : *« Que Fréjus renaisse »*.

Non pas que les ennuis judiciaires du président d'honneur du PR puissent être assimilés, de si loin que ce soit, aux malheurs dont sa commune a souffert voici plus de trois décennies. Mais parce que « Léo », après son non-lieu, a repris, lui aussi, un nouveau départ sur *« le chemin de* [son] *engagement politique local et national »*. *« En 1991,* a-t-il rappelé tout d'abord, *l'Etat, sur décision du garde des sceaux, avait mis en cause mon honneur et celui des membres de la société d'économie mixte que je préside (...). Aujourd'hui, la justice me donne raison. Elle reconnaît solennellement que l'ensemble de l'opération d'urbanisme de Port-Fréjus, comme les malveillances et les calomnies qui l'avaient entourés, ne donnent lieu à aucune interrogation, aucune critique, aucune suspicion. Si j'ai douté – et continue à douter – de l'impartialité de l'Etat dans la conduite de cette procédure, je n'ai pas douté un seul instant de la conclusion qui reste, dans notre droit, entre les mains de magistrats indépendants. Je considère aujourd'hui,* a ajouté M. Léotard, *que le peuple, lui-même a le droit de sanctionner ou d'approuver mon comportement. »*

Ayant voulu que ce peuple soit son *« deuxième juge »*, l'ancien ministre sollicitera donc, à nouveau ses suffrages dans la cinquième circonscription du Var. Il va également retrouver son fauteuil de maire de Fréjus puisque son ancien premier adjoint, bénéficiaire lui aussi du non-lieu, M. Gilbert Lecat, qui lui avait temporairement succédé le 17 août, a fait porter, le matin même, sa lettre de démission au préfet du Var. Il fallait aller vite : mardi 16 février, M. François Mitterrand vient inaugurer, à Fréjus, un monument dédié aux soldats d'Indochine...

GUY PORTE

Les malversations de l'ancien maire d'Angoulême

Un ancien adjoint de M. Boucheron est condamné à treize mois de prison avec sursis

M. Jacques Troger, qui était un des adjoints de M. Jean-Michel Boucheron lorsque celui-ci était maire socialiste d'Angoulême, a été condamné, vendredi 5 février, à treize mois de prison avec sursis, 100 000 francs d'amende et dix ans de privation de ses droits civiques par le tribunal correctionnel de Paris. La onzième chambre du tribunal, que présidait Mme Claude Nocquet, a jugé que M. Troger s'était rendu coupable de faux et usage de faux et d'abus de biens sociaux, entre octobre 1986 et janvier 1989, au préjudice de la Société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême (SEMEA). Il devra verser 500 000 francs de dommages-intérêts à la SEMEA.

M. Troger, employé d'EDF, qui était à l'époque conseiller général socialiste de la Charente, avait été désigné comme président du conseil d'administration de la SEMEA, qui gère la distribution d'eau de la ville. Percevant toujours d'EDF son salaire de 13 000 francs par mois, il a obtenu le paiement d'environ 16 000 francs par mois de la SEMEA, sous forme de remboursements de frais fictifs ou de vacations qu'il n'effectuait pas, se contentant, selon le jugement, de signer les chèques et le courrier, une demi-journée par semaine.

□ **M. Gabaude se pourvoit en cassation.** – M. Michel Gabaude, inculpé de faux en écriture de commerce et usage, recel d'abus de biens sociaux, trafic d'influence et complicité d'ingérence, aux côtés de M. Jean-Michel Boucheron, député (non inscrit) de la Charente, ancien maire socialiste d'Angoulême, a déposé, lundi 1er février, un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de renvoi devant le tribunal correctionnel rendu le 29 janvier 1993 par la 3e section de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (*le Monde* daté 31 janvier-1er février et du 4 février). Ce pourvoi pourrait retarder de plusieurs mois le procès de l'ancien maire d'Angoulême.

Dans un livre de souvenirs

M. Jobert affirme que Georges Pompidou a envisagé de quitter Paris en mai 1968

Georges Pompidou a-t-il envisagé de quitter Paris le 29 mai 1968, alors que de Gaulle venait de « disparaître » ? M. Michel Jobert, qui était alors directeur du cabinet du premier ministre, l'affirme dans un livre de souvenirs *Ni Dieu, ni diable* (1).

M. Jobert retrace cette journée telle qu'il l'a vécue ou, tout au moins, telle qu'il s'en souvient. Il indique que, vers 14 heures, après *« deux heures très dramatiques et très intéressantes »*, Matignon apprend que l'hélicoptère du Général s'est posé à Baden-Baden auprès de Massu, qui commande les forces françaises d'Allemagne. L'ancien directeur du cabinet ajoute que Georges Pompidou *« envisage, lui aussi, beaucoup d'hypothèses, dont une, je peux y revenir maintenant, celle de son propre départ »*. Il ajoute : *« Georges Pompidou m'a donc annoncé son départ possible. »* Mais il reconnaît qu'il ne s'est pas *« occupé personnellement »* de l'organisation de ce voyage, qui aurait dû avoir lieu, suppose-t-il, par un avion du GLAM.

Il assure : *« Les dispositions ont été prises mais, apparemment, rien n'a filtré. »* Bien qu'il ne donne pas davantage de précisions, M. Jobert suppose que le cabinet militaire du premier ministre ou son conseiller, M. Pierre Juillet, ont pu régler ces modalités, mais il avoue qu'il *« n'en sait rien »*. Il se demande seulement : *« Il partait en Suisse peut-être »* et s'interroge : *« Il devait craindre, lui aussi, d'être arrêté, jugé, pourquoi pas ? »* par une insurrection qu'il imagine ainsi : *« Un comité de salut public formé les armes à la main occupant les palais nationaux. »*

Cette révélation n'a, jusqu'à présent, été corroborée par aucun autre témoignage. Les acteurs de cette période n'ont jamais évoqué l'intention prêtée à l'ancien premier ministre, et lui-même, dans ses réflexions publiées sous le titre *le Nœud gordien* (Plon), n'y fait aucune allusion. M. Edouard Balladur, alors conseiller technique auprès du premier minsitre avant de devenir secrétaire général de l'Elysée, dans son ouvrage *l'Arbre de mai* (Atelier Marcel Jullian), décrit *« l'angoisse »* de Georges Pompidou, *« cherchant à dominer son trouble »*.

M. Balladur, que nous avons interrogé, nous a déclaré : *« Je n'ai jamais été au courant d'un tel projet et Michel Jobert ne m'en a jamais parlé. Cela ne ressemble pas à Georges Pompidou, ni à son comportement durant toute cette période. Je ne peux pas l'imaginer organisant son propre départ à ce moment-là, alors que de Gaulle lui-même venait de partir et que l'on ne savait pas quand il reviendrait. »*

ANDRÉ PASSERON

(1) « Ni Dieu, ni diable », entretiens avec Jean-Louis Remilleux, Albin Michel, 407 p., 130 F.

La préparation des élections législatives

Le Parti communiste investit ses « contestataires »

Le Parti communiste a rendu publique, vendredi 5 février, la liste de la quasi-totalité de ses candidats aux élections législatives, dans laquelle figurent vingt et un de ses vingt-cinq députés sortants. Les sortants « contestataires » qui souhaitaient se représenter ont tous obtenu l'investiture du parti.

C'est le cas de MM. Jean-Pierre Brard (septième circonscription de Seine-Saint-Denis), Guy Hermier (quatrième circonscription des Bouches-du-Rhône), François Asensi (onzième circonscription de Seine-Saint-Denis), Robert Montdargent (cinquième circonscription du Val-d'Oise). Deux de leurs amis, qui ne se représentent pas, sont remplacés par des candidats de même sensibilité : M. Charles Fiterman s'efforcera de conserver le siège détenu par M. Théo Vial-Massat (quatrième circonscription de la Loire), et M. Patrick Braouzec celui de Marcelin Berthelot (deuxième circonscription de Seine-Saint-Denis).

Deux autres sortants ne se représentent pas : MM. André Duroméa (huitième circonscription de Seine-Maritime) et Roger Gouhier (neuvième circonscription de Seine-Saint-Denis).

Le secrétaire général du PCF, M. Georges Marchais, se représente dans la onzième circonscription du Val-de-Marne, et M. André Lajoinie, président du groupe PC de l'Assemblée nationale, dans la troisième circonscription de l'Allier. Nous publierons dans une prochaine édition la liste complète des candidats du PC.

Dans les Pyrénées-Orientales

Un candidat UDF grièvement blessé dans un attentat à l'explosif

PERPIGNAN

de notre correspondant

M. Jean-Claude Madrenas, quarante-huit ans, maire CDS de Bages, dans les Pyrénées-Orientales, et candidat UPF dans la 4e circonscription de ce département, a été grièvement blessé, vendredi 5 février, dans un attentat à l'explosif commis contre son véhicule. Dans la soirée, son état nécessitait l'amputation de sa jambe gauche, *« très grièvement touchée au niveau du genou »*, selon les médecins.

Ingénieur à l'EDF, élu en 1983 à la mairie de Bages, M. Mardrenas, qui est depuis sept mois le président départemental du CDS, avait participé vendredi matin à diverses réunions publiques à Perpignan à l'occasion de la visite de M. Jacques Chirac, venu soutenir les quatre candidats investis par l'UPF dans les Pyrénées-Orientales. Si lui-même a l'investiture officielle de l'UDF et du RPR, il est concurrencé par trois autres candidats de droite : M. Jean-Michel Barlet, conseiller municipal CNI de Ceret, M. Jean Rède, maire de Banyuls-sur-Mer, actuellement en délicatesse avec le RPR, et M. Jacques Clostermann, fils du héros de la dernière guerre, qui représente les gaullistes historiques mais hors du RPR.

Après avoir assisté, en début d'après-midi, pendant une vingtaine de minutes à une réunion d'anciens combattants à la mairie d'Elne, commune voisine de Bages, M. Madrenas avait repris place dans sa voiture, stationnée sur un parking devant la mairie. C'est alors qu'une charge explosive placée sous le plancher, au niveau des pédales, et probablement télécommandée selon les enquêteurs, a soulevé sa Mercedes. L'explosion, assez violente, a arraché les portes du véhicule et défoncé le plancher. Les gendarmes et pompiers ont mis plus d'une heure à dégager le blessé coincé dans cette épave.

Des méthodes de « professionnels »

M. Madrenas avait déjà été victime d'une agression, à son domicile, dans la nuit du 18 au 19 décembre 1992. Deux hommes portant des cagoules l'avaient aspergé de gaz lacrymogène et roué de coups à la grille de sa villa. Aveuglé pendant plusieurs jours, le maire de Bages avait été hospitalisé et avait déclaré, à l'époque, ne pas se connaître d'ennemis *« en dehors de la politique »*. L'enquête menée alors n'avait pas permis de privilégier une piste ou une autre, celle d'un simple cambriolage ayant été rapidement écartée.

Toutes tendances confondues, les personnalités politiques du département ont condamné l'attentat commis contre M. Madrenas. *« Qui peut être capable d'employer des procédés comme en Sicile »*, s'est demandé M. Roger Marquès, président UDF du conseil général. M. Rède, s'est dit *« consterné et choqué »*. M. Henri Sicre, le député sortant socialiste, qui se représente dans cette circonscription, ayant estimé qu'il s'agissait de méthodes *« professionnelles »* a demandé : *« Mais qu'est-ce qui se passe dans ce département ? »*

M. Louis Bartolomeï, procureur de la République à Perpignan, s'est rendu vendredi sur les lieux de l'attentat. Il attendait, pour ouvrir une information judiciaire, la venue, samedi matin, de spécialistes du laboratoire de police scientifique de Toulouse. La voiture de M. Madrenas, en panne le matin, avait été réparée et rendue à son propriétaire vendredi à midi. Peu après l'attentat, des témoins ont vu un break blanc démarrer rapidement, mais le plan « Epervier », aussitôt déclenché, n'a eu aucun résultat.

Faut-il voir dans cet acte, comme le soulignaient dès vendredi soir la conseillère régionale, Mme Maryse Lapergue, et le bureau national de Génération Ecologie, *« les premiers signes d'une dérive mafieuse »* du département des Pyrénées-Orientales, secoué depuis un an par de nombreuses « affaires » dans le milieu politique (*le Monde* du 5 février). La gestion communale du maire de Bages n'était pas exempte de remous, le plan d'occupation des sols ayant été contesté par un comité « Bages-défense ». Mais il ne s'agissait, alors, que de simples querelles de clocher, sans commune mesure avec l'acte commis vendredi.

JEAN-CLAUDE MARRE

EN BREF

□ **M. Henri Emmanuelli : *« La campagne électorale ressemble à une turbine à gaz pauvre »*.** – Le président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, a déploré, vendredi 5 février, à Mont-de-Marsan (Landes), que *« la campagne électorale ressemble à une turbine à gaz pauvre »* qui ne *« produit que du vent »* et n'aborde pas *« les problèmes de fond »*, notamment le chômage. M. Emmanuelli a ironisé sur *« Balladur qui se rengorge, Léotard qui se pousse, Chirac qui s'échappe, Giscard qui se trémousse »*. Evoquant les perspectives qui attendent la gauche, il a déclaré : *« Le thème qui domine, c'est l'ineffable question des alliances : avec qui ferez-vous l'amour le 28 mars 1993 ? »*

□ **Mme Lucette Michaux-Chevry (RPR) réélue président du conseil régional de la Guadeloupe.** – Mme Lucette Michaux-Chevry a été réélue, vendredi 5 février, au premier tour de scrutin, président du conseil régional de la Guadeloupe, où elle dispose d'une large majorité avec les 22 sièges (sur 41) obtenus, dimanche 30 janvier, par la liste UPF qu'elle conduisait (*le Monde* du 1er février). Le scrutin de mars 1992 avait dû être annulé par suite du non-respect de la procédure d'enregistrement des listes.

□ **M. Mitterrand au concert de la Légion d'honneur.** – M. François Mitterrand a présidé, vendredi 5 février, comme chaque année depuis 1982, le concert des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, donné en la Maison royale de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). A l'issue du concert, le président de la République, qui était accompagné de Mme Danielle Mitterrand, a signé le Livre d'or de l'institution.

POLITIQUE

Refusant de signer une « reconnaissance de dettes »

Un conseiller régional du Front national dénonce les « méthodes de racket » de son parti

LYON

de notre bureau régional

Cruel paradoxe pour Mme Germaine Burgaz. Cette « pasionaria » de soixante et un ans du Front national qui pourfend, notamment, tout ce qui pourrait porter atteinte à l'équilibre de la famille est en voie d'être exclue de la sienne. Pour avoir refusé de signer le contrat de *« reconnaissance de dettes »* qui, selon elle, permettait d'obtenir l'investiture du parti d'extrême droite aux élections régionales, Mme Burgaz affirme avoir été écartée, le 27 janvier, du mouvement lepéniste. Du côté de celui-ci, on indique que l'intéressée devra s'expliquer, prochainement, devant la commission de discipline.

Après vingt ans de militantisme, cette ancienne vice-présidente du Front national, toujours membre du comité central, a annoncé, au cours d'une conférence de presse, vendredi 5 février à Lyon, qu'elle avait décidé de retrouver sa *« liberté de parole »*. Depuis sa réélection, dans la Drôme, au conseil régional de Rhône-Alpes, Mme Burgaz était en porte-à-faux.

« Des procédés staliniens »

Elle s'obstinait, dit-elle, à ne pas *« obtempérer aux méthodes du racket »*. Il s'agissait, en la circonstance, de parapher un « contrat » stipulant qu'elle devait verser 180 000 francs à son parti, par des virements automatiques mensuels de 2 500 francs.

« Ce simulacre de contrat est odieux, malhonnête et illicite, estime, en tout état de cause, l'élue de la Drôme. *Cette somme, qui nous est réclamée comme une quote-part des dépenses non liées directement à la campagne dans les départements, ne correspond à aucune réalité concrète »*, assure-t-elle, en citant d'autres chiffres de contribution : *« 252 000 et même 360 000 francs dans certains départements »*. Selon Mme Burgaz, le Front national percevrait ainsi, grâce à ses conseillers régionaux, près de soixante millions de francs. *« Il serait intéressant de savoir ce que pense la commission de contrôle* [des comptes de campagne] *de cette somme non déclarée »*, remarque Mme Burgaz, qui prétend avoir cherché un compromis avec les instances nationales afin de conserver la grande partie de ses indemnités pour subvenir aux besoins de son fils handicapé. La réponse de *« l'état-major parisien »* s'est traduite, selon elle, par *« l'annonce d'une enquête financière sur les biens et les revenus personnels »* de son mari.

« Ces procédés staliniens » attestent, pour Mme Burgaz, de la partie invisible du Front national. *« Depuis 1984-1986, le FN cache de plus en plus mal son idéologie totalitaire, et les méthodes coercitives qu'il emploie sont dignes du PC : la pression, l'intimidation, la menace, le chantage et le mensonge. »* D'après elle, cette évolution témoigne de la lutte que se livrent les deux grands courants internes : l'un *« s'inspirant d'un humanisme chrétien »*, l'autre *« se référant aux thèses du nationalisme exacerbé »*. *« Ce deuxième courant s'est considérablement renforcé depuis l'entrée en force des troupes du GRECE* [Groupe de recherche et d'étude pour la civilisation européenne] *au sein du mouvement »*, affirme Mme Burgaz qui conclut sans aucun état d'âme : *« Que Dieu nous épargne la venue au pouvoir des dirigeants actuels du Front national. »*

BRUNO CAUSSÉ

Au tribunal de Paris

« Minute » contre « National-Hebdo »

Il n'est pas banal qu'une publication d'extrême droite en poursuive une autre en justice. C'est pourtant ce que l'hebdomadaire *Minute-La France*, qui vient de changer de main, a fait, vendredi 5 février, en référé, contre *National-Hebdo*.

Le nouveau propriétaire de *Minute* demandait le retrait de la vente de son concurrent, à qui il reprochait une contrefaçon en couverture de son dernier numéro. Saisissant l'occasion de la suspension de parution pendant une semaine de *Minute*, *National-Hebdo* avait fait figurer, en première page de sa dernière livraison, immédiatement sous son propre titre, le sigle de son concurrent, en empruntant exactement sa typographie d'origine. *Minute* y voyait une intention maligne.

Dans son ordonnance de référé, Mme Marie-Thérèse Feydeau, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a rejeté *« la demande tendant à la saisie »* du numéro incriminé de *National-Hebdo*, en remarquant toutefois que cette mise en scène favorisait *« une confusion entre les deux publications »* qui *« porte ainsi atteinte à des droits dont la demanderesse peut légitimement exiger le respect »*. Un huissier devra établir le nombre d'exemplaires distribués de ce numéro de *National-Hebdo*. La question est en effet de savoir si cet hebdomadaire a profité du terrain momentanément laissé libre par l'autre, dans les kiosques, pour augmenter sa distribution. Une belle leçon de moralité...

O. B.

« Bandes fascistes » contre « soviets »...

Du « Populaire » à « Gringoire », les journaux ont rendu compte avec fébrilité des événements du 6 février 1934

En ce mois de février 1934, le cabinet du président du conseil radical-socialiste Edouard Daladier vacille. Les révélations des scandales politico-financiers – emprunt hongrois, banqueroute de la Banque nationale de crédit, escroquerie d'Alexandre Stavisky, etc. – nourrissent les colonnes des quotidiens. Dans ce contexte, le train de « mesures administratives » prises le 3 février par le gouvernement, qui entraînent notamment le départ du préfet de police Jean Chiappe, lié à l'extrême droite et « protecteur » de Stavisky, met le feu aux poudres. Cette décision incite en effet les groupes nationalistes – l'Action française, les Jeunesses patriotes et les Camelots du roi, épaulés par l'Union nationale des anciens combattants – à demander la dissolution de la Chambre, la démission du gouvernement et à appeler, dans ce but, à une manifestation antiparlementaire le 6 février.

« Petit-Chiappe », « nabot malfaisant... »

La façon dont les journaux commentent le départ du préfet Chiappe donne une idée du traitement qu'ils réserveront à la soirée du 6 février. Les feuilles d'extrême droite, comme *Gringoire* et *Je suis partout*, prennent la défense du préfet de police, *« l'homme qui a pendant sept ans assuré l'ordre sans verser une goutte de sang »*, et elles se déchaînent contre le cabinet d'Edouard Daladier – *« ce taureau de Camargue qui n'est qu'une vache en carton que tire par une ficelle Léon Blum »* – et surtout contre Eugène Frot, le ministre de l'intérieur. Ce dernier, dont *Gringoire* ne manque pas de rappeler qu'il est franc-maçon, aurait *« préparé un Soviet qui devait par la force conserver le pouvoir »* ...

A gauche et à l'extrême gauche, les commentaires diffèrent radicalement. *Le Populaire*, dont Léon Blum est le directeur politique, annonce sur sept colonnes, le 4 février : *« Enfin, Paris est délivré de son préfet de coup d'Etat. »* L'organe du Parti socialiste (SFIO) n'hésite pas à ironiser sur *« Petit-Chiappe »* qui ne *« peut se consoler de mordre la poussière »*. *« Il n'avait pourtant pas beaucoup à se baisser pour ça »*, écrit le journal socialiste. Cette allusion à la petite taille du préfet limogé illustre la tonalité prévalant dans la plupart des journaux de l'époque, qui ne lésinent ni sur l'invective ni sur les coups bas. *L'Humanité* n'est pas en reste, qui va jusqu'à exiger : *« Plus que jamais, Chiappe en prison ! »*, et qui l'appelle, sous la signature de Paul Vaillant-Couturier, le *« nabot malfaisant »*.

La presse d'information générale – *le Figaro*, *le Temps*, *le Matin*, *Paris-Soir*, etc. – faint de relater de façon apparemment neutre le limogeage de Chiappe, mais ses éditoriaux ne trompent pas. *Paris-Soir* évoque *« l'intégrité de caractère »* et *« la force ardente et pure »* du haut fonctionnaire congédié. *Le Figaro* reproche vertement au gouvernement de le traiter en *« suspect »*, tandis que *le Temps* note qu'il *« laissera le souvenir d'un grand préfet »*.

La presse d'opinion gardera, pour traiter de la soirée du 6 février, ses lunettes militantes. Et, à de rares exceptions près, la « grande presse » ne pourra masquer, en dépit des reportages qu'elle recueillera dans la capitale en proie à l'émeute, sa sympathie pour les manifestants d'extrême droite et sa violente opposition au gouvernement soupçonné d'être de mèche avec les socialistes et les communistes. Il est vrai que la plupart des patrons de ces journaux, que ce soit Maurice Bunau-Varilla (*le Matin*), Jean Prouvost (*Paris-Soir*), François Coty (*le Figaro*), se distinguent par leur opposition à la gauche, voire par leur anticommunisme, ou, comme c'est le cas du parfumeur François Coty, par leur soutien à l'extrême droite.

« Conspuez les voleurs ! »

Le 6 février, les journaux d'information générale évoquent *« la gravité de la situation politique »* et annoncent les manifestations du soir. La veille, *Paris-Soir* n'en a soufflé mot, sinon dans un « encadré » indiquant que *« le Bal des petits lits blancs est remis à une date ultérieure, en raison des manifestations préparées par un certain nombre de groupements politiques dans la soirée »*... *Le Matin*, lui, diffuse les communiqués de l'Action française, des Jeunesses patriotes, des Croix de feu, etc., ainsi qu'un appel de la CGT.

Les organes militants sont naturellement partie prenante. *Le Populaire* appelle à la mobilisation de ses militants, en expliquant que *« les forces fascistes viennent de décider leur offensive »*, ce qui met en cause *« l'existence même de nos organisations ouvrières »*. *L'Humanité* lance : *« Aux usines, aux chantiers, dans les gares, manifestez ! »* La presse d'extrême droite – *l'Action française*, *Gringoire* – harangue aussi ses troupes, au cri de *« Conspuez les voleurs ! »*.

Le lendemain, après les bagarres nocturnes qui ont mis aux prises manifestants d'extrême droite et contre-manifestants de gauche sur la place de la Concorde, sur les grands boulevards et sur les Champs-Elysées, avant que la garde républicaine et les gardes mobiles ne dispersent les émeutiers, les gros titres barrent la « une » des quotidiens. Mais aux titres factuels de la presse d'information – *« Le sang a coulé à Paris qui a vécu des heures graves »* (*le Matin*) ; *« Une soirée d'émeute à Paris »* (*le Figaro*) ; *« Après l'émeute, le ministère démissionne »* (*Paris-Soir*) ; *« Soirée de troubles sanglants à Paris »* (*le Temps*) – répondent ceux des journaux de partis. *« Le coup de force fasciste a échoué »*, note *le Populaire*. Pour *l'Humanité*, *« Paris ouvrier a riposté ! »*. L'hebdomadaire d'extrême droite *Je suis partout* évoque *« la noble rage des jeunes gens de la place de la Concorde »* tandis que *Gringoire* écrit : *« Nous accusons MM. Daladier, Frot et consorts d'avoir dans la nuit du 6 février fait fusiller sans sommation des citoyens sans armes. »* (1)

Au-delà des titres, les comptes-rendus des journaux sont édifiants. *Le Matin* décrit les empoignades qui ont eu lieu entre les députés au Palais-Bourbon, lors du vote de confiance sur le cabinet Daladier, en parlant d'*« une séance affreuse »*. Les commentaires sur la manifestation sont autrement plus partisans. Evoquant *« les combats atroces dans les rues entre les manifestants et les forces de l'ordre »*, ce quotidien explique : *« Des patriotes ont été frappés, depuis des conseillers municipaux jusqu'à d'humbles protestataires »* ; il impute les troubles de la nuit aux manifestants de gauche, empruntant ses images aux pires clichés. *« Des figures inquiétantes s'affairent autour de brasiers. Femmes en cheveux et hommes en casquette forment des groupes trop reconnaissables. Une étoffe rouge est brandie, saluée par des cris rauques qui appellent les soviets à régner sur le monde. Mais la provocation communiste appelle immédiatement la riposte patriote. »*

Apparemment plus mesuré, *le Temps* renvoie dos à dos ceux qui ont défilé en parlant d'*« une manifestation confuse issue du peuple même de Paris, sans projet précis, mais avec un sentiment commun d'écœurement, de dégoût (...). Des coups de revolver ayant été tirés, un commun sentiment d'indignation et d'horreur du sang versé a rapproché ceux qu'un instant auparavant des divergences politiques séparaient »*. Ce qui n'empêche pas le journal du Comité des forges de noter : *« Le gouvernement n'a plus l'autorité morale nécessaire pour réparer le mal immense qu'il vient de faire (...). Le socialisme le pousse devant lui et, derrière le socialisme, la dictature révolutionnaire. »*

La violence des mots

Selon *le Figaro*, les responsables sont *« ces éléments communistes qui ont fait dégénérer en une série de bagarres honteuses la manifestation des anciens combattants et des patriotes justement indignés par ceux qui s'obstinent à couvrir le déshonneur »*. *Paris-Soir*, le *« grand quotidien d'informations illustrées »*, qui diffuse à plus d'un million d'exemplaires, offre des reportages heure par heure sur les échauffourées et sur les premières visites aux blessés, et une kyrielle de photos (*« Bataille boulevard Sébastopol »*, *« Sur un brancard, un agonisant »*, etc.). Mais le quotidien populaire, critiquant les forces de l'ordre, écrit : *« On a vu d'anciens combattants, portant les décorations gagnées au péril de leur vie, frappés, assommés, piétinés, et les drapeaux aux trois couleurs foulés aux pieds. »*

La presse d'opinion relate la soirée en ne dédaignant pas la violence des mots. Les reportages du *Populaire* indiquent que *« c'est la lie de la réaction qui a défilé »*, et parlent de *« la sauvagerie inouïe des bandes fascistes »*, dont le rassemblement, *« malgré la complicité de la police municipale »*, a cependant *« échoué »*. *L'Humanité* évoque *« les flics qui chargent nos camarades »*. De son côté, *l'Action française* se dresse contre les gardes mobiles qui ont fait usage de mitrailleuses contre *« le cortège imposant »* et *« la manifestation pacifique »* des Ligues de l'Action française, des Camelots du roi et de l'Association Marius. *« Nous réclamons la cour martiale »* pour les membres du cabinet Daladier, tonne un éditorialiste, alors que celui de *Je suis partout* explique que *« les simples voleurs sont devenus des assassins »*. Le cabinet Daladier tombera dans la journée.

YVES-MARIE LABÉ

(1) *« Sept morts dans les hôpitaux et plusieurs centaines de blessés »*, annonce *le Matin* du 7 février 1934. *Le Populaire*, moins circonspect, annonce que la soirée du 6 février a causé la mort de trente-neuf personnes et occasionné des blessures *« à plusieurs centaines »* de manifestants. *L'Humanité* évoque quant à elle le nombre de *« 20 morts et 700 blessés »*. *L'Action française* parle de 18 morts et, le 8, *le Temps* annonce sur trois colonnes que *« le chiffre des morts oscille entre 10 et 20 et celui des blessés s'élève à environ un millier »*. *Le Figaro* tient la chronique des décès (11 morts le lendemain des affrontements, 9 de plus quelques jours plus tard). Ces sinistres – et difficiles – comptabilités se révéleront toutes inexactes. Selon *le Monde* du 15 avril 1983, les batailles rangées du 6 février entre manifestants et forces de l'ordre ont causé la mort de 17 personnes (dont 16 civils), et des blessures à quelque 2 319 manifestants ou badauds (dont 655 civils).

□ **Une manifestation nationale « contre le racisme ».** – Plus de cent associations, syndicats et partis s'étaient joints à l'appel lancé par le MRAP, SOS-Racisme, la LICRA, le CRIF et la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI) qui organisaient à Paris, samedi 6 février – date anniversaire des violences de 1934 – une manifestation nationale « contre le racisme, les exclusions et pour l'égalité des droits », à partir de 14 h 30 de la place de la République à la Nation.

ANDRÉ LAURENS

LIVRES POLITIQUES

LE DÉJEUNER
par Huguette Bouchardeau
Editions François Bourin
168 pages, 100 F.

LA DÉMOCRATIE SUR LA BALANÇOIRE
par Roger Quilliot.
Belfond, 282 pages, 110 F.

La démocratie en question

LES ouvrages de réflexion sur fond de crise politique abondent et, sous la pression des observateurs qui ont ouvert la voie, les acteurs s'y mettent aussi. Ils ne sauraient rester indifférents à cette remise en cause de leur rôle. C'est l'occasion pour eux de s'interroger sur le sens et les modalités de leur action, en se dégageant du confort et de la routine dans lesquels ils se sont endormis et, parfois, pervertis. Les politiques témoignent, se posent des questions, se livrent, avec ce que cela comporte de désillusions, d'incertitudes, de relativisme.

S'il n'est pas vraiment nouveau, ce genre d'introspection reste rare. Au fond, la politique ne pose pas de problème en tant que telle ou, si l'on préfère, n'est en crise que dans deux cas de figure : quand tout va bien et qu'elle n'est guère sollicitée et quand tout va si mal qu'il n'y a plus qu'elle pour trouver une issue, fût-ce en tranchant dans le vif. C'est dans l'entre-deux qu'elle peine à la tâche, lorsqu'elle doit gérer une situation qui, sans être catastrophique, n'est pas satisfaisante pour l'ensemble de la société.

Entre le confort et le malheur, il y a le malaise où se niche l'inquiétude, voire l'angoisse, de loin le plus difficile à surmonter dans un groupe, plus encore que chez un individu. La politique est mal armée pour répondre à cette dégradation du tissu social, qu'elle subit elle-même, dont elle prend conscience tardivement et qu'elle ne sait pas appréhender autrement que par ses moyens ordinaires, lesquels sont devenus inadéquats.

Les responsables politiques voient bien qu'il ne s'agit pas de changer un ordre social qui, jusque là, avait fait l'affaire, plutôt bien que mal, car il n'y a pas de majorité, encore moins de volonté générale ou de désir partagé, pour une révolution. Il faudrait, il faudrait... quoi exactement ? Régler les problèmes cruciaux ? Sans doute, sauf qu'il n'y a pas de solution miraculeuse. Traiter le malaise collectif ? Certes, mais ce n'est pas si simple. Modifier le système afin qu'il retrouve sa vitesse de croisière et sa force d'attraction ? Voilà un terrain d'action plus politique ce qui ne veut pas dire plus facile ! Non qu'il n'y ait pas d'interventions possibles, à défaut d'être vraiment sûres, mais parce que les plus sérieuses d'entre elles exigent des temps longs et une adhésion populaire dont les conditions ne paraissent pas remplies. Si les politiques semblent pris de court, aujourd'hui, c'est faute de ne pas avoir agi plus tôt, faute d'oser encourir, ensuite, les risques d'une audace tardive.

Conduits à s'interroger, ils s'y prennent de plusieurs manières. La plus naturelle est d'englober cette réflexion dans le débat préélectoral, avec la tentation de l'instrumentaliser pour les besoins de la cause. Huguette Bouchardeau en a choisi une autre, plus personnelle, plus convaincante, celle du roman, tant il est vrai que la couverture de la fiction offre plus de liberté pour traiter de la réalité. Son roman est le récit d'un déjeuner politique, ou plutôt d'une conversation entre un haut dignitaire de la politique qui se pose des questions et une journaliste en vogue qui lui en pose d'autres. La romancière connaît bien son sujet puisque l'engagement politique l'a conduite du gauchisme écologique à la direction du PSU, de la base militante à la fonction ministérielle, de la candidature à l'élection présidentielle de 1981 à l'exercice d'un mandat législatif comme député du Doubs, apparentée au Parti socialiste.

Marginale appelée à participer au fonctionnement du système, elle n'en a pas moins gardé les yeux ouverts, d'abord sur elle-même. Aussi bien, son récit transcrit-il plus un soliloque qu'un échange. Son héros s'interroge sur une expérience à la fois exaltante et frustrante mais, si l'on peut dire, s'agissant d'un ouvrage destiné au public, en voix off, suivant l'expression journalistique signifiant que les micros étant levés, les stylos rangés, la parole se libère des contingences de l'enregistrement reproductible et authentifiable. Huguette Bouchardeau n'en profite pas pour cancaner, même si l'on croit reconnaître certains de ses personnages. Elle s'interroge sur la motivation politique et ce qu'en font les heureux élus, ce que permettent les limites du système et les faiblesses de la démocratie.

Au départ, il y a ce besoin de reconnaissance qui peut donner tant de plaisir : *« Sentir qu'on est reconnu, accepté, qu'on croit très fort à quelque chose et qu'on le fait partager. »* Et puis, on découvre la véritable règle de la politique : *« S'imposer à autrui. S'imposer devant autrui. Passer devant. »* De même, s'il y a la camaraderie, la solidarité des combats communs, il faut compter aussi avec la machinerie électorale et ses notables, la propension des partis à transformer certains militants en apparatchiks. Le héros d'Huguette Bouchardeau constate l'archaïsme de la démocratie représentative en face d'un système de communication qui court-circuite les intermédiaires. Il voit bien que *« la corruption est inscrite dans les mécanismes mêmes de la République »*. Comment répondre, se demande-t-il, au besoin de chefs et au besoin de sens que réclament les hommes ; comment concilier l'idéal démocratique et les perversions de tout pouvoir organisé, la générosité et le goût de se réaliser soi-même ? Il n'y a pas de réponse connue, sinon de faire, fût-ce imparfaitement, de la politique (c'est le choix final du héros en question d'Huguette Bouchardeau), quitte à savoir s'en retirer à temps, comme semble s'y préparer l'auteur en ne se représentant pas dans le Doubs.

Dans *la Démocratie sur la balançoire*, Roger Quilliot, sénateur socialiste, ancien ministre, maire de Clermont-Ferrand, qui, de guerre lasse, avait menacé de se démettre pour protester contre l'indifférence du pouvoir central aux malheurs frappant sa ville, s'exprime en *« artisan de la vie publique »*, au soir d'une vie consacrée à la politique. Il en a retiré une riche expérience et une indéniable sagesse qui lui permettent d'aborder tous les sujets avec cette mesure que donne la pratique quotidienne sur le terrain. Ce démocrate sait bien, par exemple, que la consultation démocratique n'est pas la panacée, que l'élection élimine plus qu'elle ne choisit. *« Le sentiment du relatif est le fondement même, fragile par essence, du système de démocratie pondérée »*, écrit-il, et cette démocratie *« vaut autant par ce qu'elle fait ou permet que par ce qu'elle s'interdit à elle-même »*. Les avis de ce praticien de la démocratie modeste auraient mérité d'être mieux écoutés ; ils ne sont pas perdus puisqu'ils restent bons.

Le juge Van Ruymbeke souhaite voir l'ancien ministre de la solidarité répondre devant la Haute Cour de l'affaire du scanner de Nîmes

Le juge Renaud Van Ruymbeke a officiellement informé, vendredi 5 février, le procureur général de la cour d'appel de Rennes de l'impossibilité de poursuivre ses actes dans un dossier concernant Mme Georgina Dufoix. En raison de son statut de ministre à l'époque des faits, l'intéressée relève désormais de la procédure en Haute Cour de justice. Dans sa lettre au procureur général, le magistrat, qui enquête depuis novembre dernier sur les conditions dans lesquelles le ministère des affaires sociales a autorisé, en 1985 et 1986, l'importation d'un appareil de radiologie (IRMN) destiné à l'hôpital de Nîmes, détaille les charges qui pèsent, selon lui, sur Mme Dufoix.

La décision prise par le juge Van Ruymbeke, réclamée ces jours-ci par les avocats de deux inculpés, MM. Michel Gagneux, ancien directeur de cabinet de Mme Dufoix au ministère des affaires sociales, et René Trager, industriel rennais impliqué dans plusieurs affaires de financement occulte au profit d'élus socialistes, était attendue (*le Monde* du 3 février). Elle s'appuie sur un double constat. D'une part, l'instruction du magistrat rennais, qui s'efforce de préciser le rôle joué par Mme Dufoix et par certains membres de son entourage (à commencer par son mari, M. Antoine Dufoix) dans les négociations entre le ministère des affaires sociales et la société américaine FONAR, d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRMN), négociations qui auraient donné lieu au versement d'une commission de 2,1 millions de francs par l'intermédiaire de M. René Trager (*le Monde* des 21 et du 29 novembre), était dans l'impasse.

Face au juge, trois des quatre protagonistes de cette affaire : MM. Michel Gagneux, Antoine Dufoix et Michel Maurice, proche conseiller de Mme Dufoix, *tous* trois inculpés de corruption et recel d'abus de biens sociaux dans ce dossier, se renvoyaient la responsabilité, multipliant, tout particulièrement en ce qui concerne les deux derniers, les déclarations ambiguës, les dénégations et les esquives. Sur la question des négociations avec la société américaine, sur celle de la commission perçue par René Trager, mais aussi sur la destination de l'argent et sur le lien éventuel avec le financement de la campagne électorale de Mme Dufoix à Nîmes, lors des élections de mars 1986, l'instruction était en voie de blocage. Seule l'audition du principal intéressé, Mme Georgina Dufoix elle-même, paraissait, dans ces conditions, de nature à trancher le nœud des contradictions et à lever les ambiguïtés, à préciser certaines responsabilités.

Cependant – deuxième constation, – au vu de son dossier, il n'était toutefois pas pensable, pour le magistrat, d'entendre Mme Dufoix au titre de simple témoin. Devant ce genre de situation, impliquant un ministre en exercice à l'époque des faits, le juge a deux possibilités. L'audition comme simple témoin, en l'absence d'éléments incriminants, ou, dans l'hypothèse contraire, la transmission au procureur, impliquant une demande de saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice.

Le juge Van Ruymbeke, expert en matière de procédure, a donc opté pour cette dernière voie. Depuis plusieurs jours, le magistrat n'était pas seul à juger inévitable un pareil développement. Me Bernard Dartevelle, avocat de M. Michel Gagneux, et Me François Chéron, défenseur de M. René Trager, lui avaient tous deux écrit ces jours derniers dans le même sens. Tous deux trouvaient paradoxal que leurs clients soient reconvoqués aux fins d'interrogatoires sur des points déjà longuement abordés, alors que la principale intéressée restait hors de portée. Me Dartevelle s'étonnait notamment de voir M. Gagneux interrogé, à plusieurs reprises, sur la paternité de certaines lettres, alors que ces mêmes questions n'avaient toujours pas été posées à l'ancien ministre qui en était pourtant le signataire. Et qui les avait brièvement exhibées en novembre lors du journal de 20 heures de TF 1.

De même, il paraissait indispensable, aux deux défenseurs, que Mme Dufoix apporte son point de vue sur la brassée de télex saisis en novembre 1992 à Lausanne (Suisse) par le magistrat rennais, dans la mesure où ils semblent confirmer l'essentiel des accusations de René Trager. En effet, ces documents éclairent le contexte de la négociation, précisent le rôle de certains acteurs et confirment l'existence d'une commission en contrepartie des autorisations ministérielles indispensables à l'achat et à la mise sur le marché de l'IRMN livré par la société FONAR. Depuis le rapatriement de ces télex, à la mi-janvier, le magistrat a une nouvelle fois entendu, un à un, tous les inculpés du dossier.

Enfin, un déblocage de la situation, assorti d'une déposition de l'ancien ministre, pourrait donner l'occasion à Me Bernard Cahen, défenseur de M. et Mme Dufoix, de prouver l'hypothèse qu'il défend. Selon lui, un membre influent du cabinet de l'ancien ministre, parfaitement informé d'une négociation, *« tout à fait normale »*, entre le ministère et la société FONAR, aurait profité de la situation pour y introduire, avec l'aide de certains complices, mais à l'insu du ministre, une affaire de pots-de-vin.

Reste que les suites judiciaires à donner à cette affaire augurent d'une procédure complexe. Après la transmission de la lettre du juge Van Ruymbeke au parquet général, celui-ci devrait l'adresser à la chancellerie, qui pourrait, à son tour, saisir les parlementaires d'un dossier relevant désormais de leur compétence.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Georgina Dufoix, « une illusion d'éthique »

Elle est toute là, peut-être. Coupant vite les endives pour la salade, dans l'odeur de la blanquette de veau qui mitonne. Les copeaux de pomme rouge laissent deviner la compote. *« On sera dix à dîner, vous croyez que ça ira ? »* Sur le rebord de la fenêtre, près de l'évier, la branche d'olivier qui s'ennuyait, trop seule à Nîmes, a profité de la lumière de Paris et ses repousses sont d'un vert tendre, inattendu.

Dans la grande cheminée de bois, son plus jeune fils a allumé le feu, posé des pommes de pin qui croustillent sous la flamme. *« Pour vous »*, dit-elle en jetant sur le grand adolescent qui vaque, répond au téléphone, accueille les visiteurs, un œil de mère-chatte. Elle est toute là, peut-être, dans la chaleur d'une maison-refuge dont elle veut montrer que les amis, les vrais, ne l'ont pas désertée. Dans cette séduction faite d'un naturel un soupçon trop affiché pour qu'on s'y laisse tout à fait prendre...

Elle est toute là, peut-être encore, lorsque près d'un petit pot où s'épanouissent des roses orange sur la table basse, elle prend dans ses mains un Evangile de poche dans lequel elle a glissé deux feuillets de références qu'elle veut vous lire, pour vous aider à la comprendre, puisque, après tout, n'est-ce pas ce que vous lui avez demandé ?...

C'est elle qui a fait de sa recherche spirituelle un fait public, au risque de la moquerie, du sarcasme. Alors, patiemment, comme à un enfant à qui elle voudrait expliquer les mystères de l'univers, elle tente de vaincre le scepticisme. *« La Georgina d'avant et celle d'aujourd'hui sont deux personnes différentes. Seul l'état civil est le même. C'est tellement fantastique ce que je vis que je voudrais pouvoir le faire partager à tous les Français. Ma vie, je vous assure, est devenue une splendeur. Mais j'ai peur, en en parlant maintenant, de l'abîmer. »* Entre deux citations de l'Ecclésiaste, et la mention de l'*« Invisible »*, qui est là, bien sûr, parmi nous, joue-t-elle cette sérénité complètement déconcertante ? Ou la vit-elle, comme elle l'affirme *« au plus profond de ses fibres ? »*

La foi redécouverte, en 1988, *« dans une période de paix »*, dit-elle, loin encore des tourments d'aujourd'hui, cette foi protectrice de toutes les peurs, la certitude – au bout d'une longue quête jalonnée de déceptions – d'avoir enfin donné à sa maison *« des fondations »*, ne serait-elle pas la plus parfaite et la plus fragile des esquisses alors que, depuis un an, les tempêtes publiques et privées ne lui ont laissé aucun répit ?

C'était il y a un peu plus de dix ans. Dix ans de mitterrandisme dont Georgina Dufoix, après avoir incarné la fraîcheur d'un renouveau politique, est devenue la victime expiatoire, attirant comme un aimant les piques du désenchantement et du désaveu. Ce jour de mai, un tout jeune secrétaire général de l'Elysée, pas très à l'aise dans son rôle, mais qui prendra peu à peu de l'assurance – il s'agit de Pierre Bérégovoy – égrène sur le perron la liste des membres du premier gouvernement Mauroy. La secrétaire d'Etat à la famille est une surprise : *« Georgina quoi ? Ça s'écrit comment ? »*, se demandent les journalistes accrédités. C'est presque une parfaite inconnue, cette grande bringue aux yeux bleus et au sourire éternellement réjoui, qui se trouve là aux côtés d'un Defferre ou d'un Maurice Faure, comme on fait une bonne farce à la vie. Georgina – des années durant on l'appellera ainsi par son prénom hérité d'un arrière grand-père baptisé Georgino-s'appelait Nègre avant de tomber à dix-neuf ans amoureuse d'un beau centralien de quatre ans son aîné, Antoine. « Tonio et Nina » viennent de deux *« grandes »* familles de la haute société protestante nîmoise. *« Marie-toi dans ta rue ! »*, dit Georgina Dufoix dans un sourire. Un mariage bien assorti de deux beaux jeunes gens venus à la politique, même si Antoine a flirté avec le PSU, avec l'engagement contre la guerre d'Algérie.

En 1967, parachuté dans le Gard, Georges Dayan, l'ami intime de François Mitterrand découvre Georgina Dufoix. Elle est vive, fraîche, directe et, surtout, sait lui ouvrir les portes de l'establishment nîmois. Jusque-là, elle n'a milité que dans des associations culturelles, et notamment à Aix-en-Provence, où elle anime un festival de musique de rue. Elle est aussi chef d'entreprise : aînée de cinq enfants, elle a repris à vingt-trois ans le gros garage de son père, mort dans un accident de voiture. Elle a fait des études de sciences économiques, mais – il y a le garage et bientôt quatre enfants – ne termine pas son doctorat sur les effets comparés de l'épargne à court terme et à long terme. Georges Dayan fera d'elle un poulain du mitterrandisme. Georgina Dufoix s'inscrit donc à la Convention des institutions républicaines. A Epinay, en 1971, elle est résolument membre du courant mitterrandiste. Conseiller municipal à Nîmes en 1977, elle entre en 1979 au comité directeur du PS. Et c'est presque naturellement qu'en 1981 elle dirige, dans le Gard, la campagne électorale de François Mitterrand. Jamais Georgina Dufoix ne fera partie du premier cercle des intimes de François Mitterrand. Elle n'ira ni rue de Bièvre, ni à Latche, ni à Solutré. En revanche, quand, au lendemain du son élection, le président de la République demande à Véronique Neiertz de lui soumettre plusieurs noms pour le secrétariat d'Etat à la famille, qu'il veut confier à une femme, c'est celui de Georgina Dufoix qu'il coche.

« Elle existe très fort »

C'est 1981, c'est l'utopie, le foisonnement, c'est le moment où l'image de Georgina Dufoix se construit. *« On sent qu'elle existe très fort »*, se rappelle un de ses conseillers d'alors. *« Elle a quelque chose de différent des autres politiques. Une autorité d'expression qui fait qu'immédiatement elle existe. En positif ou en négatif. On est séduit, prêt à se faire couper en rondelles pour elle. »* Dix ans plus tard, cet homme évoque avec tendresse ce charme qui émanait d'elle. *« Un charme étrange qui faisait qu'on ne la regardait pas comme une femme, mais comme un personnage solaire hors d'atteinte. »* Le désenchantement viendra plus tard, au moment où le charme se rompt et où elle lâche les uns après les autres ses plus vieux collaborateurs, *« comme des crottes de chien »*, sans qu'ils parviennent vraiment, aujourd'hui encore, à lui en tenir rigueur. Car Georgina est si *« nature »* ! La Georgina nature, c'est cette jeune femme au petit matin sur le tarmac de l'aéroport de Nîmes où un avion du GLAM doit la prendre pour la conduire sur les lieux d'une catastrophe ferroviaire. Elle porte une jupe rouge et un tee-shirt blanc. Pas vraiment une tenue de ministre. Un conseiller le lui fait remarquer. *« Vous avez raison ! »*, répond-elle. Toute cette harassante journée, elle la passera donc drapée dans l'imper mastic chipé à un policier des renseignements généraux. Georgina nature, c'est aussi cette étrange façon qu'elle a de s'abreuver de bols d'eau chaude, (*« C'est de l'énergie ! »*), dont il lui arrive les jours de bamboche d'effleurer la surface d'un sachet de thé. C'est aussi la mère de famille qui ne veut pas être reçue comme un ministre dans un foyer de jeunes filles en difficulté et s'excuse dans un grand rire de ne pouvoir serrer la main du directeur principal de la DDASS : il faut l'excuser, là elle est en train de débarrasser, avant de faire la vaisselle. Secrétaire d'Etat à la famille : un emploi à sa dimension, où elle a à cœur – malgré les grincements de dents des féministes du PS – de faire valoir son goût du natalisme (réconcilier l'idée de famille et le socialisme) et parvient à faire adopter des mesures sociales pour aider les femmes qui le veulent à ne plus travailler à la naissance du troisième enfant.

Flirt avec l'occulte

Georgina Dufoix apparaît alors comme une bourgeoise de cœur, ardente sur les valeurs auxquelles elle tient. En mars 1983, on lui confie le dossier de l'immigration. Lorsque la Marche des beurs part de Marseille dans l'indifférence générale – et gouvernementale-elle est la seule ou presque à comprendre que quelque chose d'important est là, en train de se dire. Alors qu'aux dernières étapes le parcours des beurs était devenu, pour les racolés de la dernière heure *« le »* lieu où il fallait se faire prendre en photo, c'est tout naturellement que Georgina Dufoix prend la parole au nom du gouvernement le 3 décembre 1983 devant Montparnasse, dans un froid glacé. Elle trouve les mots pour dire la fraternité. Le soir même, François Mitterrand reçoit une délégation des marcheurs, parmi lesquels Toumi Djaidja, figure emblématique et controversée des Minguettes. Les immigrés auront droit à la carte de dix ans. Pour Georgina Dufoix, c'est une victoire. Elle existe alors, oui, vraiment fort.

Georgina, donc, est un produit qui marche. Et comme ça marche bien-même si certains, déjà moins au PS ricanent de cette trop rapide ascension – l'Elysée et le Matignon de 1984, celui de Laurent Fabius, misent sur une valeur qu'ils croient sûre. Georgina Dufoix devient ministre des affaires sociales et de la solidarité. Elle coiffe trois secrétariats d'Etat. Son cabinet compte quarante personnes. Les dossiers sont à la fois très sensibles et très techniques : la sécurité sociale, l'action sociale, la santé, les personnes âgées, les rapatriés...

Elle n'a que quarante et un ans et aucune légitimité politique. Sa carrière locale sent le naufrage et, dans son entourage, on commence à s'étonner de certaines lubies et de fréquentations étranges. Elle se fait ainsi la prosélyte des médecines douces : n'a-t-elle pas toujours soigné ses enfants à l'homéopathie ? Soutenue par l'Elysée – François Mitterrand avait été très impressionné par les confidences d'André Bergeron sur son médecin radiesthésiste qui plaçait des croix de cuivre sous le lit de ses patients cancéreux en suivant l'orientation des cours d'eau – elle prend en fait les médecins à rebrousse-poil. On commence à parler avec insistance de ses *« gourous »*. On remarque *« une diseuse de bonne aventure qui venait le soir tard au ministère avec son chien »*, ou *« un psy bizarre qui portait une bague avec une grosse croix »* et dont le ministre paraissait faire grand cas, ou encore une collaboratrice *« qui se prenait pour la réincarnation d'un guerrier afghan »*. Mais, dans les sphères gouvernementales, elle n'est pas la seule à flirter avec l'occulte. C'est le jardin secret, la petite fantaisie réservée de madame le ministre, que l'on appelle de moins en moins Georgina. On la surprend plus rarement en train de se laver les cheveux dans le lavabo du ministère. Mais on remarque – ce n'était pas un luxe – qu'elle a appris à s'habiller. Elle fait de régulières descentes dans une boutique élégante du faubourg Saint-Germain, où elle choisit des tailleurs simples et des chemisiers de soie vive qu'on lui livre très vite, sans essayage. Le ministre a laissé ses mesures.

La cote de Georgina Dufoix ne cesse de monter, même si les syndicats de médecins ne l'aiment guère et si elle se casse les dents sur des dossiers ardus comme celui de la départementalisation hospitalière.

C'est après une savante étude de marché élaborée par les « communiquants » de l'Elysée à partir d'analyses affinées sur la notoriété et l'indice de satisfaction du personnel politique que Laurent Fabius décide, en décembre 1984, de confier à Georgina Dufoix, en plus de son ministère, la mission d'être le porte-parole du gouvernement. Après Max Gallo et Roland Dumas, c'est un vrai coup de jeune. A partir de ce moment, sa vie devient acrobatique : écartelée entre l'avenue de Ségur, le siège du porte-parole rue de Varenne et bien sûr Nîmes. On sent petit à petit, même si elle travaille comme une folle, qu'elle perd pied. L'image publique, lisse, éternellement souriante, tient peut-être. Mais, en dessous, les lézardes se creusent. Celle que l'on croyait née à la politique dans un sourire, comme les petites filles dans les roses, va peu à peu à son tour encaisser les coups. Le premier gros accroc, c'est bien sûr l'affaire Greenpeace. Le 22 septembre 1985, Georgina Dufoix est l'invitée du Club de la presse, d'Europe 1. C'est en pleine émission qu'elle apprend, par un petit mot que lui fait passer un collaborateur, que Laurent Fabius va s'exprimer à 20 heures sur le sujet à la télévision. Il ne lui en a rien dit. Pour un porte-parole du gouvernement, elle a l'air fin ! Ridiculisée, amère, elle confie à son entourage, avec qui elle dîne à la Maison du Danemark, qu'elle a l'intention de démissionner.

C'est une sérieuse alerte. Relisant les événements d'alors à la lumière d'aujourd'hui, plusieurs de ses anciens collègues ministres ironisent ou parfois plus charitablement compatissent : *« Elle était entrée en politique comme dans une association caritative nîmoise... »* Bavards, mais bien sûr anonymes, ses détracteurs se plaisent à souligner ses bévues d'alors. L'annonce intempestive de la découverte d'un possible remède contre le sida, la Ciclosporine, est faite, contrairement à tous les usages, par le ministère des affaires sociales. Naïve, Georgina Dufoix s'était réjouie trop vite. *« C'est formidable la Ciclosporine : c'est comme l'homéopathie, on soigne le mal par le mal. »* Le procédé est plus que maladroit, d'autant que le remède-miracle n'en est pas un.

Une nouvelle fois, Georgina Dufoix est ridiculisée. Elle semble s'en moquer et, contre l'avis de son secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé, elle lance la déroutante « Fédération de recherche sur les médecines alternatives » dirigée par le docteur Jean-Pierre Muyard, un psychiatre lacanien dont le haut fait avait été la création dans les Cévennes d'une assez douteuse clinique du sommeil. L'Avenue de Ségur se tient les côtes en évoquant *« la Fédération fines herbes de Georgina »*. Le professeur Marcel-Francis Kahn ne doit pas avoir le sens de l'humour qui, dans une sens de l'humour, qui dans une tribune publiée par *le Monde* (11 janvier 1986) dénonce *« le patasocialisme »* de Georgina Dufoix en matière de santé. *« Après le coup de la Ciclosporine, on eût pu espérer une période de repos. Mais, dopée par l'homéopathie (...), Mme le ministre récidive dans le spectaculaire émotionnel. »* De son côté Georgina Dufoix se défend en citant Rabindranath Tagore : *« Sachons prendre le risque de l'erreur, les yeux grands ouverts. »* Elle ne se rend pas compte qu'au moment où elle se passionne aussi intensément pour les médecines douces la transfusion sanguine et le sida auraient pu, tout de même, appeler de sa part une attention plus soutenue ...

« Elle est formidable je l'aime ! »

Elle n'a pas que de mauvaises intuitions, pourtant. Elle accorde tout de suite de la crédibilité et des subventions au mouvement naissant des « Restos du cœur ». Coluche est ébloui et dit à un membre du cabinet : *« Elle est formidable ta patronne, ma poule. Je l'aime. »* L'action opiniâtre qu'elle conduit en faveur des mères d'Alger et le talent diplomatique qu'elle démontre alors lui permettent d'aller récupérer des enfants de couples mixtes franco-algériens à qui elle a promis qu'ils passeraient Noël en France. C'est elle qui prend un par un les enfants par la main pour leur faire visiter la cabine du pilote. Attendrie, attendrissante. A Noël 1985, Georgina Dufoix est encore une star.

Et c'est une affiche de star que lui imagine alors le publicitaire Jacques Séguéla, pour les législatives de 1986. Elle y est seule sur un cheval blanc galopant dans la Camargue sauvage. Le slogan fait sourire tant il est politiquement creux : *« Le cœur battra toujours à gauche. »* Au PS, on commence vraiment à trouver que Georgina en fait trop. Elle renonce in extremis à faire coller l'affiche, qu'elle trouve si belle, sur les murs de Paris. Ses collaborateurs poussent un « ouf ! » de soulagement. On rêve alors, dans son entourage, de *« georginisme »*. Plus dure sera la chute...

Ce sont deux dures années pour Georgina Dufoix qui n'arrive pas après cinq années de ministère, bouillonnantes, à retrouver ses marques. 1988, et la réélection de François Mitterrand, ne lui permettront pas de rebondir. Certes, elle est à nouveau ministre, mais ministre délégué seulement, coiffée par Claude Evin, à qui ses collaborateurs sont tout de même parvenus – question de prestige – à faucher le plus beau bureau de l'avenue de Ségur... Cela ne durera pas plus de six semaines : après une campagne très dure, les socialistes du Gard s'entredéchirent, elle est battue et quitte le gouvernement, bien décidée à ne plus jamais remettre le doigt dans un combat électoral pour lequel elle n'est décidément pas faite.

Comme tant d'autres fidèles du président de la République, elle aura donc, elle aussi, son « placard » à l'Elysée, où elle traite de questions humanitaires et sociales. Un placard trop étroit, qu'elle conserve pourtant, lorsqu'elle devient présidente de la Croix-Rouge, puis quelques mois plus tard prend la tête de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, un poste créé sur mesure pour elle. On lui choisit alors, avec une insigne maladresse, une aile dans un charmant hôtel particulier du faubourg Saint-Honoré, dont le loyer fait éructer les travailleurs sociaux peu habitués à ce luxe. *« On la surcharge à nouveau, et à nouveau elle perd pied »*, commente un ami. L'air frais qu'elle entend faire souffler à la Croix-Rouge – et notamment la reprise en main des comptes – glace la vieille maison. Ses méthodes choquent : elle refuse de passer ses week-end avec les bénévoles, comme l'exige la tradition. Elle est l'auteur d'un crime de lèse-majesté symbolique, avec une campagne de publicité conçue – encore – par Jacques Séguéla. L'emblème de la Croix-Rouge y est stylisé, *« japonisé »*. Et même si Georgina Dufoix explique qu'il faut *« faire vibrer la croix »*, ça ne passe pas. Toutes les aigreurs s'uniront pour la chasser après l'arrestation – chez elle à Nîmes – de son collaborateur de toujours, Michel Maurice, à quoi s'ajoutera l'affaire Habache. C'est la première fois qu'on verra pleurer Georgina Dufoix.

Mais le pire est à venir. Le pire, déjà, est en route . C'est l'affaire du sang – qu'elle refuse énergiquement d'appeler un scandale (*« C'est un drame »*, reprend-elle à chaque fois), et dont elle se sent, après avoir longuement mûri une formule qui ne devait rien à l'improvisation, *« responsable mais pas coupable »*. Viendra sa mise en cause personnelle, dans le sillage des accusations proférées contre elle et son mari par René Trager. Même s'ils ne l'aiment guère, même s'ils ont souvent critiqué sa *« naïveté »*, son *« amateurisme »* en politique, ses (anciens ?) amis socialistes sont estomaqués. Plus encore que par les affaires Nucci ou Boucheron, ils se sentent atteints, parce que Georgina Dufoix représentait un symbole. *« Si la pucelle n'est pas vierge, alors les autres, nous autres sommes Gilles de Rais »*, se désole un ancien ministre.

Il s'est tout de même trouvé *« trois ou quatre députés peut-être »* pour lui envoyer une petit mot affligé. Les autres disent que *« voyager avec Dufoix, en ce moment, c'est le salaire de la peur »*, ou qu'elle est *« une illusion d'éthique »*. Georgina Dufoix, aujourd'hui, porte malheur.

Le visage s'est creusé. Elle est en alerte, sur la défensive, bien sûr. Toujours, elle a ce geste de remonter ses cheveux vers l'arrière de la nuque. Sereine vraiment ? Ou pathétique ? Le feu s'est éteint, dans la cheminée. Elle se penche en avant, vers vous. Presque maternelle, elle pose, à son tour, une question. La plus étonnante qui soit : *« Vous êtes malheureuse ? »*

AGATHE LOGEART

L'instruction de l'affaire Botton

Patrick Poivre d'Arvor a été inculpé de recel d'abus de biens sociaux

Patrick Poivre d'Arvor a été inculpé, vendredi 5 février à Lyon, de « recel d'abus de biens sociaux » par M. Philippe Courroye, le juge d'instruction chargé de l'affaire Botton. Le présentateur du journal de 20 heures sur TF 1, qui était accompagné de deux avocats, s'était présenté vers 17 h 30 dans le cabinet du juge. Il y était resté moins d'une demi-heure et ne s'est pas encore expliqué sur le fond.

LYON

de notre bureau régional

La foule des photographes et des cameramen qui guettaient vendredi l'arrivée de « PPDA » au palais de justice de Lyon disait assez que l'inculpation du directeur-adjoint de l'information sur TF 1 constituait un événement, mais n'avait, en revanche, plus rien d'une surprise. Surtout pas pour l'intéressé qui avait reçu une convocation circonstanciée, une semaine auparavant, et s'est curieusement présenté chez le juge avec un grand sac de voyage en bandoulière. Deux avocats, Mes Bernard Prévost et Francis Szpiner, l'accompagnait pour l'assister lors du débat contradictoire devant le magistrat instructeur.

Les « nominés » d'un rapport fiscal

Dramatisation ? Alors que « PPDA » répétait qu'il n'avait jamais eu de *« relation commerciale »* avec Pierre Botton, ses conseils se déclaraient, quant à eux, *« étonnés que* [leur] *client, déjà entendu comme témoin le 22 décembre, se trouve aujourd'hui inculpé alors qu'aucun élément nouveau n'est intervenu dans le dossier »*.

L'annonce de la délivrance d'un réquisitoire supplétif par le parquet de Lyon – à la demande du magistrat instructeur et élargissant sa saisine à des faits nouveaux et précis de recel d'abus de biens sociaux (*le Monde* du 4 février) – laissait plutôt entrevoir le contraire. Cet acte de procédure avait publiquement marqué l'inéluctable développement médiatico-judiciaire d'un dossier gigogne – puisqu'aussi bien il semble s'accompagner d'un volet politico-financier – qui compte désormais six inculpés dont trois sont incarcérés.

Déjà, quelques jours après les inculpations d' *« abus de biens sociaux »* de *« faux en écriture et usage »* et de *« banqueroute »* et les placements sous mandat de dépôt de l'homme d'affaires lyonnais, Pierre Botton, et de son principal associé, Marc Bathier, intervenus le 14 novembre, la publication par *le Monde* (daté 18 novembre) d'un article sur *« les largesses de Pierre Botton »* vis-à-vis de plusieurs personnalités des médias, donnait une idée de la singularité de l'affaire.

Parmi la demi-douzaine de noms de journalistes-vedettes que mentionnait la réponse justificative de mars 1991 à un redressement fiscal concernant la société Vivien SA, Patrick Poivre d'Arvor arrivait largement en tête au nombre des citations. Vingt-deux, pas moins. Il s'agissait alors d'allégations dont le fondement était partiellement reconnu du bout des lèvres par certains « nominés » du rapport fiscal.

« Passer pour une sorte de VRP »

L'enquête suivit son cours et, première surprise, le très tenace juge Courroye s'intéressait à la dimension médiatique du dossier (*le Monde* du 1er décembre) et entreprenait de convoquer les journalistes les plus fréquemment cités. A ce jour, sept d'entre eux ont défilé dans son cabinet. Parallèlement, et c'est évidemment l'essentiel, des investigations, des saisies, des analyses bancaires révélaient que la plupart des dépenses recensées dans le mémoire n'étaient pas fictives, ni injustifiées, même si elles restaient, fiscalement, injustifiables.

Lors de son audition du 22 décembre, PPDA avait contesté fort peu des voyages en France et à l'étranger – en avion privé ou en hélicoptère – des invitations à Saint-Tropez ou à Courchevel, des séjours aux Antilles, des escapades gastronomiques ou des week-end lors de grands prix de Formule 1 dont on lui présentait les factures.

Il démentait farouchement, en revanche, avoir jamais rencontré, dans ces occasions, des pharmaciens, clients potentiels de la société Vivien SA, spécialisée dans l'aménagement d'officines. Quitte à contredire absolument la quinzaine d'attestations manuscrites, signées par autant de pharmaciens et affirmant avoir dîné ou passé un week-end en compagnie du journaliste de TF 1. *« C'est l'accusation qui m'a le plus choqué parce qu'elle me fait passer pour une sorte de VRP... Peut-être un soir, à Ramatuelle, y avait-il un couple de pharmaciens, oui. Pour le reste, je jure sur ma tête que c'est faux »*, nous confiait Patrick Poivre d'Arvor, au cours d'un entretien téléphonique, le mercredi 27 janvier.

Une générosité suspecte

Entre temps, M. Botton, lors d'une audition du 14 janvier, était revenu sur ses relations avec PPDA, détaillant une nouvelle liste d'invitations et de voyages. Il évaluait alors à quelque 2 millions de francs les sommes dépensées pour son « ami » Poivre d'Arvor de la part duquel il affirmait avoir obtenu des *« services »* en retour. *« Le montant global ne me paraît pas possible ou alors ce n'était pas ses avions... »*, nous avait, à ce propos, rétorqué l'*« invité assidu »* de M. Botton qui réfutait énergiquement avoir accordé la moindre contrepartie à son hôte, sous forme de temps d'antenne ou par sa présence lors des opérations de relations publiques organisées par le gendre du maire de Lyon.

La parole de *« quelqu'un qui cherche à se dédouaner sur le plan fiscal, puis sur le plan pénal »* méritait-elle le cas qu'on en faisait ? Cette interrogation de PPDA semble avoir trouvé un début de réponse puisque des éléments nouveaux ont bien été versés au dossier qui confirmeraient la fréquence et le nombre, sinon le coût global, des invitations diverses et des locations d'appareils aériens.

D'une part, les enquêteurs sont allés à la « pêche », à coups de commissions rogatoires, dans les pièces comptables des sociétés 3B Holding, Alpha et Beta finances et Boisson SA, « épluchées » par les agents du fisc lors de contrôles fiscaux lancés en septembre dernier. D'autre part, il semble que le juge ait fait systématiquement rechercher les traces des voyages facturés à Vivien SA ou à d'autres sociétés du groupe Botton par différentes compagnies aériennes, dont Air France, Darta et Pan européenne air service. Les noms des passagers figurant le plus souvent sur ces factures, elles constituent alors des éléments de preuve intéressants. Déjà, de nombreux vols Paris-Point-à-Pitre-Paris, des voyages à Rome ou au Caire, non mentionnés jusqu'ici, paraissent avoir été offerts à Patrick Poivre d'Arvor, qui aurait pris l'avion à un rythme soutenu, en 1988 et 1989.

« Dire que je ne pouvais ignorer l'origine de l'argent n'est pas fair-play. *Je vous jure sur la tête de mes enfants qu'il m'a toujours dit que c'était lui qui payait »*, s'était indigné, au téléphone, Patrick Poivre d'Arvor à propos des accusations lancées par son ami détenu à la prison Saint-Joseph. Un journaliste avisé devait-il croire aussi aisément au désintéressement d'un homme d'affaires, et futur directeur de campagne de Michel Noir, tellement généreux à son égard ? C'est toute la question qui fonde ou non la notion, et du même coup le délit, de « recel ».

ROBERT BELLERET

Vu

Main !

Une main devant l'objectif de la caméra : en entrant dans le cabinet du juge Courroye, PPDA a eu le réflexe de refuser l'image, comme tous les inculpés qui peuplent, semaine après semaine, le journal télévisé, et tentent de se préserver des regards. Eux croient ainsi se protéger, sans deviner qu'aux yeux des téléspectateurs, cette tentative de détourner l'objectif signe leur fuite, leur dérobade, presque leurs aveux déjà. Une main devant la caméra, une couverture sur la tête, une voiture aux vitres fumées qui s'engouffre en trombe par une porte latérale : tel est le portrait de l'inculpé médiatique.

Pour une fois que PPDA n'était plus le maître immobile des images, mais leur objet fugitif, il a retrouvé, d'instinct, le geste du gibier. France 3 a d'ailleurs diffusé l'image de cette main, mais pas France 2 ni TF 1. Cette dernière chaîne n'a d'ailleurs montré aucune image, comme si le seul fait de voir son présentateur dans les couloirs du palais de justice était déjà une indécence.

D. S.

Les réactions à TF 1

Un bloc de solidarité autour... d'une « connerie de mégalo »

A TF 1, l'annonce n'a guère surpris. La rumeur bruissait depuis plusieurs jours. L'inculpation de PPDA était inévitable puisqu'il avait été « dénommé » dans le réquisitoire du parquet de Lyon. La direction de la chaîne avait donc préparé sa parade.

A 18 h 46, l'Agence France-Presse annonçait l'inculpation de la vedette du petit écran.

A 18 h 48, TF 1 faisait savoir, dans un communiqué, que son présentateur vedette devait *« comme tout autre »* bénéficier *« de la présomption d'innocence »* et constatait que, *« dans l'exercice de ses fonctions »* professionnelles, il n'avait *« en aucune manière laissé créer une confusion entre sa vie professionnelle et sa vie privée. »* La chose était donc entendue et la direction de la chaîne privée tenait à couper court aux rumeurs : PPDA *« continuera d'assurer, avec l'entière confiance de la direction de TF 1, dès lundi 8 février, la présentation du journal télévisé de 20 heures. »*

A 19 heures, l'AFP diffusait une déclaration de PPDA en personne. Le présentateur tenait à affirmer, pour sa part, qu'il n'avait *« jamais eu, directement ou indirectement, la moindre relation commerciale avec M. Pierre Botton »* et *« jamais failli à* [ses] *obligations de journaliste »*. *« Nos liens ont toujours été de nature amicale,* ajoutait-il. *Désormais, je m'abstiendrai de tout commentaire. »*

A 19 h 17, toujours par le canal de l'AFP, les deux avocats parisiens de PPDA, Mes Bernard Prévost et Francis Szpiner, s'étonnaient que leur client *« se retrouve aujourd'hui inculpé »* et indiquaient que son inculpation était *« intervenue à la demande expresse du parquet de Lyon, dont on imagine mal,* disaient-ils, *qu'il ait agi de sa propre initiative »*. *« La défense n'ose pas imaginer,* précisaient ces deux défenseurs, *que l'appartenance de ce journaliste à une chaîne de télévision dont l'indépendance peut parfois irriter soit la cause de ce choix... »*

A 20 h 15, la Société des journalistes de TF 1 relevait que son confrère était inculpé *« dans une affaire le concernant à titre privé qui n'a jamais eu d'incidence sur le contenu des journaux de TF 1 »* et elle réaffirmait, *« en conséquence, sa confiance »* en lui.

Le soutien d'« en haut »

A l'écran, au même moment, après avoir ouvert le journal télévisé sur les suites du scandale du sang contaminé et sur le non-lieu rendu en faveur de M. François Léotard, l'alter ego féminin de PPDA, Claire Chazal, résumait sobrement ces différentes informations, simplement soulignées par les logos de la justice (une balance) et de TF 1 (tricolore), avant d'enchaîner sur le reste de l'actualité.

Dans un réflexe de solidarité, accentué par le sentiment d'être depuis plusieurs mois agressées par les chaînes concurrentes du secteur public, la direction et la rédaction de TF 1 ont décidé ainsi de faire bloc autour de leur figure de proue. Leur stratégie défensive avait été définitivement arrêtée une heure auparant.



Vers 19 heures, la direction a convoqué une réunion de la rédaction – ce qui est rare. Etienne Mougeotte, le vice-président de la chaîne, y annonce les faits et la décision de la direction de traiter le sujet dans le journal de 20 heures, sans images, alors qu'une équipe était présente au palais de justice de Lyon (France 2 filmera même la caméra de ses concurrents). Etienne Mougeotte fait remarquer que l'inculpation tend à se banaliser parmi les personnalités françaises et constate, sans avoir l'air de s'en plaindre, que l'actualité judiciaire du jour est chargée, ce qui relativise opportunément le sujet. Image ou pas ?

Ce sera la seule discussion, soulevée par quelques journalistes et menée calmement. Quant à l'avenir, la direction prévoit de soutenir PPDA *« jusqu'à un non-lieu, dans quelques mois »*. D'ici là, si l'affaire Botton rebondit, le journaliste fera *« des lancements sobres »* sur des sujets préparés par d'autres. Toutefois, certains se demandent déjà s'il pourrait continuer à présenter le journal au cas où les charges s'accumuleraient contre lui.

« La chaîne a adopté une attitude qui lui est désormais familière, elle a bétonné », résumait vendredi soir un rédacteur. *« 2 millions de francs acceptés d'un homme engagé politiquement,* poursuivait un autre, *c'est évidemment une connerie de mégalo, un peu comme s'étendre impudiquement sur la détresse de sa fille* (1) *ou ramener un bébé de Bagdad. »*

Mais les critiques sont moins virulentes qu'il y a deux mois, lors des premières révélations de l'affaire Botton. La conviction qui prévaut est que les connivences entre Pierre Botton et PPDA n'ont pas eu d'incidence sur les journaux. Sans embrasser complètement la thèse du *« complot contre une chaîne leader »*, les journalistes se méfient des concurrents qui exploiteraient la situation. Ils savent aussi, ou croient savoir, que le soutien explicite à PPDA viendrait d'« en haut » : de Martin Bouygues, patron du groupe, ami de PPDA et de Pierre Botton.

ARIANE CHEMIN et MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) Patrick Poivre d'Arvor vient de publier chez Albin Michel *Lettres à l'absente*. Dans cet ouvrage, il relate en particulier ses réactions face à l'anorexie dont souffre sa fille Solenn, âgée de dix-sept ans. A l'occasion de cette parution, PPDA a accordé des interviews à plusieurs journaux à grand tirage et figure en photo avec sa fille en couverture de *Télé 7 jours*. Il affirme dans son livre que la maladie de la jeune fille a commencé au moment même où, en décembre 1991, *« un magazine qui fait commerce de la vie privée d'autrui* [Voici] *avait consacré sa « une » à une photo »* le représentant *« en compagnie d'une de* [ses] *consœurs »*. Le 2 avril 1992, le tribunal de Paris a condamné *Voici* à verser à Patrick Poivre d'Arvor et à Claire Chazal 200 000 F chacun pour atteinte à la vie privée.

SCIENCES

Un bilan de la direction de la sûreté des installations nucléaires

De nouvelles fissures enregistrées sur les centrales françaises

Déjà confrontée, sur une bonne partie de son parc de centrales nucléaires, au remplacement d'un certain nombre de pièces victimes du vieillissement et de la redoutée corrosion sous tension, Electricité de France doit faire une fois encore face à une série de défauts métallurgiques sur ses centrales. C'est ce qui ressort d'un bilan publié, vendredi 5 février, par la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN).

L'affaire remonte au mois de septembre 1991, lorsque fut découverte sur une importante tuyauterie de Fessenheim-1, le premier réacteur à eau pressurisée français, une fissure longue de 11 centimètres et pénétrant de 3 centimètres dans une paroi épaisse de 8 centimètres. L'incident fut à l'époque classé 2 sur l'échelle de gravité des centrales nucléaires qui compte six niveaux. Selon les premières expertises, cette fissure ne s'est pas développée à la suite d'un vieillissement de type mécanique mais est plus probablement due, selon la direction de la DSIN, *« à la qualité insuffisante des matériaux utilisés et au mode de fabrication par laminage »* propre à cette première série de six centrales (palier Cp0). Mais des contrôles, en septembre 1992 sur Saint-Alban-1 (palier Cpy), ont aussi révélé une anomalie analogue sur ce réacteur due, pense-t-on, à un chauffage insuffisant des mêmes tuyauteries pendant leur soudage.

Ces défauts sont d'autant plus gênants que ces énormes canalisations, au nombre de trois sur les réacteurs de 900 mégawatts et de quatre sur ceux de 1300 mégawatts, sont celles-là mêmes qui transportent sous forte pression et haute température la vapeur chaude et non radioactive produite par le réacteur pour alimenter les turbo-alternateurs. Bien que ce circuit d'alimentation de la partie classique de la centrale ne soit pas en contact avec le combustible nucléaire, la sûreté de l'ensemble de l'installation pourrait en cas de brèche grave en être affectée.

C'est la raison pour laquelle EDF a engagé le remplacement, entre fin 1991 et fin 1993, de toutes les portions de tuyauteries incriminées des six réacteurs du palier Cp0 (Fessenheim et Bugey) et lancé un important programme de réparations et de contrôles sur l'ensemble des autres réacteurs de 900 mégawatts. Les réacteurs de 1300 mégawatts (1) qui présentent des anomalies différentes ne devraient pas être épargnés.

J.-F. A.

(1) Bien que d'une nature différente, l'incident (refroidissement trop rapide du cœur) qui a affecté la tranche N2 de la centrale de Paluel le 20 janvier (*le Monde* du 30 janvier) a finalement fait l'objet d'un classement au niveau 2 de l'échelle de gravité. L'enquête a confirmé que cet incident n'avait à aucun moment mis en cause la sûreté de l'installation. Mais le retard de l'information vis-à-vis de l'autorité de sûreté ainsi que le non-respect des règles techniques d'exploitation au cours de cet essai et la non-prise en compte d'informations dans le diagnostic de la situation ont conduit l'autorité de sûreté à le classer au niveau 2.

□ **La Maison Blanche maintient la construction de la station spatiale.** – Le porte-parole de la Maison Blanche, M. George Stephanopoulos, a démenti, vendredi 5 février, que le président Bill Clinton envisageait d'annuler la construction de la station spatiale Freedom, à laquelle Européens et Japonais doivent participer, et celle du très grand accélérateur de particules SSC qui doit être construit au Texas. Des sources proches du Congrès avaient en effet affirmé que les réductions de budget à l'étude pourraient affecter ces deux programmes. On devrait en savoir plus sur les orientations en matière de recherche scientifique de M. Clinton en mars prochain, lors de la présentation de son projet de budget pour 1994. – *(AFP.)*

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

SOCIÉTÉ

MEDECINE

Lors des premières Journées obstétrico-pédiatriques

M. Kouchner lance une campagne d'information sur la mort subite du nourrisson

Ouvrant les premières journées obstétrico-pédiatriques à Paris, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a lancé, vendredi 5 février, une campagne d'information et de sensibilisation pour prévenir la mort subite du nourrisson, un drame qui frappe chaque année en France environ 1 500 nouveau-nés.

La mort subite du nourrisson (MSN) est responsable d'un décès sur deux chez les enfants âgés de vingt-huit jours à un an, loin devant les anomalies congénitales (17 % des décès), les infections (8 %) et les affections d'origine périnatale (6 %) (1). Son caractère inexpliqué – une autopsie sur deux se révèle négative – en fait l'un des drames les plus redoutés par les jeunes parents et par le corps médical («le Monde Sciences-Médecine» du 24 juin 1992).

Dans ces conditions, certaines mesures simples de prévention s'imposent, que le ministre de la santé entend divulguer aux familles par l'intermédiaire des gynécologues-obstétriciens, des pédiatres, des sages-femmes, des médecins généralistes, des infirmières des maternités publiques ou privées, des puéricultrices et des responsables des services de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils généraux.

Une brochure, intitulée «Conseil aux parents», a été éditée par la Direction générale de la santé (DGS), qui sera remise aux intéressés, si possible avant la naissance de leur bébé, lors des visites prénatales et des cours de préparation à l'accouchement, ou après, lors du premier examen de l'enfant à la maternité ou des visites.

Il s'agit d'une *«initiation des parents à la physiologie du petit enfant et à la puériculture en général»*. Les recommandations portent sur l'environnement du nouveau-né : *«Un endroit calme, non enfumé»*; sur son alimentation : *«Si vous allaitez (...) ne fumez pas»*; sur son repos : *«Maintenez la température de sa chambre à 19° C maximum, choisissez un matelas ferme, évitez les couffins non rigides, les oreillers, les couettes, les duvets, les édredons»*; sur sa sécurité : *«Ne laissez jamais votre bébé tout seul»* et sur sa santé.

Une pratique systématique des autopsies

Parallèlement, le ministre de la santé a prévu d'envoyer à tous les professionnels concernés un courrier qui les informe de cette campagne de prévention, les appelle à jouer le rôle de relais nécessaire à son bon déroulement et qui détaille la conduite à tenir en cas de décès ou de malaise grave du nourrisson.

M. Kouchner a enfin exprimé son intention de tout mettre en œuvre pour faciliter la recherche des origines de cette mort subite des nourrissons. *«L'autopsie*, a-t-il ajouté, *reste la clé de voûte de la recherche et de la prévention (...). Nous devons développer une politique tendant à la pratique systématique des autopsies et sans cesse former et informer les médecins.»* Sur ce dernier chapitre, le ministre de la santé et de l'action humanitaire a annoncé qu'un décret autorisant le transport du corps des nouveau-nés décédés depuis leur domicile vers un centre régional de référence ou un établissement hospitalier était *«en cours de négociation interministérielle»*. *«J'espère bien le publier avant de m'en aller... ailleurs»*, a conclu le ministre.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Enquête réalisée par l'unité de recherches épidémiologiques sur la mère et l'enfant de l'INSERM entre le 1er septembre 1986 et le 31 décembre 1987.

Des infarctus de rêve

Certains mécanismes inhérents au sommeil peuvent-ils, dans l'espèce humaine, favoriser le déclenchement d'infarctus du myocarde? Les cardiologues et neurologues de l'université de l'Iowa qui publient une étude sur ce thème dans le dernier numéro du *New England Journal of Medicine* (daté du 4 février) tentent de répondre, tout en confirmant la complexité des phénomènes physiologiques et physiopathologiques impliqués dans cette période encore trop méconnue de l'existence (1).

Les médecins américains cherchaient à comprendre les raisons de la fréquence relativement grande d'infarctus du myocarde et d'accidents cardio-vasculaires dans les heures suivant le réveil. Sur un groupe de huit volontaires normaux (sept hommes et une femme), ils ont mis en œuvre une batterie d'investigations cardiologiques (mesure de la tension artérielle, de la fréquence des battements cardiaques) et neurologiques (mesure de l'activité du système nerveux sympathique).

Leurs conclusions sont inattendues. Selon ces médecins, si plusieurs phases du sommeil correspondent bien à une forme de «mise au repos» du système cardio-vasculaire, il en va tout autrement pour une phase particulière – dite «de sommeil rapide» à cause de l'aspect spécifique (fréquence rapide) de l'électroencéphalogramme, – proche de l'état de veille. Durant ces périodes, les yeux sont animés de mouvements rapides et l'on sait qu'il s'agit là des phases correspondant le plus à la survenue des rêves. Les médecins américains ont établi que l'activité nerveuse sympathique (qui contrôle, en particulier, le système cardio-vasculaire), augmente considérablement pendant ce «sommeil rapide», de même que la tension artérielle et que la fréquence des battements cardiaques.

Au vu des résultats de l'étude américaine, on constate donc que, du point de vue cardio-vasculaire, la phase «sommeil rapide» équivaut, non pas à une phase de sommeil profond, mais *«à une forte activation du système sympathique chez les sujets normaux»* qui *«peut être associée à des modifications du tonus musculaire»*.

Le *New England Journal of Medicine,* qui publie aussi un éditorial signé du docteur Giuseppe Mancia (Milan) consacré à cette étude, demeure très prudent. Selon le docteur Mancia, les résultats américains ne signifient pas que les personnes à risque cardio-vasculaire doivent dorénavant réduire leur temps de sommeil. Ces résultats pourraient, en revanche, conduire à quelques modifications dans la prise en charge thérapeutique de ces personnes de sorte que les traitements médicamenteux préventifs qui leur sont prescrits soient enfin efficaces la nuit comme le jour.

JEAN-YVES NAU

(1) Sur les différents aspects concernant le sommeil dans l'espèce humaine, tous, spécialistes ou non, pourront se reporter au récent ouvrage *A quoi bon dormir?* du docteur Jacques Demotes-Mainard (186 p., 120 F), préface du professeur Jean-Didier Vincent, éditions Frison-Roche (Paris) et Espaces 34 (Montpellier).

Aux Etats-Unis

Echec de la seconde greffe de foie de babouin sur un homme

L'homme de soixante-deux ans auquel une équipe de chirurgiens de l'hôpital universitaire de Pittsburgh, aux Etats-Unis, avait greffé, le 10 janvier dernier, un foie de babouin (*le Monde* du 12 janvier), est décédé, vendredi 5 février. Le greffé, qui souffrait d'une hépatite virale B, maladie provoquant une dégénérescence irréversible du foie, n'avait jamais repris complètement connaissance depuis la transplantation.

Une première greffe de même nature, déjà tentée, le 28 juin 1992, par l'équipe de chirurgiens de Pittsburgh sur un homme de vingt-huit ans souffrant de la même maladie, s'était également soldée par le décès du patient, le 6 septembre 1992, soit soixante-dix jours après la transplantation. Les médecins avaient alors attribué ce décès à une surmédication de produits destinés à prévenir un éventuel rejet de la greffe.

EN BREF

□ **Après la découverte de toxines, vente de coquillages interdite en Charente-Maritime.** – Le préfet de la Charente-Maritime a étendu, vendredi 5 février, à l'ensemble du département les mesures qu'il avait prises la veille pour interdire la pêche, le ramassage, l'expédition et la vente de tous les coquillages du bassin de Marennes-Oléron. Le préfet de la Gironde a également pris des mesures d'interdiction en ce qui concerne les moules. Ces décisions font suite à la découverte par le réseau de surveillance de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) de toxines dangereuses dans les coquillages, qui pourraient avoir été produites par des algues, des bactéries ou certaines espèces de zoo-plancton. L'IFREMER rappelle qu'il s'agit là d'un phénomène naturel et non d'une pollution.

□ **Destruction de saumons contaminés dans les Shetland.** – Au moins 550 000 saumons d'élevage des Shetland, contaminés par la marée noire provoquée le 5 janvier par l'échouage du pétrolier libérien *Braer*, vont devoir être détruits, comme l'a annoncé, vendredi 5 février, l'association des éleveurs de saumons de l'archipel écossais. Ces saumons proviennent des fermes d'élevage installées dans le secteur où la pêche a été interdite. Un prix du marché sera fixé afin que les éleveurs puissent être indemnisés.

□ **Découverte de déchets hospitaliers dans une décharge près de Marseille.** – La ville de Septèmes-les-Vallons, près de Marseille, a porté plainte, vendredi 5 février, contre le propriétaire d'une décharge où ont été trouvés 5 à 6 mètres cubes de déchets hospitaliers. Cette décharge n'aurait dû accueillir que des ordures ménagères et des déchets industriels inertes. L'Assistance publique de Marseille a indiqué qu'elle déposerait aussi une plainte contre la société prestataire *«s'il était prouvé que ces déchets proviennent d'un hôpital de l'APM»*. La Compagnie provençale de service public (CPSP), qui exploite la décharge, a estimé que ces déchets ont été entreposés sur le site *«par malveillance»*.

□ **Un dirigeant présumé d'ETA inculpé à Paris.** – José-Luis Arricta-Zubimendi «Azkoiti», dirigeant présumé d'ETA, a été inculpé, vendredi 5 février à Paris, de complicité d'assassinat, par Mme Laurence Le Vert, juge d'instruction anti-terroriste en charge des dossiers basques, qui a néammoins décidé de laisser le militant nationaliste basque en liberté, sous contrôle judiciaire, dans la région parisienne. Il avait été arrêté en novembre 1986 à Hendaye, condamné à six ans de prison, puis remis en liberté et assigné à résidence

□ **Rectificatif : M. Bernard Notin et le STO.** – Une ligne ayant sauté à la fin d'un article de nos éditions du 5 février relatif à un communiqué de M. Bernard Notin, maître de conférences à l'université Jean-Moulin (Lyon-III), le sens en a été totalement dénaturé. Ce n'est évidemment pas M. Notin lui-même, âgé aujourd'hui de quarante-deux ans, mais *«son père»* qui, *«réfractaire au STO, dut se terrer pour échapper à l'occupant nazi»*. Samedi 30 janvier, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), la LICRA et le MRAP, qui reprochaient à M. Notin des écrits révisionnistes sur les chambres à gaz, s'étaient opposés à la reprise de ses cours (*le Monde* daté 31 janvier-1er février). A la suite de ces incidents, le directeur de l'institut d'administration des entreprises à l'université Jean-Moulin avait décidé de confier le cours de M. Notin à un autre enseignant.

SPORT

RUGBY : le Tournoi des cinq nations

Benazzi, l'islam en Ovalie

Abdelatif Benazzi devait disputer contre l'Ecosse, samedi 6 février, au Parc des Princes, son seizième match au sein du Quinze de France. En trois ans, ce deuxième ligne d'origine marocaine, musulman pratiquant, s'est imposé comme l'un des meilleurs avants français.

Il contient sa puissance dans les limites du terrain. Lorsque son mètre quatre-vingt-dix-huit s'arrache des alignements de touche pour s'emparer du ballon à deux mains. Lorsque ses cent kilos s'arc-boutent en deuxième ligne de la mêlée tricolore ou se ruent sur l'adversaire pour plaquer sans rémission.

Dès qu'il sort du rectangle vert, Abdelatif Benazzi rentre dans sa réserve. Il parle doucement, sourit peu. Comme s'il cherchait à détourner les regards qu'il a attirés sur la pelouse. Comme s'il voulait s'excuser de ce gabarit, de ce parcours hors normes au sein du rugby français.

Ramadan oblige

Abdelatif Benazzi est né en 1968, dans la cité marocaine d'Oujda, près de la frontière algérienne. Dans un jeu qui se prolonge volontiers en ripailles, où la sueur se dissout dans l'alcool des troisièmes mi-temps, il se singularise par une pratique rigoureuse de l'islam. Il ne boit pas, même au soir d'un triomphe. Dans un milieu qui fonde sa solidarité sur quelques bonnes valeurs séculières, Benazzi n'a renoncé à aucun des impératifs de sa religion. Il continue de respecter le mois du ramadan, qui coïncide souvent avec les périodes cruciales de la saison ovale. *«Pour ma première année en France, je l'avais fait à 100 %*, explique-t-il. *Il m'en a coûté une déchirure musculaire. Depuis, je pratique un jeûne aménagé, en accord avec les autorités religieuses : je mange la veille et le jour des matches. Et je ne me sens pas diminué physiquement, j'y puise au contraire davantage de force morale.»*

Dans les paquets d'avants, où les sélections s'obtiennent souvent à l'ancienneté, le joueur détonne encore par une promotion fulgurante. Grâce à des aptitudes physiques qui l'ont pourtant empêché d'exceller dans le sport favori de son pays d'origine, le football. *«J'étais trop gros*, se souvient-il. *Au lycée francophone d'Oujda, je pratiquais le disque et le marteau. Jusqu'à ce que mon professeur d'éducation physique me conseille à seize ans, de jouer au rugby.»*

Ce fils d'un commerçant aisé y décrochera deux titres de champion du Maroc et une dizaine de sélections dans l'équipe nationale. Au cours d'un tournée en Tchécoslovaquie, il est repéré par les dirigeants d'un club français. Convaincu que son talent s'épanouirait mieux sur des terres de tradition ovale, Benazzi débarque à Cahors en 1988. *«Je parlais français, mais pendant trois mois je me suis tu. J'ai observé les habitudes des gens qui m'entouraient. Je ne voulais gêner personne.»* Le joueur se refuse à revendiquer sa différence et souhaite seulement s'intégrer par sa valeur de rugbyman. Et peu à peu, sur les terrains, les remarques racistes cèdent la place aux regards d'envie.

Les meilleurs clubs français convoitent cet athlète complet. En 1990, sa trajectoire le conduit au centre de l'Ovalie, à Agen, le chef-lieu de Lot-et-Garonne, qui lui propose un poste de chef de secteur dans une firme alimentaire, sous les ordres d'un directeur régional nommé Pierre Berbizier. Benazzi demande sa naturalisation, qu'il obtient un an plus tard.

Une trajectoire fulgurante

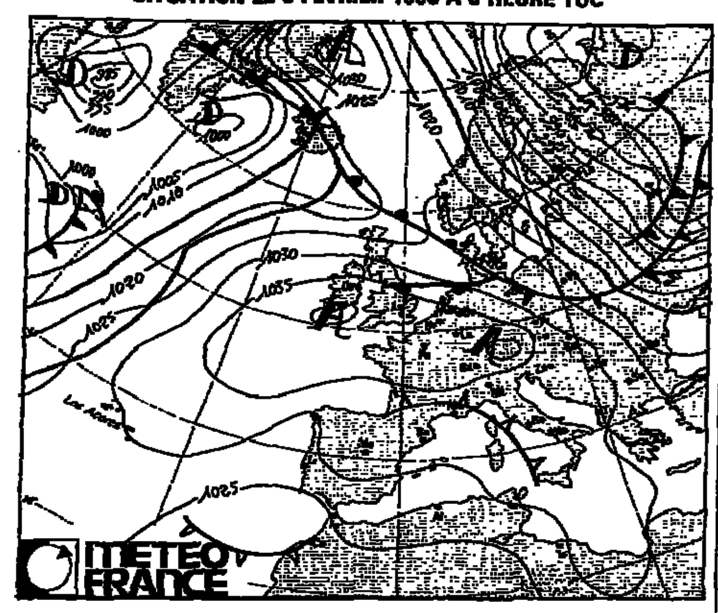
Les portes de l'équipe de France s'ouvrent devant lui. Elles lui claqueront sur les doigts dès sa première sélection contre les Australiens : le joueur est expulsé au bout d'un quart d'heure. Deuxième épreuve initiatique, des blessures l'éloigneront de deux tournois consécutifs. Jusqu'à ce que le joueur renoue avec le Quinze de France, à l'automne dernier.

Aujourd'hui, le pack tricolore semble ne plus pouvoir se passer de sa force, que le joueur a appris à canaliser. Il sait que, lorsque sa technique se sera hissée au niveau de son physique, il fera partie des meilleurs avants du monde. Entre deuxième et troisième ligne, selon les humeurs changeantes des sélectionneurs, entre Maroc et France, Abdelatif Benazzi a trouvé son équilibre.

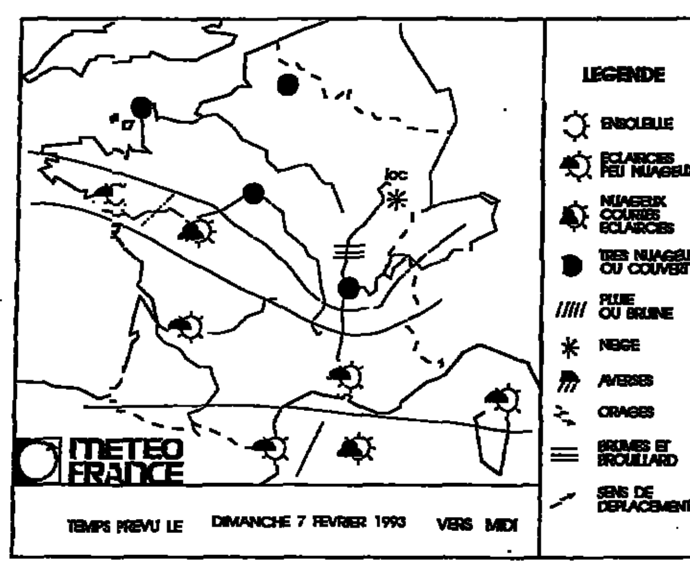
JÉROME FÉNOGLIO

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 7 FÉVRIER 1993



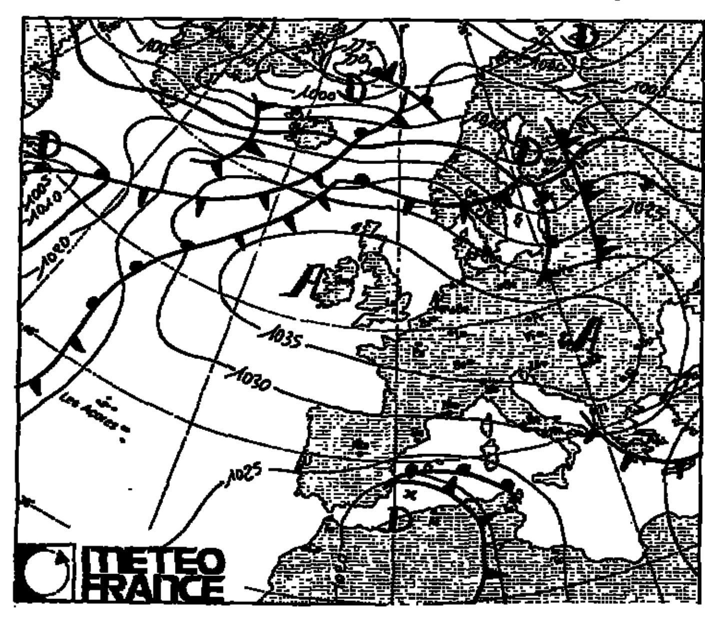
Grisaille au nord. Ciel plus mitigé au sud. – Des côtes de la Manche au Nord-Est, et dans la vallée de Saône jusqu'à Lyon, la grisaille sera généralisée. Elle persistera une bonne partie de la journée. Près des frontières de l'Est ce ciel gris donne un peu de pluie verglaçante avec, au-dessus de 800 mètres, quelques flocons de neige.

Sur le reste du pays, de la Bretagne au Sud, après dissipation des bancs de brouillards matinaux souvent givrants, on apercevra le soleil, même s'il est parfois voilé par des passages nuageux. Près des Pyrénées et sur le pourtour méditerranéen, les nuages s'épaissiront l'après-midi.

Les températures matinales seront généralement comprises entre 0 et – 5 degrés dans l'intérieur, entre 1 et 3 degrés près des côtes Atlantiques, entre 7 et 9 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 2 à 6 degrés sur une grande moitié nord, localement 7 à 9 en Bretagne, 9 à 12 dans le Sud-Ouest et 13 à 15 près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 8 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 5-2-1993 à 6 heures TUC et le 6-2-1993 à 6 heures TUC — le 6-2-93

FRANCE			
AJACCIO	12	5	D
BIARRITZ	14	7	C
BORDEAUX	16	3	N
BOURGES	13	–3	D
BREST	8	–1	B
CAEN	1	0	C
CHERBOURG	7	0	C
CLERMONT-FER.	13	–4	D
DIJON	10	–6	D
GRENOBLE	11	1	C
LILLE	1	0	C
LIMOGES	15	4	D
LYON	9	–3	D
MARSEILLE	13	8	C
NANCY	3	–4	C
NANTES	12	–1	D
NICE	14	9	C
PARIS-MONTS.	6	0	C
PAU	11	3	N
PERPIGNAN	9	7	C
POINTE-A-PITRE	29	22	N
RENNES	10	0	B
ST-ETIENNE	10	–4	D
STRASBOURG	3	–3	C
TOULOUSE	10	7	C
TOURS	9	–2	B

ÉTRANGER			
ALGER	–	3	D
AMSTERDAM	5	5	C
ATHÈNES	18	6	D
BANGKOK	33	21	D
BARCELONE	14	7	C
BELGRADE	–3	–7	B
BERLIN	2	2	P
BRUXELLES	1	1	C
COPENHAGUE	7	–2	N
DAKAR	23	17	D
GENÈVE	4	–3	D
HONGKONG	–	–	.
ISTANBUL	9	6	D
JÉRUSALEM	7	0	D
LE CAIRE	17	6	D
LISBONNE	16	7	D
LONDRES	4	1	C
LOS ANGELES	18	14	D
LUXEMBOURG	–3	–5	B
MADRID	11	5	C
MARRAKECH	18	8	A
MEXICO	17	–	–
MILAN	16	–5	D
MONTRÉAL	–2	–21	D
MOSCOU	3	–6	A
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	26	–	D
NEW-YORK	10	–1	C
OSLO	–	–	–
PALMA	17	4	B
PÉKIN	16	3	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	4	D
SÉVILLE	18	7	N
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	4	–2	D
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	10	3	D
TUNIS	16	7	B
VARSOVIE	3	–1	N
VENISE	8	–	D
VIENNE	6	–4	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 6 février

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Emission présentée par Philippe Bouvard.
22.30 Téléfilm : Le Retour de Will Kane. De Jerry Jameson.
0.05 Magazine : Formule sport. Formule foot : championnat de France ; Formule sport : Les 24 Heures sur glace de Chamonix ; Ski : Championnat du monde au Japon ; Résumé du tournoi des Cinq Nations.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prise.
22.25 Magazine : Ardimat.
23.40 Journal et Météo.
23.55 Magazine : La 25e Heure. Arafat-Pérès-Plantu.
0.40 Sport : Rugby. Tournoi des Cinq Nations : pays de Galles- Angleterre.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : Libérez mon fils. De Roberto Malenotti.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Repères. Invités : Alain Juppé ; Sophie Marceau ; Jean-Pierre Changeux, président du Comité d'éthique : Christine Janin, alpiniste.
0.00 Magazine : Musiques sans frontière. Spécial Europe de l'Est (Tchécoslovaquie, Bulgarie, Pologne), avec les groupes Milena, Houk, Iris, Moral Code et Garaz, gagnants du concours Découvertes Europe de l'Est de Radio-France Internationale.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Incident à Baltimore. De Delbert Mann.
22.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 24e journée de championnat de France de D1.
22.45 Sport : Boxe. Réunion au Cirque d'hiver. Championnat d'Europe des welters : Ludovic Proto (France) - Gary Jacobs (Grande-Bretagne).
23.50 Flash d'informations.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Fantasmes nocturnes. Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1990).
1.10 Court métrage : Les Bêtes.

ARTE

20.40 Documentaire : Gardien de mon frère. De Joe Berlinger et Bruce Sinofsky.
22.25 ▶ Série : Histoires russes. La Victoire des ténèbres, d'Igor Maslennikov.
23.25 Musique : Montreux Jazz Festival. Avec Louis Bellson's Swing America, Holly Cole, Stéphane Grappelli, McGriff et Smith, Newport Allstars.
23.50 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.40 Téléfilm : Nom de code Rebecca. De David Hemmings.
0.20 Documentaire : A propos d'Emmanuelle. D'André Halimi.

Dimanche 7 février

TF 1

20.40 Cinéma : 37°2 le matin. ■■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1986).
22.50 Magazine : Ciné dimanche.
23.00 Téléfilm : La fièvre monte à El Pao. De Manuel Matji.
0.30 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982).
22.30 Variétés : Taratata.
23.55 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Divertimento. Fou de musique, film de François Reichenbach.
0.55 Documentaire : Pushing the Limits.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Les Grands Cirques du monde en Amérique du Nord. Cirque Tarzan Zerbini (Canada) ; Big Apple Circus et Cirque Tihani (Etats-Unis).
22.05 Magazine : A vos amours. Invité : Florent Pagny.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : Le Jardin des Finzi Contini. ■■ Film italien de Vittorio de Sica (1971) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Alice. ■■ Film américain de Woody Allen (1990).
22.15 Flash d'informations.
22.20 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Actualité sportive.
0.55 Cinéma : Le Pas suspendu de la cigogne. ■■■ Film franco-gréco-italo-suisse de Theo Angelopoulos (1991).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Sorcières.
20.41 Court métrage : Lark. De Spiro Kyriacou.
20.50 Documentaire : Cendres au vent. De Norbert Buse et Yacin Hehrlein (1re partie). *L'histoire de la chasse aux sorcières.*
21.15 Téléfilm : Nuit folle. De Klaus Weise, avec Michael Greiling, Michael Rastl.
22.40 Documentaire : Cendres au vent (2e partie).
23.05 Court métrage : Le Miroir aux lutins. D'Olivier Gillon.
23.25 Documentaire : Voyage en pays inconnu. De Jean-Claude Riga.

M 6

20.45 ▶ Cinéma : La Vengeance d'Hercule. ■■ Film franco-italien de Vittorio Cottafavi (1960).
22.30 Magazine : Culture pub. D'Anne Magnien et Christian Blachas.
23.00 Téléfilm : Eternelle Emmanuelle. De Fancis Leroi.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5971

HORIZONTALEMENT

I. Fait son lit chaque jour. Est appelé à supporter bien des choses. – II. S'exprime d'une certaine manière. Offre donc une résistance à la pression. – III. Ne se remarque pas chez un Pékinois. Roulent, mais dans un sens interdit. – IV. Sans histoire et sans parole. Constituent une source de surmenage pour certains préposés. Des envies que l'on peut faire passer. – V. En Europe. Sont fermés en été. Se tint sur la défensive. – VI. Monarque. Finalement fatal. Lieu de culture de la fine fleur anglaise. – VII. Refroidit. Tel un repos peu recherché. – VIII. Sa lettre est toujours recommandée. Dans une alternative. – IX. Participe. Quartier de Vienne. Aspect nu de très jeunes portugaises (pluriel). – X. Hors du commun. La sixième moitié d'un monarque. Apparaît quand la pièce touche à sa fin. – XI. Symbole. Prédispose donc à pactiser avec le diable. Réfléchi. – XII. Demi-succès. Produit de culture. Sans équivoque. Terme musical. – XIII. Rend vaine toute velléité de fuite. Victime d'une forte « sécheresse ». D'un auxiliaire. – XIV. Gasconne. En liège. La moitié de cinq. – XV. Couchant. On les pousse afin de les achever.

VERTICALEMENT

1. Lors des combats de boxe, il témoigne d'un incontestable talent d'encaisser. Passe à l'hôtel. – 2. Tueur. Porteur d'eau. – 3. Dont on ne peut ignorer le côté brillant. Mauvais sujet. – 4. Cri. Où commence ou finit le couvert. Transcendance, pour Kant. – 5. Toutes les lignes imprimées sur une feuille de chou. Le bois de ses branches est lisse. Terme de jeu. – 6. Renonça plus d'une fois à la vie de garçon. Partie du pied. L'homme tranquille. – 7. Symbole. A l'étranger. Telles des voix dans un concert sans fausses notes. – 8. Elle s'est donc taillé un beau succès. Grand, pour une finale de french-cancan. – 9. Sculpteur. Provoquée ou subie selon le genre d'aimant. – 10. Précision topographique. Est décoré des palmes dans les « campagnes » d'Afrique. Sa chute en entraîne beaucoup d'autres. – 11. A vu se dérouler plus d'une tragédie. Marque de succès sur un revers. – 12. Fameuse journée. Dans une botte. Ancienne ou future monnaie. – 13. Concert impliquant l'accord des violons. Début d'un conte de fées. Extrait d'Aïda. – 14. Degré. Sans âme, il ne saurait faire vibrer la corde sensible. – 15. Source d'embouteillages. Plus dans le vent. Il passe ou on le passe.

Solution du problème n° 5970

Horizontalement

I. Rigueur. – II. Maledives. – III. Es. Gigue. – IV. Panel. – V. Or. Sérail. – VI. Réa. Ile. – VII. Apiol. RER. – VIII. Bassiné. – IX. Lie. Reste. – X. Erseau. Er. – XI. Se. Siffla.

Verticalement

1. Mémorables. – 2. Ras. Repaire. – 3. Il. Aises. – 4. Gagas. Os. Es. – 5. Udine. Liral. – 6. Elger. Neuf. – 7. Uvulaires. – 8. Réa. Ile. Tel. – 9. Alertera.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Décès

– Pierrette et Pierre Vergès,
Nelida et Jean-Marie Abbès,
Mireille et Jean-Charles Amirante,
Roselyne et Gérard Abbès,
ses enfants,
Emmanuel, Etienne et Thomas,
Magali, Elise et Clémence,
David et Joanna,
Claire et Sophie,
ses petits-enfants,
ont la peine de faire part du décès de

Raoul ABBÈS,

survenu le 31 janvier 1993, à Manosque.

Ils rappellent le souvenir de

Suzanne ABBÈS,

décédée le 8 novembre 1985.

– Chambéry. Valence.

Mme Andrée Olive,
née Auffant,
M. et Mme Jacques Germain
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Baradez,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Maria Antnez,
sa fidèle servante,
Les familles Baradez,
Tous leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean BARADEZ,
née Irène Auffant,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

Ses funérailles auront lieu lundi 8 février 1993, à 10 heures, en l'église Métropole de Chambéry, où le corps sera déposé.

Inhumation au cimetière de Valence.

Condoléances sur registre.

– Nous apprenons la mort de

M. Georges REBER,
membre de l'inspection générale des finances,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé dans sa quatre-vingt-quatrième année.

S'associent au deuil de la famille,
M. Pierre Dreyfus,
ancien ministre,
chargé de mission auprès de la présidence de la République,
M. Albert Gazier,
ancien ministre,
Et nombre de ses meilleurs amis.

Ses obsèques auront lieu le lundi 8 février 1993, à 15 heures, au cimetière Centre, rue de Calais, à Argenteuil (Val-d'Oise).

– Mme Jean Chevalier,
Sabine et François Aucoin,
Bruno et Marie-Christine Chevalier,
Antoine, Arnaud, Etienne, Elisa,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean CHEVALIER,
docteur en philosophie et en théologie,
ancien professeur d'université,
ancien directeur à l'UNESCO,
journaliste et écrivain,

leur époux, père et grand-père,

survenu le 6 février 1993, à Paris.

Le service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, à Paris-6e, le mardi 9 février, à 13 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

7, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

– On nous prie de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre MONTAGNE,
née Françoise Lamarche,

le 3 février 1993, dans sa quatre-vingt-unième année, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de
M. et Mme Jean-Claude Borel
et leurs enfants,
Antoine et Sébastien,
M. et Mme Dominique Chambolle
et leurs enfants,
Cécile, Noël et Gabrielle,
Mme Jean Dutilleul,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Régis Martinier,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Pierre Lamarche,
M. et Mme Paul de Chammard,
leurs enfants et petits-enfants,
La famille Montagne.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-des-Champs, le lundi 8 février, à 10 h 30.

Une bénédiction sera donnée en l'église Saint-Aubin de Tourouvre (Orne), à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Chaponost. Lyon. Equilles. Duingt.

Michelle et Louis Valette,
Marie-Françoise, Nicolas,
Geneviève Paille,
Violaine et André Rajon,
Marie-Pascale et Richard
et leurs enfants,
Christophe, Olivier et Muriel,
Anne-Christine,
Jean-François et Magdeleine Paille,
Claire-Agnès, Sébastien,
Parents
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès à l'âge de quatre-vingt-seize ans, de

M. René PAILLE.

La messe de funérailles sera célébrée le lundi 8 février 1993, à 16 heures, en l'église de Chaponost.

Ni fleurs ni couronnes.

« Ma lumière et mon salut c'est le Seigneur. »

Remerciements

– Le Havre.

Mme Guy Adam,
Florence et Fabrice,
Et toute la famille,
très sensibles aux nombreuses marques de sympathie reçues lors des obsèques de

M. Guy ADAM,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements.

Anniversaires

– Il y a sept ans disparaissait

Liliane HAGÈGE,
professeur et pianiste.

Ses enfants, Raoul, Claude, Monique et Michel,
Ainsi que tous ceux qui l'ont connue et aimée,
conservent vivant le souvenir de sa personnalité rayonnante.

– Le 7 février 1982,

Robert LIABEUF

nous quittait dans sa trente-huitième année.

Sa famille rappelle son souvenir à tous ceux qui l'ont connu.

– Il y a cinquante ans, le 7 février 1943,

Philippe ROQUES,
compagnon de la Libération,

était abattu dans les rues de Perpignan par la Gestapo.

Que ceux qui s'en souviennent aient une pensée émue pour sa mémoire.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

CULTURE

CINÉMA

Emma hindi à Delhi

Le 34e Festival du film de l'Inde a été marqué par la présentation d'une « Madame Bovary » de Ketan Mehta

DELHI
correspondance

Mêlant films commerciaux et cinéma d'art (baptisé ici *new cinema*), la sélection du Festival du film de l'Inde, qui s'est tenu récemment à Delhi, tentait de résoudre ce dilemme : comment toucher un public national dont des couches de plus en plus vastes ont accès à la culture, sans avoir recours aux poncifs et aux vulgarités du tout-puissant cinéma « populaire » ? Parmi la trentaine de fictions proposées, une poignée apportaient des réponses dignes d'intérêt.

L'événement, ce fut l'émeute médiatique provoquée par... Madame Bovary. Très attendu, le nouveau film du réalisateur le plus prometteur de la nouvelle génération, Ketan Mehta, est une libre adaptation du roman de Flaubert, intitulée *Maya Memsaab (Madame Illusion)*. Sans renier les valeurs culturelles nationales, il marque un tournant dans la forme et le contenu du cinéma indien. Après quatre films remarqués pour leur critique sociale – notamment celle du statut des intouchables dans *Bhavni Bhavai* (1980) – et leurs recherches formelles, Mehta tente une « indianisation totale » de la petite-bourgeoise de Yonville.

Long comme le fleuve du delta bengalais

Son Emma hindi, interprétée par la superbe actrice Deepa Sahi, et parfaitement mise en scène, a fait scandale. Elle incarne la première peinture sans fard du désir et de la sexualité d'une femme indienne, quand les héroïnes habituelles du cinéma sont adulées en tant que mères ou épouses sacrifiées (les danseuses exceptées).

Du grand cinéaste bengali Goutam Ghose (dont « Cinéma sans visa » avait montré le film puissant *l'Occupation*), on découvrait une nouvelle œuvre, foisonnante de personnages et de situations, longue comme le fleuve du delta bengalais qu'elle décrit : *le Batelier du fleuve Padma* (*Padma Nadir Manjhi*). Cette première coproduction indo-bangladeshie peint le combat quotidien et éternel des pêcheurs contre la pauvreté, les typhons, les terribles inondations. Magnifique et passionnante description de leurs efforts toujours recommencés.

Le personnage le plus étonnant de cette fresque magnifique est le « patron » des bateliers, à la fois homme d'affaires implacable et utopiste, « saint-simonien » musulman, qui a créé une « république » où l'humanité peut repartir de zéro sur une île lointaine au large du delta. *Padma* se veut également un appel à l'entente intercommunautaire, entre hindous et musulmans, dont le Bengale deux fois déchiré pourrait fournir un terrain d'éclosion.

A Bombay, Dharavi est le plus grand bidonville d'Asie (trois millions d'habitants). De là sont parties les émeutes intercommunautaires qui ensanglantent l'Inde actuellement. Avant ces événements, le jeune réalisateur Sudhir Mehta tentait dans son troisième film, *Dharavi (Sables mouvants)*, de mêler réalisme social et film noir, en racontant le combat d'un chauffeur de taxi et de sa femme contre les gangsters qui mettent le quartier en coupe réglée. Scènes oniriques et chantantes alternent avec les bagarres spectaculaires et sanglantes, autour de deux acteurs populaires, Shabana Azmi et Om Puri, à l'aise aussi bien dans le *new cinema* que dans le « commercial ».

Leur histoire (Tahader Katha), neuvième film de l'important réalisateur bengali Buddhadeb Dasgupta, dont *Tiger Man* avait laissé une impression durable, est moins réussi. Situé dans le Bengale des années 50, il tente de montrer le désarroi, jusqu'à la folie, d'un ancien *freedom fighter* (combattant de la liberté), vraisemblablement communiste, emprisonné par les Britanniques.

A sa libération, il ne reconnaît pas le pays rêvé pour lequel il s'était battu : le thème d'une indépendance « gaspillée » revient dans nombre de films indiens récents. Face aux combines de ses ex-camarades entrés en politique, il s'évade pour une dérive qui le mènera au meurtre, puis à la prison, refuge contre la réalité. Mais le film souffre d'une interprétation appuyée.

Aux antipodes, mais tout aussi significatif, on trouve un film hindi très violent, *l'Attaque finale (Prahaar)*, dans la veine du « réarmement moral ». Réalisé et interprété par l'officier parachutiste Nana Patekar, il plaide pour l'élimination par tous les moyens du banditisme.

Enfin, un Tamil du Sud, Mani Ratnam, a réalisé (avec l'appui des forces armées), un hymne à l'efficacité pacificatrice de l'armée indienne au Cachemire, *Rose (Roja)* : un jeune informaticien, enlevé par de farouches terroristes cachemiris, musulmans fanatiques, sera libéré grâce aux efforts de sa ravissante épouse, malgré la corruption et l'attentisme des « politiciens » (applaudissements dans la salle)... non sans que le héros, exsangue, ne soit parvenu à convertir son geôlier à la non-violence au nom de la cohésion de la nation.

YVES THORAVAL

Deux milliards et demi de tickets d'entrée par an

Chaque jour, 70 millions d'Indiens vont voir un film dans l'une des 13 000 salles de cinéma permanentes du pays, ou dans les cinémas itinérants *(mobile vans)* ou structures temporaires en bambou recouvertes de palmes. Avec 2,5 milliards de tickets par an, le cinéma demeure, et de loin, le principal divertissement des 825 millions d'habitants.

En quatre-vingts ans d'histoire, depuis le premier film national de fiction (mythologique), *Raja Harischandra* de D. G. Phalke (1913), environ vingt mille films ont été réalisés dans ce qui reste aujourd'hui le plus grand et l'un des plus dynamiques pays producteurs au monde. Après un pic à 920 longs métrages en 1985, l'Inde produit annuellement entre 750 et 800 films (plus deux mille documentaires, films courts, pour enfants, etc.), contre environ 350 aux Etats-Unis et 113 en France. Ces films, pour la plupart tournés dans quatre des seize langues officielles nationales, sortent surtout des « usines à rêves » de Bombay, Madras et Calcutta. L'industrie cinématographique fait vivre directement près de 2,5 millions de personnes (et leur famille).

L'Inde présente un cas presque unique du cinéma mondial : 90 % de ses écrans sont occupés par la production nationale. Les Indiens se sentent peu concernés par les films étrangers sinon ceux réputés « sexy » – *Basic Instinct* a fait un tabac. La soixantaine de productions étrangères importées chaque année (USA, Europe, Hongkong) concerne à peine 10 % de la population, avant tout les classes moyennes et supérieures anglophones des grandes villes.

Le rôle-clé de l'Etat

Bien qu'on y compte des milliers de producteurs – le prestige et les profits tirés du cinéma pouvant être considérables, – l'Etat, par le biais de la NFDC (National Film Development Corporation) joue un rôle majeur, en tout cas pour les « films d'art » (dits « new cinema ») : financement, distribution, promotion domestique et extérieure, prix aux réalisateurs, édition de cassettes de qualité, importations étrangères. Alors que le grand public réserve ses faveurs aux « masala-films » (films-épices, avatar indien du « western-spaghetti » ou du « ciné-loukoum » égyptien), le « new cinema » bénéficie d'une floraison de ciné-clubs, dont le Bengale fournit, depuis soixante ans, un exemple remarquable.

En Inde, les films de Satyajit Ray par exemple ne sont pas « populaires ». C'est grâce aux ciné-clubs et à son aura en Occident qu'il y a été reconnu. Seules deux ou trois salles de Calcutta, sa patrie, le diffusent commercialement.

La censure, héritée du Cinematographic Act britannique de 1918, maintenant le Central Board of Film Certification centralisé à Delhi, a pour tables de la loi : pas de nudité ni de baiser (« no kissing policy »), pas de violence, pas de vision dégradante de la femme, rien qui puisse attiser les violences inter-confessionnelles, pas d'attaque contre la famille Nehru-Gandhi, pas de mention favorable des naxalistes (marxistes-léninistes), etc. Ce contrôle a permis que des films de valeur soient interdits ou coupés, alors que, hormis le dernier article, le cinéma commercial récent ne respecte plus ces prescriptions : meurtres en série, bagarres, viols, violences contre les femmes, torrents de larmes, intrigues manichéistes, drainent des foules immenses – principalement masculines, urbaines, dans la tranche 15-30 ans.

En Inde, la « révolution télévisuelle » a commencé il y a dix ans (quinze millions de récepteurs seulement en 1991). Encore son public potentiel est-il estimé à 170 millions d'Indiens. Quant à la majorité de la population, elle risque d'attendre au moins un siècle avant d'atteindre le seuil de la société de consommation.

Y. T.

Mankiewicz, l'intellectuel

Suite de la première page

Puis il est envoyé par sa famille à Berlin, à Paris et à Oxford pour se perfectionner. En 1928, il devient journaliste, correspondant à Berlin du *Chicago Tribune*. Il rédige les sous-titres anglais pour les films muets de la UFA.

Son frère aîné, Herman, journaliste et scénariste célèbre, le fait entrer en 1930 à la Paramount, où il va être scénariste et dialoguiste de seize films pour Edward Cline, Norman Taurog, Ernst Lubitsch, King Vidor. En 1934, il passe à la MGM, où il est producteur tout en travaillant à des scénarios (*Fury*, de Fritz Lang, *Trois camarades* de Frank Borzage, *Indiscrétion*, de George Cukor). En 1943, il entre à la Fox.

Il a trente-sept ans (en 1946) quand il remplace Ernst Lubitsch, malade, à la réalisation du *Château du Dragon*, film dramatique en costumes sur les mystères d'un sombre manoir des bords de l'Hudson où se trouve propulsée une jeune fille de la campagne. Il dirige Gene Tierney – qui vient de tourner *Laura* chez Preminger, – Walter Huston et Vincent Price et crée, par une mise en scène élégante et précise, une atmosphère mystérieuse... qui ne lui attire pas les compliments de Lubitsch. Mais le voilà désormais consacré réalisateur. Il enchaîne sur *The Late George Apley*, chronique d'une famille de la grande bourgeoisie bostonienne au début du siècle construite autour de Ronald Colman, symbole d'une Amérique aux traditions révolues.

Une période de misogynie

En 1947, il signe son premier chef-d'œuvre, *l'Aventure de Mme Muir*, comédie fantastique sur les rapports amoureux d'une jeune veuve des années 1900 avec le fantôme d'un marin hantant une vieille maison au bord de la mer, en Cornouaille. Elle gardera son souvenir toute sa vie et le retrouvera le jour de sa mort pour lui être unie. Film poétique, tendre, insolite et porté par la grâce. *L'Aventure de Mme Muir*, à la mise en scène finement ciselée et aux dialogues étincelants, place une Gene Tierney sublime face à Rex Harrison et George Sanders.

La même année, Mankiewicz a réalisé *Quelque part dans la nuit*, film noir sur un sujet alors à la mode : la recherche par un amnésique de sa véritable identité. En 1948, *Chaînes conjugales* est un suspense avec retour en arrière : c'est une étude incisive des comportements de frustration, de l'arrivisme de la femme américaine, sur fond de lutte de classes. Le cinéma américain traverse une période de misogynie due au bouleversement des rôles sociaux après la guerre. *Chaînes conjugales* reçoit les Oscars du meilleur scénario et de la meilleure réalisation.

La cote de Mankiewicz grimpe de plus en plus à Hollywood. Il peint la vie d'une famille italienne de New-York dans *la Maison des étrangers* (1949, avec Edouard G. Robinson et Richard Conte), dénonce les dangers du racisme dans *La porte s'ouvre* (1950, avec Richard Widmark et Linda Darnell).

L'année 1950 est celle de son deuxième chef-d'œuvre, *Eve*, une plongée dans les milieux du théâtre de Broadway. Utilisant une fois de plus sa figure de style préférée, le retour en arrière, Mankiewicz montre la difficulté qu'il y a à raconter *« toute la vérité sur Eve »*, la vedette par excellence, Bette Davis dans un rôle extraordinaire, actrice et femme devant laquelle se dresse Anne Baxter, hypocrite et venimeuse. C'est un jeu pirandellien. Couronnée par l'Oscar du meilleur film, *Eve* restera une éblouissante leçon de cinéma. *On murmure dans la ville* (1951), avec Cary Grant et Jeanne Crain, est, par ses ruptures de ton, son mélange des gens et son ambiguïté, un film beau et secret sur les apparences et les illusions à propos de la personnalité – vraie ou fausse – d'un médecin. *L'Affaire Cicéron* (1952), avec Jane Manson et Danielle Darrieux, adapte une affaire d'espionnage (réelle) de la deuxième guerre mondiale, par de brillantes variations sur le cynisme et la corruption.

1953 : Mankiewicz réussit un coup de maître avec *Jules César*, mise en film de la tragédie de Shakespeare, dans laquelle il a opté pour la convention théâtrale (son producteur pour la MGM est John Houseman, riche de son expérience théâtrale avec Orson Welles), en mettant admirablement en valeur le texte de cette réflexion politique sur le pouvoir et la trahison. Plans longs, caméra très mobile qui suit le déplacement des acteurs, comédiens magnifiques : Sir John Gielgud, James Mason, Louis Calhern et Marlon Brando, venu, lui, de l'Actors' Studio, dans le rôle de Marc-Antoine. Un spectacle de référence.

Le puzzle d'une existence

Mankiewicz, qui cette année-là a créé sa propre maison de production, la Figaro Inc. tourne *« un conte de fées qui correspond à la vie d'aujourd'hui, une version amère de Cendrillon »* : *la Comtesse aux pieds nus* (1954), dans laquelle Ava Gardner, danseuse de cabaret madrilène devenue star hollywoodienne, reste une énigme jusqu'à son mariage avec un aristocrate italien et sa mort tragique qui ressemble à un sacrifice. Commencé sous la pluie, dans un petit cimetière d'Italie, devant la statue de la comtesse morte, le récit, par retours en arrière successifs, reconstitue le puzzle d'une existence à travers les souvenirs d'hommes qui s'interrogent sur la vérité de cette femme et sur leur propre vérité. Humphrey Bogart y est magnifique, autant qu'Ava Gardner. Le film, tourné vers l'Europe, est aussi un tableau sans concession des mœurs hollywoodiennes. C'est, chez Mankiewicz, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, l'apogée d'un style et d'une thématique. *Blanches Colombes et vilains messieurs* (1955), comédie musicale avec Marlon Brando, Jean Simmons et Frank Sinatra, *Un Américain bien tranquille* (1957), d'après le roman de Graham Greene, ne sont, après ceux-là, que des œuvres mineures.

Les recherches de Mankiewicz se manifestent à nouveau dans sa transposition cinématographique de *Soudain, l'été dernier* (1959), l'une des pièces les plus morbides de Tennessee Williams, où l'on tente de briser le cerveau d'une jeune fille pour en supprimer le secret qu'elle a découvert. D'une galerie de monstres et de victimes, Mankiewicz tire des personnages humains, torturés dans l'atmosphère terrifiante d'un hôpital psychiatrique. En fait, dirigeant Elizabeth Taylor, Katherine Hepburn et Montgomery Clift, il redevient le grand cinéaste psychologique de *Chaînes conjugales* et d'*Eve*.

Embarqué en 1961 dans le tournage apocalyptique de *Cléopâtre*, commencé par Rouben Mamoulian, Mankiewicz s'emploie plus qu'à sauver les meubles. L'histoire de la reine d'Egypte lui permet de traiter ses thèmes préférés, mais Darryl Zanuck, pilote de la Fox en détresse, réduit la durée de son film de telle façon que le réalisateur crie au sabotage, et sort de cette épreuve de deux ans en décidant de rayer *Cléopâtre* de sa filmographie.

Avant de prendre volontairement sa retraite en tournant le dos à la Californie, Mankiewicz réalise trois films selon son cœur et ses conceptions cinématographiques : *Guêpier pour trois abeilles* (1966), jeu sournois et pervers d'un milliardaire admirateur de Volpone, mis en scène à Venise ; *le Reptile* (1970), avec Kirk Douglas et Henry Fonda, son unique western, qui détourne les lois du genre ; et *le Limier* (1972), superbe affrontement psychologique d'un romancier anglais (Laurence Olivier) et d'un jeune coiffeur (Michael Caine) dans un labyrinthe de mystifications et d'humiliations. Il termine ainsi sa carrière avec un jeu intellectuel sophistiqué, lancé en défi à l'industrie du cinéma.

JACQUES SICLIER

GUILLERMO VILELA

Joseph L. Mankiewicz en septembre 1992.

MUSIQUES

Les malheurs de Lapiro

L'idole camerounaise a pris des positions politiques qui lui ont valu quelques ennuis

LAPIRO DE M'BANGA
au New-Morning

Originaire de la ville de M'Banga, Lapiro, surnommé « Ndinga man » (« l'homme-guitare »), était devenu le porte-parole des « sauveteurs », ces jeunes « vendeurs à la sauvette » des faubourgs de Douala, qui pratiquent l'art du *pidgin-english* – mélange argotique de français, d'anglais et de langues vernaculaires – mais aussi celui du vol à la tire et des petits commerces illicites. Pourfendeur des nantis, Sandjo Lambo Pierre Roger, alias Lapiro, défend les sans-grade depuis bientôt dix-huit ans, sur fond de *makossa* (rythme étiqueté « Cameroun ») croisé avec le *hi-life* voisin, la rumba du Zaïre. Mais il rénove le genre avec une touche de rap revendicatif, et une autre de zouk efficace. De *Persévérance* (son premier 33 tours, en 1977) à *Surface de réparation* (en 1989) en passant par *No make erreur*, super-tube africain enregistré en 1986 avec Jimmy Cliff, le parcours artistique de Lapiro est un sans-faute.

Dans cette tornade de chansons vipérines, le président Paul Biya en prend pour son grade. Comme le maire de Yaoundé, *« le Chirac de N'Gola »*, mais aussi *« les nouveaux milliardaires et les hommes d'affaires, les politiciens mange-mille* [qui « avalent » les billets de mille CFA] ». Certaines de ses chansons sont interdites d'antenne à la CRTV (Radio-télévision camerounaise). Voix rocailleuse, guitare agile, le chanteur n'en a cure : il se dit ami du dirigeant de l'opposition, John Fru Ndi, et adhère sans hésiter au comité de libération du journaliste contestataire Célestin Monga.

C'est vers la mi-avril 1991, quelques mois après l'instauration du multipartisme, que les choses se gâtent. L'opposition lance une opération « villes mortes », en forme de grève générale. Très vite, Lapiro de M'Banga s'insurge : *« J'ai compris alors, et le fiasco de l'opération m'a donné raison, je le redis dans mon dernier album,* Na wou go pay [« Qui va payer ? »], *que cela ne mènerait à rien, sinon à de grandes violences ».*

« Records d'inégalités »

Le chanteur s'engage alors sur un terrain qu'il connaît mal. Le roi des « sauveteurs » organise une conférence de presse pour dénoncer l'opération « villes mortes ». Le lendemain, le concert qu'il devait donner dans un grand hôtel de Douala tourne au fiasco : conspué par la foule qui l'attaque au lance-pierres, Lapiro doit se réfugier dans les locaux d'une usine toute proche. Quelques heures plus tard, le Matango, le club qu'il a ouvert à Mbanga, est incendié. Et la presse de l'opposition l'accuse d'avoir touché une grosse « enveloppe » présidentielle, en échange de son retournement de veste.

« Foutaises ! Je ne voudrais pas avoir les deux cents morts de l'an dernier sur la conscience. Et je persiste à dire que s'il n'y avait pas eu cette opération-suicide, le président Biya aurait perdu les élections [présidentielle et législatives, organisées fin 1992]. *Moi, j'en ai marre de Biya, j'étais un des premiers à le dire dans la rue. Qui est responsable des records d'inégalités battus par le Cameroun ? Biya, peut-être, mais l'Elysée encore plus sûrement ! »*

En attendant de pouvoir redorer son blason au pays, Lapiro est à Paris. L'album qu'il y a enregistré, et pour lequel il vient de recevoir le prix de la fondation Afrique en création, décerné par le ministère de la coopération, affiche, en sous-titre : *« N'dinga Man contre-attaque »*. Zonard dans l'âme, « tchatcheur » épidermique, Lapiro parle des banlieues-dortoirs, de *« Treichtown à Koumassi »*, s'adressant à ceux qui subissent *« l'apartheid de la part de Mantes-la-Pourrie, Mantes-des-Tocards »* (*Syndrome unique*), mais vitupère aussi les politiciens africains, *« mauvais gérants de la démocratie »*, qui ont poussé *« les pauvres naïfs et innocents jusqu'au sacrifice suprême au Togo, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon, au Zaïre »* (*Na wou go pay*), avant de fustiger ses accusateurs d'hier dans un *makossa* déchaîné (*Big Mop For Nothing*, Grande gueule pour rien).

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Le 6 février à 21 heures. Tél. : 45-23-51-41. Album : *Na wou go pay*, 1 CD Indigo/Label Bleu LBLC2506 distribué par Harmonia Mundi.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Sans titre : 20 h 30. Lettre d'une inconnue : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). La Belle de Fontenay : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Pratiques innommables : 20 h 30, dim. 17 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les Filles du néant : 20 h 30, dim. 16 h. Salle Louis Jouvet. Ondine : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Le Chasseur de lions : 19 h 30, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Les Voisins : 19 h. La Dame aux camélias : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). L'entrée par laquelle on sort : 19 h. Un monde fou : 21 h. Deux siècles d'amour : 21 h, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Mariage : 19 h 45. Loin ou près de l'écran ? : 21 h 30.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Pascal Esman : 19 h. Haute Surveillance : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h.
CAFÉS DES 13e, 14e ET 15e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu ! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Tempête : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE D'ANIMATION PARIS-MERCUR (43-79-25-54). Y en a qui : 20 h 30.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (43-31-49-27). Sand et Musset : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Contes d'hiver VI : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Grande salle. Voyage au bout de la nuit : 21 h, dim. 17 h. La Galerie. La Nuit juste avant les forêts : 20 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Didier Gustin dans Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 20 h 30. Dim. La Serva amorosa : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (46-65-98-41). La Cantate à trois voix : 18 h, dim. 18 h 30. Les Récits d'un pèlerin russe : 21 h, dim. 16 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Ubu : 20 h 30, dim. 16 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Tôa : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Mère d'Icare : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE JEMMAPES (). Qui est le véritable inspecteur Hound? : 19 h. Les Portes du chaos : 21 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). C'était des tilleuls, je m'en souviens : 15 h. Salle I. Kafka - Auschwitz : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 18 h 30. Le Malade imaginaire : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Tout est en ordre : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). L'Atroce Fin d'un séducteur : 20 h 30. Faubourg passion : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.
L'EUROPÉEN (42-27-26-81). Pour un oui, pour un non : 21 h, dim. 16 h.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnie : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). L'Homme en morceaux : 20 h 45, dim. 16 h.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 15 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Tout va bien, je vais bien! : 20 h. Entre l'Est et l'Ouest : 21 h 30. Théâtre rouge. Summer Lightning : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Le Nuage amoureux : 20 h 30, dim. 17 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Remords vivants : 16 h. Huis clos : 19 h 30. La Ronde : 22 h.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'île des esclaves : 20 h 30, dim. 15 h 30.
MUSÉE GUIMET (45-25-77-22). La Princesse d'Elide : 20 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Hérodiade ; l'Après-midi d'un faune : 18 h. Ariane ou l'Oubli : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'es ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folie : 21 h, dim. 15 h.
PARC DE LA VILLETTE (PAVILLON DU CHAROLAIS) (40-03-93-90). Les Filles du 5-10-15 c : 21 h, dim. 17 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Lapon, le savant et l'apprenti : 21 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : 22 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 18 h et 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Noir baroque : 15 h. La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les mille et une nuits d'Aladel : 22 h 15, dim. 18 h.
RENAISSANCE (44-63-05-00). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Léa et le Chant des sirènes : 20 h 30, dim. 17 h. Souris blanche : 22 h 30, dim. 15 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Contre-jour : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-16-30). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE CLAVEL (42-38-22-58). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Prix Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE LUCIEN-PAYE (45-89-36-95). L'Accusateur : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Rendez-vous rue Watt : 19 h. L'Assaut des sangsues : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Clowneries : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Combat avec l'ombre : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-70-98-63). Jacques a dit : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Filumena Marturano : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Les Fausses Confidences : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Domaine ventre : 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Terra incognita : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Le Livre des fuites : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h. Retour, retours : 20 h 45.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Héritage : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). David et Bathseba : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Rachat : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chasse! : 20 h 15.
TOURTOUR (48-87-82-48). Les Hérauts noirs : 19 h. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30.Dim. Pierre Henri : 17h. Les Contes de Thalikatia : 20h30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ARCUEIL (SALLE JEAN VILAR) (46-15-08-90). Images de Mussolini en hiver : 21 h, dim. 15 h 30.
AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Master Class : 20 h 30, dim. 16 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22). Iphigénie : 21 h.
BAGNEUX (THÉATRE VICTOR-HUGO) (47-35-58-78). Les Samedis du rire : 17 h.
BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). Match d'improvisation théâtrale : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Cabaret Karl Valentin : 20 h, dim. 15 h. Grande salle. Agesilan de Colchos : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Fantaisies Kafka : 22 h, dim. 17 h.
BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). La Mouette : 20 h 30, dim. 15 h 30.
BOURG-LA-REINE (SALLE DES FÊTES) (46-61-36-41). Buffo : 21 h.
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE) (48-80-90-90). Tempêtes : 21 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Macbeth : 20 h.
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). C'était bien : 21 h.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). Le Metagraal : 20 h 30, dim. 16 h 30.
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). Les Couleurs du rire : 20 h 45. La Maîtresse : 20 h 45.
CORBEIL-ESSONNES (MJC FERNAND-LÉGER) (64-96-27-69). Cabaret Cami : 21 h, dim. 17 h.
COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). La ville dont le prince est un enfant : 20 h 45, dim. 15 h 30.
COURBEVOIE (ESPACE CARPEAUX) (47-68-51-50). Tartuffe : 20 h 45, dim. 15 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Marie Tudor : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Le Parc : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Anne Roumanoff : 20 h 30.
ERAGNY (THÉATRE DE L'USINE) (30-37-84-57). Les Chaises : 20 h 30, dim. 15 h.
ETAMPES (THÉATRE) (69-92-69-00). Lettres de Louise Jacobson : 21 h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). Dim. Marie Tudor : 15 h 30.
GARCHES (CENTRE CULTUREL) (47-41-39-32). Paul Préboist : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Cache-cache avec la mort : 20 h 30, dim. 17 h. Marie : 20 h 30, dim. 17 h.
LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 17 h.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Un petit coin tranquille : 20 h 30, dim. 17 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. On ne badine pas avec l'amour : 21 h, dim. 16 h 30. Salle polyvalente. Désir sous les ormes : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Tueur sans gages : 20 h 30, dim. 15 h.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). Au bal à Boulingrin : 21 h.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Iphigénie : 21 h.
RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (47-32-24-42). L'Antichambre : 20 h 45.
RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE) (45-60-79-00). Dim. L'Antichambre : 16h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle J.-M. Serreau. Un fil à la patte : 20 h 45, dim. 17 h. Salle Le Terrier. Calderon : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Cuisine et Dépendances : 20 h 45.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). 3e Festival international du mime de Saint-Maur : 20 h 30, dim. 15 h. Claudie : 20 h 45, dim. 15 h.
SCEAUX (ORANGERIE) (46-61-36-67). L'Homme, la bête et la vertu : 20 h 30, dim. 17 h 30.
STAINS (CENTRAL) (48-23-08-71). Le Mot : 21 h, dim. 15 h.
SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-97-98-10). Farces : 21 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74).Dim. Les Voyageurs : 18h.
VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Aria di Roma : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 8 FÉVRIER

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 h 30 et 15 h 30, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le quartier Faisanderie-Dauphine avec visite du Musée de la Contrefaçon », 14 heures, métro Pompe (V. de Langlade).

« Le palais de justice en activité », 14 h 15, 6, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« L'hôtel Mezzara à Auteuil, architecture et mobilier « art nouveau » de Guimard », 14 h 30, devant le 60, rue La Fontaine (Monuments historiques).

« Le Musée Picasso. Histoire et architecture de l'hôtel Salé et découverte de la dation Picasso », 14 h 30, 5, rue de Thorigny, dans la cour (E. Romann).

« Au Louvre, le tableau les Noces de Cana restauré », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal (Mme Cazes).

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme », 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lulli (Arts et caetera).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Les salons de l'hôtel de Lassay, pièces de réception du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité ; limité à trente-cinq personnes), 14 h 45, métro Chambre-des-Députés-Assemblée-Nationale (M. Banassat).

« L'UNESCO, ensemble architectural des années 30 », 15 heures, devant les grilles, place Fontenoy (Monuments historiques).

« L'Egypte au Musée du Louvre », 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire).

« Les salons Napoléon-III de la maison Opéra et les hôtels du parc Monceau », 15 h 15, 5, rue du Docteur-Lancereaux (D. Bouchard).

« Véronèse au Louvre : les Noces de Cana et autres tableaux », 16 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant les grilles (Art et découvertes).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « De Galilée à la sonde Cobe. L'enchaînement des systèmes cosmologiques », par J. Merleau-Ponty (Académie des sciences morales et politiques).

CNAM (bâtiment Montgolfier), 2, rue de Condé, 18 h 30 : « Comment réussir sa faillite informatique », par J.-Y. Saulou (Institut des études économiques, sociales et techniques de l'organisation. IESTO).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : l'Angoissante Aventure (1920), de Jacov Protozanoff, Brumes d'automne (1928), de D. Kirsanoff, 16 h 30 ; l'Eventail de lady Windermere (1952), d'Ernst Lubitsch, 19 h ; Cycle Otto Preminger : The Human Factor (1979, v.o.), d'Otto Preminger, 21 h ; Nuit fantastique : la Chose d'un autre monde (1951, v.o. s.t.f.), de Howard Hawks et Christian Niby, l'Etrange Créature du lac noir (1954, v.o. s.t.f.), de Jack Arnold, la Revanche de la créature (1955, v.o. s.t.f.), de Jack Arnold, la Chose surgie des ténèbres (1957, v.o. s.t.f.), de Nathan Juran, 23 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Tabou (1931, v.o.), de F.W. Murnau, 16 h 30 ; Salvation Hunters (1925), de Joseph von Sternberg, 19 h ; les Révoltés d'Alvarado (1934-1936, v.o. s.t.f.), de Fred Zinnemann, Paul Strand et Muriel Gomez, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

La Cinémathèque de la danse présente : Rumberas mexicaines : la Mujer del puerto (1933, v.o. s.t.f.), d'Arcady Boytler, 16 h 30 ; Aventurera (1949, v.o. s.t.f.), d'Alberto Gout, 19 h ; les Rumberas en folie, 21 h.

DIMANCHE

La Cinémathèque de la danse présente : Rumberas mexicaines : Viajera (1951, v.o. s.t.f.), d'Alfonso Patino Gomez, 16 h 30 ; Victimas del pecado (1950, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 19 h ; Calabacitas Tiernas (1948, v.o. s.t.f.), de Gilberto Martinez Solares, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Les Cinémas du Canada : Capital P (1991, v.o. s.t.f.), de Stephen Barnes, Faux-Semblants (1988, v.o. s.t.f.), de David Cronenberg, 14 h 30 ; Paradis (1984, v.o. s.t.f.), d'Ishu Patel, Roadkill (1989, v.o. s.t.f.), de Bruce McDonald, 17 h 30 ; Georges et Rosemarie (1987, v.o. s.t.f.), d'Alison Snowden et David Fine, Family Viewing (1987, v.o. s.t.f.), d'Atom Egoyan, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Cinémas du Canada : Emergency Numbers (1984, v.o. s.t.f.), de John Weldon, The Adjuster (1990, v.o. s.t.f.), d'Atom Egoyan, 14 h 30 ; Ici votre musée (1979, v.o. s.t.f.), de Lynn Smith, le Chant des sirènes (1987, v.o. s.t.f.), de Patricia Rozema, 17 h 30 ; Livraison spéciale (1978, v.o. s.t.f.), de John Weldon et Eunice Macaulay, Outrageous (1977, v.o. s.t.f.), de Richard Benner, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran. – Hommage à Peter Brook : Bouillon de culture du 15 novembre 1992 (1992), 14 h 30 ; la Tragédie de Carmen (1982-1983) de Peter Brook, 16 h 30 ; la Tragédie de Carmen (1982-1983) de Peter Brook, 19 h ; la Tragédie de Carmen (1982-1983) de Peter Brook, 20 h 30.

DIMANCHE

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran. – Théâtre et histoire : le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, 14 h 30 ; Théâtre et histoire : Un citoyen sans importance (1988) de Guy Jorré, 16 h 30 ; Théâtre et histoire : Actualités Gaumont, le Combat dans l'île (1961) d'Alain Cavalier, 18 h 30 ; Théâtre et histoire : Répétition de Richard II (1982) de Jean Douchet, 1789 (1974) d'Ariane Mnouchkine, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
L'ABSENCE (Fr.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
BRAINDEAD (néo-zélandais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
CANDYMAN (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : La Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DR RICTUS (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).
DRACULA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FINZAN (malien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
GLENGARRY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
L'IL PUBLIC (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

ÉCONOMIE

BILLET

La CGT à la loupe

«En tant que syndicat, la CGT n'a pas à donner de consigne de vote. C'est à chaque électeur, en conscience, d'user du suffrage universel comme il l'entend.» Cette résolution d'apparence on ne peut plus banale, adoptée à l'issue de la réunion de la commission exécutive de la CGT des 3 et 4 février, n'en a pas moins fait l'objet d'âpres discussions.

Sur un sujet aussi sensible, adeptes d'un alignement fidèle sur le PCF et partisans d'une indépendance plus marquée ne pouvaient que s'opposer. Mais, pour prendre la mesure de cet affrontement, il faut – une fois de plus – non seulement regarder les textes à la loupe mais également lire entre les lignes. Ainsi, les «modernistes» assurent avoir remporté *«une grande victoire»* en obtenant que cette déclaration ait été faite par la CGT *«en tant que syndicat»*. Cela témoignerait d'une attitude non pas ponctuelle mais définitive. La portée de cette *«grande victoire»* doit cependant être relativisée, car la confédération s'est toujours gardée de lancer ouvertement des appels à voter communiste. Reste que, cette fois, la CGT s'est abstenue de faire allusion aux candidats à la députation *«qui défendent les intérêts des travailleurs»* ou de tirer à boulets rouges sur toutes les forces politiques sauf une, moyen classique de suggérer quel bulletin il convenait de glisser dans l'urne. Mieux : lors de la discussion, un responsable a fait sensation en prononçant le nom du parti politique avec lequel se pose le problème de l'indépendance...

Les «durs» des fédérations de la métallurgie, des PTT, de la santé, de la construction ou de l'Ile-de-France – qui proposaient tout simplement que la CGT n'aborde pas le sujet des élections législatives – ont donc battu en retraite et donné leur accord à la résolution. Mais une question, pourtant, n'a pas été tranchée : les syndicats locaux qui lanceront des appels indirects mais transparents en faveur du vote communiste seront-ils critiqués ? Il est probable que l'argument du *«respect du fédéralisme»* sera bien commode pour fermer les yeux.

Tant qu'elle se manifestera par des subtilités sémantiques ou des non-dits, la *«transformation»* de la CGT manquera singulièrement de crédibilité. Ce que les «modernistes» considèrent comme *«une grande avancée»* vers l'indépendance risque de n'être perçu à l'extérieur que comme un tout petit pas. D'autant plus que, dans l'état où il se trouve, le PCF dispose de moyens de pression de plus en plus limités sur la CGT.

JEAN-MICHEL NORMAND

Avant ses entretiens à Washington

M. Bruno Durieux dénonce les récentes mesures protectionnistes des Etats-Unis

A la veille d'entretiens politiques à Washington, M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, a dénoncé, vendredi 5 février, les mesures protectionnistes «injustes» prises récemment par les Etats-Unis. Le ministre était venu en Floride pour participer au lancement d'une campagne de promotion de l'industrie française outre-Atlantique.

MIAMI (Floride)

de notre envoyé spécial

«Les mesures prises récemment par l'administration américaine sur l'acier, la passation des marchés publics, les télécommunications et les grands équipements électriques sont injustes, tant pour la France que pour l'Europe, et je m'entretiendrai de ces différends avec M. Michael Kantor», a déclaré, vendredi 5 février, à Miami, M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur, en faisant allusion à la rencontre qu'il doit avoir le 9 février, à Washington, avec le nouveau représentant spécial du président Clinton pour les affaires commerciales internationales. *«Je compte bien attirer son attention sur le très grand danger de voir une puissance économique comme celle des Etats-Unis s'engager dans la voie du protectionnisme»*, a expliqué M. Durieux, ajoutant qu'il allait également tester son interlocuteur sur l'attitude de l'administration Clinton à l'égard du GATT en général, et plus particulièrement de la négociation sur le volet de l'Uruguay Round, dont le ministre souhaite *«l'aboutissement rapide dans l'intérêt de tous»*.

«Business France»

M. Durieux a tenu ces propos à l'occasion du lancement, aux Etats-Unis, d'une campagne de promotion des entreprises et des produits français, visant à *«doubler la contribution de la France à l'économie américaine d'ici à l'an 2000»*. Le *«mythe»*, selon l'expression de M. Durieux, veut que la France soit surtout connue aux Etats-Unis pour sa haute couture, ses parfums et son champagne, alors qu'elle exporte aussi des produits leaders dans les transports, la technologie médicale et la pharmacie, les télécommunications, le génie civil et l'industrie de l'environnement, tous secteurs d'activité que cette campagne sera chargée de promouvoir. Lancée sur une initiative gouvernementale et relayée en partie par les entreprises du secteur privé français, elle a été baptisée «Business France», et dotée d'un budget de 3,7 millions de dollars (environ 20,7 millions de francs).

En 1992, les investissements français aux Etats-Unis atteignaient 22,7 milliards de dollars, et les exportations françaises vers ce pays se situaient à 14,6 milliards de dollars. Environ 9 000 entreprises françaises exportent actuellement vers les Etats-Unis, et plus de 1 500 filiales de groupes français sont implantée sur leur sol où elles emploient 340 000 personnes. En sens inverse, les Etats-Unis représentent plus de 25 % des investissements étrangers en France et un solde commercial positif (en faveur de Washington) de 5 milliards de dollars. *«Nos performances économiques sur le marché américain sont en dessous de nos potentialités»*, a indiqué M. Durieux en rappelant que la France, quatrième exportateur mondial, n'est que le neuvième fournisseur des Etats-Unis avec 2,7 % de parts de marché. C'est pour tenter de remédier à ce déséquilibre que Paris a lancé cette campagne de promotion qui, à certains égards, rappelle l'initiative – au succès mitigé – prise il y a quelques années par Mme Edith Cresson, alors ministre du commerce extérieur.

SERGE MARTI

Selon une étude de l'OCDE

Le gouvernement britannique doit veiller à la crédibilité de sa politique monétaire

Le Royaume-Uni devrait enfin pouvoir sortir en 1993 de la récession qui touche le pays depuis deux ans, estiment les experts de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) dans leur étude sur l'économie britannique publiée jeudi 4 février. De nombreuses incertitudes demeurent cependant, concernant notamment la capacité des autorités d'outre-Manche à contenir l'inflation après la sortie de la livre du système monétaire européen (SME).

«La décision de se retirer temporairement du mécanisme de change a été prise dans le contexte d'une récession plus profonde et plus prolongée que prévu.» Avant d'analyser les possibilités offertes par le changement de politique monétaire du Royaume-Uni – depuis la sortie de la livre du SME, le 16 septembre 1992, – les experts de l'OCDE soulignent dans leur étude que, malgré quelques signes de reprise économique enregistrés au début de l'année 1992, le pays a traversé deux années de récession *«historique.»*

Sur les six trimestres s'achevant à la fin de 1991, précise le rapport, la production totale du pays a chuté d'environ 4,25 % par rapport au sommet atteint au milieu de l'année 1990. Ce n'est que progressivement, au cours de l'année 1992, que le produit intérieur brut (PIB) a pu inverser la tendance et rester *«stationnaire»*. Le redressement de l'activité a été bloqué par l'interaction de plusieurs éléments, note l'OCDE : *«Le fort endettement des ménages, la baisse des prix du logement, le niveau élevé des taux d'intérêt et la crainte que ces taux ne soient encore relevés pour défendre la livre.»*

Facteur décisif pour la reprise, la consommation privée représente au Royaume-Uni à peu près les trois quarts du PIB. Or les ménages ont longtemps procédé à l'ajustement de leurs bilans, souligne l'étude, *«le niveau élevé des taux d'intérêt nominaux les incitant à augmenter leur épargne et à rembourser leurs dettes, plutôt qu'à réaliser des dépenses»*. Signe encourageant : un premier redressement de la consommation privée a été observé au printemps 1992.

Un risque inflationniste

Surtout, *«le relâchement sensible des conditions monétaires donnera un coup de pouce à l'économie»*, précise l'étude. Alors que, depuis le début de 1990, les exportateurs du Royaume-Uni perdent des parts de marché, *«la baisse récente du taux de change de la livre a amélioré la situation»*, note l'OCDE, précisant que les coûts en Grande-Bretagne sont revenus à leurs *«meilleurs niveaux»* depuis le milieu de 1980. Les exportateurs britanniques devraient donc tirer parti de la reprise prévue des échanges mondiaux en 1993-1994.

Au total, l'OCDE prévoit une croissance du PIB réel qui *«devrait»* se redresser progressivement cette année, atteignant peut-être, courant 1994, son taux potentiel estimé à 2,5 %. La production réelle *«pourrait»*, quant à elle, commencer de s'accroître au premier semestre 1993, soutenue par la bonne *«résistance de l'investissement»* des entreprises. En revanche, les experts du Château de la Muette à Paris ne s'attendent guère à une amélioration du marché du travail. Plus d'un million d'emplois ont été perdus par rapport au niveau le plus faible de juin 1990 : le nombre total de chômeurs inscrits était de 2,87 millions en octobre 1992 (10,1 % de la population active), contre 1,66 million en 1990 (6,9 %). En 1993, le taux de chômage devrait atteindre 11 % de la population active.

«Les perspectives économiques sont assombries par des incertitudes d'une ampleur exceptionnelle, du fait notamment de la dégradation récente de la confiance concernant l'évolution aussi bien intérieure que mondiale», soulignent les auteurs de l'étude, déclinant des conseils de priorités. Première urgence : la nécessité d'un *«fort»* assainissement budgétaire. Car, après avoir été en position d'équilibre au cours de l'exercice 1990-1991, le besoin d'emprunt du secteur public pour 1992-1993 a été révisé à la hausse et porté à 37 milliards de livres (298 milliards de francs). Déductions faites du produit des privatisations, ce besoin atteindra, pour l'excercice en cours, près de 7,5 % du PIB.

Second danger : le risque inflationniste, notamment depuis que la discipline imposée par le mécanisme de change a disparu et que la livre flotte à nouveau. Par rapport à son niveau record de 11 % d'octobre 1990, l'inflation a été fortement réduite jusqu'à une progression sur douze mois de l'indice des prix de détail tombée à 3,6 % en octobre 1992. A présent que le rythme de progression des rémunérations est retombé à son plus bas niveau depuis 1960, les experts de l'OCDE conseillent au gouvernement britannique de *«rétablir la crédibilité de la politique monétaire»*.

OLIVIER PIOT

Pour dépasser l'opposition service public-marché

La France proposera l'adoption d'une charte européenne du service public

La Communauté ne peut se bâtir uniquement sur la concurrence. A son côté, il convient de réaffirmer la place du service public. Soucieux de se donner les moyens de mieux résister aux coups de boutoir de ceux qui, au sein de la Commission européenne, militent pour un libéralisme sans entraves, le gouvernement français a décidé de soumettre à ses partenaires un mémorandum dont l'objectif est l'adoption par les Douze, d'ici à la fin de l'année, d'une «charte européenne du service public».

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, qui présentait ce projet jeudi 4 février à Bruxelles, à l'occasion d'un colloque organisé par l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique, sur le thème «Vers un service public européen : les entreprises de réseaux à l'heure du marché unique», a affirmé que cette initiative avait déjà recueilli l'appui de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne ainsi que de l'Italie et qu'en France l'opposition pourrait l'appuyer...

«Les directives européennes ne doivent pas remettre en cause nos services publics... Il faut reprendre l'initiative sur le plan politique et idéologique», s'est exclamé l'un des intervenants, témoignant ainsi de la volonté des dirigeants des entreprises nationales et des grands corps de l'État de freiner une interprétation trop libérale du traité de Rome.

Réaffirmer la place du service public dans la construction européenne ne revient pas à défendre les intérêts des entreprises publiques et encore moins de leurs monopoles, a tenu à préciser le ministre. Une précaution oratoire reprise par la plupart des intervenants, sans qu'on sache si elle convaincra les tenants d'une libéralisation des «réseaux». La charte, dont le champ d'application naturel serait l'ensemble de ces réseaux (transports, énergie, services urbains, télécommunications), aurait deux objectifs. Le premier, défensif, serait de réaffirmer le droit des pays membres d'organiser leurs services publics, d'établir des règles qui protègent les usagers contre ce que M. Bianco a appelé la *«myopie du marché»*. Le second viserait à favoriser l'émergence de services publics à l'échelle du continent. *«Des raisons techniques, de couverture de l'espace, en justifient l'existence»*, a expliqué M. Bianco.

La place de l'intérêt général

Faisant la synthèse des débats, M. Jacques Lesourne, directeur du *Monde*, a relevé le souci des participants de sauvegarder un modèle européen de société en s'efforçant de définir une relation équilibrée entre *«l'espace de marché et l'espace de service public»*.

Autre mise en garde, celle de M. Claude Desama, président de la commission de l'énergie du Parlement européen, qui a redouté que, face aux *«machines de guerre»* que sont les contraintes du traité et la jurisprudence développée par la Cour européenne de justice, la charte – si elle voit le jour – ne soit guère plus qu'un catalogue de vœux pieux. Une manière de rappeler la cruelle expérience de la charte sociale européenne !

M. Jacques Delors n'ignore rien des difficultés qui guettent la démarche proposée par M. Bianco, en symbiose évidente avec l'élite publique française. Il l'appuie cependant, estimant le moment propice, car apparaît *«un mouvement de fond qui replace l'intérêt général au centre des préoccupations»*, mais aussi parce que la nécessité, liée à l'existence du grand marché, de mettre en place des réseaux trans-européens, avec prolongements vers nos voisins de l'Est, donne l'occasion d'envisager *«l'extension du concept de service public à l'échelle transnationale»*.

PHILIPPE LEMAITRE

A la suite du conflit avec Virgin Atlantic

Lord King cède la présidence de British Airways à M. Colin Marshall

Six mois avant l'échéance prévue, lord King of Wartnaby, soixante-quinze ans, a annoncé qu'il abandonnait le poste de PDG de la compagnie British Airways *«afin de dissiper l'incertitude et les spéculations»* à l'endroit de son successeur désigné, Sir Colin Marshall, cinquante-neuf ans. Celui-ci lui a succédé, le 5 février, sans attendre le mois de juillet.

Des démêlés avec Virgin Atlantic avaient déstabilisé l'équipe dirigeante de British Airways, soupçonnée d'être à l'origine de l'espionnage et de la campagne de dénigrement de ce challenger. Elle avait été obligée de présenter ses excuses à M. Richard Branson, président de Virgin, et de payer 610 000 livres, soit 5 millions de francs, de dommages et intérêts (*le Monde* du 13 janvier).

Lord King peut s'enorgueillir d'avoir réussi la privatisation de British Airways en 1987 et d'avoir transformé une compagnie aérienne en perte de vitesse et déficitaire en champion de la rentabilité (285 millions de livres de bénéfices au cours de l'exercice clos en mars 1992). Récemment, elle a acquis la compagnie française TAT et l'australienne Qantas. Elle négocie son entrée dans le capital de l'américaine US Air.

La crise de l'immobilier

M. Christian Pellerin perd la présidence de Lucia

Affaibli par deux inculpations et par la crise de l'immobilier de bureaux, M. Christian Pellerin vient de perdre la présidence de Lucia, un des holdings de son groupe. Son départ était attendu (*le Monde* du 13 octobre 1992) et fait suite à celui d'une autre vedette de l'immobilier, M. Michel Pelège, il y a quelques jours (*le Monde* du 7 janvier).

Mais, aussi déstabilisé soit-il, le «père de la Défense», dans l'Ouest parisien, ne disparaît pas totalement du groupe dont il a fait le succès puisqu'il conserve les présidences d'Olipar, holding de tête du groupe, et des filiales de promotion Sari et Seeri, ainsi que des participations à différents échelons. M. Pellerin est remplacé à la tête de Lucia par M. Dominique de La Martinière (soixante-cinq ans), qui fut notamment directeur général des impôts (1967-1973) avant de passer des années à l'Institut de développement industriel (IDI), où il s'occupa, entre autres, du dossier Boussac. Le conseil d'administration qui l'a nommé a également entériné la recomposition financière de Lucia, désormais recentrée sur ses immeubles de la Défense. Son capital est maintenant détenu à 38,5 % par Olipar, 27 % par AXA, 12 % par la BNP, 9,5 % par la Compagnie générale des eaux, 7,5 % par Suez, 1,2 % par Paribas et 4,3 % par le public.

INDICATEURS

FRANCE

• **Prix : + 2,4 % en 1992.** – Les prix de détail ont augmenté de 2,4 % en 1992 par rapport à 1991 en moyenne annuelle. En 1991, la hausse avait été de 3,2 % par rapport à 1990 et de 3,4 % en 1990 par rapport à 1989. La hausse des prix des produits alimentaires a été de 0,5 %, celle des produits manufacturés de 1,8 %, celle des services de 4,4 %.

JAPON

• **Paiements courants : excédent record en 1992.** – L'excédent de la balance japonaise des paiements courants a atteint, en 1992, le record de 117,6 milliards de dollars (650 milliards de francs), contre 72,9 milliards (chiffre révisé) un an plus tôt, a annoncé vendredi le ministère des finances. Le précédent record avait été établi en 1987, à 87,02 milliards de dollars. Selon les résultats du ministère des finances, qui n'incluent pas les frais de transports et d'assurance, l'excédent de la balance commerciale (incluse dans celle des paiements courants) a augmenté de 29 % en 1992, atteignant 132,6 milliards. Cet accroissement de l'excédent japonais s'explique par une nouvelle et forte progression des exportations, tandis que les importations se sont légèrement contractées sous l'effet de la faiblesse de la demande interne.

Après une forte augmentation de la productivité

Le taux de chômage a diminué aux Etats-Unis en janvier

L'année commence bien sur le front de l'emploi aux Etats-Unis, puisque le taux de chômage a diminué en janvier, s'établissant à 7,1 % de la population active, contre 7,3 % en décembre. Le département du travail a fait savoir, vendredi 5 février, que 106 000 emplois avaient été créés en janvier, et a également révisé en hausse le nombre de créations d'emplois du mois de décembre, à 90 000, contre 64 000 précédemment annoncés. Le résultat de janvier a été très bien accueilli, puisqu'il s'agit du plus bas taux de chômage depuis un an et demi, et que les créations d'emplois n'avaient jamais été aussi fortes depuis six mois.

La veille, le gouvernement américain avait fait savoir que la productivité avait augmenté de 4 % au quatrième trimestre par rapport au précédent, et de 2,7 % au total en 1992 par rapport à 1991. Selon certains économistes, cette progression, d'une ampleur jamais égalée depuis vingt ans pourrait expliquer la faiblesse du nombre des embauches à la fin de l'an dernier, au moment où l'activité économique redémarrait. En ce début de 1993, des spécialistes font également observer que le nombre de créations d'emplois est actuellement faible comparé aux 300 000 généralement enregistrés chaque mois en période de sortie de récession.

□ **Force ouvrière signe la convention UNEDIC.** – Après la CGT, Force ouvrière a annoncé vendredi 5 février son adhésion à la convention de gestion de l'UNEDIC mise en place pour 1993, bien qu'elle n'ait pas, elle non plus, signé l'accord du 18 juillet sur l'indemnisation du chômage conclu par le CNPF et les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC. Cette décision permet à FO de siéger dans les organismes paritaires de l'UNEDIC et des ASSEDIC.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article publié dans *le Monde* du 6 février sur la saisie illégale d'avoirs irakiens par des banques françaises, une erreur s'est glissée sur la date des faits. Les banques auraient saisi les fonds en 1992 et non pas en 1991 comme on l'a écrit.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 1er AU 5 FÉVRIER 1993

PARIS

Le temps des excès

INDICE CAC 40

+ 7,67 %

Si l'une des caractéristiques de la Bourse et des boursiers est de cultiver l'excès et le paradoxe, nul doute que cette semaine en offre encore une illustration symbolique supplémentaire. A l'extérieur, un palais Brongniart en état de siège, replié sur lui-même, à l'intérieur et dans les salles de marchés, des investisseurs bardés d'optimisme après la baisse des taux d'intérêt allemands. Une semaine exceptionnelle dans une forteresse assiégée. Une envolée hebdomadaire (7,67 %) jamais vue depuis les 10 % enregistrés en février 1988 qui mettaient un terme à quatre mois de crise.

«Pire qu'à Fort Knox!» «Il ne manque plus que la fouille corporelle, et on aura l'impression d'entrer en prison.» Les réactions des habitués de la Bourse sont multiples devant le renforcement des mesures de sécurité décidées en début de semaine après l'incursion d'une centaine de salariés de Chausson sur le parquet, jeudi 28 janvier, et une alerte à la bombe le lendemain. L'accès au palais, qui était déjà filtré, est désormais rendu quasi impossible à toute personne non autorisée. Une première grille s'entrebâille juste pour laisser entrer l'impétrant dans la cour, sillonnée par plusieurs vigiles. Un deuxième contrôle est souvent effectué avant que ne s'ouvre la lourde porte donnant accès à l'enceinte où se négocient les contrats du MATIF et du MONEP. Sans contester l'utilité de surveiller le palais Brongniart, force est de constater que ces mesures sont un peu disproportionnées... Mais, après tout, n'est-ce pas le propre du lieu que d'inciter aux excès dans un sens ou dans l'autre?

Pour preuve, le mouvement de balancier observé cette semaine. Après s'être laissé ronger par le pessimisme en janvier, le marché semble désormais habité par l'espoir, ayant anticipé à juste titre la détente des taux d'intérêt en Allemagne annoncée jeudi. Les intervenants ont alors manifesté leur satisfaction avec fracas. Les 4,6 % de baisse enregistrés au cours des quatre premières semaines de l'année ne sont plus que souvenirs, emportés par le regain de ces premiers jours de février. L'indice CAC 40 est ainsi enfin revenu au-dessus de la barre des 1 800 points et même des 1 900 points (1 908,18 points vendredi), retrouvant un niveau inconnu depuis la mi-juin 1992.

Mieux, non seulement les cinq séances d'affilée ont été positives (+ 0,77 % lundi, + 0,08 % mardi, + 2,06 % mercredi, + 1,66 % jeudi et + 2,90 % vendredi), mais le volume d'activité a été très soutenu. Vendredi, le montant des transactions pour les actions s'est élevé à 5,3 milliards de francs pour le seul marché à règlement mensuel. Un niveau record pour l'année, et qui avoisine les meilleures performances enregistrées depuis près de trois ans.

Anticipée en début de semaine et saluée à son annonce, la détente du loyer de l'argent outre-Rhin a été accueillie avec satisfaction par les intervenants dans les salles de marchés. Pour beaucoup, une telle décision n'aurait été prise que plus tard, aux premiers jours de mars, une fois les négociations salariales avec la fonction publique achevées.

Le retour des « blue chips »

Sur le plan des actions, la semaine aura été marquée par l'activité entourant les « blue chips », valeurs phares de la place française. En début de semaine, Paribas s'est distingué, suite à la présentation de ses comptes 1992, où le groupe renoue avec les bénéfices (900 millions de francs) après avoir enregistré, en 1991, les premières pertes de son histoire.

Les déclarations de M. Jean-Luc Lagardère, président de Matra-Hachette, envisageant de dégager 1 milliard de francs de bénéfices en 1996, ont également été bien accueillies. De plus, la décision du ministère de la défense d'introduire 37 Mirage 2000-5 équipés par Matra et Thomson-CSF dans l'armée de l'air ont dopé ces valeurs. Saison oblige, les Skis Rossignol ont été très recherchés, bénéficiant de l'engouement des investisseurs après le retour au profit de la société et son intention de verser à nouveau un dividende.

Sur le marché au comptant, la cotation des Eaux minérales du bassin de Vichy a été suspendue dès mardi, dans l'attente de connaître le nom du futur acquéreur de cette entreprise possédée par Nestlé. Des rumeurs évoquaient le nom de Castel, pour le rachat de ce groupe exploitant Saint-Yorre, Vichy, Thonon et Pierval et possédant des activités de thermalisme.

Enfin, en raison de discussions entre Darty et le britannique Kingfisher pour un éventuel rapprochement, révélées par l'*Agefi* le 4 février, la cotation de Darty était suspendue le jour même. *«Rien n'est conclu à ce jour»*, précisait-on au sein du groupe français de distribution. Un commentaire qui s'applique parfaitement à la situation actuelle du marché, où chacun s'interroge sur cette vigoureuse reprise.

DOMINIQUE GALLOIS

□ **Précision** : *«Ah Dieu! que la guerre est jolie!»* : cette expression utilisée pour décrire l'ambiance des marchés au moment du raid aérien des alliés en Irak voici trois semaines (*le Monde* daté 16-17 janvier) est de Guillaume Apollinaire (dans *Calligrammes*, «L'adieu du cavalier»), et non de Georges Fourest.

Agroalimentaire

	5-2-93	Diff.
Bongrain	2810	- 32
BSN	958	+ 23
Eridania Béghin	595	+ 7
Fromageries Bel	3845	+ 55
LVMH	3392	+ 240
Pernod-Ricard	393,5	+ 39,4
Rémy-Cointreau	147	+ 12
Saint-Louis	1189	+ 32

Assurances

	5-2-93	Diff.
AGF	539	+ 5
AXA	1 173	+ 80
GAN	383,1	+ 44,90
Groupe Victoire	766	+ 30
SCOR SA	491	+ 41
UAP	539	+ 68,90

Bâtiment et matériaux

	5-2-93	Diff.
Bouygues Coupon 5 F	844	+ 59
Ciments français	273	- 1,9
Colas	869	- 1
Eurotunnel	37,8	+ 3,4
Fougerolle	625	+ 15
GTM Entrepose	349	+ 40
Immob. Phénix	140,2	- 0,4
Jean Lefebvre	1 000	+ 32
Lafarge-Coppée	329	+ 15
Poliet	250	+ 43
Saint-Gobain	518	+ 20
SGE	179	- 0,9
Spie-Batignolles	317	+ 16,9

Chimie

	5-2-93	Diff.
Air liquide (L')	784	+ 35
ELF Sanofi	1 020	+ 57
Gascogne	378	+ 5
Institut Mérieux	7 990	+ 190
Michelin	192,10	+ 3,60
Plastic Omnium	840	+ 39
Rhône-Poul. CI	634	+ 23
Roussel-Uclaf	469	+ 10
Synthélabo	1 258	+ 21

Consommation non alimentaire

	5-2-93	Diff.
BIC	1133	+ 21
Chargeurs	1355	+ 123
Christian Dior	228,5	+ 8,5
Clarins	512	+ 27
DMC	288	+ 13
EBF	860	- 24
Essilor	412	+ 17,50
Groupe André	695	+ 2
L'Oréal	1044	+ 46
Moulinex	85	+ 4
Salomon	1550	+ 70
SEB	357	+ 34,10
Sommer-Allibert	1365	+ 172
Yves Saint Laurent	773	+ 15
Zodiac	1540	+ 100

Crédit et banques

	5-2-93	Diff.
Comp. bancaire	494,2	+ 54,70
BNP CI	463	+ 20
Cetelem	1176	+ 46
CPR	271	+ 2,80
CDE	219	- 6
CCF	230,50	+ 18,50
CFF	1064	+ 92
CLF	380,10	+ 33,90
Crédit lyon. CI	529	- 7
Crédit national	1208	+ 32
Société générale	627	+ 39
SOVAC	1107	+ 77
UFB Locabail	241	+ 33
UIC	446	+ 31
Via Banque	253,80	+ 14,80

Electricité et électronique

	5-2-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	641	+ 23
Alcatel-Câble	449	+ 9
CSEE	529	+ 21
Intertechnique	438	+ 49
Labinal	596	-
Legrand	4 250	+ 265
Matra	291,5	+ 46,4
Merlin	-	-
Radiotechnique	265	- 7,2
Sagem	2 640	+ 215
Schneider	649	+ 44
Sextant Avionique	155	+ 12
Thomson CSF	155	+ 10,4

Distribution

	5-2-93	Diff.
Alsacienne Sup.	1 650	+ 87
Bon Marché	451	+ 15,90
Carrefour	2 410	+ 120
Casino	180	+ 10,20
Castorama	535	- 6
CDME	399	- 3
Compt. Modernes	1 196	+ 14
Damart	3 400	+ 80
Docks de France	406	+ 16
Galeries Lafayette	1 650	0
Guilbert SA	1 206	+ 36
Guyenne Gasc.	1 495	+ 25
Pinault Print.	629	+ 35
Primagaz	900	+ 23
Promodès	658	+ 67
SCOA	12,80	0

Immobilier et foncier

	5-2-93	Diff.
CFI	276	+ 27
GFC	339	+ 5,5
Lucia	214,5	- 10,5
Olipar	58	+ 2
Rue Imp.	3074	+ 50
Sefimeg	432	+ 11
Silic	NC	0
Simco	448	+ 3,9
Sogeparc	637	+ 3
UIF	470	- 11

Investissement et portefeuille

	5-2-93	Diff.
Arnault et Asso.	235	- 15
Bolloré	465	+ 36
Cerus	87,85	+ 4,85
CGIP	915	+ 42
Eurafrance	1 500	+ 33
Gaz et Eaux	1 359	+ 109
Lagardère MMB	97	+ 10
Marine-Wendel	290	+ 10
Navigation mixte	870	+ 2
Nord-Est	135	+ 6,90
Origny-Desvroise	516	+ 6
Parfinance	170	-
Paribas	406	+ 39
Pinault	270,50	+ 14,60
SPEP	363	+ 15
Suez	279,70	+ 24,70
Worms et Cie	239	+ 18

Métallurgie, mécanique

	5-2-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	197	+ 5
Dassault Aviation	364	+ 9
De Dietrich	1390	+ 50
Fives-Lille	325	- 6
Imétal	370	+ 26,60
Legris Industrie	164,70	+ 10,80
Métaleurop	90,30	+ 7
Pechiney CI	NC	NC
Pechiney Int.	232,60	+ 19,30
Peugeot SA	600	+ 28
Strafor Facom	618	- 12
Valeo	793	+ 49
Vallourec	155,80	+ 4,60

Mines d'or, diamants

	5-2-93	Diff.
Anglo-American	117,8	+ 2,8
Buffelsfontein	24,1	+ 0,1
De Beers	87,7	+ 9,4
Driefontein	37,5	- 1,65
Gencor	11,9	+ 0,2
Harmony	11,9	+ 2,7
Randfontein	16,15	- 0,15
Sainte-Helena	21,3	+ 0,2
Western Deep	68	+ 4

Pétrole

	5-2-93	Diff.
BP-France	82	- 0,50
Elf-Aquitaine	358,30	+ 30,10
Erap-Elf	261	+ 25
Esso Coupon 25 F	739	- 1
Géophysique	576	+ 5
Total	238,9	+ 14,90

Sicomi ou ex-sicomi

	5-2-93	Diff.
Bail investis.	707	+ 7
Genefim	245	- 0,1
Immobail BTP	339	+ 8
Interbail	430	-
Klépierre	494	-
Locindus	735	+ 5
Sélectibanque	135	+ 3,5
Unibail	331	- 7

Transports, loisirs, services

	5-2-93	Diff.
Accor	703	+ 45
BIS	146	+ 4,90
Canal Plus	1 187	+ 54
Cap Gemini	158,90	+ 10,80
CEP Communic.	386	+ 18
CGI Informatique	280	+ 8
Club Méditerranée	401	- 1
Dauphin Ota	210,30	+ 10,30
Delmas Vieljeux	NC	NC
Génér. des eaux	2 208	+ 103
Ecco	427	+ 27
Euro Disney	70,10	+ 4,25
Havas	430	+ 14,90
Lyonnaise-Dumez	419,60	+ 25,10
OGF	515	+ 5
Pub. Filipacchi	NC	NC
Publicis	628	- 12
SITA	528	+ 18
Sligos	430	+ 22
Sodexho	1000	- 5
TF1	480	+ 33,50

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	5-2-93	Diff.
10 % 1978	99,80	+ 0,28
9,80 % 1978	100,10	+ 0,10
9 % 1979	100,60	inch.
10,80 % 1979	100,75	- 0,16
CNE 3 %	5230	inch.
CNB 5000 F	98,60	+ 0,08
CNB Par. 5 000 F	98,15	+ 0,05
CNB Suez 5 000 F	98,30	+ 0,02
CNI 5 000 F	99,30	+ 1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Rhône-Poulenc A	3812694	18167069
Alcatel Alsthom	2187005	13885861
ELF Aquitaine	2094709	7103888
BSN (*)	816475	5746097
Paribas	1309726	5037496
Société générale	749160	4493910
Suez	1672650	4442633
Michelin	2246530	4196010
ELF Sanofi	419900	4089729
Saint-Gobain	821300	4074028
Oréal (L')	400340	4008210
Eaux (Générale des)	181930	3895095
Total	1665600	3886023
Air liquide (L')	461725	3415855

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Bail-Equip.	+ 15,6	Intertechnique	- 6,4
Strafor-Facom	+ 14,9	Skis Rossignol	- 5,2
SDR Nd-P-de-C	+ 14,4	Matra-Hachette	- 4
Bongrain	+ 13,4	ERAP-ELF	- 3,9
EBF	+ 12,4	UFB Locabail	- 3,6
CDME	+ 10,7	Sommer-Allib.	- 3,4
Dynaction	+ 10,1	GTM-Entrepose	- 3,2
Gascogne	+ 10	Poliet	- 3,1
CICA	+ 8,8	GAN	- 2,8
Radiotech.	+ 8,8	ELF-Aquitaine	- 2,7
SAT	+ 8,7	SEB	- 2,6
Castor-Dubois	+ 8	CFF	- 2,5
UIF	+ 7,7	SOVAC	- 2,5
Bertrand-Faure	+ 7,6	Pernod-Ricard	- 2,5

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	29-1-93	1-2-93	2-2-93	3-2-93	4-2-93
RM	3 074 411	1 854 139	2 303044	3 463 490	4 557 669
Comptant					
R. et obl.	20 108 172	19 634 406	20 140 682	24 268 688	25 135 691
Actions	190 306	269 010	129 548	191 170	194 490
Total	23 372 889	21 757 555	22 573 274	27 923 348	29 887 850

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	1-2-93	2-2-93	3-2-93	4-2-93	5-2-93
Indice gén.	472,40	478,70	478	486,10	NC
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 785,90	1 787,31	1 824,14	1 854,38	1 908,18

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 février 1993
Nombre de contrats : 130 100 environ

COURS	ÉCHÉANCES		
	MARS 93	JUIN 93	SEPT. 93
Premier	113,50	115,10	115,12
Dernier	113,54	114,98	115,06

NEW-YORK

Deux records successifs

INDICE DOW JONES

+ 4 %

Wall Street a inscrit jeudi et vendredi deux records consécutifs, dopée par un nombre croissant d'indications positives sur la reprise de l'économie américaine et par la baisse des taux d'intérêt sur les marchés obligataires américain, allemand et japonais.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fait un bond de 132,11 points (4 %) pour terminer la semaine à 3 442,14. Son record précédent remontait au 1er juin 1992. Les statistiques publiées en cours de semaine ont alimenté le mouvement d'achats, et la remontée du dollar face aux principales devises a contribué à attirer la clientèle étrangère.

Le taux de chômage américain a baissé de 0,2 % à 7,1 % en janvier, se traduisant par 106 000 créations d'emplois. Les autres chiffres économiques de la semaine ont été également encourageants : l'indice des directeurs d'achats a bondi à 58 % en janvier contre 55,4 % en décembre, l'indice composite des principaux indicateurs économiques a augmenté de 1,9 % en décembre, sa meilleure performance depuis près de dix ans, et les ventes de logements neufs ont progressé de 6,3 % en décembre.

De son côté, la productivité a enregistré une hausse de 4 % au quatrième trimestre 1992 et les commandes des entreprises ont progressé de 5,3 % en décembre.

Sur le marché obligataire américain, les bons du Trésor à trente ans, principale référence, sont tombés à 7,15 % contre 7,19 % vendredi dernier. Cette baisse s'explique par la décision du gouvernement américain de réduire la semaine prochaine le montant de ses adjudications trimestrielles.

Indice Dow Jones du 5 février : 3 442,14 (c. 3 310,03).

	Cours 29 janv.	Cours 5 fév.
Alcoa	79 3/8	78
ATT	52 7/8	53 5/8
Boeing	35 1/4	35 5/8
Chase Man. Bank	29 7/8	31 5/8
Du Pont de Nemours	45 3/4	49 5/8
Eastman Kodak	50	51
Exxon	61 1/8	61 7/8
Ford	48 3/8	49 5/8
General Electric	86 1/8	88 7/8
General Motors	37 3/4	38
Goodyear	68	74 5/8
IBM	51 1/2	52
ITT	71 7/8	74 7/8
Mobil Oil	63 5/8	65
Pfizer	66	63 1/4
Schlumberger	57 7/8	62 1/2
Texaco	60 3/8	61 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	123 1/2	128 1/8
Union Carbide	17	17 3/8
United Tech.	46 7/8	49 1/4
Westinghouse	13 3/4	13 7/8
Xerox Corp	85 3/4	86 3/8

TOKYO

Sans enthousiasme

INDICE NIKKEI

+ 1,82 %

La Bourse de Tokyo a poursuivi sur la lancée de la semaine précédente et s'inscrit en hausse d'un vendredi à l'autre. Il a fallu toutefois la bouffée d'oxygène apportée jeudi par la baisse de trois quarts de point du taux d'escompte de la Banque du Japon pour que le Kabuto-cho retrouve un peu d'allant. L'indice Nikkei, qui avait gagné 4,2 % la semaine précédente, a terminé la séance de vendredi à 17 332,90 points, en hausse de 309,12 points, soit 1,82 %.

Après l'avoir anticipé depuis le début de l'année, la Bourse de Tokyo a donc salué la baisse des taux japonais (de 0,75 point à 2,50 %, soit le niveau le plus bas depuis 1987), d'autant plus nettement qu'elle a été suivie par celle, plus modeste, des taux allemands. La dernière séance de la semaine a permis aux valeurs japonaises de s'inscrire en hausse sur la semaine dans un marché où le volume quotidien des transactions s'est établi en moyenne à 273 millions de titres, contre 250 millions la semaine précédente.

Pour les analystes, cette détente des politiques monétaires ne sera pas forcément suffisante pour relancer l'activité économique au Japon. Les perspectives de croissance restent sombres. De l'avis presque général, l'indice Nikkei aura du mal à s'approcher du seuil des 18 000 points. C'est pour cela que les pressions s'accentuent sur le gouvernement nippon pour l'inciter à adopter des mesures fiscales supplémentaires semblables au plan de relance de 86 milliards de dollars, annoncé en août dernier.

Indices du 5 février : Nikkei 17 332,90 (c. 17 023,78), TOPIX 1 308,47 (c. 1 298,88).

	Cours 29 janv.	Cours 5 fév.
Ajinomoto	1 230	1 240
Bridgestone	1 180	1 180
Canon	1 390	1 440
Fuji Bank	1 780	1 780
Honda Motors	1 320	1 380
Matsushita Electric	1 150	1 100
Mitsubishi Heavy	528	514
Sony Corp.	4 100	4 180
Toyota Motors	1 410	1 430

LONDRES

Espoir tempéré

+ 2 %

Les valeurs ont atteint de nouveaux sommets cette semaine au Stock Exchange dans l'anticipation d'une baisse des taux d'intérêt britanniques et allemands. Le mouvement s'est toutefois ralenti dès jeudi après-midi, à l'annonce de la décision de la Bundesbank : la détente du loyer de l'argent en Allemagne était alors jugée trop insuffisante par les investisseurs. L'indice Footsie a terminé la semaine en hausse de 2 %, après avoir inscrit jeudi, en séance, un nouveau record absolu à 2 900,1 points.

La semaine a débuté en forte hausse après des rumeurs selon lesquelles le premier ministre, M. John Major allait baisser les taux d'intérêt de deux points supplémentaires, à 4 %, d'ici à la fin de l'été. Deux démentis officiels de Downing Street et des craintes de nouvelles augmentations de capital ont ensuite un peu tempéré l'optimisme.

Indices *«FT»* du 5 février : 100 valeurs 2 862,9 (c. 2 807,2); 30 valeurs : 2 218,6 (c. 2 177,3); fonds d'Etat 95,37 (c. 94,76); Mines d'or 79,00 (c. 74,7).

	Cours 29 janv.	Cours 5 fév.
Allied Lyons	5,76	5,98
BP	2,45	2,66
BTR	5,52	5,59
Cadbury	4,64	4,64
De Beers	9,50	10,62
Glaxo	6,92	6,48
GUS	24,25	25,30
ICI	11,32	11,32
Reuters	13,92	13,95
RTZ	6,80	6,71
Shell	5,57	5,87
Unilever	11,11	11,48

FRANCFORT

Euphorie

+ 4,42 %

La Bourse de Francfort a connu une semaine euphorique. Soutenus dès lundi par la bonne tenue des marchés étrangers, les cours se sont envolés vendredi au lendemain de la baisse des taux directeurs et des accords salariaux modérés dans la fonction publique. En cinq séances, l'indice DAX a gagné 4,42 %. Etant fermée jeudi au moment de l'annonce par la Bundesbank de la détente du loyer de l'argent, la Bourse n'a réagi que vendredi. Les valeurs progressaient alors en moyenne de 2,48 % dans un marché très soutenu. De plus, l'accord salarial dans le secteur public signé jeudi soir, fixant à 3 % l'augmentation des salaires en 1993, renforçait l'optimisme des intervenants.

La hausse du dollar, qui facilite les exportations allemandes aux Etats-Unis, a également stimulé l'activité. Les analystes financiers estiment désormais qu'une deuxième baisse des taux était *«vraisemblable»* dans les tout prochains mois.

Indice DAX du 5 février : 1 641,37 (c. 1 571,85).

	Cours 29 janv.	Cours 5 févr.
AEG	165,80	180
BASF	212,40	222,80
Bayer	266	272,20
Commerzbank	254,40	269,90
Deutschebank	638,50	675,50
Hoechst	282,10	281,90
Karstadt	509	533
Mannesmann	244,80	254,80
Siemens	602,20	624,70
Volkswagen	278,30	294,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Incontournable Allemagne

Pressée de se procurer les ressources nécessaires à un prêt de 2 milliards d'écus que les Douze ont consenti à l'Italie, la Communauté économique européenne va s'adresser à la fois au marché allemand et à celui de l'écu. Les deux opérations sont attendues avec impatience. Celle libellée dans la monnaie composite ne surprendra pas. Elle s'inscrira dans le droit fil d'une politique suivie depuis trois ans par la CEE, qui est un des promoteurs les plus ardents du marché de l'écu. L'emprunt en marks aura un caractère beaucoup plus spectaculaire, car il marquera le retour d'un débiteur prestigieux dans un compartiment qu'il avait négligé depuis 1987.

De fait, l'évolution récente du marché allemand est telle qu'aucun emprunteur d'envergure ne peut encore l'ignorer s'il entend obtenir des ressources en devises. C'est devenu une des principales sources de financement du monde, où les débiteurs ont par surcroît la possibilité de s'illustrer. L'Espagne vient d'y remporter une réussite éclatante qui a effacé toute trace de l'échec que ce pays avait essuyé en septembre dernier lors de sa précédente émission internationale qui avait été émise en dollars. La dernière transaction espagnole porte sur 4 milliards de marks pour une durée de dix ans. Elle coûte au Trésor public de Madrid 7,37 % l'an tout compris. Au prix où les titres étaient initialement proposés, les investisseurs pouvaient compter sur un rendement de 7,32 %. Les obligations du gouvernement allemand rapportaient alors 7,01 %. L'affaire était placée sous la direction de la Dresdner Bank.

Le succès de telles opérations renforce le prestige international des pays emprunteurs, ce dont ils peuvent profiter sur le marché des changes. Invoquant des arguments de cet ordre, d'aucuns préconisent qu'à son tour la France lève des fonds en marks. La stabilité du franc, disent-ils, en serait renforcée. A Francfort, une telle éventualité est sérieusement envisagée dans plusieurs banques. A Paris, on ne veut généralement pas y croire. Le Trésor public ne s'endette plus en devises et, au programme de ses emprunts de cette année, ne figurent que des opérations en francs français et en écus. Il est cependant très vraisemblable, estime-t-on, que des établissements publics soient incités à drainer des fonds en marks en quantité très importante suivant l'exemple donné en janvier par le Crédit foncier de France.

Quoi qu'il en soit, la prochaine manifestation de ce type de coopération financière franco-allemande pourrait bien se concrétiser dans l'autre sens. Un des meilleurs emprunteurs d'outre-Rhin tient à se présenter bientôt sur le marché français. La Landeskreditbank de Bade-Wurtemberg se propose d'émettre pour 1 à 2 milliards de francs français d'euro-obligations d'une durée de huit à dix ans.

Forte demande asiatique pour le dollar

Le marché des titres internationaux en francs est présentement dans de très bonnes dispositions. Comme les taux d'intérêt à moyen et à long terme ont beaucoup baissé ces dernières semaines, les emprunteurs y trouvent leur compte. Quant aux investisseurs, ils sont attirés par des rendements nettement supérieurs à ceux qui leur sont proposés dans toutes les autres grandes devises. Les titres en francs rapportent davantage que ceux en marks car les incertitudes du marché des changes imposent d'offrir une sorte de prime de risque.

Il reste que les emprunteurs les plus habiles obtiennent des conditions très avantageuses, auxquelles ils n'étaient plus en mesure de prétendre depuis des années. Electricité de France en a profité vendredi pour lever 1,5 milliard de francs d'euro-obligations de près de cinq ans de durée, et sa transaction ne coûtera à cette entreprise que 7,94 % l'an tout compris. Au prix d'émission, les investisseurs pouvaient tabler sur un rendement de 7,87 % l'an. L'affaire est dirigée par la Société générale. Elle viendra dans quelques semaines augmenter l'encours d'un emprunt en circulation qui est actuellement de 2 milliards de francs.

Une raison supplémentaire de l'attrait du marché français tient à la politique de libéralisation menée par les autorités. La liste des banques étrangères habilitées à diriger des opérations en eurofrancs s'allonge régulièrement. Le nom de la Société de banque suisse vient de s'y ajouter. Les banques étrangères jouent un rôle essentiel dans le développement de Paris en tant que place financière, et leur rôle ne se limite pas au seul marché de l'eurofranc.

Pour ce qui est des emprunts internationaux en dollars, la demande en provenance d'Extrême-Orient continue d'être très soutenue. Les grandes institutions financières asiatiques ont d'énormes liquidités à placer. Dans plusieurs pays, le dollar représente une sorte de monnaie naturelle pour laquelle elles ont une préférence. Comme la plupart des spécialistes prévoient une nouvelle hausse de la monnaie américaine, leurs investissements en dollars prennent maintenant des proportions très importantes. Un emprunteur français en a particulièrement bénéficié ces derniers jours, le Crédit local de France, qui a émis deux séries d'obligations à taux variable qui assurent aux bailleurs de fonds un rendement de 5 % au minimum. Parmi les euro-émissions classiques en dollars, la plus grande de ce début de février portait sur 500 millions. Elle était émise pour le compte de la Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire de CSFB. Les titres ont immédiatement trouvé preneurs en Asie.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Accalmie sur le SME

En abaissant à nouveau ses taux directeurs *(Lire ci-dessous)*, la Banque fédérale d'Allemagne a fait coup double : elle a apaisé les tensions au sein du système monétaire européen (SME), du moins dans l'immédiat, et a contribué à placer le dollar sur la ligne d'un véritable démarrage, qui pourrait porter le billet vert au-delà de 1,70 DM dans un avenir pas trop éloigné. Certains avancent même que la Bundesbank a sauvé le SME, menacé de dislocation, mais c'est aller un peu loin : on pourrait dire qu'elle a gagné du temps avant les élections législatives françaises et le nouveau référendum danois sur le traité de Maastricht.

La semaine avait pourtant mal commencé, avec la dévaluation de 10 % de la livre irlandaise, la punt, dont nous disions la semaine dernière, qu'aux yeux des opérateurs, elle devenait inévitable : en dépit des bonnes données *« fondamentales »* de l'économie irlandaise, le fait que plus du tiers des exportations du pays soit dirigé vers la Grande-Bretagne rendait insupportable la dépréciation continue de la livre sterling, encore accentuée, la semaine dernière, par une nouvelle diminution des taux d'intérêt britanniques. Immédiatement, les ondes de choc de cette dévaluation, pourtant attendue un jour ou l'autre, se répercutaient à l'intérieur du système monétaire européen. Le cours du mark à Paris passait de 3,3820 francs à 3,3930 francs pour revenir à 3,38 francs les jours suivants. Mercredi et jeudi, toutefois, la spéculation repartait à l'attaque, contre la couronne danoise cette fois, tandis que le glissement de la livre sterling se poursuivait : la devise britannique tombait à son plus bas cours historique, vis-à-vis du mark, à 3,3580 DM, et à moins de 8 francs à Paris. Jeudi, en début d'après-midi, l'abaissement des taux directeurs de la Bundesbank sauvait les meubles. La spéculation se calmait sur la couronne danoise, le cours du mark à Paris, qui était, derechef, remonté à 3,39 francs, redescendait à 3,38 francs à la veille du week-end.

La poursuite de la baisse des taux allemands à court terme est, indéniablement, de nature à favoriser le dollar, dans la mesure où l'écart entre les taux à New-York (moins de 3 %) et à Francfort (8,60 %) se réduit lentement. De plus, la certitude que les Etats-Unis sortent, lentement, de la crise, illustrée, à la veille du week-end, par le recul du chômage en janvier (7,1 % contre 7,3 % en décembre), au plus bas depuis un an, et la création de 106 000 emplois, s'ajoute à « l'effet Clinton » pour propulser vers le haut la devise américaine. Cette dernière a poussé une pointe à près de 1,67 DM, au plus haut depuis un an, et beaucoup d'analystes le voient au-dessus de 1,75 DM dans un délai *« raisonnable »*. Cette semaine, il s'est avancé à 5,65 francs sur la place de Paris.

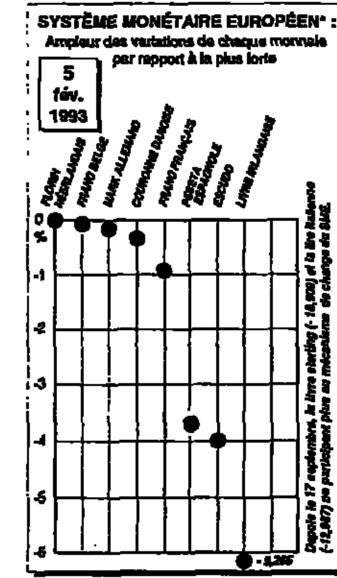
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 1er AU 5 FÉVRIER 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,4515	8,1103	2,2106	2,3986	49,4962	2,6991	22,99
	–	1,4895	8,1118	2,2156	2,3981	49,3471	2,6975	22,29
New-York	1,4515	–	17,8971	65,6599	60,5144	2,9326	53,7779	0,0855
	1,4895	–	18,3621	67,2269	62,1118	3,0184	55,2181	0,0868
Paris	8,1103	5,5875	–	366,8746	338,1241	16,3856	300,4840	3,815
	8,1118	5,4460	–	366,1176	338,2689	16,4383	300,7178	3,704
Zurich	2,2106	1,5230	27,2573	–	92,1634	4,4663	81,9037	0,980
	2,2156	1,4875	27,3136	–	92,3913	4,4899	82,1369	0,943
Francfort	2,3986	1,6525	29,5749	108,5030	–	4,8460	88,8680	1,829
	2,3981	1,6100	29,5630	108,2353	–	4,8596	88,9012	1,762
Bruxelles	49,4962	34,10	6,1029	22,3908	20,6354	–	18,3383	2,846
	49,3471	33,13	6,0834	22,2723	20,5776	–	18,2938	2,146
Amsterdam	2,6991	1,8595	332,79764	1,22095	112,5264	5,45308	–	1,2185622
	2,6975	1,8110	332,53704	1,21748	112,4844	5,46634	–	1,2106155
Milan	2214,99	1526,08	273,1096	1001,9698	923,4493	44,75073	820,6507	–
	2228,29	1496,00	274,6970	1005,7143	929,1925	45,15545	826,0629	–
Tokyo	180,93	124,65	22,30872	81,84584	75,43116	3,65543	67,03415	0,08184
	185,89	124,88	22,91598	83,89916	77,51553	3,76698	68,91230	0,08122

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 5 février 1993, 4,48255114 F contre 4,36378205 F le vendredi 22 janvier.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Légère embellie sur le thé

Aux affaires de Londres, les prix du thé continuent à monter, s'établissantP à leur plus haut niveau depuis trois ans : 210 pence le kilo pour les qualités supérieures et 160 pence le kilo pour les qualités moyennes.

La production mondiale, de l'ordre de 2 500 000 tonnes, s'effondre du fait de la sécheresse en Inde, au Sri-Lanka et au Kenya. Les dernières statistiques de production établies par le Comité international du thé pour les neuf premiers mois de 1992 confirment cette baisse de récolte : l'Inde du Nord n'a cueilli que 405 337 tonnes de thé (contre 411 560 tonnes l'année précédente), le Kenya, 131 137 tonnes (contre 147 577 tonnes), le Sri-Lanka, 126 626 tonnes (contre 184 951 tonnes). L'affaissement de la production et l'épuisement des stocks ont fait craindre, à terme, des ruptures d'approvisionnement, voire des pénuries. Par ailleurs, la reprise des échanges entre la Russie et l'Inde a également soutenu les cours. Ces deux partenaires commerciaux jouent un rôle déterminant sur le marché international car, depuis longtemps, la Russie a supplanté le Royaume-Uni comme principal• importateur de thé. Faute de devises, les Russes s'étaient retirés du marché. D'avril à septembre 1992, les exportations de thé de l'Inde, son principal fournisseur, avaient chuté de plus de 60 000 tonnes par rapport à la même période de 1991. Les achats russes s'étaient taris et l'Inde, du même coup, avait perdu son rang de premier exportateur mondial pour se retrouver en troisième position derrière le Kenya et le Sri-Lanka. Mais, en fait, le regain d'optimisme dû à la présence soviétique semble pour le moins prématuré : certains observateurs ne manquent pas de le souligner. Car comment les Russes paieront-ils? L'inconnue demeure. *« Quand il s'agissait de contrat d'Etat, nous étions assurés d'être payés,* dit un professionnel. *maintenant, il en est tout autrement. »*

Des tendances négatives

L'Inde, à ce sujet, n'est pas arrivée au terme de ses soucis. Sur les 200 millions de kilos de thé – les professionnels du thé parlent plus volontiers de kilos que de tonnes – qu'elle exportait, elle était assurée d'en placer 120 millions environ sur le marché soviétique. Ce n'est plus vrai du tout aujourd'hui. Même si la demande locale augmente de 20 millions de kilos par an, au point de dépasser 500 millions de kilos aujourd'hui, elle n'est pas suffisante pour absorber toute l'offre. Est-ce pour cette raison que ce pays essaie de plus en plus de jouer la qualité tandis que d'autres, comme le Sri-Lanka ou la Chine, déversent des tonnages de thé de variétés plus ou moins médiocres? Peut-être, mais c'est le seul producteur à essayer d'assurer par lui-même le conditionnement d'une partie de sa récolte. Après avoir introduit les appellations d'origine comme l'Assam et les Darjeeling grâce à des cahiers des charges rigoureux, l'Inde grignote peu à peu le monopole des industriels et des conditionneurs, comme Unilever, qui domine la moitié du marché mondial en exportant de plus en plus son thé sous forme de paquets. En 1991 – pour 1992, les chiffres ne sont pas encore connus – près de la moitié des volumes vendus à l'étranger l'ont été sous cette forme. Outre les interrogations liées à la demande russe, les tendances fondamentales du marché, quelle que soit l'embellie passagère des cours, demeurent négatives. Tous les pays producteurs sont confrontés à un grave problème : la diminution constante de leurs ventes de thé à l'étranger, non pas seulement pour des raisons financières, mais par pure désaffection. Même le Royaume-Uni se détourne de sa mythique boisson au profit du café. Entre 1986 et 1991, la consommation dans ce pays est passée de quatre kilos par habitant et par an à trois kilos et demi.

Sans tout à fait compenser le retrait des pays industrialisés, la demande semble se déplacer. Ainsi, sur les huit premiers mois de 1991, les principaux acheteurs de thé du Sri-Lanka aux enchères de Colombo ont été l'Iran (22,3 millions de kilos) et la Jordanie (19,8 millions de kilos). Mais il est vrai que l'Irak, grand consommateur de thé, se cache probablement derrière son voisin. En 1990, le « berceau de la Mésopotamie » importe 190 000 tonnes de thé. Malgré la levée partielle de l'embargo des Nations unies en août 1991, ce pays ne s'est plus jamais manifesté depuis, préférant passer par la Jordanie, l'Iran ou même les Emirats arabes.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 5-2
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 555 (+ 39) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 228 (+ 4) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 925 (+ 65) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	261,2 (+ 2) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	932 (+ 51) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	878 (– 34) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	361 (– 19) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	212 (– 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	177,60 (– 3,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent mars	18,53 (+ 0,03) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 29-1-93	Cours 5-2-93
Or fin (kilo en barre)	56 500	59 100
– (kilo en lingot)	57 400	59 150
Pièce française (20 fr.)	327	341
• Pièce française (10 fr.)	400	375
Pièce suisse (20 fr.)	325	335
Pièce latine (20 fr.)	327	345
• Pièce tunisienne (20 fr.)	330	340
Souverain	425	435
• Souverain Elisabeth II	432	420
• Demi-souverain	285	302
Pièce de 20 dollars	2 100	2 240
– 10 dollars	1 052	1 100
• – 5 dollars	582,55	582,50
– 50 pesos	2 110	2 200
• – 20 marks	410	400
– 10 florins	337	343
• – 5 roubles	270	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La Bundesbank crée la surprise

On ne l'attendait pas si tôt! Tout au plus, pour la fin février ou le début de mars. En annonçant jeudi 4 février, à 15 h 15, à l'issue d'un très long conseil d'administration, que ses taux directeurs étaient ramenés de 9,50 % à 9 % pour le Lombard et de 8,25 % à 8 % pour l'escompte, la Bundesbank a créé la surprise et provoqué un début de détente sur le marché interbancaire et monétaire.

Comme sur les changes, la semaine avait mal commencé. A l'annonce de la dévaluation de la livre irlandaise, la plus forte jamais enregistrée (10 %) depuis la création du système monétaire européen en mars 1979, le loyer de l'argent au jour le jour, qui avait glissé au-dessous de 12 % à la fin de la semaine précédente, remontait à 12,50 %, y compris à un mois et trois mois. Sur le MATIF, le contrat Pibor à trois mois s'effondrait, victime d'anticipations trop optimistes. Le retour au calme provisoire sur le marché des changes ranimait un peu le contrat Pibor, mais les taux à court terme restaient tendus. La reprise de la spéculation sur la dévaluation de la couronne danoise n'arrangeait pas les choses. Jeudi, en début d'après-midi, l'abaissement des taux directeurs de la Bundesbank créait le choc, et, à Paris, les taux refluaient un peu : 11 3/4 % sur le jour le jour, et 11 1/2 %-11 3/4 % sur le un mois-trois mois.

Certains s'étonneront de la faiblesse du recul, qu'ils auraient imaginé plus important. D'abord, beaucoup d'opérateurs attendaient davantage de la Bundesbank, qui préfère distiller ses efforts. Ensuite, beaucoup de non-résidents, qui anticipaient la diminution, ont pris leurs bénéfices, ce qui a limité le recul des taux. Enfin, il est permis de penser que la Banque de France n'entend pas abaisser sa garde trop vite. Certes, elle a accompagné le mouvement en ramenant à 11 5/8 % le taux de ses pensions à vingt-quatre heures, porté à 12 % depuis le 4 janvier dernier. Mais la lenteur des rentrées de devises (une quinzaine de milliards de francs seulement pour la semaine du 28 janvier, comme la semaine précédente) l'incite à la prudence. Cette lenteur semble indiquer que beaucoup d'emprunts en francs ont été contractés à des échéances s'étendant jusqu'aux élections législatives de mars, et même après, afin d'être vendus à terme, en comptant sur une dévaluation ou un décrochement : la spéculation a donc du temps pour les rembourser, après avoir racheté ses francs. Enfin, tous les trésoriers de France et de Navarre, dans les banques et les entreprises, tablant sur une baisse des taux d'ici à la fin de l'année, ne veulent pas emprunter à un an, ou même à six mois, et se précipitent sur les échéances courtes (un mois-trois mois). Même si c'est cher : sur l'année, ils estiment y trouver leur avantage.

Sur le MATIF, l'espoir d'une baisse des taux à long terme est toujours très vif, le cours du contrat du notionnel sept-dix ans s'élevant de près de 1 point à 113,60, sans pouvoir dépasser 113,70, son plus haut de l'année. Au comptant, le rendement de l'OAT dix ans est revenu de 7,97 % à 7,78 %. A ce niveau, l'écart avec le rendement du Bund allemand dix ans est encore de 0,7 point, et cet écart est difficile à réduire ; il était revenu à 0,30 point en mai dernier, avant le « non » au référendum danois sur le traité de Maastricht.

La zone des gros chiffres

Sur le marché obligataire, la semaine a été marquée par l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT), qui a frôlé 20 milliards de francs : compte tenu des besoins du budget et de son déficit croissant, qui dépassera largement 200 milliards de francs, dont 3,3 milliards de francs de soumissions non compétitives des spécialistes en valeurs du Trésor, les adjudications mensuelles entrent dans la zone des gros chiffres. Le rendement de la tranche 2003 (11,5 milliards de francs) est revenu de 8,09 % en janvier à 7,82 %, celui de la tranche 2004 (4 milliards de francs) s'est inscrit à 7,82 % contre 8,13 % (contre 8,45 %) pour la tranche à trente ans, pour 1,8 milliard de francs.

L'accueil a été médiocre de la part des investisseurs domestiques, et assez bon de la part des non-résidents, notamment les fonds américains. A part le Trésor, la CEPME a levé 1 milliard de francs à trois ans et 187 jours, sous la houlette de la BNP, à 8,40 % nominal, 7,91 % réel (par émission au-dessus du pair). La garantie de l'Etat a permis un placement correct, sans plus, qui a souffert de la durée très brève de l'émission.

Sur les marchés de taux à terme, les affaires marchent bon train, de même que les initiatives stratégiques. Au milieu du mois de janvier dernier, le MATIF français et son homologue allemand, le DTB, ont annoncé un rapprochement, afin de permettre aux membres du MATIF d'accéder aux contrats du DTB; les intervenants sur ce dernier marché, de leur côté, pouvaient négocier les contrats du MATIF libellés en écus, grands spécialistes du marché parisien. En même temps, le marché à terme londonien, le LIFFE, où se négocient 70 % des opérations sur l'emprunt d'Etat allemand, à dix ans (Bund) contre 30 % pour le DTB, lançait un nouveau contrat sur les obligations d'Etat allemandes à moyen terme (BOBLS), mais celui-ci se heurte à la résistance des opérateurs et investisseurs d'outre-Rhin. Cette semaine, le même LIFFE accentue son offensive européenne en annonçant, pour le 10 mars prochain, la cotation d'un autre contrat sur les impôts d'Etat espagnols à dix ans, les *« Bonos »*, cotés depuis trois ans sur le marché à terme de Barcelone. Les Espagnols, furieux, envisageraient, du coup, de se rapprocher du MATIF français, comme les Allemands, dans une sorte d'union sacrée contre un LIFFE décidément très ambitieux.

En attendant, ce même MATIF a lancé, la semaine dernière (*le Monde* daté 31 janvier-1er février), son contrat franc long terme, à échéance de quinze-trente ans, qui prolongera les sept-dix ans du contrat « notionnel ». Ce lancement est en liaison avec l'allongement à quinze-trente ans des emprunts du Trésor depuis 1987, avec un gisement atteignant 172 milliards de francs au 1er janvier 1993. Le nouveau contrat est de nature à intéresser les non-résidents, surtout les Américains, déjà habitués aux emprunts à trente ans du Trésor de leur pays. Les investisseurs domestiques, en revanche, sont plutôt portés sur le sept-dix ans. D'où le démarrage lent de ce contrat long terme : 400 à 500 lots par jour, contre 100 000 à 120 000 pour le notionnel sept-dix ans. Le groupe Gartmore Indosuez, grand spécialiste des sicav indicielles OAT, en a profité pour lancer sa sicav Horizon 30, *« très long terme »*, pour offrir aux actionnaires un produit à effet de levier maximum dans une phase de baisse des taux. On sait que plus la durée d'un emprunt est longue, plus les cours de cet emprunt sont sensibles à toute variation des taux.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

En dépit des pressions occidentales

Le président zaïrois Mobutu annonce le limogeage du premier ministre

Le président Mobutu a officiellement demandé, vendredi 5 février, lors d'une déclaration radio-télévisée, au Haut Conseil de la République (HCR, instance d'arbitrage, issue de la Conférence nationale) de lui *« présenter, très rapidement, une personnalité qui sera chargée de former un gouvernement de salut public »*. Pour justifier ce vœu, qui revient, *de facto*, à limoger l'actuel premier ministre, M. Etienne Tshisekedi, le chef de l'État a dénoncé « l'incapacité » de ce dernier *« à former un gouvernement d'union nationale »*.

M. Tshisekedi, qui n'avait pas encore, samedi matin, fait connaître sa position, avait récemment réfuté toute nouvelle décision du président : *« Mobutu ne m'a jamais nommé, alors il ne peut pas me renvoyer »*, avait-t-il déclaré, jeudi, devant les journalistes. Désigné à la tête du gouvernement, puis révoqué un mois plus tard par le chef de l'Etat, fin 1991, M. Tshisekedi avait été *« élu »* premier ministre, en août 1992, par la Conférence nationale.

Evoquant l'attitude adoptée par la Belgique, la France et les Etats-Unis, qui viennent de le prier d'accorder sa confiance au premier ministre, M. Mobutu, tout en affirmant apprécier les *« conseils »*, a souligné qu'il ne permettrait *« jamais que ces conseils se transforment en injonctions, visant à recoloniser notre pays et notre peuple »*. Le maréchal Mobutu a également annoncé qu'une *« réorganisation de l'armée »* allait être lancée *« incessamment »* et que des *« sanctions sévères »* seraient prises à l'encontre des militaires, responsables des pillages du 28 janvier.

Sous couvert de *« réorganisation »*, c'est un nettoyage politique en règle qui, en réalité, semble devoir s'amorcer. M. Mobutu a, en tout cas, fustigé *« l'intoxication des politiciens »*, visant à *« infecter »* les troupes. Une *« thérapeutique radicale s'impose »*, a ajouté le président, précisant que *« tous les éléments des forces armées, qui se sont laissés entraîner par les discours démagogiques des politiciens, quitteront impérativement l'armée »*.

Le chef de l'Etat, renouant avec une vieille idée, a recommandé l'organisation *« rapide »* d'un référendum constitutionnel et d'élections générales, *« en présence d'observateurs étrangers »*. Cette proposition, aux séduisantes allures démocratiques, fait apparemment fi de l'état de décrépitude avancée d'un pays immense où l'administration est fantômatique et les communications, routières ou ferroviaires, sont, depuis longtemps, impraticables. *« Tant que les élections ne seront pas organisées, nous irons de conflit en conflit »*, n'en a pas moins conclu le président Mobutu. – *(AFP, Reuter.)*

Alors que le chômage touche plus de 3,5 millions de personnes

Les milieux politiques et économiques saluent le tournant salarial en Allemagne

FRANCFORT

de notre correspondant

« Le début d'un changement dans la bonne direction. » M. Helmut Schlesinger, le président de la Bundesbank, s'est félicité vendredi 5 février, comme toute la classe politique et les milieux d'affaires, du résultat obtenu la veille au soir lors des négociations salariales dans le secteur public. Les 2,3 millions de salariés de ce secteur verront leur salaire et traitement augmenter de 3 % en 1993, avec effet rétroactif au 1er janvier, selon l'accord conclu entre leur syndicat, l'OTV, et les employeurs. Les plus bas salaires recevront en sus 10 deutschemarks par enfant et par mois.

Ce résultat est considéré comme un signe de modération très positif, inférieur même aux hypothèses les plus optimistes, qui permettra de ralentir l'évolution des coûts et des prix en Allemagne. L'OTV avait demandé 5 % d'augmentation et 150 deutschemarks (510 francs) pour les bas salaires, les employeurs offraient 2,25 %. L'an dernier, l'OTV avait obtenu 5,4 % après une grève spectaculaire de dix jours. Chacun espère que cette modération fera école pour les autres branches.

M. Hans Tietmeyer, vice-président de la Bundesbank, a déclaré que la réunification avait diminué de 15 % le revenu moyen par tête des Allemands, ajoutant : *« Il est indiscutable que notre pays vit maintenant au-dessus de ses moyens. »*

L'économie allemande est sans doute en récession désormais, et la situation de l'emploi se dégrade vivement. L'Allemagne compte presque 3,5 millions de chômeurs, après une croissance vertigineuse du nombre de sans-emploi en janvier : 200 000 de plus à l'Ouest (2,26 millions) et 90 000 à l'Est (1,19 million). Le taux de chômage atteint 7,4 % de la population active à l'Ouest et 14,7 % (chiffre officiel, mais qu'il faut plus que doubler pour approcher la réalité) à l'Est.

E. L. B.

L'affaire Grundig

M. Bérégovoy menace d'imposer à l'Autriche des droits de douane

L'accord entre la Communauté européenne et l'Autriche *« prohibe toute aide publique qui fausse ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou productions »*, écrit M. Pierre Bérégovoy dans une lettre adressée au chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, et rendue publique par l'Hôtel Matignon, vendredi 5 février.

Evoquant l'éventuel transfert des activités de Grundig de Creutzwald (Moselle) à Vienne, le premier ministre ajoute que cet accord, conclu en 1972, *« prévoit une procédure de conciliation et, à défaut, l'adoption de mesures de sauvegarde nécessaires, notamment l'imposition de droits de douane »*.

Rappelant que l'Autriche avait donné *« l'assurance »* de ne pas apporter d'aides publiques à ce projet, le premier ministre s'inquiète des intentions de la ville de Vienne et souligne que la France attache *« une importance particulière »* à ce que les autorités locales se conforment aux accords passés avec la Communauté.

Après la baisse des taux décidée par la Bundesbank

Plusieurs pays européens assouplissent le crédit

Généralement saluée par les marchés financiers et les gouvernements, la diminution des taux Lombard et de l'escompte (à 9 % et 8 % respectivement), annoncée jeudi 4 février par la Bundesbank, s'est traduite par un mouvement d'assouplissement du crédit en Europe. Après l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, qui ont également diminué leurs taux directeurs (*le Monde* du 6 février), la Banque centrale de Suède a annoncé vendredi 5 février qu'elle ramenait son taux d'intervention sur le marché monétaire de 10,50 % à 9,75 %, le dernier assouplissement remontant au 5 janvier dernier. La Norvège dont la monnaie, tout comme la couronne suédoise, a récemment été dévaluée vis-à-vis de l'écu, a fait savoir que le taux d'intérêt au jour le jour était ramené de 9,75 % à 9,50 %, alors que, sous l'effet des tensions monétaires, il avait atteint jusqu'à 16 % en décembre. La Banque d'Irlande – la livre irlandaise a été dévaluée de 10 % au sein du système monétaire européen samedi 30 janvier – a rétabli son taux d'intervention ordinaire, à 13,75 %, un instrument dont l'usage avait été suspendu au cours de la période de spéculation contre la livre. Vendredi, la Banque de France a également légèrement détendu le taux de ses interventions à court terme sur le marché monétaire. *(lire page 17)*.

Briguant la succession de M. Carlos Salinas

M. Cuauhtemoc Cardenas sera candidat à la prochaine élection présidentielle au Mexique

SAN-JOSÉ (Costa-Rica)

de notre correspondant en Amérique centrale

Le candidat de l'opposition de gauche au scrutin de 1988, M. Cuauhtemoc Cardenas, a annoncé, vendredi 5 février à Mexico, son intention de se présenter à l'élection présidentielle de juillet 1994 au Mexique. Il briguera ainsi la succession de M. Carlos Salinas, auquel la Constitution interdit de se représenter.

Devançant les deux autres grandes formations politiques, le Parti d'action nationale (PAN, conservateur) et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929), qui n'ont pas encore désigné leurs candidats, M. Cardenas s'est présenté comme le *« choix des citoyens »*.

Sa désignation définitive, a-t-il reconnu, devra être entérinée dans le cadre de l'« assemblée nationale électorale » convoquée, avant la fin de l'année, par sa formation, le Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche), issu partiellement d'une scission du PRI survenue en 1987.

La candidature de M. Cardenas, cinquante-neuf ans, a été présentée par un ancien ministre du PRI, M. Rodolfo Gonzalez, qui a rejoint les rangs du PRD l'an dernier.

S'exprimant devant quelque six cents personnes – essentiellement des représentants du PRD mais aussi des militants de petites formations de gauche comme le Parti des travailleurs, – M. Gonzalez a dénoncé, une fois de plus, *« la fraude électorale »* qui aurait permis à M. Salinas de remporter l'élection de juillet 1988 avec un peu plus de 50 % des suffrages. *« Le Mexique*, a-t-il averti, *ne tolérera pas, en 1994, une nouvelle violation de la volonté populaire, qui pourrait avoir de graves conséquences sociales et mettre un terme définitif au mythe de la stabilité politique »* du pays.

BERTRAND DE LA GRANGE

La polémique sur le prix unique du livre

Des éditeurs ripostent à la nouvelle campagne de la FNAC

Le temps est à l'orage entre la FNAC et plusieurs éditeurs. La chaîne de magasins culturelle, qui a récemment renouvelé ses attaques contre la loi d'août 1981 sur le prix unique du livre, est accusée par des éditeurs d'avoir utilisé leurs ouvrages pour servir une campagne qu'ils désapprouvent. Afin de protester contre les méthodes de leur client qui a agi à leur insu, les responsables de Gallimard et du Seuil ont décidé de suspendre leur participation aux animations culturelles organisées par la FNAC.

L'offensive menée fin janvier par la FNAC comprenait deux volets étroitement liés. M. Jean-Louis Pétriat, PDG de la FNAC, a réclamé mercredi 27 que soit assouplie la disposition législative interdisant aux librairies de pratiquer une remise supérieure à 5 % du prix fixé par l'éditeur. Il a proposé un amendement permettant aux détaillants de vendre les ouvrages avec des réductions de 20 %, douze mois après leur parution. Partant du postulat que le livre est *« trop cher »*, la FNAC a aussi lancé une opération en direction des jeunes, à grand renfort de publicité. Les 28 et 29 janvier, cent mille ouvrages en format de poche étaient offerts aux visiteurs âgés de moins de vingt-cinq ans dans les magasins FNAC (*le Monde* du 29 janvier).

Or ces livres n'ont pas été directement achetés par la FNAC aux éditeurs concernés (Le Seuil, Gallimard, Flammarion, Hachette et les Presses de la Cité). C'est l'agence de promotion Dane-International qui a servi d'intermédiaire entre la chaîne et les maisons d'édition, lesquelles ignoraient la destination réelle des volumes vendus. En avançant ainsi masqués, les responsables de la FNAC évitaient d'affronter un refus de leurs fournisseurs. Car les éditeurs, qui défendent le principe du prix unique, auraient refusé d'alimenter une campagne dirigée contre la loi Lang de 1981. *« Nous sommes fondamentalement pour la loi Lang et nous avons subi un préjudice de la part de partenaires très proches*, estime M. Ambroise Pujebet, directeur commercial des éditions Gallimard. *Ces opérations coup de poing, très démagogiques et perverses, sèment la perturbation. »* Même mécontentement aux éditions du Seuil, dont la direction a protesté auprès de Dane-International et de la FNAC. *« Nous avions exigé des garanties pour éviter les détournements, mais nous ne pouvions pas prévoir ce qui s'est produit »*, explique M. Claude Cherki, PDG du Seuil. Les éditions Gallimard étudient actuellement quelle suite juridique donner à l'affaire et pourraient se retourner, le cas échéant, contre l'agence Dane-International.

Au-delà de ce différend, le nouvel assaut de la FNAC contre le prix unique a suscité des réactions dans le monde de l'édition. Le Syndicat national de l'édition a réaffirmé son attachement à une loi qui protège les libraires et les consommateurs. De son côté, M. Jérôme Lindon, PDG des Editions de Minuit et ardent défenseur du prix unique, a adressé une lettre à la directrice du livre de la FNAC. Il y observe que l'amendement demandé par M. Pétriat conduirait à une loi *« taillée sur mesure »* pour la FNAC. Selon M. Lindon, cette disposition permettrait à la chaîne de se retrouver en position de force par rapport à l'ensemble de ses concurrents.

RAPHAËLLE RÉROLLE

Une première dans l'immobilier

Le groupe ISM s'engage à acheter à terme au groupe Bouygues un immeuble à construire

La société Bail-Investissements, filiale du groupe ISM, dans l'orbite de Suez, a cédé à la SOGEARIF – filiale de promotion du groupe Bouygues – une option de vente à deux ans portant sur un immeuble de bureaux parisiens d'un peu plus de 3 000 mètres carrés à construire.

En clair, Bail-Investissements s'est engagé à acheter fermement cet immeuble dans deux ans, moyennant une prime qu'elle encaisse immédiatement. SOGEARIF, en revanche, paie cette prime pour avoir le droit de vendre l'immeuble en question à Bail-Investissements en 1995 à un prix fixé d'avance, ou de ne pas le vendre si les conditions du marché s'améliorent d'ici là.

Pour le groupe Bouygues, c'est une assurance de bonne fin, un véritable parachute pour son opération de promotion, soit en levant l'option de vente avec la possibilité de profiter éventuellement d'une hausse des prix, soit en ne levant pas ladite option et en recherchant un autre acheteur. Pour le groupe ISM, c'est l'occasion de se placer sur un immeuble qui l'intéresse à un prix convenu en fonction des conditions actuelles du marché, c'est-à-dire avec un fort rabais, le risque de ne pouvoir l'acheter étant rémunéré à l'encaissement de la prime.

Cette opération, négociée difficilement depuis des mois par Immoption, filiale du groupe FINACOR, constitue une véritable première sur le marché immobilier. Effectuée en 1989, elle aurait peut-être permis à certains promoteurs de se couvrir contre le risque de mévente, quitte à limiter leurs gains puisque le prix d'exercice de l'option était fixé d'avance. Aujourd'hui, une telle opération n'est pas facilement applicable aux immeubles déjà construits et non vendus, car il faudrait au préalable chiffrer la décote sur le prix demandé initialement. Démarche douloureuse et aléatoire, faute de transactions de référence.

F. R.

□ **Adidas reprend la société américaine Sports Incorporated.** – Le groupe Adidas, un des leaders mondiaux des articles de sport, reprend l'entreprise de marketing américaine Sports Incorporated, à Portland (Oregon). Cette petite entreprise (50 employés) qui crée de nouvelles marques de chaussures et de vêtements de sport, a été fondée en 1987 par MM. Rob Strasser et Peter Moore, deux anciens cadres de Nike qui ont beaucoup contribué au milieu des années 80 à sortir ce groupe d'une mauvaise passe. Les filiales américaine (Adidas USA) et canadienne (Adidas Canada) du groupe vont fusionner pour former Adidas America, dont M. Strasser sera le PDG. M. Strasser sera aussi nommé membre du directoire d'Adidas AG.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 6 février 1993 a été tiré à 472 689 exemplaires.

EN BREF

□ **ÉTATS-UNIS : Edgar Hoover était homosexuel et la Mafia le faisait chanter, selon un livre d'Anthony Summers.** – Edgar Hoover, l'ancien directeur du FBI, la sûreté fédérale américaine, était un homosexuel que la Mafia a fait chanter pendant des années pour qu'il nie publiquement l'existence du crime organisé, selon un livre publié par Anthony Summers. Les chefs de la Mafia Meyer Lansky et Frank Costello avaient menacé Hoover de publier une série de photos compromettantes le montrant avec son collaborateur Clyde Tolson, avec lequel il avait partagé une maison pendant de nombreuses années, écrit l'auteur. Hoover, qui a fondé le FBI en 1924 et l'a dirigé jusqu'à sa mort en 1972, a toujours démenti l'existence du crime organisé. – *(AFP.)*

□ **GRÈCE : La Grèce expulse massivement des Albanais.** – Plus de 1 300 Albanais ont été expulsés de Grèce depuis le début de la semaine, dont 350 le vendredi 5 février, selon Tirana, alors que des milliers d'entre eux tentent toujours de se réfugier dans ce pays, qui compterait 450 000 réfugiés économiques clandestins, dont la moitié d'Albanais, selon la presse grecque. – *(AFP.)*

□ **KOSOVO : Vingt-trois personnes condamnées pour trafic d'armes.** – – Vingt personnes, dix-neuf Albanais et un Serbe, ont été condamnées, vendredi 5 février, pour trafic d'armes par le tribunal de Prizren (Kosovo) à des peines de prison allant de trois mois à huit ans, a annoncé le quotidien serbe *Vecernje Novosti*. Les armes étaient acheminées d'Autriche, de Slovénie et de Croatie, selon le journal. Le tribunal de Prizren a d'autre part condamné, dans le cadre d'une seconde affaire de trafic d'armes, trois autres Albanais à cinq ans de prison ferme, toujours selon le quotidien. – *(AFP.)*

□ **SOMALIE : manifestation contre les soldats américains.** – Pour la première fois depuis leur arrivée en Somalie, le 9 décembre 1992, les « marines américains » ont été la cible, vendredi 5 février, de jets de pierres lancées par de jeunes Somaliens. Ces derniers leur reprochaient la mort d'un des leurs, qui tentait de pénétrer dans le port de Mogadiscio, occupé par les forces internationales. Ce regain de tension intervient alors que l'ONU a décidé d'organiser, samedi, une vaste distribution de vivres aux habitants de la capitale, afin de dissuader les pillards et faire baisser les prix. – *(AFP.)*

□ **Les ministres des finances du groupe des Sept devraient se réunir à la fin du mois.** – Esquissée par la nouvelle administration américaine, puis reprise par plusieurs gouvernements, l'idée d'une réunion rapide du groupe des Sept fait son chemin. Les ministres des finances des principaux pays industriels devraient se retrouver à la fin du mois de février ou au début de mars, vraisemblablement à Bonn ou à Londres, afin de discuter des moyens de stimuler la croissance économique mondiale. Cette rencontre sera l'occasion d'une présentation au groupe du nouveau secrétaire américain au Trésor, M. Lloyd Bentsen, ainsi que du ministre des finances japonais, M. Yoshiro Ayashi.

□ **France 2 condamne *« l'intrusion »* des salariés de Chausson.** – La direction et la rédaction de France 2 ont *« condamné l'intrusion des salariés de Chausson »* durant le journal de 13 heures de la chaîne, vendredi 5 février. Dans un communiqué, elles *« s'étonnent encore qu'il puisse être reproché aux journalistes de France 2 de ne pas avoir couvert le conflit et le plan social de Chausson »*. *« France 2 a en effet été la première chaîne à avoir diffusé un reportage »* sur cet événement, précise France 2. Des salariés de l'entreprise, où ont été annoncées 1 285 suppressions d'emplois (*le Monde* du 6 février), avaient déjà occupé la Bourse de Paris le 28 janvier.

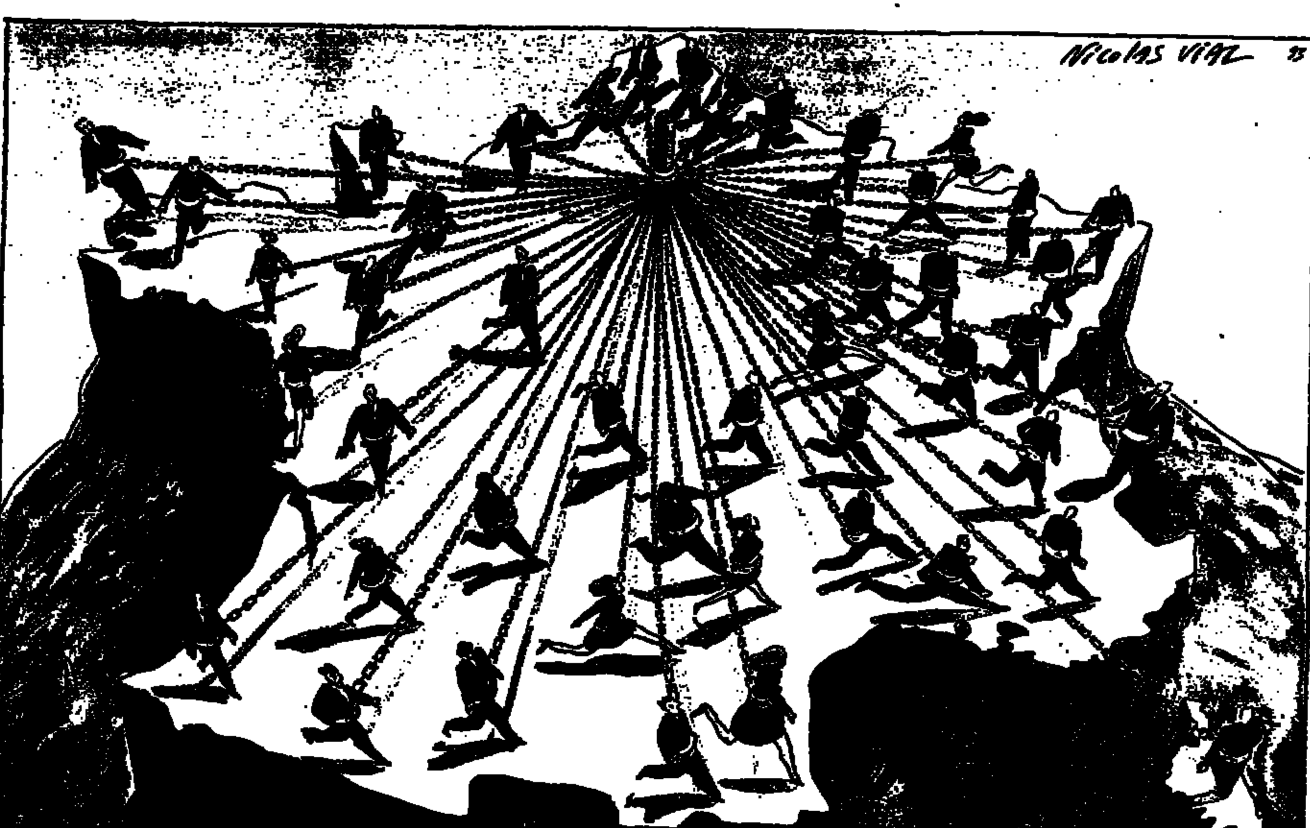
HEURES LOCALES

L'ÂGE DE RAISON DE LA DÉCENTRALISATION

A l'occasion de la préparation du XIe Plan, un rapport dénonce les excès de pouvoir d'élus locaux et regrette l'insuffisance des contrôles financiers ou politiques

LA décentralisation fait l'objet d'une étude approfondie à l'occasion de la préparation du XIe Plan. Venues d'horizons divers, plusieurs centaines de personnes ont apporté leurs lumières pour aboutir à un document de 155 pages, rendu public vendredi 5 février. Comme le voulait la logique, l'aréopage d'experts était présidé par un élu, Martine Buron (PS), maire de Châteaubriant (Loire-Atlantique).

Sous le titre « L'âge de raison », le rapport du Plan ne plaira ni aux réformateurs ni aux partisans du *statu quo*. Il innove, mais garde toujours un ton légitimiste. Quatre expressions reviennent régulièrement au fil des chapitres : pragmatisme, étapes, harmonisation, marge d'appréciation. En quête de convergences et prenant acte de la complexité des règles juridiques, financières et techniques qui encadrent la vie locale, les membres de la Commission ont préféré *« organiser cette complexité »*, rechercher la cohérence des actions entre des partenaires forts et confiants mutuellement, plutôt que *« de se lancer dans une simplification illusoire »*. Pari difficile : *« Avancer des propositions opérationnelles qui, sans bouleversement des institutions, puisque la décentralisation entraîne un large consensus, nécessite toutefois un changement substantiel des mentalités et des comportements »*, précise Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan. Le rapport pose en préalable d'éviter deux écueils : la remise en cause de la décentralisation et une avancée vers le fédéralisme. De même ont été évacués, parce que *« stériles et platoniques »*, le débat relatif au choix entre le département et la région ou les conflits entre Etat et collectivités locales. Les chevauchements des compétences et des financements sont des faits qu'on ne peut gommer.



Comment améliorer la démocratie locale ? Le rapport dénonce sans ambage une grave dérive : l'excès de pouvoir des dirigeants locaux par défaut de contrepoids. *« On peut dire que le maire cumule les rôles que jouent, au plan national, le président de la République, le premier ministre et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, c'est-à-dire les rôles des quatre premiers personnages de l'Etat. »* Les contrôles (financiers, politiques ou juridiques) restent insuffisants, et un redressement s'impose : *« Le contrôle de la légalité présente, après dix ans, un bilan décevant. »* Le pouvoir exécutif local, notamment celui des maires dans les domaines des permis de construire, pèche par trop de personnalisation sur un homme. Il est temps, selon les rapporteurs, de réformer, dans un sens plus restrictif, le cumul des mandats et fonctions, en intégrant aussi dans le dispositif la présidence d'une société d'économie mixte ou d'un groupement de communes. Autre suggestion : la carrière politique « alternée », l'élu exerçant à des périodes différentes soit un mandat national, soit un mandat local. Pour faciliter le dialogue entre l'Etat et les élus locaux, il est recommandé de renforcer le comité des finances locales *« dont la sérénité et le pragmatisme sont exemplaires »*. Quant aux conseils économiques et sociaux régionaux, il faut accroître leurs compétences, par exemple pour mener à bien l'évaluation des politiques publiques locales.

Les préfets, pour leur part, hésitent à exercer les contrôles dont la loi les charge : *« L'Etat de droit est lacunaire au plan local. »* Privilégient-ils trop leur rôle de conciliateurs par rapport à celui de procureurs ? Alors que les collectivités prennent de plus en plus de décisions, le nombre des recours déposés diminue.

Déficience et rareté des contrôles occasionnent par conséquent une inégalité des citoyens devant le droit, notamment en matière d'urbanisme. Mais les lois sont si nombreuses qu'elles deviennent inapplicables. *« On n'insistera jamais assez,* note le texte de la commission Buron, *sur les effets désastreux de la surproduction normative, c'est-à-dire l'inflation des prescriptions et des règles. »*

Sur la question de la coopération intercommunale, les experts du Plan ont recherché une voie moyenne entre le respect de la diversité des situations et le coup d'arrêt à l'enchevêtrement des structures. Option difficile : aucune solution originale n'a d'ailleurs été proposée. Et, pour l'organisation de l'Etat, le groupe réclame une plus forte déconcentration des pouvoirs administratifs et financiers (cela vaut aussi pour les trésoriers-payeurs généraux) autour du préfet. La dimension européenne vient compliquer les choses : *« Le Sénat, dans ces conditions, paraît le lieu naturel pour formaliser une procédure d'information et d'association des collectivités à la construction européenne. »* Mais attention ! Pas d'accès direct des collectivités *« à la décision européenne »*. C'est clair et net : pas d'Europe des régions.

Le chapitre sur les finances apporte peu d'informations sur un sujet connu. Les rapporteurs notent toutefois que *« la pression restera forte sur les collectivités durant tout le XIe Plan »*. Il faut lire le dernier chapitre pour trouver la proposition sans doute la plus percutante du rapport : *« Annexer au budget primitif des collectivités une liste des entreprises qui ont bénéficié de leur aide financière l'année précédente, quelle qu'en soit la forme. »* Un document capital qui, évidemment, devrait être rendu public.

François Grosrichard

Trente ans

« LA *jeunesse n'est pas un droit, la vieillesse n'est pas une tare.* » Appliqué aux humains, ce mot de Louise Weiss donne matière à réflexion quand on célèbre l'anniversaire d'une administration, par exemple la Délégation à l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR), créée par un décret du 14 février 1963.

Trente ans ! N'est-ce pas un âge suffisamment canonique pour penser à d'autres formules d'organisation administrative et politique que celles qui ont prévalu lorsqu'il fallait, croissance aidant, remodeler la France, canaliser une démographie galopante, redistribuer des emplois ? Les temps ont changé. La machine économique patine, les frontières dans l'Europe et entre les hémisphères se sont ouvertes, la décentralisation et le poids des collectivités s'imposent à tous, la CEE crée des tirelires, les Français s'agglutinent dans les villes pendant que les campagnes s'étiolent, la thrombose guette l'Ile-de-France.

Le regroupement sous une seule autorité de la DATAR, du ministère de la ville, de la direction générale des collectivités locales et des responsables de l'aménagement rural devient plus que jamais judicieux.

Pour éviter le discrédit, l'aménagement a besoin d'un appui solide et ne pas dépendre une fois de ministres d'Etat (Jean Lecanuet ou Michel Rocard), une autre de celui de la police (Michel Poniatowski) ou d'un secrétaire d'Etat (André Laignel). Les délégués successifs de la DATAR ont suivi leurs chemins, à la tête d'entreprises publiques ou privées, d'une chambre de commerce, ou de l'administration des musées. Le plus fidèle au *« métier d'origine »* aura, peut-être, et paradoxalement, été le premier, Olivier Guichard (RPR), indéracinable président de la région Pays de la Loire, dont les propos sur le rééquilibrage territorial n'ont rien perdu en percutante sagacité.

F. Gr.

ILE-DE-FRANCE

LES BUREAUX S'INSTALLENT A L'EST

La crise de l'immobilier perdure mais certaines communes conservent des atouts

EST-IL bien raisonnable de construire encore des bureaux dans la région parisienne ? Alors que promoteurs et banquiers sont englués dans la crise avec des milliers de mètres carrés qu'ils ne parviennent plus ni à louer ni à vendre, certains poursuivent cette aventure immobilière. C'est le cas de la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui vient de créer cinq zones d'aménagement concerté (ZAC) sur 55 hectares de terrain. La surface prévue pour les bureaux est d'environ 370 000 mètres carrés. L'aménagement et la commercialisation de ces opérations, qui devraient s'étaler sur quinze ans, ont été confiés à la société d'économie mixte Montreuil Développement (MODEV).

« Cela entre dans la politique de développement menée par la ville » explique Philippe Serres, directeur général de MODEV. Pour cette opération, la municipalité de Montreuil, qui possède 70 % du capital de cette société, s'est adjoint le concours de la Caisse des dépôts et consignations (10 %), du Comptoir des entrepreneurs (2,5 %) et de quelques autres investisseurs et promoteurs.

C'est depuis le début des années 80 que la municipalité de Montreuil, dirigée par Jean-Pierre Brard (Parti communiste), s'est lancée dans une politique volontariste d'implantation d'activités, notamment avec la création d'une ZAC de 15 000 mètres carrés et de quelques opérations comme celle de Cap I, installée sur l'ancien site des papiers peints Dumas.

En réalité, Montreuil, qui, avec ses 95 000 habitants, est la troisième ville de la région Ile-de-France, fut de tous temps un centre d'activités, notamment dans les secteurs du jouet et de l'alimentaire. Plus de 2 000 entreprises y sont installées. Ce sont pour la plupart des PME et des PMI, mais aussi des sociétés comme Pernod, les biscuits Basquaise ou les bonbons Kréma (qui viennent de déménager pour Châtellerault, dans la Vienne). En 1983, la CGT quitta la rue La Fayette à Paris pour prendre ses quartiers dans un immeuble monumental où, aujourd'hui, elle dispose de bureaux libres qu'elle cherche à louer.

C'est aussi au début des années 80 que la municipalité engagea sa politique de relance de l'activité de la ville. *« Entre 1980 et 1984, l'investissement public a été l'élément dynamisant,* note Philippe Serres. *Et il était nécessaire, car il n'y avait pas de marché et l'image ne se prêtait pas à un développement local et à des investissements sur Montreuil. »* A l'époque, il est vrai, la mode était plutôt de s'installer à l'Ouest.

Françoise Chirot

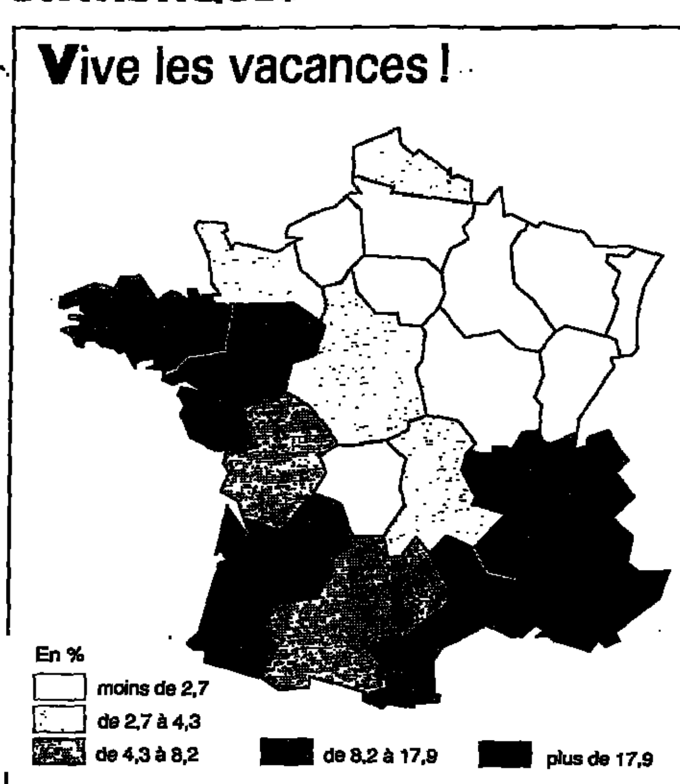
Lire la suite page 23

HEURES LOCALES

REPÈRES

STATISTIQUES

Vive les vacances !



Partir, quitter la grande ville pour la mer ou la campagne : les soirées d'hiver incitent au rêve. La carte illustre la part du nombre de jours de vacances passés dans une région, dans le total de la France métropolitaine, à l'occasion des séjours d'été de 1991. Le Sud se distingue, et les flots bleus de la Méditerranée attirent toujours les estivants. Mais la Bretagne réussit un score honorable puisqu'elle est la deuxième région, après Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un chiffre de 11,1 %.

(Source : INSEE)

PROSPECTIVE

DES LYCÉENS IMAGINENT LEUR RÉGION

Un concours organisé par la DATAR a permis à 22 000 jeunes d'exprimer leurs souhaits pour les années futures

ILS y ont mis leurs rêves les plus fous, une certaine générosité. Ou bien la sagesse rigoriste de leur professeur, maître d'œuvre d'un projet contenu dans un dossier d'une quarantaine de pages proprement relié. Elèves de première, littéraires, techniques ou scientifiques, ils ont planché trois mois durant sur l'aménagement de leur région à l'horizon 2015. Ils ont étudié la géographie, analysé la démographie, disséqué les réseaux de transports, soupesé les enjeux économiques. Certains sont allés loin dans la critique, dénonçant, par exemple, les choix de la SNCF...

Puis ce fut un bond d'une vingtaine d'années en avant. Ils sont devenus prospectivistes, ont dressé des cartes, des graphiques, et ont imaginé, pour les uns, des voies rapides, des tunnels, des monorails, des avions à décollage vertical. Pour les autres, une *« télérévolution »* faisant feu de toute technologie à distance : télécopie, télémaintenance ou télématique. Pour vendre leurs idées, ils ont employé le futur plutôt que le conditionnel et se sont inventé des logos, des slogans. Gardant à l'esprit que *« derrière un trait sur une carte, il y a toujours un financement »*.

Sensibiliser les élèves

Lancé à la rentrée scolaire 1992 par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), le concours « Avenir et territoires » avait pour objectif de permettre aux lycéens *d'« exprimer l'avenir de leur région dans l'Europe intégrée de 2015 »*. Retenu par 560 lycées publics et privés, il a finalement concerné près de 22 000 élèves. Sélectionnés par les rectorats et les administrations décentralisées, les meilleurs avant-projets se sont affrontés en décembre dernier au cours de forums régionaux. Tandis que, choisis par les élèves eux-mêmes, les meilleurs dossiers régionaux ont été exposés lors d'une journée nationale le 27 janvier, en présence de Jacques Delors, président de la Commission des communautés européennes (1).

« Nos responsables, les élus, ont, très souvent, une totale méconnaissance de la géographie, et donc de l'aménagement de l'espace » explique Jean-Louis Guigou, directeur de la DATAR. *Il faut prendre le mal à la racine et sensibiliser les jeunes dès le lycée. »*

« Le but pédagogique était évident, constate un professeur d'histoire-géographie d'Ile-de-France. *Quel sujet transversal ! Entre histoire, géographie, démographie... et politique. »* Certains ont abandonné le sacro-saint programme de première. D'autres ont préféré prendre sur leur temps de loisirs, comme ces élèves du lycée de Gourdon (5 000 habitants dans le Lot), très préoccupés par la désertification des campagnes et par les fermetures successives des services publics.

« Nous avons voulu défendre notre région, expliquent Charles, Elisabeth et Marianne, élèves de première S du lycée Victor-Hugo de Poitiers. *Pour préparer notre dossier, nous avons d'abord appris à faire des cartes ! Nous nous sommes efforcés de bâtir un dossier, d'adopter une démarche logique. Nous avons rencontré des élus, nous sommes allés dans les directions régionales de l'industrie, de l'agriculture, où l'on nous a expliqué la politique agricole commune. Finalement, tout cela peut donner envie de faire de la politique... »*

De fait, les visions régionales sont très concrètes et les constats abrupts. *« La région Midi-Pyrénées ? Une tête – Toulouse – avec un corps anémié*, constatent les élèves de Gourdon. *Une nationale – la N 20 – trop meurtrière. Un aérodrome, celui de Cahors, fantôme. »* A l'instar de *« l'Arc atlantique »* des régions du littoral, ils ont imaginé *« le collectif grand Sud »* des régions méditerranéennes. Ceux de Bordeaux ont rêvé *d'« activités de service pour les jeunes »*, d'un *« conservatoire national supérieur de musique »* et estimé que *« le TGV ne rompt pas à lui seul l'isolement »*.

L'Etat absent

Pragmatiques, les Nantais ont intégré des données de géopolitique internationale pour élaborer leur propre schéma directeur, analysant différents scénarios de conflits en Europe de l'Est. Amers, les Guyanais ont ajouté qu' *« un peuple qui ne maîtrise pas son espace peut susciter la convoitise de ses voisins »*.

Quelles leçons tirer de ces réflexions lycéennes ? *« Un très fort sentiment d'attachement régional de la part des élèves*, constate Michel Foucher, géographe, professeur à l'université de Lyon-II et directeur de l'Observatoire européen de géopolitique. *Avec une assurance quant à la qualité des paysages de leur région, les lycéens sont soucieux d'apporter des réponses aux problèmes de vie quotidienne et d'emploi. »*

Autre fait marquant : l'absence, dans leurs exposés, de l'Etat. On passe directement de la région à l'Europe. Car *« l'Europe permet de contourner Paris »*, constate à son tour Jean Viard, sociologue. Tandis que la logique transfrontalière s'impose d'elle-même, en Alsace ou en Catalogne.

Jaugeant les efforts fournis par les lycéens, André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, a demandé, mercredi 27 janvier, à ce que les jeunes soient plus associés à l'élaboration des contrats de plan Etat-régions. Emboitant le pas, certains élus se sont emparés des propositions des jeunes. Ainsi, Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR), président du conseil régional de Poitou-Charentes, s'est engagé à reprendre dans l'immédiat deux idées formulées par les élèves de Poitiers.

La première propose de faire des lycées de véritables *« catalyseurs de la vie locale »*. Leurs portes et leurs équipements (salles de conférences, centres de documentation...) seraient ainsi ouvertes aux acteurs économiques locaux ou aux familles, aux personnes âgées, le week-end. La seconde a été baptisée *« Ulysse »*. Son objectif est de maintenir des contacts avec les jeunes qui ont été formés en Poitou-Charentes, afin de susciter un jour le retour de ceux qui auraient émigré. *« Car dans notre classe*, constate Elisabeth, *sur 39 élèves, 37 souhaitent travailler hors de la région »*...

Pour l'heure, la DATAR envisage déjà de réitérer l'opération et d'y associer des classes d'autres régions européennes. Elle compte surtout s'appuyer, à l'avenir, sur le réseau de professeurs contactés pour poursuivre ce travail de sensibilisation. Afin de ne pas briser, à long terme, la chaîne des scénarios, selon la formule d'un lycéen nantais, *« probables et imaginaires »*.

Jean-Michel Dumay

(1) Les trois projets récompensés ont été présentés par : le lycée Emile-Zola de Châteaudun (Eure-et-Loir), le lycée Xavier-Marmier de Pontarlier (Jura) et le lycée Félix-Eboué de Cayenne (Guyane).

DÉCENTRALISATION

LES VILLES ET L'ENSEIGNEMENT

Les responsables municipaux de l'éducation réunis à Dijon, ont choisi la prudence

LES directeurs des services éducation des grandes villes de France sont-ils prêts à aborder une nouvelle vague de décentralisation, au cas où on leur proposerait d'aller plus avant ? A l'occasion de leur seconde rencontre, à Dijon du mercredi 27 au vendredi 29 janvier, ils se sont interrogés pour savoir s'ils souhaitaient, ou pouvaient, dépasser la logique des blocs de compétences telle qu'elle est définie actuellement, les écoles aux villes, les collèges aux départements et les lycées aux régions.

Pour la trentaine de villes représentées cette année (dont une bonne moitié comptent plus de 100 000 habitants), la réponse, qui paraissait claire il y a quelque temps, se fait aujourd'hui nuancée et plus circonspecte. Même si les discours officiels récusent la frilosité. *« L'année dernière je vous aurais dit que nous étions prêts à prendre en charge les collèges : nous avons le savoir-faire nécessaire »*, confie le directeur de l'enseignement d'une ville de 175 000 habitants. Et le savoir-faire n'est pas ce qui manque, soulignent à l'unisson ses collègues. Que ce soit dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP), où la commune assume aussi les problèmes de logement et de RMI, ou dans le domaine de la carte scolaire, les responsables de l'enseignement revendiquent une vision globale des problèmes et une solide pratique.

Si demain on leur donnait davantage de prérogatives, certains ne seraient pas en peine. *« A partir du système éducatif, il est possible de coordonner bien des aspects de la vie locale »*, résume Jean-Pierre Guffroy, directeur de l'enseignement, de l'éducation et de la caisse des écoles de Lille.

Beaucoup soulignent toutefois qu'un nouveau transfert des charges ne saurait se faire sans un nouveau transfert de compétences. Les services éducation des villes sont souvent pris en tenaille entre les engagements et les ambitions de leurs élus. Ainsi, à Chateauroux, 53 000 habitants, c'est le développement de l'enseignement supérieur qui commence à craquer dans ses limites. *« Nous avons cinq DEUG* (diplôme d'enseignement universitaire général), *un IUT* (Institut universitaire de technologie), *une antenne d'IUFM* (Institut universitaire de formation des maîtres), *c'est un véritable atout pour une ville moyenne »*, reconnaît Frédérique Brisset, chargée du service des affaires scolaires et universitaires de la ville. Mais comment gérer un tel ensemble ? Le département, la ville, l'université d'Orléans et la chambre de commerce et d'industrie de l'Indre sont réunis pour l'instant dans une association loi de 1901. Faut-il continuer ainsi ?

Au final, si chacun s'accorde à reconnaître que l'action éducative locale joue, pour beaucoup, dans le rayonnement d'une ville, tous admettent que l'écheveau de la décentralisation reste bien embrouillé. Ce qui n'est pas le moindre obstacle à son développement ultérieur. Alors que les responsabilités locales paraissent bien délimitées par la loi, suivant les niveaux scolaires, la réalité se révèle plus complexe. Les financements croisés sont monnaie courante, d'où des retards permanents dans les opérations, des investissements désordonnés, voire redondants.

Certains textes sont mal appliqués. Les communes rurales par exemple, qui scolarisent leurs enfants à la ville sont censées participer aux frais scolaires de ces derniers. Elles le font rarement, contrairement à ce que croient les hauts fonctionnaires, relèvent plusieurs responsables des villes. Robert Poujade (RPR), maire de Dijon, n'est pas venu attiser l'enthousiasme décentralisateur, loin de là. Aux réserves d'ordre technique, il en a ajouté d'autres, politiques et financières. *« Il n'y a pas de vrai projet cohérent de décentralisation, ni à droite, ni à gauche, ni au centre »*, a-t-il assené, avant de recommander la prudence : n'épuisez pas les finances locales en voulant trop en faire, a-t-il recommandé en substance. Selon lui, une seconde vague de décentralisation ne serait concevable qu'une fois le pays sorti de la crise économique.

En attendant, que faire ? Pour les administrateurs des affaires scolaires une urgence s'impose : clarifier les compétences de chacun, avant d'aller plus loin et mieux définir le véritable rôle des villes en matière éducative. Dans l'immédiat, *« on règle les imperfections de la décentralisation à coups de contractualisation »* entre la commune, les établissements et la hiérarchie de l'éducation nationale, comme le constate Francis Oudot, directeur de l'éducation de la jeunesse et des sports de Reims. Les langues vivantes dans le primaire ? Contrat. Un bon projet d'école ? Contrat encore. Tout en sachant que ce système – là aussi a ses limites.

de notre envoyée spéciale à Dijon

Béatrice Gurrey

ENVIRONNEMENT

DES DÉCRETS POUR LES DÉCHETS

Des textes fixent les obligations des régions et des départements

LES communes connaissaient leurs obligations en matière d'enlèvement des ordures ménagères, mais rien jusqu'ici n'obligeait départements ou régions à s'occuper de leur élimination. Tout est changé depuis la parution au *Journal officiel* du jeudi 4 février, des décrets qui fixent les obligations des uns et des autres.

Le premier décret fixe les *« plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés »*. Les préfets vont donc demander à chaque département de leur proposer un plan départemental ou interdépartemental de gestion des déchets. Ce plan devra comporter un *« inventaire prospectif »* définissant les quantités de déchets à traiter à l'échéance de cinq et dix ans, et aussi la manière dont ils seront traités (recyclage, valorisation, destruction ou stockage). Le plan indiquera les installations à créer pour y parvenir et l'emplacement proposé (*« les localisations préférentielles »*).

Les conseils généraux auront trois mois pour faire leurs propositions. Si, un mois après l'expiration du délai, le département n'a rien fourni, il reviendra au ministre de l'environnement de fixer lui-même la zone de gestion des déchets. Le préfet, responsable de l'établissement du plan départemental, sera entouré d'une commission composée de représentants du conseil général, des communes, de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), des professionnels, et des associations de protection de l'environnement. Le plan, soumis pour avis au conseil général, sera mis à l'enquête publique.

Un délai de trois ans

Le deuxième décret fixe la procédure pour l'élimination des déchets industriels. C'est la région, cette fois, qui sera chargée de faire l'inventaire des besoins (à dix ans) et de proposer des solutions, dans un délai de trois ans. Mais les préfets de région peuvent, d'ici à deux mois, fixer les zones où s'appliquera le futur plan. Ils seront entourés d'une commission comprenant les représentants de l'Etat (DRIRE et DIREN), de l'ADEME, des conseils régionaux, des professionnels et des associations. Pour certains déchets spéciaux, enfin, les ministres de l'environnement et de l'industrie peuvent établir un plan national d'élimination.

Roger Cans

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Concertation en Poitou-Charentes.** – Jean-Pierre Raffarin, président (UDF-PR) de la région Poitou-Charentes, organise des assises régionales, intitulées « Un projet pour Poitou-Charentes », lundi 8 et mardi 9 février, au Futuroscope de Poitiers. Maires, conseillers généraux, décideurs, universitaires et partenaires sociaux sont invités à ce débat qui portera sur les grandes orientations de la région jusqu'en l'an 2000. Ils seront amenés à discuter des opérations devant être retenues pour le prochain contrat de plan quinquennal.

▶ **Renseignements au (16) 49-55-77-00 ou (16-1) 42-25-33-23.**

■ **Câble et aménagement.** – L'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) organise un séminaire sur « Le câble et l'aménagement urbain », jeudi 11 février à Paris. Quelques maires doivent présenter les initiatives prises dans leur ville pour mieux prendre en compte le câblage dans les opérations d'urbanisme privées et publiques.

▶ **Renseignements au (16-1) 44-39-34-66.**

■ **Technopoles.** – L'Association France-Technopoles, que préside Pierre-Yves Tesse, et le Comité français des expositions organisent un séminaire sur « les technopoles, facteur de développement », jeudi 18 février, à la Sorbonne. Ce séminaire, destiné aux responsables des technopoles, sera l'occasion de mettre au point la convention qui devrait se tenir en octobre 1993 à Nice-Acropolis.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-63-05-00.**

CONCOURS

■ **Des idées contre l'asphyxie urbaine.** – La ville de Clermont-Ferrand, en liaison avec le Club des ouvreurs, organise un concours destiné aux étudiants. L'asphyxie des grandes cités – engorgement du trafic, pollution, accidents, etc. – est le thème retenu cette année. Cinq étudiants ou groupes d'étudiants, dont les dossiers auront été retenus, recevront une bourse d'exploration de 15 000 F pour mener une étude dans une ville étrangère. Le meilleur mémoire qu'ils en rapporteront sera publié et récompensé par un prix de 25 000 F. Date limite d'envoi des dossiers : le mardi 30 mars.

▶ **Renseignements au (16) 73-42-63-67 ou 73-42-63-63, poste 6446.**

CONTACTS

■ **Au secours des contribuables.** – Georges Flécheux, bâtonnier des avocats parisiens, a proposé à Jacques Chirac d'aider gratuitement les contribuables de la capitale à rédiger leur déclaration d'impôts. Suggestion acceptée : les consultations seront données par 180 volontaires, du lundi 8 au vendredi 26 février (de 14 heures à 18 heures), au Palais de justice, galerie de Harlay, 4, boulevard du Palais, 75001 Paris.

Les avocats donnent également des consultations juridiques gratuites chaque semaine – sur rendez-vous – dans les mairies d'arrondissement et au palais de justice. Les membres du barreau fournissent des informations gratuites par téléphone (SOS-Avocats : 43-29-33-00) et des conseils à tarif réduit aux consommateurs (Assistance consommateurs, 43-54-32-04).

NOMINATIONS

■ **Michel Bescond, directeur général de Cités unies France.** – Michel Bescond vient d'être nommé directeur général de l'association Cités unies France, présidée par Bernard Stasi (CDS). Cités unies France est la branche française de la Fédération mondiale des villes jumelées et cités unies. Elle anime un réseau de sept cents villes françaises qui mènent une action de coopération avec des villes étrangères.

Né le 2 novembre 1953 à Pantin (Seine-Saint-Denis), Michel Bescond est titulaire d'une maîtrise d'histoire. Il a enseigné à Bobigny de 1981 à 1986, avant de devenir inspecteur général de l'éducation nationale dans le Calvados.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

AGDE TROUVE DES MÉCÈNES CONTRE LA DROGUE

Aidée par deux entreprises, la station balnéaire lance une campagne de prévention

AVEC ses 18 000 habitants, l'ancienne cité grecque vit paisiblement, protégée d'un côté par la rivière Hérault, de l'autre par le mont Saint-Loup, une colline dont le sémaphore fiché à son sommet braque son regard vers la mer. Mais ce n'est là qu'une apparence hivernale. L'été, les touristes arrivant, la station balnéaire de Cap-d'Agde, proche du village, enfle brusquement. La population y est alors multipliée par dix, avec son cortège de jeunes, parfois désœuvrés.

Au point qu'Agde fait aujourd'hui partie des zones considérées comme des cibles privilégiées pour les trafiquants de drogue à la recherche de nouveaux débouchés vers l'Europe. Le flux de population étrangère y est important, la démographie y a crû de 35 % ces quinze dernières années, et, avec un taux de chômage voisin de 17 %, le terreau de prédélinquance y est fertile. Mais la commune ne présente pas encore de symptômes chroniques. Les réseaux de trafiquants occasionnels qui se mettent en place l'été ne semblent pas encore s'installer durablement.

Le maire d'Agde, Régis Passerieux (PS), connaissait cette situation lorsqu'il a eu vent l'an dernier de la volonté de deux entreprises – Sony et GMF – d'associer leur image à une action sociale extérieure. *« Il est toujours difficile de trouver un thème fédérateur pour l'ensemble de l'entreprise,* explique Philippe Poels, secrétaire général de Sony France. *La prévention contre la drogue auprès de l'enfance ne pouvait qu'emporter l'adhésion d'un maximum de salariés. »*

Les deux mécènes ont proposé à Agde les services de spécialistes de la lutte antidrogue aux Etats-Unis : Robert Stutman, ancien responsable de la Drug Enforcement Administration, et Robert Ross, qui dirigea la New York State Division of Alcoholism and Alcohol Abuse. Aujourd'hui, ils sont à la tête d'une agence de conseil, en préventions contre la toxicomanie notamment. *« Avant d'apporter de l'argent,* poursuit Philippe Poels, *il fallait frapper les esprits pour pousser les gens à se rencontrer. »* Les « deux Bob », comme on les surnomme, sont arrivés, un soir de 1992, dans une salle des mariages comble où avaient pris place des enseignants, des médecins, des parents d'élèves, des syndicalistes, des hommes d'Eglise, etc. Les deux orateurs ont plaidé pour une forte mobilisation de l'ensemble du corps social et pour une démarche de prévention qui commencerait dès la maternelle.

Deux mois après cette prise de contact, ils sont revenus, animant cette fois des réunions distinctes avec les acteurs sociaux locaux. Des propositions concrètes ont émergé. Un comité de pilotage, inséré au sein du conseil communal de prévention de la délinquance, a vu le jour, un animateur permanent a été embauché par la ville, et un projet, baptisé « Opération prévention toxicomanie », dont les premières applications concrètes démarrent en ce moment, a été financé par Sony et GMF à hauteur de 550 000 francs pour la première année.

Ateliers de danse et de musique

La ville propose aux écoles une série d'interventions favorablement accueillies par l'éducation nationale, qui pourrait difficilement les assurer sans une aide financière extérieure. Pour les petits, il s'agit avant tout d'activités d'éveil et d'équilibre. *« Si les enfants sont stressés du matin jusqu'au soir, ils seront plus facilement sujets à la toxicomanie que s'ils entrent dans la vie sociale épanouis et équilibrés,* précise Nicole Roque, institutrice à l'école Albert-Camus. *Or les enfants sont de plus en plus instables, laissés souvent à l'abandon par les parents. La société, donc les collectivités, doit prendre le relais. »*

Des ateliers de danse, de musique et de rythme se mettent en place dans les écoles. Pour sensibiliser les enfants à l'éducation à la santé, 800 trousses dentaires avec gobelets et brosses à dents ont été distribuées. Des élèves de classes primaires préparent une chorégraphie sur le thème de la toxicomanie. Ces activités se prolongent au collège avec la création de « clubs santé » animés par un médecin scolaire, ou à la maison de jeunes et de la culture d'Agde, qui bénéficie notamment de matériel audiovisuel fourni par Sony. Afin de fédérer ces initiatives, un journal est en préparation, *« pour que les jeunes eux-mêmes portent le message de leur combat »,* précise Régis Passerieux. Un « forum santé » devrait également se tenir en mai ou en juin, avant la mise en place de nouvelles opérations « prévention-été » pendant les grandes vacances.

Dans ce dispositif, les adultes n'ont pas été oubliés. Des conférences-débats animées par des médecins et des psychologues ont déjà été organisées pour les parents et les enseignants. *« Beaucoup se demandent comment réagir face à un jeune toxicomane ou s'il est possible de déceler très tôt des conduites déviantes,* explique Didier Laporte, animateur de l'opération. *Ils trouvent là des éléments de réponses. »* La commune va aussi mettre en place des formations périodiques « adultes-relais », sous la forme de sessions de deux semaines ouvertes à tous les habitants d'Agde, parmi lesquels des chômeurs longue durée, qui s'interrogent plus généralement sur la drogue et ses répercussions.

Un premier bilan de cette opération sera dressé après l'été. Mais le lien qui a été noué entre les mécènes, la ville, l'éducation nationale et l'ensemble des acteurs sociaux ne devrait pas se distendre.

De notre correspondant à Montpellier

Jacques Monin

NORD-PAS-DE-CALAIS

RONCHIN SOUTIENT UN DÉTENU TIBÉTAIN

Une petite commune de la banlieue lilloise choisit de privilégier l'action humanitaire

LORSQUE les brumes pittoresques, en réalité un épais brouillard, se lèvent, Ronchin apparaît conforme à l'image traditionnelle des petites villes du nord de la France. Là s'alignent des maisons de brique forcément rouge. Cette banlieue résidentielle de Lille abrite 18 000 habitants, dont bon nombre de cadres. Et, comme pour ne pas faire mentir la chaleureuse réputation des gens du Nord, les Ronchinois sont en passe de faire de l'action humanitaire une de leurs spécialités.

Terre socialiste depuis la seconde guerre mondiale, la ville n'en est pas à son coup d'essai dans ce domaine. Seulement, cette fois, son conseil municipal a joué les précurseurs, en décidant, il y a quelques mois, de parrainer un détenu d'opinion tibétain. *« Pour être éloignée géographiquement de Ronchin, la question tibétaine ne saurait, cependant, susciter son indifférence »,* rapporte la délibération du 25 juin 1992. L'argument a porté, puisque le texte a été adopté à l'unanimité. Dès lors, il ne restait plus au conseil municipal qu'à mêler sa voix au concert des nations, ou plutôt à celle des intellectuels qui régulièrement alertent l'opinion internationale.

Michel Laignel (PS), maire de la commune depuis bientôt treize ans, a donc demandé officiellement au premier ministre Li Peng de bien vouloir libérer Jampel Changchub, un jeune moine boudhiste condamné à dix-neuf ans de détention pour avoir diffusé des *« textes réactionnaires ».* En fait, pour avoir traduit le texte de la déclaration des droits de l'homme, précisent les membres de l'équipe municipale, sur la foi, entre autres, d'Amnesty international.

En 1990, Strasbourg avait pris la première l'initiative de parrainer deux prisonnières tibétaines, qui depuis ont retrouvé leur liberté. Depuis peu, d'autres communes, comme Manosque, dans les Alpes-de-Haute-Provence, Issy-les-Moulineaux ou Précy-sur-Marne, en Ile-de-France, ont signé à leur tour. Le maire d'Audincourt, dans le Doubs, s'apprête lui-aussi à soumettre l'idée à son conseil municipal, répondant ainsi aux sollicitations du Comité de soutien au peuple tibétain (1). Cette association s'est fixé pour objectif de mobiliser les collectivités locales françaises : elle espère convaincre au moins dix communes dans chacun des départements où elle est implantée. Une façon, en somme, de décentraliser le *« devoir d'ingérence humanitaire »,* comme l'explique Bertrand Zuindeau, universitaire et fondateur du comité à l'échelon du Nord-Pas-de-Calais.

Une faible part du budget

En attendant, la démarche reste insolite. Le maire de Ronchin juge pourtant tout naturel de passer du stade de l'aide concrète, envoi de vivres par exemple, à celui de l'engagement politique au nom d'une cause humanitaire : *« Nous avons reçu ici des enfants venant du Chili, de Pologne, de Tchernobyl. S'il le faut, nous accueillerons des petits Tibétains. » « La solidarité fait partie intégrante de l'ambiance de la ville »,* analyse-t-il simplement, avant d'évoquer le réel sens de l'entraide des Ronchinois et la vigueur de la cinquantaine d'associations locales.

Mais, si Michel Laignel s'abstient de mettre en avant son propre rôle ou celui de sa famille, dont tous les membres sont peu ou prou engagés dans une action humanitaire, il ne peut s'empêcher de raconter fièrement son *« plus beau conseil municipal »,* peu après la chute du dictateur roumain, en 1989. Ronchin fut alors une des premières communes de France à réagir.

Ici, la solidarité internationale s'appuie sur le bénévolat, avec le soutien logistique des services municipaux. Le maire en estime le coût à environ 2 ‰ du budget, tandis que l'action sociale s'élève à près de 30 %. Autant dire qu'à ses yeux l'engagement humanitaire est à la portée de toutes les collectivités locales. Jusqu'à présent, ses administrés n'ont pas réagi à sa prise de position en faveur de Jampel Changchub. Celle-ci est certes symbolique et peut passer inaperçue, admet Michel Laignel, comparée à l'aide offerte à Vaison-la-Romaine, à l'envoi de matériel pour des élèves sourds-muets au Burkina-Faso ou de lits d'hôpital à la ville roumaine de Tirnaveni, une autre « filleule » de Ronchin.

Une conférence ainsi qu'une exposition organisées, à sa demande, par le Comité de soutien au peuple tibétain auront lieu à l'hôtel de ville, du jeudi 11 au dimanche 14 février. Ces manifestations devraient permettre de sensibiliser les habitants. Comme souvent ici, le conseil municipal des enfants a été l'une des premières assemblées consultées. José Copin, directeur de l'une des écoles primaires communales, n'y trouve rien à redire. Au contraire, *« s'intéresser à d'autres cultures, à d'autres religions, faire preuve de tolérance est une façon d'affirmer sa laïcité »,* estime-t-il. Bon nombre d'enseignants ont suivi le même raisonnement, puisque, sur huit maternelles et primaires publiques, les élèves de cinq d'entre elles ont travaillé sur ce thème.

L'exposition devrait aussi, espère Michel Laignel, être une occasion d'informer les conseillers municipaux des communes voisines. A ses yeux, l'engagement humanitaire entre pleinement dans le rôle des élus locaux. D'ailleurs, le prochain mandat pourrait voir la création d'un poste d'ajoint au maire chargé de ce secteur. Inutile de se prétendre métropole pour cela.

De notre envoyée spéciale à Ronchin

Martine Valo

(1) Comité de soutien au peuple tibétain, 3, rue Lavoisier, bâtiment 3, 93500 Pantin.

AQUITAINE

LE PROJET DE TGV DAX-IRUN DÉRAILLE

Entre exigences économiques et pressions écologistes, les élus tergiversent

PLUS de mille personnes, un samedi de janvier, dans une salle communale : Arcangues ne rend pas hommage ce soir-là à Luis Mariano, l'une de ses illustres figures. Et malgré l'abondance des élus de tous bords, il ne s'agit pas davantage d'une opération liée à la campagne électorale. Du moins en apparence. Cible d'un tir groupé d'associations fraîchement constituées, le projet de train à grande vitesse entre Dax et la frontière espagnole est sur la sellette. Surtout depuis qu'ont été divulguées certaines projections du bureau d'études SOFRERAIL proposant deux tracés pour ce prolongement du TGV Atlantique.

Aujourd'hui une trentaine d'associations se coordonnent pour refuser la création d'une voie spéciale. Nées, la plupart du temps, dans le cadre du village, elles étayent leur refus autour de trois arguments : une nouvelle ligne saccagerait l'environnement du sud des Landes et du Pays basque, *« créant une véritable saignée »* à travers vertes collines, champs de maïs et propriétés privées. Ensuite, l'économie de temps réalisée (de l'ordre de dix minutes) paraît bien dérisoire au regard du coût avancé pour le projet : 5 milliards de francs.

Enfin le taux de rentabilité annoncé (4 %) ne paraît pas non plus très brillant. Et de conclure, comme on l'a fait en son temps dans le Sud-Est au sujet du TGV Méditerranée, qu'il faut d'abord rechercher l'amélioration des voies existantes.

Développement européen

Quasiment tous présents à Arcangues ce 9 janvier, les élus et députés locaux ont assuré faire la même analyse que les associations. Même le président du conseil régional d'Aquitaine, Jacques Valade (RPR), venu courageusement faire face, s'est prononcé contre une ligne nouvelle et pour l'utilisation des lignes actuelles construites par les frères Pereire au siècle dernier.

Pourtant, a rappelé à Arcangues un contestataire, n'est-ce pas le même Jacques Valade qui a signé très officiellement le 18 décembre 1992 à Bordeaux une convention d'étude pour un TGV entre Dax, Irun et Vitoria, en Pays basque espagnol ? Dans ce contexte, le conseil régional d'Aquitaine et le gouvernement de la Communauté autonome basque prévoient en effet d'employer pas moins de 1,6 million d'écus à cette tâche. Et les contradicteurs insistent : il y a des revirements aujourd'hui suspects ; ce même conseil régional d'Aquitaine n'a-t-il pas financé la précédente étude de la SOFRERAIL, celle qui a mis le feu aux poudres ?

Situation embarrassante donc pour Jacques Valade, qui proteste de sa bonne foi et assure que, justement, les études sont faites pour établir des certitudes et pour trouver les solutions les meilleures.

Un discours entendu non sans inquiétude à Vitoria : les autorités autonomes basques ont fait de la liaison de leur Communauté avec le réseau européen de TGV une priorité qui peut favoriser la régénérescence économique d'un Pays basque en pleine reconversion industrielle.

Une voie à écartement normal et à grande vitesse rendrait en effet Bilbao plus proche de Bruxelles, Londres et Francfort et arrimerait cette région aux grands axes de développement européen.

Ce TGV entre Dax et Irun, les Basques y tiennent donc beaucoup, d'autant plus que les gouvernements espagnol et français ont décidé, le 19 novembre 1992 à Albi, de privilégier le lien ferroviaire à grande vitesse entre leurs deux pays par Perpignan et la Catalogne plutôt que par l'Atlantique. Or, à présent, seuls les Etats semblent capables de financer de tels investissements, à moins que la Commission de Bruxelles ne se montre plus compréhensive dans l'usage de ses fonds structurels.

L'Euskadi reliée, ou au contraire reléguée, l'enjeu est également ressenti comme tel à Bayonne chez les responsables économiques et dans certains cercles nationalistes. Avec un tel niveau de diatribe autour du TGV, ces derniers craignent que le Pays basque français ne fasse les frais de la soudaine vocation écologique de certains élus. *« Les mêmes,* font-ils remarquer, *qui trouvent très convenable le tunnel routier et la voie rapide du Somport en cours de construction... en Béarn. »*

Scénario pessimiste

Autrement dit, soulignent les mêmes responsables, faute d'une réflexion sereine sur l'avenir, les positions à courte vue énoncées à Arcangues risquent bien de contribuer à la marginalisation du Pays basque, pourtant traditionnelle voie de passage entre l'Europe du nord et la péninsule ibérique. Un scénario pessimiste selon lequel une fois achevée la route du Somport, le TGV par Perpignan, sans oublier le tunnel de Puymorens, le Pays basque sera à la traîne, avec des infrastructures d'une autre époque, tout juste adaptées au transit et aux migrations estivales d'autrefois.

De notre correspondant à Bayonne

Michel Garicoix

BASSE-NORMANDIE

Un Musée d'art moderne à Granville

Port de pêche et de plaisance, Granville attirait déjà de nombreux visiteurs séduits par la « haute ville » et ses anciennes fortifications. La commune du département de la Manche (13 340 habitants) s'enrichit cette année d'un nouveau centre d'intérêt, qui peut aussi passionner les amateurs de bains de mer et de grandes marées, un musée baptisé du nom d'un enfant de la ville : Richard Anacréon.

Né des curiosités multiples de ce collectionneur autodidacte, décédé l'an passé à Granville, les collections de ce musée se composent d'un fonds de 200 œuvres peintes (d'André Derain à Utrillo en passant par Paul Signac ou Van Dongen) et de 500 livres « truffés » de dédicaces ou de manuscrits (de Colette à Malraux). Autour d'André Derain, *« fauve parmi les fauves »,* est organisé, jusqu'au mois d'octobre, la première exposition temporaire du nouveau Musée de l'art moderne en Normandie.

CENTRE

Orléans s'ouvre aux piétons

Jusqu'ici la cité de Jeanne d'Arc n'avait jamais fait preuve d'une audace particulière en matière de voies piétonnes. Le conseil municipal vient de décider d'effectuer ce choix pour la principale artère commerçante de la ville, la rue de la République, qui relie la place d'Arc à la place du Martroi où trône la statue cavalière de la Pucelle. A terme, seuls des minibus pourraient y circuler, en attendant l'arrivée d'un éventuel tramway, dont l'idée fait peu à peu son chemin parmi les aménageurs de la cité.

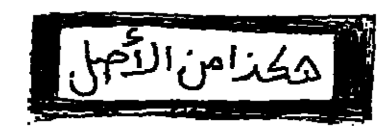
L'opération (10,5 millions de francs, dont une participation du Syndicat à vocation multiple de l'agglomération) devrait être menée à bien pour la fin de l'année, et l'architecte Bernard Huet s'est vu confier le traitement paysager de cette transformation. *« Orléans doit-elle être la lanterne rouge des grandes villes dans ce domaine ? »,* s'est interrogée le maire, Jean-Pierre Sueur (PS). Le but de l'opération est d'amorcer un cheminement piétonnier en direction du vieil Orléans et de la Loire, à travers les quartiers Châtelet et Dessaux qui vont faire l'objet, dans les années à venir, d'une profonde réhabilitation. Afin que la ville ne tourne plus le dos à son fleuve, comme elle en a pris la fâcheuse habitude depuis le début du siècle.

LIMOUSIN

Nouvelle bibliothèque à Brive

Après deux ans de travaux, la nouvelle bibliothèque centrale de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) a ouvert ses portes. Dans la ville déjà célèbre pour sa Foire automnale du livre, une importante restructuration a permis de tripler la superficie du bâtiment qui, avec plus de 3 000 mètres carrés, peut désormais accueillir 140 000 ouvrages et 5 000 disques compacts pour ses 10 000 lecteurs, dont la moitié sont des enfants de moins de quatorze ans.

En conservant un emplacement en plein cœur de la cité, maintenant préservée des nuisances du trafic routier de la nationale 20, les élus ont voulu montrer toute l'importance qu'ils accordaient *« à la fonction de revalorisation de la lecture ».* Mais, pour atteindre cet objectif, ils ont dû demander aux architectes de faire preuve d'imagination. L'ancien bâtiment, à la façade classique, a été relié aux nouvelles constructions par un immense hall central recouvert d'une verrière. Les travaux se sont élevés à 20 millions de francs, dont 30 % ont été subventionnés par l'Etat. Le reste a été pris en charge par le budget municipal.


هكذا من الأهل

PARIS

LE BAROUD DE LA BELLEVILLEUSE

Comment une association de quartier oblige élus et services municipaux à inventer un urbanisme démocratique

CE fut une réunion de travail comme on en avait rarement vu. Le 8 décembre 1992, dans une salle du quartier de Belleville, un demi-millier de citoyens ont, durant quatre heures, évoqué leur sort avec une dizaine d'élus et de hauts fonctionnaires de la Ville. Objet du débat : le réaménagement d'un petit îlot de 5,5 hectares abritant 2 400 habitants. A peine 1 % du vaste et populeux vingtième arrondissement. Une parcelle dérisoire à l'échelle de la capitale. Pourtant, ce coin historique où les insurgés de 1848 et les communards de 1871 tirèrent leurs dernières cartouches est devenu un laboratoire de terrain où se testent les règles d'un nouvel urbanisme «en douceur».

Entre les protagonistes, la partie semble inégale. D'un côté Didier Bariani (UDF-rad), maire de l'arrondissement depuis quatorze ans, appuyé par l'administration, composée d'aménageurs chevronnés, connaissant toutes les ficelles et disposant de moyens techniques et financiers inégalables. De l'autre de petites gens, représentant toutes les strates d'une émigration séculaire, entassés dans un assemblage de bâtisses sans confort.

Au nom de l'insalubrité, les officiels veulent jeter bas la majorité des immeubles pour reconstruire un îlot «convenable». Conséquence : les habitants seront contraints de déménager en banlieue au profit de nouveaux venus sélectionnés. L'économie et la sociologie du quartier seront ainsi normalisées. Adieu Belleville, quartier providentiel où depuis des générations les étrangers s'intègrent sans histoire.

Une idée de génie

Il suffit parfois d'un grain de sable pour bloquer la mécanique bien rodée de l'urbanisme technocratique. Ici, il s'appelle Nicolas Rialan, un journaliste d'à peine trente-quatre ans qui a déjà beaucoup voyagé. Débarquant à Belleville en 1987, presque par hasard, il est charmé par la convivialité de l'îlot. Mais il s'aperçoit que la Ville achète systématiquement les vieilles bâtisses pour les murer ou les démolir. Surpris, inquiet, il réunit une dizaine de voisins et fonde une association, «la Bellevilleuse» (1). Il s'agit de comprendre queles sont les projets du maire et, en tout cas, de ne pas le laisser décider seul du «bonheur des gens».

Voilà des naïfs embarqués dans une véritable aventure. Ils l'ont vécue dans une improvisation quotidienne, mais avec un talent stratégique que leurs interlocuteurs les plus coriaces sont obligés de reconnaître. Rétrospectivement, les méthodes de la Bellevilleuse apparaissent comme un modèle d'efficacité.

Nicolas Rialan et ses amis ont commencé par s'initier aux procédures tortueuses de l'aménagement urbain : études préalables, achats par préemption, votes multiples des assemblées locales, constitution d'une ZAC, plan d'aménagement de zone, enquête publique, désignation d'un opérateur, expropriations... Ils ont surtout eu une idée de génie. Ils ont commandé à un bureau d'études un diagnostic économique, sociologique et architectural de leur îlot. Séduit par cette démarche originale et aussi par le bon tour joué aux services de Jacques Chirac, le ministère de l'équipement débloqua les 360 000 F nécessaires.

Le résultat a été un document imparable, plaidant pour le maintien des caractéristiques du quartier et montrant que la plupart des immeubles pouvaient être réhabilités (*le Monde* du 11 mai 1992). Méfiants, les fonctionnaires parisiens demandèrent une expertise contradictoire.

Les conclusions furent identiques. Le grand projet de démolition-reconstruction se trouvait nu, sans autre fondement que la volonté de modifier la physionomie du quartier.

Les animateurs de la Bellevilleuse entreprirent alors de déterminer qui, des nombreux «décideurs» (élus de l'arrondissement, directeurs de service, membres du cabinet de M. Chirac), voulait mener cette politique. Ils découvrirent alors que les conceptions urbanistiques des uns et des autres n'étaient pas convergentes. Les petits malins de la Bellevilleuse n'ont pas manqué d'en tirer parti.

En tout cas, ils ont cherché le contact avec les divers intervenants et au plus haut niveau. Les dérobades et les déclarations lénifiantes n'ont pas manqué. Mais les militants du quartier n'étaient déjà plus des néophytes. Bref, ils commencaient à connaître leur dossier et à poser les bonnes questions. Devant leur insistance à peser sur les décisions les concernant, on leur a opposé l'argument habituel : *«Il nous appartient de décider*, répondaient les élus, *puisque nous tenons notre pouvoir du suffrage universel, alors que vous ne représentez que vous-même.»*

S'ils ne l'avaient déjà compris, Nicolas Rialan et ses copains ont réalisé qu'il leur fallait eux aussi trouver une légitimité. D'où une campagne de démarchage. En quatre ans, l'association est passée de 10 à 600 adhérents. Et, quand il le faut, elle mobilise les leaders religieux, les enseignants et les artistes du secteur. Avec des cotisations et des subventions habilement glanées ici et là, la Bellevilleuse a pu se donner les moyens de sa politique : une permanente rompue au travail de terrain, trois auxiliaires, un local au cœur de l'îlot, un ordinateur pour confectionner les tracts et la lettre mensuelle distribuée dans le quartier.

Aides aux propriétaires

Mais comment insuffler aux modestes Bellevillois le sentiment que leur terroir urbain vaut d'être défendu? En organisant des expositions, en montant des concours de photos, en ouvrant les portes des ateliers d'artistes. Cette opération a attiré 40 000 personnes dans le bas Belleville. La permanence de la Bellevilleuse s'est aussi transformée en bureau d'assistance urbaine. Aux locataires, on explique leurs droits et leurs devoirs ; aux propriétaires, on donne des informations sur les aides à la réhabilitation. Quatorze immeubles, hier à l'abandon, sont en travaux.

Cet activisme, qui se nourrit de l'inertie municipale, paye. Aux réunions de concertation obtenues par la Bellevilleuse, les habitants se pressent par centaines, comme aux séances du conseil d'arrondissement traitant du quartier. Mais, quand les Bellevillois descendent de leur colline pour assister aux débats du Conseil de Paris à l'Hôtel de Ville, on les refoule. Une bavure qui renforce leur méfiance.

Forts de la mobilisation qu'ils ont suscitée, Nicolas Rialan et ses amis discutent pied à pied avec Didier Bariani. Ils ne claquent jamais la porte et s'efforcent d'avoir toujours une longueur d'avance dans les propositions. Ils publient tout et ne commettent rien d'irréparable. Un matin, des dizaines de Bellevillois sont dans la rue pour empêcher la démolition d'une ancienne usine, La Forge, achetée par la Ville. Le lendemain, elle est occupée par des artistes, qui désormais y travaillent.

Enfin, l'association s'affiche résolument «légaliste». Elle encourage les locataires à régler leurs dettes, elle ne passe rien aux services municipaux. S'ils refusent de fournir la liste des parcelles déjà achetées, on fait appel à la commmission d'accès aux documents administratifs. Par ailleurs, trois recours sont déposés contre la Ville devant le tribunal administratif : pour refus d'accès au Conseil de Paris, pour murage d'immeubles sans permis de construire et pour démolition de La Forge sans permis de démolir.

L'action tous azimuts de la Bellevilleuse a eu des résultats spectaculaires. En quatre ans, le pourcentage des immeubles de l'îlot promis à la démolition n'a cessé de s'amenuiser : 75 %, 60 %, 40 %, 22 % aujourd'hui. La Ville a donc décidé de revendre les parcelles qu'elle avait préemptées. Elle promet le relogement sur place de ceux des habitants qui seront tout de même contraints de quitter un logis irrécupérable. Et de deux manières, nouvelles à Paris. D'abord, on construira des immeubles sociaux sur les parcelles vides avant toute autre démolition. Ensuite on proposera des échanges en nature aux propriétaires dont le local devra être livré à la pioche. Leur «ruine» contre un appartement ancien de même surface, mais mieux conservé. La Bellevilleuse demande maintenant à la Ville de mener dans le quartier une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). L'Hôtel de Ville devrait se laisser convaincre d'autant plus facilement que cela ne lui coûtera rien.

La courtoise guérilla du bas Belleville montre que de simples citoyens motivés sont parfois plus pertinents, sinon plus compétents, que les gestionnaires. Le cas est en passe de devenir un classique (2). Ensuite, elle oblige la Ville à réfléchir sur ses futures opérations d'urbanisme. A la direction de l'aménagement urbain, on abandonne les ZAC table rase pour de la réhabilitation en dentelle, au moindre coût financier et social. Il s'agit de moderniser une ville sans détruire les équilibres et les harmonies hérités du passé? De faire participer la population à l'aménagement de son lieu de vie autrement que par des enquêtes publiques de façade? Des réflexions qui se résument de mots encore nouveaux : l'urbanisme démocratique. Une pratique qu'un maire et quelques citoyens sont en train d'inventer du côté de Belleville.

Marc Ambroise-Rendu

(1) 33, rue Ramponeau, 75020 Paris. Tél. : 46-36-36-16.

(2) Il figure dans le livre de Fabrice Nicolino *le Tour de France d'un écologiste*, Seuil, 1993.

LES BUREAUX S'INSTALLENT A L'EST

Suite de la page 19

Peu à peu, Montreuil est parvenue à se découvrir quelques atouts. Notamment du côté des transports. Outre la proximité de la ligne A du RER, son accès est possible par deux lignes du métro parisien, notamment la ligne 9, qui a la réputation d'être épargnée par les grèves car elle dessert la CGT, ainsi que par trois autoroutes, qui permettent d'être relié rapidement aux aéroports de Roissy et d'Orly. En même temps, cette commune est, par le faubourg Saint-Antoine, dans le prolongement direct de Paris. Elle est ainsi devenue un lieu naturel d'installation de bureaux pour ceux qui n'étaient pas tentés par l'aventure de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et ne trouvaient guère d'emplacements dans cette partie de la capitale qui compte des quartiers résidentiels.

Un argument décisif

Le peu de locaux disponibles dans le douzième arrondissement ont d'ailleurs été rapidement absorbés par les activités périphériques du ministère de l'économie et des finances depuis son installation à Bercy. Dans ce domaine, les grands projets de François Mitterrand à l'est de Paris, dont la création de la Bibliothèque de France à Tolbiac, favorisent les communes alentour. Mais surtout celles-ci bénéficient d'un argument tout à fait décisif en ce moment : celui du prix. A Montreuil, le mètre carré de bureau se loue à moins de 1 300 francs par an. Du coup, certains se laissent séduire : la RATP vient de prendre 6 500 m², sur lesquels elle installera ses activités techniques dès juillet prochain ; la Sofresid a décidé d'y regrouper ses activités et Terrasol, un bureau d'études spécialisé dans la mécanique des sols qui voulait s'agrandir, a quitté Puteaux (Hauts-de-Seine) en juillet 1992 pour Montreuil. Au moment où la plupart des entreprises rognent leurs dépenses, un immobilier bon marché constitue un avantage. A l'inverse du phénomène des dix dernières années, où les coûts de location avaient doublé, notamment à Paris ou dans les quartiers d'affaires traditionnels. Sur les Champs-Elysées ou place de l'Opéra par exemple, les prix avaient grimpé de 2 900 francs en 1991 à 4 500 francs en 1992. Et les ventes étaient à l'avenant. Un des records étant le rachat d'un immeuble place de la Madeleine à 140 000 francs le mètre carré. Les spécialistes estiment qu'aujourd'hui sa valeur est en dessous de 70 000 francs.

Exemple révélateur

Sans doute exceptionnel, l'exemple est cependant révélateur de la crise qui touche l'immobilier de bureau dans la région parisienne. Même s'il est difficile d'obtenir des statistiques exactes, les locaux vacants sont estimés à plus de 800 000 mètres carrés, dont les deux tiers se situent à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Compte tenu des livraisons prévues dans les prochains mois, certains parlent de plus de 3 millions de mètres carrés. Sans compter les programmes en cours. Ainsi en 1992, 1,8 million de mètres carrés ont été mis en chantier. Autant dire que la crise n'est pas terminée. D'autant que les solutions ne sont pas simples. Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, prône la suppression de l'agrément utilisateurs.

Quelques-uns rêvent que Paris profite de cette occasion pour récupérer les trop nombreux logements qui avaient été transformés en bureaux. Cela est éventuellement envisageable pour quelques immeubles haussmanniens des huitième, seizième et dix-septième arrondissements par exemple, mais à condition de travaux importants. Tout cela pour un marché relativement restreint à une clientèle capable de s'offrir des loyers très élevés.

Et encore, en matière de rentabilité, les propriétaires ne sont pas certains de s'y retrouver. Pour ce qui est du logement, en effet, un rapport de 1 500 francs du mètre carré est considéré comme presque rare. Autant dire que l'écart est encore de taille avec les tarifs des bureaux.

Françoise Chirot

HAUTS-DE-SEINE

GALERIE D'AUDACES A SURESNES

En échange du don d'une œuvre, la ville offre un lieu d'exposition aux artistes

« *NOUS voulons servir d'intermédiaires généreux entre de jeunes artistes et la population locale»*, explique Grégoire de La Fouchardière (RPR), maire adjoint en charge des affaires culturelles à Suresnes. Pari tenu dans cette commune de 35 998 habitants de la région parisienne : la galerie Courtieux (1) accueille depuis 1991 des artistes, peintres, sculpteurs ou photographes. L'entente entre la ville et les créateurs est claire. En échange du don d'une de ses œuvres à la ville, l'artiste bénéficie pendant trois semaines d'un lieu d'exposition de 125 mètres carrés qu'il organise à sa guise, d'une édition de catalogue, d'affiches dans la ville et d'un envoi d'invitations. Un vernissage est aussi organisé. Le coût de montage par exposition est de 40 000 francs.

Cette initiative audacieuse satisfait des artistes, choisis sur dossier par le service culturel. Certains n'ont jamais exposé, comme le peintre invité au mois de novembre 1992, qui a pu se faire connaître et vendre des œuvres. L'opération municipale semble aussi plaire aux habitants. *«Avant, nous exposions tous les deux mois*, se réjouit le responsable du service culturel, *mais le succès est tel de part et d'autre que, depuis le mois de septembre, un artiste vient chaque mois. Une exposition accueille maintenant plus de 500 personnes, et les vernissages deviennent des moments importants dans la vie de la cité.»*

Parmi les artistes qui ont exposé, deux seulement n'ont pas trouvé preneurs pour leurs œuvres. Mais pour les autres, comme le peintre Pascal Decrême, l'occasion est intéressante. C'est grâce à son exposition de novembre 1991 qu'il s'est fait remarquer par un marchand : celui-ci lui a fourni un atelier, et il expose maintenant quai Conti à Paris.

Les avantages de la formule Courtieux, du nom de la galerie, sont nombreux. Les prix pratiqués sont raisonnables (de 3 000 à 30 000 francs). L'amateur occasionnel peut venir en espérant ressortir avec une œuvre originale. Les artistes n'ont pas de commission à verser sur leurs ventes, et la mairie fait son choix après les acheteurs éventuels. Enfin, la souplesse et la rapidité de la mise en place d'une exposition séduit les artistes. A Suresnes, les critères de sélection prennent peu en compte le fait de vivre dans la commune, ce qui laisse la porte ouverte à tous. Une explication de la venue, par exemple, d'un artiste chilien.

Les créateurs suresnois disposent d'une priorité lorsqu'ils rencontrent le service culturel pour défendre leurs œuvres, s'ils souhaitent être exposés. *«Le but du jeu n'est pas de privilégier les artistes locaux, mais plutôt la population. C'est pour elle une occasion, parfois unique, de se sensibiliser à ce type de culture*, insiste Grégoire de La Fouchardière. *L'art contemporain souffre d'être mal connu. Il est maintenant clair qu'il existe à Suresnes un public pour ce genre artistique. Pourquoi ne pas essayer d'y familiariser une partie plus large de la population?»*

Mais les choix artistiques de la galerie ne font pas toujours l'unanimité. D'où parfois quelques contestations parmi les élus par rapport aux œuvres exposées. Cependant, l'existence de la galerie n'est nullement remise en question pour l'instant. Les Suresnois continuent donc à méditer en paix sur les curiosités que leur propose de découvrir la galerie Courtieux.

Adeline Chenon

(1) Galerie Courtieux, esplanade des Courtieux, place du Général-Leclerc 92150 Suresnes. Ouvert tous les jours sauf le dimanche de 12 h à 19 h. Renseignements au (16-1) 41-18-19-20.

FORMATION

Concours littéraire pour les lycéens

Pour la cinquième année consécutive, le conseil régional d'Ile-de-France organise le Grand Prix littéraire des lycéens d'Ile-de-France. Ce concours s'adresse aux 500 000 élèves des 500 lycées publics et des 200 établissements privés sous contrat d'association avec la région.

Ces lycéens vont devoir comparer l'adaption cinématographique de quatre romans : *l'Espoir, Escalier C, le Crabe-Tambour* et *Plein Soleil*. Les classes, encadrées par un professeur, devront désigner le scénario qu'ils jugent le plus fidèle au texte original. Chaque classe présentera son vote avec des documents écrits et filmés.

Le scénario choisi sera proclamé Grand Prix littéraire des lycéens d'Ile-de-France. La classe, qui aura été choisie pour la qualité de son dossier par un jury, présidé par Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, sera récompensée par un voyage à Rome. Sept autres classes recevront un prix de 5 000 francs. Les inscriptions seront closes le 18 février et les dossiers, disponibles au conseil régional d'Ile-de-France, devront être expédiés avant le 28 mai.

RÉCUPÉRATION

Journaux : halte au feu

Les Parisiens – la poste le sait bien – battent tous les records de France pour la lecture des journaux et magazines. Le papier ainsi consommé représente des forêts entières et encombre les trois usines d'incinération de la capitale, qui sont aux limites de leur capacité. La collecte sélective des périodiques et leur récupération est désormais une nécessité. Déjà pratiquée dans huit arrondissements à titre expérimental et avec un succès modeste – 20 % du papier sont récupérés – elle sera étendue à compter du mois de juin prochain à l'ensemble de la ville.

Des poubelles à couvercle bleu seront disposées dans chaque immeuble. Mais on ne devra y jeter que les magazines, les journaux et le courrier publicitaire qui envahit les boîtes aux lettres. A exclure les plastiques, cartons, papiers d'emballage et annuaires téléphoniques trop indigestes pour les papeteries fabriquant du papier journal. Objectif affiché par Anne-Marie Couderc, adjointe chargée de la propreté : passer des 7 000 tonnes actuellement récupérées à 15 000 et même 20 000 tonnes. Les économies réalisées dans les incinérateurs, 7 500 tonnes de pétrole, suffiront à couvrir le coût du ramassage.

SERVICES

Bureaux de poste informatisés

Le programme d'informatisation des bureaux de poste d'Ile-de-France est en voie d'achèvement. La quasi-totalité des bureaux de la région, soit 912 sur 1056, sont équipés d'ordinateurs. Ceux-ci permettent de simplifier les procédures aux guichets, d'offrir des prestations élargies, en particulier sur les opérations financières, et d'accélérer les opérations d'envoi du courrier. Avec cette informatisation qui permet la polyvalence des guichets, l'attente a été notablement réduite pour les utilisateurs.

Le plan d'informatisation des 17 000 bureaux de poste a été lancé en 1987, et porte sur 40 000 postes de travail. Il devrait être achevé à la fin de l'année. Cette informatisation, entièrement réalisée dans le Val-de-Marne depuis la fin de 1992, devrait être terminée, au début du mois de février, dans les 174 bureaux de poste parisiens.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier vote la solidarité

Connue pour être une « technopole surdouée », Montpellier prend l'air du temps et recentre son image en inventant le concept de « cité cœur ». Un nouveau slogan destiné à affirmer son refus d'être une ville à deux vitesses. Après une vaste consultation des associations, le conseil municipal a voté quatre-vingts mesures de solidarité envers les plus démunis pour les quatre années à venir.

Dix-huit millions de francs seront ainsi engagés en 1993, 29 millions en 1994, 41 millions en 1995 dans des domaines aussi divers que la construction de logements sociaux, l'assistance aux handicapés, le maintien en centre-ville des plus démunis, la fourniture de repas aux sans-abri ou la prévention contre le sida. Pour pouvoir être jugée sur pièces, la municipalité a regroupé ces quatre-vingts propositions dans un livre, sorte de catalogue, qu'elle vendra bientôt aux Montpelliérains pour la somme de 30 francs.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Dialogue scientifique euro-méditerranéen

A l'initiative d'Edgard Pisani, président de l'Institut du monde arabe, neuf organismes, installés pour la plupart sur le parc de Valbonne-Sophia-Antipolis, près de Nice, viennent de créer l'Association pour la coopération et le dialogue scientifique et technologique euro-arabe et méditerranéen (MEDEAS). L'objectif de l'association est de favoriser un partenariat scientifique et technique entre l'Europe et le monde méditerranéen.

MEDEAS a déjà élaboré plusieurs projets qui devraient être réalisés avec le concours financier, espéré, de la CEE et la Banque mondiale. Parmi eux figure la création d'un annuaire informatique des réseaux d'échanges scientifiques, d'un DESS « Méditerranée », pluridisciplinaire, de formation continue et d'un cycle de formation au management pour cadres. « *MEDEAS,* ajoute son secrétaire général, le politologue Rudolf El Kareh, *veut également faire du concept de technopole le point de départ d'un codéveloppement méditerranéen* ».

RHÔNE-ALPES

Le financement du tramway de Grenoble

L'Etat participera au financement des travaux d'extension des deux lignes de tramway de l'agglomération grenobloise, a annoncé Jean-Louis Bianco aux élus grenoblois.

Mis en service en 1987, le réseau du « tram » se développe aujourd'hui sur quinze kilomètres, et 110 000 voyageurs empruntent quotidiennement ses rames. Le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) a décidé de construire cinq kilomètres supplémentaires de voies en direction du nord et du sud de l'agglomération, pour un coût de 900 millions de francs. Les élus, toutes tendances politiques confondues, réclameient une augmentation de la participation de l'Etat. Ils estiment que celle-ci devrait être égale à 30 % de la dépense globale (infrastructure et matériel roulant). Le ministre a rappelé que le gouvernement n'entend pas, pour l'instant, déroger au principe retenu en matière de financement des transports en commun en site propre, tramways et VAL (Véhicules automatiques légers), soit la prise en charge de 30 % du coût des infrastructures ou de 20 % de l'ensemble de l'investissement (infrastructure et matériel roulant).

DES ABRIS POUR LES MORTS

Les communes recherchent une solution face à la saturation de leurs cimetières. Mais elles doivent d'abord en améliorer la gestion

AU cœur de Marseille, un immeuble de sept étages n'abrite ni logements ni bureaux. Il accueille les morts de la ville. Cette « cathédrale du silence » est un cimetière en élévation. Des kilomètres de couloirs desservent les 18 649 cases où sont rangés autant de cercueils.

« Le HLM de la mort », comme l'ont rapidement surnommé les Marseillais, a été construit en 1971 dans l'enceinte du vieux cimetière Saint-Pierre. *« A l'époque, la ville devait trouver une solution au manque de concessions »,* explique Robert Cariou, conseiller municipal délégué aux convois et nécropoles. Dans les années 60, déjà, des architectes avaient conçu, en Italie et au Brésil, des *« cimetières-gratte-ciel »,* immenses tours desservies par ascenseur.



Avec 530 000 décès par an en France, ces *« lieux où l'on dort »,* créés pour la plupart au dix-neuvième siècle, sont devenus trop petits. Le regroupement de la population dans les grandes agglomérations pousse de plus en plus de communes à se préoccuper de la place qu'elles devront donner à leurs morts. En charge des inhumations depuis la Révolution (1791), et surtout depuis un décret impérial de 1804 toujours en vigueur, les communes doivent obligatoirement disposer d'un cimetière, fût-il intercommunal.

Souvent persuadées que leur cimetière est plein, les communes cherchent à l'agrandir ou à en créer un nouveau. *« En fait, bien souvent, il suffirait de mieux le gérer »,* note Henri Cronert, directeur général d'Edil, une filiale des Pompes funèbres générales (PFG) spécialisée dans le conseil aux communes. Les différentes durées des concessions compliquent cette gestion. C'est aux communes de décider du type de concessions existant sur leur territoire, temporaires (moins de quinze ans), trentenaires, cinquantenaires – toutes trois renouvelables, – ou perpétuelles. Des emplacements gratuits, occupés cinq ans seulement, sont par ailleurs obligatoires. Les communes doivent jongler avec les dates, anticiper. Aujourd'hui, les ordinateurs les aident dans cette tâche. Les concessions perpétuelles sont une catastrophe. Une procédure, étalée sur trois ans, permet de reprendre au bout de trente ans les concessions abandonnées et de les réattribuer. Mais les maires utilisent rarement. En revanche, ils peuvent décider de ne pas créer de concession perpétuelle. Une solution retenue par la plupart des villes de la Côte d'Azur, confrontées à la venue chez elles d'un grand nombre de personnes âgées. *« Cela soulève des problèmes psychologiques,* remarque Guillaume d'Abbadie, chargé des cimetières à la direction générale des collectivités locales. *Certaines personnes restent attachées à l'idée de repos éternel. »*

Dans leurs projets d'aménagement, les communes devront tenir compte du développement de la crémation. Elle concerne aujourd'hui 7 % des morts, contre 1 % en 1975. Les sondages laissent présager son développement dans les années à venir. Le crématorium apparaît plutôt comme un équipement départemental, et la France en compte une cinquantaine. De nombreuses communes créent dans leurs cimetières des espaces cinéraires : columbariums où sont rangées les urnes funéraires et jardins du souvenir, pelouses où sont dispersées les cendres.

Une bonne gestion permet souvent à une commune de se contenter du cimetière existant. Elle ne se rend compte que rarement à quel point celui-ci a de la valeur. *« En moyenne, pour une ville de 10 000 habitants, un cimetière existant vaut environ 10 millions de francs,* indique Henri Cronert. *Une valeur en terrain, en aménagements divers, et parfois en sépultures historiques. »* Créer un nouveau cimetière représente un investissement lourd pour la collectivité : il occupe une surface importante, ne peut prendre place sur n'importe quel sol, et, avant toute création de cimetière, l'avis d'un géologue ou hydrogéologue est nécessaire. Ce terrain doit ensuite être aménagé et entretenu. De plus en plus, les villes se regroupent pour créer des cimetières intercommunaux à l'extérieur des agglomérations. A Dijon, le futur cimetière intercommunal prendra place à proximité d'une base aérienne, en terrain non constructible. A Nice, la nouvelle nécropole s'est installée dans la plaine du Var, à plusieurs kilomètres de la promenade des Anglais.

Peu importe si le lieu n'est pas vraiment propice au recueillement et si les personnes âgées se plaignent d'un accès difficile en transports en commun. Personne n'est prêt à réserver un bon terrain aux morts. Jacques Aubert, auteur d'un rapport sur la législation funéraire en 1980 (1), a d'ailleurs abandonné son idée de favoriser *« le cimetière comme équipement de quartier »,* au cœur du tissu urbain. *« Cette situation idéale ne résiste pas aux problèmes fonciers rencontrés aujourd'hui par les villes »,* reconnaît-il. Mais l'intercommunalité se heurte à une réticence générale des villes pour accueillir un grand cimetière sur leur territoire.

A Thiais, 132 000 sépultures se serrent sur un terrain de 107 hectares

Sensibilisés au problème de place, les maires sont plus rares à se préoccuper de l'esthétique de leurs cimetières. Entourés d'une enceinte obligatoire, ils se sont remplis peu à peu, selon un plan orthogonal où les tombes uniformes se serrent les unes contre les autres. A Thiais, en banlieue parisienne, 132 000 sépultures occupent les 107 hectares du cimetière géant. Maître mot du moment, le cadre de vie fait son entrée au cimetière. De timides essais de cimetières paysagers sont tentés. Le grand ancêtre est le Père-Lachaise, réalisé à Paris au début du dix-neuvième siècle par l'architecte Brongniart.

Si les Français réclament tous plus de verdure dans les cimetières, peu sont prêts à se faire enterrer à la mode anglaise, anonymement, sous une pelouse. Des solutions mixtes, à la française, sont trouvées. A Nantes, le cimetière-parc de la ville est en fait composé de carrés traditionnels intégrés dans un vaste espace vert. La commune de La Tranche-sur-Mer, en Vendée, a inauguré il y a cinq ans un cimetière forestier dans les dunes. Eparpillés par petits groupes entourés d'arbustes, les caveaux prennent place sous les pins. Seules les pierres tombales sont autorisées, toute construction verticale est proscrite. Des sépultures individuelles en pleine terre, avec un simple mémorial portant le nom du défunt, sont également prévues. Un cheminement piétonnier débouche sur un belvédère offrant une vue sur le site. Pour une commune, choisir un cimetière-paysager revient à créer, en plus d'un lieu d'inhumation, un véritable espace vert. Elles sont pourtant rares à opter pour ce type de solution, qui nécessite un vaste terrain et coûte relativement cher.

Beaucoup de communes reverdissent leur cimetière, pour offrir un décor plus serein aux visiteurs. Pour Nathalie Allochon et Richard Bosquillon, paysagistes, *« au-delà de la végétation, qui n'est que décoration, il faut inscrire les lieux de culte des morts dans un territoire, où les habitants ont leur repères ».* Mais les sépultures restent d'une désolante uniformité, la plaque de marbre ou de granit étant de plus en plus en plastique.

Alors qu'il existe des règles de construction très précises pour les vivants, la cité des morts peut s'édifier n'importe comment. Non seulement aucun permis de construire n'est nécessaire, mais un maire n'a absolument pas le droit d'interdire ou d'imposer une forme de sépulture, un matériau, ni même une dimension. Dans le domaine délicat de la mort, la liberté individuelle prime sur toute autre considération.

La construction de cimetières en élévation, les enfeus, pourrait favoriser une certaine recherche en architecture funéraire. Il en existe en Italie et en Espagne, mais les premiers essais français se sont révélés esthétiquement catastrophiques. A Nantes, deux petits enfeus de béton seront détruits. Ce mode de sépulture n'est d'ailleurs pas prévu par la loi, qui ne reconnaît que l'inhumation et la crémation. Il est toléré pour les enfeus de petite taille, qui correspondent souvent à une tradition, en particulier dans les régions méditerranéennes. La technique évoluant, les enfeus, peu consommateurs d'espace, pourraient répondre au problème de manque de place des communes. Mémoires des villes et d'une société, construits pour l'éternité, les cimetières mériteraient sans doute mieux.

Cécile Maillard

(1) *« Pour une actualisation de la législation funéraire »,* Jacques Aubert, La Documentation française, 1981.

Vue sur la mer

« Comment un architecte peut-il dessiner aujourd'hui la mort des autres ? » Marc Barant a longtemps réfléchi à la question pour concevoir l'extension du cimetière Saint-Pancrace (1) à Roquebrune-Cap-Martin dans le département des Alpes-Maritimes. Ce prolongement, composé exclusivement d'enfeus, s'installera sur un promontoire rocheux plongeant dans la mer, dans un site protégé.

La partie centrale de la falaise, est creusée en trois immenses failles. Un escalier central dessert, à l'intérieur de chacune d'elles, trois niveaux. Un univers très minéral, où le seul mouvement est celui du soleil.

Relations symboliques

Une enceinte entoure le cimetière, mais elle est ici symbolique, composée de murs d'enfeus fragmentés en plusieurs morceaux par un sentier courant au flanc de la montagne. Au sommet du rocher, de petites *« chapelles »* cubiques prennent place sous la végétation méditerranéenne.

Complètement novateur, ce cimetière veut rompre avec le modèle « techniciste » dominant. *« Son thème, produire un espace contemporain pour la mort avec en filigrane une réflexion sur le mystère de l'au-delà, sur l'espace de l'imaginaire et de la mémoire »,* explique le jeune architecte niçois. Au cœur de cette réflexion, la question de la destinée : *« Nous avons cherché à tisser des relations symboliques entre la nature et la mort. L'homme fait partie d'un ordre des choses qu'il doit sentir ici. »* D'où un va-et-vient permanent entre le monde des vivants et celui des morts. Un visiteur au cœur de la faille pourra à la fois se recueillir dans le silence des entrailles de la terre, modifiant sa perception du temps, et retrouver en quelques pas le ciel, la mer, le soleil, le paysage.

Pour l'architecte, l'organisation spatiale du cimetière a toujours emprunté à celle de la cité. *« Un cimetière, c'est une application de la charte d'Athènes. Ici, la densité des lieux de sépultures permet de dégager un grand espace naturel ! »* Comme la ville, le cimetière doit retrouver un sens.

C. M.

(1) Le Corbusier y est enterré.

Sous les arbres de Clamart

A quelques mètres de la grande pelouse de l'entrée du cimetière intercommunal de Clamart (Hauts-de-Seine), repose l'architecte Robert Auzelle. Avant de mourir, il avait dessiné lui-même sa tombe, un anneau de béton ménageant un vaste espace intérieur livré à la nature. Une partie de l'anneau est aménagée en banc. Une idée de sa femme, Madeleine Auzelle, qui explique : *« S'il mourait le premier, je pourrais venir y tricoter ; si c'était moi, il pourrait venir y lire »*.

C'est pour réconcilier le monde des vivants et celui des morts que Robert Auzelle a consacré sa vie à promouvoir le modèle des cimetières parcs en France. Un des premiers qu'il a conçus, celui de Clamart, reflète l'ensemble de ses convictions. Créé dans un champ de blé, le cimetière se présente aujourd'hui comme un parc de 32 hectares, planté de grands arbres. Des petits carrés de tombes entourés de haies sont reliés par des allées, d'autres s'épanouissent en étoile sous les arbres. Ici aucune sensation d'alignement. L'été, personnes âgées et jeunes mères se retrouvent sur les bancs . Le cimetière est réellement un lieu vivant.

Dans ses écrits, Robert Auzelle a toujours regretté que les collectivités n'abordent le problème des cimetières qu'en termes matériels, chechant à *« inhumer le maximum de corps dans le mininum de terrain, avec le mininum de frais »* (1). D'après lui, *« pour que domine le caractère sacré du lieu, il faut fondre la multitude des expressions individuelles dans un cadre qui les dépasse et les magnifie »* (2) .

Le lieu le plus surprenant et le plus enchanteur est une forêt-prairie où des monticules d'herbe dispersés signalent les sépultures. Une petite stèle verticale est autorisée, mais beaucoup se sont contentés d'un arbre ou de fleurs. Eloignées les unes des autres, les tombes peuvent occuper jusqu'à 15 mètres carrés.

La demande n'est pas particulièrement forte pour ces emplacements, qui ne représentent que 400 des 12 400 sépultures du cimetière. *« L'argument financier joue certainement,* estime Annick Belaide, directrice du cimetière, *puisque les concessions coûtent ici 15 000 francs pour cinquante ans. Mais surtout, les familles restent très attachées à la pierre tombale traditionnelle.*

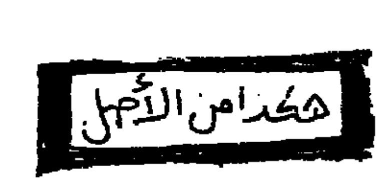
Ouvert en 1956, le cimetière est géré par un syndicat intercommunal regroupant six communes. La dernière tranche du cimetière devrait être aménagée avant l'an 2000, à condition de sacrifier le terrain de sport municipal qui s'y était installé « en attendant ». Une partie du parc sera aménagée pour recevoir des urnes funéraires, dans la terre sous les arbres.

Les concessions perpétuelles n'existent pas à Clamart. Robert Auzelle les rendait responsables de l'état d'abandon de nombreux cimetières français, et contraires au retour de l'homme à la terre. Adversaires des cercueils pour la même raison, l'architecte a bénéficié d'une dérogation pour être enterré à même la terre, dans un linceul.

C. M.

(1) *« Dernières Demeures »,* Robert Auzelle, 1965. En vente à la Librairie du Savoir, 5 rue Malebranche, 75005 Paris.

(2) *« Monuments historiques »* nº 124, décembre 1982-janvier 1983, consacré à l'« architecture et la mort ».



REGARDS

PORTRAIT

Alain Rist : technicien et militant de l'écologie

Embarquer sur son bateau, pour six mois de navigation en solitaire, voilà le rêve d'Alain Rist. Le conseiller régional écologiste d'Ile-de-France, qui négocie des nuits entières des amendements avec l'exécutif, le militant capable de défendre son point de vue au Conseil national interrégional des Verts, le consultant qui vient de livrer à la DATAR une étude sur le *« développement soutenable dans le bassin parisien »* s'arrêtera-t-il un jour ? Un peu plus longtemps en tout cas que pour ces courtes vacances qui lui permettent chaque été de voguer en famille sur un voilier de 10 mètres. *« Sans radio pour ne gêner personne »*, précise Alain Rist, mais son sourire laisse entendre que la tentation serait aussi trop forte de prendre des nouvelles de cette vie qui le passionne.

Avec sa barbe, son regard brillant et ce mouvement perpétuel qui l'anime et le fait résister aux nuits sans sommeil, Alain Rist navigue dans l'écologie politique sur son bateau. L'un de ses amis, parti en croisière avec lui, raconte d'ailleurs qu'il n'est pas simple de partager longtemps l'exiguïté d'un cockpit avec ce *« vibrion »*.

Né à Neuilly, il y a quarante-cinq ans, *« élevé dans la religion catholique, mais dans la morale protestante »*, le bon élève Alain Rist a découvert qu'il pouvait *« participer à l'Histoire »* en mai 1968. Etudiant à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, il devient président de l'AGE de ville de l'UNEF. Entré au bureau national de l'organisation étudiante, il adhère au PSU. Mais avec quelques jeunes, organisés en tendance dans un parti déjà trop policé, il quitte les amis de Michel Rocard pour fonder l'une des mouvances de l'extrême gauche post-soixante-huitarde, la Gauche ouvrière et paysanne (GOP).

Avec les militants révolutionnaires et idéalistes de cette organisation, il participe au rassemblement de protestation contre l'extension du camp militaire du Larzac. Il campe plusieurs jours durant sur le causse, et tente de rallier des syndicalistes paysans et des antimilitaristes à la « lutte des classes ».

« C'était l'époque d'un nouveau type de sensibilité politique et la naissance d'un véritable phénomène de société », se rappelle avec nostalgie Alain Rist. Il restera quelques années encore à la GOP, avant d'observer ensuite de l'extérieur, avec intérêt, pendant près d'une dizaine d'années, l'avancée des thèses écologistes dans la vie politique. De la candidature de René Dumont aux présidentielles en 1974 aux listes écologistes aux élections européennes en 1984.

« Ministre plutôt que député »

Choqué par l'idéologie de la *« France qui gagne »*, symbole des années 80, Alain Rist cherche dans son métier à participer à la défense du service public, une alternative selon lui à la *« primauté du fric »*. Entré au ministère de l'équipement en 1971, il étudie les équipements collectifs avant de devenir ce que les Anglais appellent un *town-planer*. Urbaniste, il élabore des stratégies pour les services publics locaux, établit des programmes de formation pour les élus, devient spécialiste des finances locales. Le coauteur des livres *la Gestion communale* et *la Gestion financière communale* deviendra d'ailleurs un des interlocuteurs privilégiés de Jean-Pierre Fourcade (UDF), vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, chargé des finances, lors des débats budgétaires de la première région française.

Entré à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France en 1984, Alain Rist participe à l'élaboration du Livre blanc qui a servi de base à ce fameux projet de schéma directeur, que ses amis politiques rejettent aujourd'hui. Depuis deux ans, il travaille comme consultant dans le cabinet Act, spécialisé dans le développement local, l'aménagement de l'espace et la planification urbaine. *« Ceux qui font appel à moi n'ignorent pas ma conception de la société. Les choix que je leur propose partent du principe que l'écologie est, à mes yeux, la façon la plus moderne de gérer, d'économiser de l'énergie. »*

En 1985, Alain Rist adhère au mouvement des Verts qui vient d'être créé : *« Sans être aussi naturaliste et fondamentaliste que certains écologistes, le concept d'écosystème n'est pas étranger à l'ingénieur que je suis. Je retrouvais par ailleurs dans ce mouvement une conception de l'action politique qui me redonnait envie de militer. »*

Alain Rist se donnait, en 1988, cinq ans pour rester chez les Verts : *« Je ne m'imagine pas faire de la politique jusqu'à ma retraite. Mais il faudra bien qu'il y ait un candidat unique des écologistes aux présidentielles de 1995. »*

Il sera candidat en mars dans la huitième circonscription du département du Val-de-Marne, un endroit où son mouvement a fait 24 % de voix aux élections régionales. Mais cela l'*« amuserait plus d'être ministre que député, dans l'exécutif du conseil régional plutôt que six ans simple élu »*. Celui, que certains de ses amis nomment le *« surdoué »*, est un technicien reconnu pour ses compétences dans son mouvement. Mais son passé militant et son expérience du fonctionnement des grandes organisations le rendent aussi indispensable dans les négociations. Alain Rist devra sans doute attendre longtemps avant de larguer les amarres.

Christophe de Chenay

COURRIER

Gens du Nord

Nul chauvinisme dans ma démarche somme toute mineure. Je ne suis ni du Nord, ni du Pas-de-Calais, ni flamand, ni artésien, mais, habitant Boulogne-sur-Mer par hasard, je suis intéressé par le supplément « Heures locales » et épris d'exactitude géographique.

Ainsi dans votre article « Bruay vire au vert » (*le Monde* daté 24-25 janvier), vous semblez hésiter quant à la localisation de Bruay entre *« les Flandres minières »*, qui, géologiquement, ne l'ont jamais été, et les *« grandes plaines de l'Artois »*, qui le seraient même plus (grasses...) que celles des Flandres.

J'ai, pour ma part, tranché, mais je ne voudrais pas mettre cette erreur sur le compte de la vision généralement assez floue qu'on a du nord de la France – disons, *« au-dessus d'Amiens »* – à Paris et dans le reste de l'Hexagone, dont nos prétendues et sempiternelles fumées, pluies et grisailles diverses ne sont pas responsables...

ROGER DARBRE
Boulogne-sur-Mer

Des hôpitaux parisiens pour les anciens

Depuis 1986, j'alerte les ministres successifs de la santé publique sur les problèmes de localisation des maisons de long séjour pour les personnes âgées dépendantes. Si elles sont concentrées, elles constituent des mouroirs. Il est donc nécessaire qu'elles soient dispersées, mais pas exilées en lointaine banlieue parisienne, comme a tendance à le faire l'Assistance publique. Cette politique est inhumaine car les personnes âgées ont besoin de conserver le contact avec leurs familles. Ces dernières ne peuvent plus visiter leur parent hospitalisé, en raison de l'éloignement des centres.

J'ai obtenu la promesse de l'Assistance publique qu'un service de 200 lits de longue cure serait mis en place à l'hôpital Laennec, établissement qui va disparaître d'ici cinq ans. Il en est de même pour l'hôpital Boucicaut et l'hôpital Fernand-Widal.

Au mois d'octobre, j'ai demandé à Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, de ne pas concentrer dans le futur hôpital du 15e, dénommé hôpital européen Georges-Pompidou, tous les lits de long séjour et de ne pas oublier le terrain de l'hôpital Laennec qui va être disponible. M. Kouchner m'a précisé qu'il y avait environ 12 000 à 13 000 lits de long séjour à Paris, dont seulement 2 000 étaient à l'intérieur des murs. Il a pris l'engagement de construire, sur les sites dégagés par les hôpitaux qui vont disparaître – Laennec, Boucicaut, Fernand-Widal, tous situés au centre de Paris, – des unités de longue cure. Il a également promis que d'autres hôpitaux existants seront dotés de capacités d'accueil pour les personnes âgées dépendantes.

ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT
maire du septième arrondissement de Paris.

Voter à Briançon

Le référendum de Briançon s'est passé (*le Monde* daté 10-11 janvier). Il s'est assez bien passé pour le maire en place, Alain Bayrou. Avec 54 % des votants et 88 % de bulletins « pour » à la question : *« Etes-vous pour ou contre le plan de redressement. »* Cette population briançonnaise de quelque 12 000 âmes, dont à peu près 6 000 ont le droit et le devoir civique de s'exprimer, avait élu, il y a quelques années de cela, le maire Robert de Caumont par 52 % des voix, avec une participation de plus de 60 %. Et ce même Robert de Caumont était dans la tranche opposée à Alain Bayrou... Allez comprendre. Les urnes ont de délicates surprises.

Votre article mérite quand même qu'on s'arrête un peu et que, sereinement, on écoute une autre version des faits. Le plan en question était déjà voté en conseil municipal, plusieurs semaines auparavant. La consultation par référendum, qui vient d'habitude avant, a été faite après la décision. Quelle en était la portée, la valeur ? D'autre part, sollicité sur la légalité de l'acte, le préfet, par l'entremise du tribunal administratif, semblait convaincu de la non-recevabilité du vote. Une clause, dont vous ne parlez pas, et qui a pesé fort dans la balance, était celle-ci : le maire s'engageait à démissionner s'il n'obtenait pas 50 % de participation.

NOËL PONS
Briançon

Le cœur d'Aix-en-Provence

Fidèles lecteurs des « Heures locales » du *Monde*, nous vous faisons part d'un projet immobilier monstrueux en plein cœur de la ville d'Aix-en-Provence prévoyant entre autres choses la démolition de la maison natale de Paul Cézanne, adossée à des soubassements du dix-huitième. Ce projet comporte aussi la construction, à l'opposé, d'une masse de 12 et 17 mètres face au Palais des congrès (chapelle des pénitents blancs), monument historique faisant disparaître des cyprès magnifiques et autres arbres bordant la rue.

COLETTE GUITTARD
Aix-en-Provence

DÉBAT

SUPPRIMER LES DÉPARTEMENTS ?

par Paul Chérel

APRÈS les déclarations de votre directeur de la rédaction, Bruno Frappat, lors d'une émission de télévision, il m'a semblé que je n'étais pas le seul à partager un point de vue visant à simplifier de l'administration française, et en particulier à profiter de la décentralisation pour réduire le nombre des échelons intermédiaires. Depuis longtemps, à mon avis, il est nécessaire de procéder à la suppression des départements.

Sans aucune prétention de détenir la vérité, car mes moyens d'enquête et d'information sont limités, il me semble toutefois possible d'exprimer quelques réflexions.

Est-il normal que la région dispose d'un budget inférieur à celui de chacun des départements qui la composent ?

Est-il normal que la Catalogne, généralité espagnole, dispose d'un budget annuel de 65 milliards de francs, supérieur donc à lui seul à la somme des budgets de toutes les régions françaises ? Et que dire, en Allemagne, du budget de Bade-Wurtemberg, qui atteint les 150 milliards de francs ?

Est-il normal que, pour entreprendre un ouvrage d'une certaine importance, et, de surcroît, dans le cadre d'un plan défini au niveau national, la région soit obligée de quémander l'aide de l'Etat central et l'aide des autres collectivités locales ? En plus de la somme d'efforts et de la perte de temps que cela doit représenter, cette pratique ouvre la porte à tous les marchandages, tous les compromis. Les dérapages peuvent commencer à ce moment-là.

Un monstre nommé administration

Est-il normal que ce soit un organisme parisien (à savoir le Conseil constitutionnel) qui ait décidé, récemment, de refuser à la petite commune de Sainte-Hélène, dans le département du Morbihan, le droit de s'appeler Sainte-Hélène-sur-Mer, alors que, dans le même temps, un autre organisme parisien (par l'intermédiaire de son représentant au département : le préfet) refusait d'accorder le permis de construire pour deux maisons dans cette commune, dans le cadre de la protection du littoral « maritime » et du droit de passage en bord de mer ? Pour mémoire, Sainte-Hélène est située sur ce qu'on appelle en Bretagne une rivière, la rivière d'Etel, qui, en fait, est un golfe du Morbihan en miniature, où la mer remonte à chaque marée sur plus de 20 kilomètres, et dont les eaux sont salées car elle ne reçoit pratiquement aucun apport fluvial.

Est-il normal que tous les impôts, qu'ils soient directs ou indirects, taxes et autres redevances, soient collectés par un seul et même organisme appelé le « Trésor public », y compris ceux dont la ventilation entre les différentes collectivités locales est prédeterminée comme, par exemple, les taxes foncières, les taxes d'habitation, les vignettes « automobiles », etc. ? En plus de la perte de temps occasionnée, quel est le moyen, pour les collectivités locales, de s'assurer qu'elles reçoivent bien tout ce qui leur est dû ? Qui va oser soupçonner l'Etat de malhonnêteté ?

N'est-il pas cocasse de constater qu'un habitant de Charleville-Mézières, dans le département des Ardennes, dépende de Reims pour l'académie, de Châlons-sur-Marne pour la région, de Metz pour les questions militaires et pour la chambre régionale de commerce et d'industrie, et de Nancy pour la sécurité sociale ? Ses enfants iront dans une école primaire construite et entretenue par Charleville-Mézières, puis dans un collège financé par le département et enfin dans un lycée construit et entretenu par Reims.

Un habitant de Cherbourg dans la Manche règle ses problèmes administratifs à Saint-Lô, son chef-lieu de département, mais dépend de Caen pour l'académie et la région, de Rennes pour les questions militaires et de Rouen pour la Sécurité sociale et pour sa retraite.

Et ne parlons pas des autres découpages ! EDF, PTT, justice, religions, parcs régionaux, etc.

Il faudra donc bien un jour, je l'espère, que quelqu'un s'attaque à ce monstre qu'est devenue l'administration au cours des siècles. Il faudra beaucoup de courage, beaucoup de bon sens, beaucoup de pragmatisme. Une première étape n'est-elle pas la suppression des départements et leur rattachement pur et simple à la région ?

▶ Paul Chérel habite Plouharnel, dans le Morbihan.

ALBERTVILLE

Les cinq anneaux de la nostalgie

DE l'éphémère théâtre des cérémonies, il ne reste que le mât central, vestige anachronique et inutile dressé vers le ciel au milieu de la morne plaine du Sauvay, devenue lieu de pèlerinage. On lui a gardé son escalier et sa plate-forme supérieure, roue de la fortune où accrocher les dernières images, les ultimes souvenirs en guise d'ex-voto. Autour de ce gigantesque kiosque à musique désormais muet, les fantômes des lutins dansent, voltigent, tournoient encore, suspendus à un élastique ou à d'étranges machines volantes. Le 8 février 1992, à l'ouverture des seizièmes Jeux olympiques d'hiver, grâce à Philippe Découflé, un chorégraphe peu connu, la grande majorité des Albertvillois, après avoir beaucoup douté, a brusquement découvert la magie opérée dans le monde entier par une flamme qui, durant quinze jours, a brillé au-dessus de leur tête.

« Les Jeux ont fait illusion. Après l'euphorie, la Savoie redécouvre la réalité »

Les bulldozers ont restauré le site. Ils n'effaceront pas de la mémoire ce *« grand moment de joie, de plaisir et de bonheur irréel »*, cette *« si jolie fête »* achevée dans une polka savoyarde endiablée, athlètes, officiels, volontaires et spectateurs mêlés, qui résonne encore dans les têtes et illumine les regards, en un fugace instant. Trop de signes témoignent de cette aventure *« extraordinaire »*. Aux premiers jours de l'hiver, les anciens bénévoles, aujourd'hui orphelins, ont revêtu leur anorak gris frappé des cinq anneaux qui les distinguait du reste de la population. Pour la plupart, ils ont réintégré les associations locales dont ils étaient issus, mais cela ne les empêche pas de se retrouver périodiquement dans un club créé à cet effet.

La famille des trois cent cinquante salariés du comité d'organisation (COJO) est, certes, dispersée. Mais certains de ses membres, restés sur place, ont célébré à leur manière ces lendemains de fête, par un « baby boom » inattendu. Coca-Cola s'affiche toujours aussi impérial. Dans les rues du centre piétonnier aux façades fraîchement repeintes, on liquide, sans les brader, les stocks de maillots, mascottes et autres objets. Un an après, Albertville ne veut rien perdre de ce passé si proche et a décidé de refaire la fête, durant trois jours, pour célébrer ce premier anniversaire. Une fois de plus, on coupera un ruban pour l'inauguration – la dernière avant longtemps? – de la Maison des Jeux, musée du souvenir avec photos, vidéos et des costumes du spectacle d'ouverture. Au pied des montagnes et au carrefour de trois vallées, un léger brouillard de nostalgie morose s'est installé à demeure sur cette sous-préfecture qui, pendant plus de cinq ans, a vécu en « apesanteur ».

« C'est l'effet de deuil après un grand amour », explique un fonctionnaire, sur le registre sentimental. Un dentiste emprunte la métaphore médicale et évoque une période de *« frustration »*. Henri Dujol, maire (app. RPR) parle du *« contre-coup de la secousse »*, comme s'il s'agissait d'un phénomène naturel. Geneviève Lluansi (PS), élue, compare les Albertvillois à des *« enfants gâtés qui doivent réapprendre à vivre comme avant »*, tandis que Jean-Michel Tivoly, PDG d'une entreprise locale, fait œuvre de lucidité : *« Les Jeux ont fait illusion. Avec les programmes intempestifs et la période d'argent facile, personne, ici, n'a vu venir la crise qui sévissait ailleurs. Après l'euphorie, la Savoie découvre la réalité. »*

Certes, Michel Barnier (RPR), président du conseil général et ancien président du COJO, se défend : *« Il serait trop facile de peindre à l'image olympique tous les problèmes*, explique-t-il. *La parenthèse est refermée. Albertville se retrouve ville moyenne parmi les autres, mais avec de nouveaux horizons. »* Il n'empêche. Abritée par la surchauffe des investissements olympiques, la cité savoyarde est, à son tour, atteinte du virus de la crise. *« La période est plus difficile que ce nous avions prévu »*, note sobrement le docteur Dujol.

« La fête d'accord, du boulot d'abord. » Samedi 23 janvier, des pneus ont brûlé devant la sous-préfecture. Cinq cents personnes manifestaient dans les rues du centre, à l'appel des syndicats. Les commerçants ont baissé leur rideau, en solidarité, pour une opération « ville morte ». Les radios et télévisions ont laissé entrevoir un paysage dévasté après la tornade olympique. L'annonce brutale de la fermeture, en 1994, de l'unité d'Aluminum-Pechiney, qui emploie plus de trois cents personnes à Venthon, non loin de là, à laquelle s'ajoute une quarantaine de suppressions chez Cezus – une autre filiale du groupe nationalisé, – a transformé l'inquiétude latente en mouvement de grogne.



Cette décision, pourtant, n'était pas vraiment une surprise. Pechiney n'avait jamais caché les menaces pesant sur cette usine obsolète à bien des égards. Mais, Jeux ou pas Jeux, cette disparition annonce la fin d'une époque dans ce bassin dont le socle est forgé d'une solide communauté d'ouvriers-paysans. Avec les restructurations de l'industrie lourde des fonds de vallée, leur nombre s'est considérablement restreint, à l'image de l'usine d'Ugine-Aciers, unité ultramoderne de produits inoxydables, passée de 3 400 à 1 300 salariés.

La situation est pis encore dans le bâtiment. Les fleurons des sociétés locales s'appelaient Tondella, Botta, Bianco, Botto..., héritiers de l'immigration italienne qui a réalisé les grands programmes de construction des barrages hydroélectriques, des stations de sports d'hiver et des chantiers routiers. Depuis qu'à la faveur des Jeux *« on a réalisé en cinq ans ce qui devait être fait en quinze »*, il n'y a plus rien à bâtir. Rachetées pour la plupart par des entreprises nationales, certaines ont dû quitter la région, laissant une tradition en déshérence.

Avec un peu plus de 10 000 francs par habitant, la dette de la ville est aujourd'hui deux fois supérieure à la moyenne nationale

Attirées par l'odeur des profits rapides, les agences d'intérim ont fermé boutique. Les services liés à la préparation des Jeux ont cessé leur activité, comme les entreprises « sponsors » qui, dès la fête terminée, ont plié bagage. Dès lors, même si le taux de chômage, aux alentours de 8 % avec 5 000 demandeurs d'emploi sur tout l'arrondissement, est moins important qu'ailleurs, l'augmentation de 32 %, constatée en un an, fait frémir. Cette fois, l'aveu de M. Barnier s'est vérifié : *« Il était illusoire de croire que des entreprises allaient s'installer pendant les Jeux. »*

Albertvillois d'origine et de cœur, le député de la Tarentaise mise sur *« l'électrochoc et la révolution culturelle »* de l'effet JO pour surmonter cette mauvaise passe. Selon lui, *« cette cité est, dans sa catégorie, une des mieux équipées de France. Elle est prête, lorsque la reprise sera au rendez-vous »*, affirme-t-il. Sur ce point, personne ne le démentira. En cinq ans, l'Etat, la région, le département, la commune, les entreprises ont investi plus de 1 milliard de francs en routes, hôpital, gare routière et SNCF, bureau de poste, HLM... Les sinistres bouchons sur la route des stations ont sauté, grâce à une autoroute reliée au réseau alpin.

Dans la corbeille de l'héritage, deux équipements « lourds » avaient de quoi alimenter les soupçons. La grande patinoire est utilisée abondamment par les enfants des écoles qui découvrent les sports de glace. Elle frémit encore lors des spectacles de patinage artistique organisés périodiquement. Sous l'immense coupole de métal, Max Robert, un ancien du COJO recruté par la ville, veut installer un complexe sportif couvert, avec tennis et mur d'escalade. Mais il faudra juger dans la durée la gestion de cette installation évaluée à 3 millions de francs par an.

Opération controversée jusqu'à l'ultime moment, le Dôme, superbe salle de spectacles de 600 places de 81 millions de francs, a failli sombrer après la découverte d'un « trou » financier, quelques mois après son ouverture. L'adhésion massive des Albertvillois, la mobilisation de quelques élus attachés à ce projet ont permis de surmonter la première crise de cet édifice encore fragile. Accolé à l'hôtel de ville, le Dôme est, il est vrai, la pièce maîtresse d'une opération d'urbanisme inachevée destinée à transformer un centre-ville désuet.

« On s'apercevra vite que ces équipements ne sont pas surdimensionnés. » Le docteur n'est pas le dernier à s'inquiéter des conséquences de cette frénésie. *« On a beaucoup dépensé. Maintenant, il va falloir payer »*, note Guy Bénézat, adjoint en rupture de ban.

La note est lourde, même si la ville a été puissamment aidée. Sur les 137 millions d'équipements sportifs, la charge communale ne s'élève qu'à 20 millions. Mais la masse des investissements, de l'ordre de 300 millions de francs pendant deux ans, a laissé des traces. La dette, un peu plus de 10 000 francs par habitant, est deux fois supérieure à la moyenne nationale, au point que les banques rechignent à prêter quelque 6 millions de francs manquants pour boucler le budget de 1992. Les élus, toutes tendances confondues, affichent pourtant une confiance mesurée. L'opposition elle-même se refuse à dramatiser. Grâce aux projections d'un bureau d'études financières, la ville n'est pas en « dépôt de bilan », comme d'autres sites olympiques. Les impôts ont certes fortement augmenté, mais jamais plus de 10 % par an. Rarement, sans doute, un budget communal n'a fait l'objet d'aussi scrupuleuses attentions. La chambre régionale des comptes s'est déjà livrée à trois expertises successives. Sans dissimuler ses craintes, elle n'aurait rien relevé d'anormal.

« Nous sommes condamnés à dix années de rigueur, et la ville s'est rendormie, avec une gestion au fil de l'eau. Comme avant », note pourtant Mme Lluansi. Que manque-t-il donc à cette Cendrillon de sous-préfecture sur laquelle tant de bonnes fées se sont penchées? *« La population a cru que l'euphorie allait durer. Mais la collectivité publique qui a joué le rôle de levier est exsangue »*, explique ainsi Gilles Thomas, secrétaire général de la mairie. Tout occupée à la préparation des Jeux, Albertville ne s'est guère souciée de l'après, se contentant d'engranger les bénéfices des subventions et les retombées d'image.

L'été dernier, ainsi qu'aux vacances de Noël, des foules de touristes qui ont retrouvé le chemin de la montagne ont commencé leur pèlerinage des sites par le stade du Sauvay et le centre piétonnier. Il n'en fallait pas plus pour inventer une vocation naissante à cette *« porte d'entrée de la Tarentaise et de l'espace olympique »*, qui se compare déjà à Innsbrück, le modèle autrichien. A la tête d'Albertville Expansion, Michel Bailly (RPR), maire adjoint, rêve de nouvelles vocations économiques et industrielles. A l'automne prochain, cette association lancera un Salon de l'environnement et de la montagne, destiné à séduire d'éventuels investisseurs. Mais il lui faut avant tout se dépêtrer de l'imbroglio d'une introuvable intercommunalité. Plusieurs centaines d'hectares de zones d'activité, soit près de trente années de disponibilité, ont été aménagés par trois structures communales, qui se disputent le partage d'une hypothétique taxe professionnelle.

« Cette ville doit se doter d'une image et gérer sa communication comme une entreprise cotée en Bourse. Elle peut monter au pinacle et aussitôt connaître la descente aux enfers. » La mise en garde de M. Tivoly s'adresse bien évidemment au personnel politique local. Albert Gibello (RPR), adjoint au maire, actuel suppléant de M. Barnier, qui a décidé de ne pas se présenter aux législatives pour se *« consacrer à ses mandats locaux »*, estime lui aussi qu'il est grand temps de mettre en chantier un nouveau projet *« capable de rassembler les énergies, par-delà les clivages »*. Selon lui, les Albertvillois sont prêts et disponibles. A condition qu'on sache les mobiliser. La recette utilisée pour la préparation des Jeux vaut-elle encore pour l'après-JO? En 1995, date des prochaines municipales, le docteur Dujol, soixante et onze ans, maire depuis 1971, a décidé de passer la main. La succession est déjà ouverte.

de notre envoyé spécial
Michel Delberghe

Prochain article :
ANGERS

Les enfants de la guerre

Le foyer Sonacotra possède deux salles de télévision. L'une diffuse les programmes de Belgrade, l'autre ceux de Zagreb. Simple mesure de précaution et de respect à l'égard de ces familles, pour la plupart d'origine musulmane, qui tentent de retrouver un peu de vie et de santé, si ce n'est l'espoir. Réfugiées de la capitale bosniaque, elles sont maintenant plus d'une centaine, femmes et enfants en transit dans cette autre cité olympique qui *« ressemble trop à Sarajevo »*.

En apparence, les enfants de la guerre jouent, comme tous les autres, emmitouflés dans leur anorak et leur bonnet. La réalité est plus tragique. Victimes d'éclats d'obus ou des tirs de snipers, blessés ou amputés, ils réapprennent les gestes essentiels, pour certains en fauteuil roulant, après avoir été soignés dans les hôpitaux français de Paris, Marseille ou Lyon.

Cette solidarité entre les deux cités olympiques ne témoigne pas d'un élan naturel et symbolique. Elle revient à la direction de la Sonacotra qui disposait là d'une « base de vie » disponible après les Jeux. Lieu d'accueil pour les travailleurs intérimaires des chantiers, puis des chauffeurs de bus et techniciens de télévision pendant les JO, le foyer de la Pierre du Roy, avec ses 224 chambres, à la sortie de la ville, près de la rocade, s'est transformé en centre de convalescence pour les réfugiés acheminés par Médecins du monde, la Croix-Rouge et l'UNICEF.

Plus que toute autre, Ada Djumisic partage cette tragédie. A trente-six ans, cette jeune femme originaire de Sarajevo, de père slovène et de mère herzégovine, a vécu plusieurs aventures olympiques : en 1984, comme interprète dans sa ville natale, puis à Los Angeles et à Calgary en 1988. Deux ans plus tard, elle se retrouve au COJO avec son mari informaticien, actuellement à Lillehammer. Mais elle a choisi de rester, dans sa *« seconde patrie d'adoption »*.

Elle se sentait inutile sur le quai de la gare, au moment de l'arrivée des premiers réfugiés. Depuis, Ada assure la liaison avec les services médicaux, dont un collectif de dix-huit médecins locaux, qui se relaient en permanence dans le centre, aux côtés des instituteurs et des animateurs. Sans pouvoir compter sur le courrier qui n'arrive plus, suspendue au téléphone, au fax ou aux radios amateurs, elle-même a bien tenté de rapatrier les siens. Sans succès. Partir pour où, combien de temps, pour quoi faire? Dans le foyer d'Albertville, les femmes s'accrochent aux images des journaux télévisés. Malgré la crainte d'entrevoir, un jour, le visage, le corps d'un proche.

Encore sous le choc de la peur, de la méfiance – il a fallu refouler les avances de Témoins de Jéhovah d'origine serbe, – les femmes se tiennent à l'écart. Ayant recréé un rythme de vie et des habitudes dans ce foyer provisoire, elles acceptent des activités proposées par des bénévoles. Cette solidarité sans frontières ne s'encombre pas de protocole ni de cérémonies officielle. Tout juste d'une petite flamme qui brûle encore.

M. D.

Chiffres

■ Sous-préfecture du département de la Savoie, Albertville compte 17 411 habitants.

■ **Résultats des élections municipales du 19 mars 1989 :**
I., 10 146; V., 5 954; A., 41,31 %; E., 5 734.
Union droite (Dujol, app RPR, m.) 3 128 (54,55 %), 26 élus (3 div. g., 2 UDF-PR, 11 RPR, 10 div. d.).
PS (Gay) 1 923 (33,53 %), 5 élus (4 PS, 1 maj. p.).
PC (Conty) 683 (11,91 %), 2 élus (2 PC).

■ **Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :**
I., 10 142; V., 6 360; A., 37,29 %; E., 6 181.
Oui .... 3 428 (55,46 %)
Non .... 2 753 (44,53 %)

• *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992); *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre); *Mâcon* (daté 29-30 novembre); *Perpignan* (daté 6-7 décembre); *La Rochelle* (daté 13-14 décembre); *Rodez* (daté 20-21 décembre); *Lisieux* (daté 27-28 décembre); *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993); *Aurillac* (10-11 janvier); *Troyes* (17-18 janvier); *Tulle* (24-25 janvier) *et Blois* (31 janvier-1er février).